

# Prospectus



*Fountaine Pajot*  
C A T A M A R A N S

Admission sur Alternext d'Euronext Paris



## FONTAINE PAJOT

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1.605.055 €  
Siège social : ZI du Fief Girard  
17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS  
307 309 898 RCS ROCHEFORT

## PROSPECTUS

Mise à la disposition du public à l'occasion de l'admission sur Alternext d'Euronext Paris, dans le cadre d'une Offre à Prix Ouvert et d'un Placement Global, des actions existantes constituant le capital de la société FONTAINE PAJOT et des actions nouvelles à émettre.  
Fourchette indicative de prix applicable à l'Offre à Prix Ouvert et au Placement Global :  
entre 26 € et 30 €



En application des articles L. 412-1 et L.621-8 du Code Monétaire et Financier et de son Règlement Général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n° 07- 184 en date du 12 juin 2007 sur le présent prospectus.

Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1 du Code Monétaire et Financier, a été attribué après que l'Autorité des Marchés Financiers a vérifié " *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des documents comptables et financiers présentés.



Listing Sponsor  
Prestataire de Services d'Investissement

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société FONTAINE PAJOT, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) et sur celui de la société ([www.fountaine-pajot.com](http://www.fountaine-pajot.com)).

Une notice légale sera publiée au BALO le 15 juin 2007.

## TABLES DES MATIERES

<b>RESUME DU PROSPECTUS</b> .....	<b>6</b>
1. Informations concernant FOUNTAINE PAJOT .....	6
2. Examen du résultat et de la situation financière et perspectives .....	6
3. Informations de base concernant les données financières sélectionnées .....	6
4. Eléments clés de l'offre et calendrier prévisionnel .....	8
5. Modalités de l'offre et de l'admission à la négociation .....	8
6. Raisons de l'offre et utilisation du produit de l'émission .....	11
7. Administrateurs, membres de la direction et salariés .....	11
8. Répartition du capital et des droits de vote au 11 juin 2007 .....	11
9. Informations complémentaires .....	11
<b>PREMIERE PARTIE</b> .....	<b>13</b>
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b> .....	<b>13</b>
1.1 Dénomination du responsable du Prospectus .....	13
1.2 Attestation du responsable du Prospectus .....	13
1.3 Attestation du Listing Sponsor .....	13
1.4 Responsables de l'information .....	13
<b>2. CONTROLEURS LEGAUX</b> .....	<b>14</b>
2.1 Commissaires aux Comptes titulaires .....	14
2.2 Commissaires aux Comptes suppléants .....	14
<b>3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b> .....	<b>15</b>
<b>4. FACTEURS DE RISQUES</b> .....	<b>16</b>
4.1 Risques liés à l'activité de la société .....	16
<b>4.1.1 Risques clients</b> .....	<b>16</b>
<b>4.1.2 Risques fournisseurs</b> .....	<b>16</b>
<b>4.1.3 Risques liés aux évolutions technologiques</b> .....	<b>16</b>
<b>4.1.4 Risques liés à la politique de croissance externe</b> .....	<b>16</b>
4.2 Risques juridiques .....	17
<b>4.2.1 Propriété intellectuelle</b> .....	<b>17</b>
<b>4.2.2 Faits exceptionnels et litiges</b> .....	<b>17</b>
<b>4.2.2.1 FOUNTAINE PAJOT</b> .....	<b>17</b>
<b>4.2.2.2 Iris SA et Iris Armement</b> .....	<b>18</b>
4.3 Risques industriels et environnementaux .....	18
<b>4.3.1 Risque de défaillance de l'outil de production</b> .....	<b>18</b>
<b>4.3.2 Risques industriels liés à l'environnement et à la réglementation</b> .....	<b>18</b>
4.4 Risques liés à l'organisation de la société .....	20
<b>4.4.1 Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés</b> .....	<b>20</b>
<b>4.4.2 Risques sociaux spécifiques</b> .....	<b>20</b>
4.5 Risques de marché .....	20
<b>4.5.1 Risques de liquidité</b> .....	<b>20</b>
<b>4.5.2 Risques de change</b> .....	<b>21</b>
<b>4.5.3 Risques de taux</b> .....	<b>21</b>
<b>4.5.4 Risques liés à l'évolution des prix des matières premières</b> .....	<b>22</b>
4.6 Assurances et couverture des risques .....	22
4.7 Engagements hors-bilan .....	24
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE</b> .....	<b>25</b>
5.1 Histoire et évolution de la Société .....	25
<b>5.1.1 Dénomination sociale de la Société</b> .....	<b>25</b>
<b>5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société FOUNTAINE PAJOT</b> .....	<b>25</b>
<b>5.1.3 Dates de constitution et durée</b> .....	<b>25</b>
<b>5.1.4 Siège social de la Société FOUNTAINE PAJOT, forme juridique, législation régissant ses activités</b> .....	<b>25</b>
<b>5.1.5 Evénements marquants dans le développement de la Société – Rappel historique</b> .....	<b>25</b>
5.2 Investissements .....	27
<b>5.2.1 Description des principaux investissements réalisés par la Société FOUNTAINE PAJOT au cours des 3 derniers exercices</b> .....	<b>27</b>
<b>5.2.2 Descriptions des principaux investissements en cours</b> .....	<b>27</b>
<b>5.2.3 Description des principaux investissements futurs</b> .....	<b>27</b>
<b>6. APERCU DES ACTIVITES</b> .....	<b>28</b>
6.1 Présentation générale des activités de la société .....	28
<b>6.1.1 Les catamarans FOUNTAINE PAJOT</b> .....	<b>29</b>
<b>6.1.1.1 Catamaran à voile et à moteur de moins de 500 k€</b> .....	<b>30</b>
<b>6.1.1.2 Catamarans Haut-de-gamme : Flagship Class</b> .....	<b>32</b>
<b>6.1.1.3 Bateaux Professionnels</b> .....	<b>33</b>
<b>6.1.2 Marketing et Communication</b> .....	<b>33</b>
<b>6.1.3 Clientèle</b> .....	<b>34</b>
<b>6.1.3.1 Les particuliers</b> .....	<b>34</b>
<b>6.1.3.2 Les loueurs</b> .....	<b>34</b>
<b>6.1.3.2 Répartition géographique des ventes</b> .....	<b>35</b>
6.2 Organisation interne .....	36
<b>6.2.1 Organigramme opérationnel</b> .....	<b>36</b>
<b>6.2.2 Organes de direction</b> .....	<b>36</b>

<b>6.2.3 Organisation comptable et financière</b> .....	<b>37</b>
<b>6.2.4 Système d'information</b> .....	<b>37</b>
<b>6.2.5 Production</b> .....	<b>37</b>
<b>6.2.5.1 Conception et production</b> .....	<b>37</b>
<b>6.2.5.2 Technologie avancée de fabrication</b> .....	<b>38</b>
<b>6.2.6 Qualité</b> .....	<b>39</b>
6.3 Fournisseurs .....	39
<b>6.3.1 Architectes Navals</b> .....	<b>39</b>
<b>6.3.2 Equipements et matériaux</b> .....	<b>39</b>
6.4 Présentation générale des marchés de la société .....	39
<b>6.4.1 Le marché du nautisme</b> .....	<b>40</b>
<b>6.4.1.1 Evolution du marché</b> .....	<b>40</b>
<b>6.4.1.2 Evolution de l'offre</b> .....	<b>42</b>
<b>6.4.1.3 Innovation</b> .....	<b>42</b>
<b>6.4.2 Le marché du catamaran</b> .....	<b>43</b>
6.5 Stratégie .....	44
<b>7. ORGANIGRAMME</b> .....	<b>45</b>
7.1 Présentation générale de la société .....	45
7.2 Filiale de la Société .....	45
<b>8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS</b> .....	<b>48</b>
8.1 Propriétés immobilières et équipements de la Société.....	48
<b>8.1.1 Propriétés immobilières</b> .....	<b>48</b>
<b>8.1.2 Usines et équipements</b> .....	<b>49</b>
8.2 Contraintes environnementales .....	49
<b>9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE</b> .....	<b>50</b>
9.1.1 Chiffres semestriels au 28 février 2007.....	50
9.1.2 Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices clôturant au 31 août 2004, 2005, 2006.....	51
<b>9.1.2.1 Chiffres comparés entre le 31/08/2006 et le 31/08/2005</b> .....	<b>51</b>
<b>9.1.2.2 Chiffres comparés entre le 31/08/2005 et le 31/08/2004</b> .....	<b>52</b>
9.2 Facteurs internes importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation.....	52
9.3 Changements importants dans les états financiers .....	52
9.4 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant ou pouvant influé sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'Emetteur. ....	52
<b>10. TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES</b> .....	<b>53</b>
10.1 Capitaux propres de l'émetteur .....	53
10.2 Sources et montants de flux de trésorerie .....	53
10.3 Conditions d'emprunts et structure de financement .....	55
10.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux .....	55
10.5 Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements.....	55
<b>11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES</b> .....	<b>55</b>
<b>12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b> .....	<b>56</b>
12.1 Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice .....	56
12.2 Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur .....	56
<b>13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE</b> .....	<b>57</b>
13.1 Hypothèses de prévisions.....	57
13.2 Rapport des contrôleurs légaux quant à la conformité des méthodes comptables appliquées .....	58
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b> .....	<b>59</b>
14.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs.....	59
<b>14.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs</b> .....	<b>59</b>
<b>14.1.2 Biographie des dirigeants et des administrateurs</b> .....	<b>60</b>
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale.....	60
<b>15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES</b> .....	<b>61</b>
15.1 Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux mandataires sociaux de la Société .....	61
15.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société FONTAINE PAJOT aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.....	62
15.3 Plan d'attribution d'actions gratuites.....	62
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b> .....	<b>63</b>
16.1 Direction de la Société.....	63
16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société .....	63
16.3 Comités d'audit et de rémunération.....	63
16.4 Gouvernement d'entreprise .....	63
<b>17. SALARIES</b> .....	<b>67</b>
17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction .....	67
17.2 Participations et stock options des administrateurs et dirigeants .....	67
17.3 Participation des salariés dans le capital de la Société.....	68
17.4 Contrats d'intéressement et de participation.....	68
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b> .....	<b>69</b>
18.1 Répartition du capital et des droits de vote au 2 juin 2007 .....	69
18.2 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'Administration.....	69
18.2 Droits de vote des principaux actionnaires .....	69
18.3 Contrôle de la Société.....	69

18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle .....	69
18.5 Etat des nantissements des actions .....	70
<b>19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES .....</b>	<b>71</b>
1 – Conventions avec la société IRIS SA .....	71
2 – Conventions avec la société IRIS Armement .....	71
3 – Contrat de travail de Eric Bruneel .....	71
<b>20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES</b>	<b>72</b>
<b>RESULTATS DE L'EMETTEUR .....</b>	<b>72</b>
20.1 Informations financières historiques .....	72
<b>20.1.1 Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice clos aux 31 août 2006.....</b>	<b>72</b>
<b>20.1.2 Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice clos aux 31 août 2005.....</b>	<b>89</b>
<b>20.1.3 Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice clos aux 31 août 2004.....</b>	<b>105</b>
20.2 Compléments aux comptes établis pour les besoins du Prospectus .....	120
20.3 Etats financiers .....	121
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles .....	122
<b>20.4.1 Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31/08/2006.....</b>	<b>122</b>
<b>20.4.2 Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31/08/2005.....</b>	<b>125</b>
<b>20.4.3 Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31/08/2004.....</b>	<b>128</b>
<b>20.4.2 Autres vérifications des commissaires aux comptes .....</b>	<b>132</b>
<b>20.4.3 Autres informations financières non vérifiées.....</b>	<b>133</b>
<b>20.4.4 Honoraires du commissaire aux comptes et des membres du réseau.....</b>	<b>133</b>
20.5 Date des dernières informations financières .....	133
20.6 Informations financières intermédiaires et autres .....	134
20.7 Note complémentaire aux états financiers du 28 février 2007 .....	151
20.8 Tableau des Flux de trésorerie sur les 3 derniers exercices .....	153
20.9 Politique de distribution des dividendes.....	155
<b>20.9.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices.....</b>	<b>155</b>
<b>20.9.2 Politique de distribution de dividendes .....</b>	<b>155</b>
20.10 Procédures judiciaires et d'arbitrage .....	155
20.11 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale .....	155
<b>21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>156</b>
21.1 Capital social.....	156
<b>21.1.1 Montant du capital social .....</b>	<b>156</b>
<b>21.1.2 Titres non représentatifs du capital .....</b>	<b>156</b>
<b>21.1.3 Actions propres détenues directement ou indirectement par la Société.....</b>	<b>156</b>
<b>21.1.4 Autres titres donnant accès au capital .....</b>	<b>156</b>
<b>21.1.5 Capital autorisé non émis.....</b>	<b>156</b>
<b>21.1.6 Options ou accords portant sur le capital de la Société .....</b>	<b>156</b>
<b>21.1.7 Evolution du capital social.....</b>	<b>157</b>
21.2 Acte constitutif et statuts .....	157
<b>21.2.1 Objet social (article 3 des statuts) .....</b>	<b>157</b>
21.2.2 Exercice social (article 16 des statuts) .....	158
<b>21.2.3 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du</b>	<b>158</b>
<b>conseil d'administration.....</b>	<b>158</b>
<b>21.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (articles 11 et 15 des statuts) 159</b>	<b>159</b>
<b>21.2.5 Modalités nécessaires pour modifier les droits des actionnaires (article 9 des statuts) .....</b>	<b>160</b>
<b>21.2.6 Assemblées générales d'actionnaires (article 14 des statuts).....</b>	<b>160</b>
<b>21.2.7 Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société.....</b>	<b>160</b>
<b>21.2.8 Franchissements de seuils (article 8 des statuts) .....</b>	<b>160</b>
<b>21.2.9 Garantie de cours.....</b>	<b>160</b>
<b>21.2.10 Stipulations particulières régissant les modifications du capital .....</b>	<b>160</b>
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS .....</b>	<b>161</b>
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS .....</b>	<b>162</b>
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....</b>	<b>163</b>
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS .....</b>	<b>164</b>
<b>DEUXIEME PARTIE.....</b>	<b>166</b>
<b>1 PERSONNES RESPONSABLES .....</b>	<b>166</b>
1.1 Responsable du prospectus .....	166
1.2 Attestation du responsable du prospectus .....	166
1.3 Attestation du Listing-Sponsor.....	166
1.4 Responsables de l'information .....	166
1.5 Engagements de la Société .....	166
<b>2 FACTEURS DE RISQUES DE MARCHE INFLUANT SUR LES VALEURS MOBILIERES .....</b>	<b>167</b>
<b>3 INFORMATIONS DE BASE .....</b>	<b>168</b>
3.1 Fonds de roulement net.....	168
3.2 Capitaux propres et endettement.....	168
3.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre .....	169
3.4 Raisons de l'offre et utilisation du produit .....	169
<b>4 INFORMATIONS SUR LES ACTIONS DEVANT ETRE OFFERTES/ADMISES A LA NEGOCIATION .....</b>	<b>170</b>
4.1 Nature et catégorie des actions .....	170
4.2 Droit applicable et tribunaux compétents .....	170
4.3 Forme et inscription en compte des actions.....	170

4.4 Monnaie d'émission des actions .....	170
4.5 Droits attachés aux actions .....	170
4.6 Autorisations d'émission des actions .....	171
4.7 Date prévue d'émission des actions.....	171
4.8 Restrictions à la libre négociabilité des actions.....	172
4.9 Règles relatives aux offres publiques d'achat obligatoires ainsi qu'au retrait et au rachat obligatoires applicables aux actions.....	172
4.10 Offres publiques d'achat lancées par des tiers sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours.....	172
4.11 Régime fiscal des actions .....	172
<b>5 CONDITIONS DE L'OFFRE .....</b>	<b>178</b>
5.1 Conditions, calendrier prévisionnel et modalités de l'offre .....	178
<b>5.1.1 Conditions de l'offre.....</b>	<b>178</b>
<b>5.1.2 Montant de l'offre.....</b>	<b>178</b>
<b>5.1.3 Procédure et période d'ouverture de l'offre .....</b>	<b>178</b>
<i>Procédure .....</i>	<i>178</i>
<b>5.1.4 Révocation/suspension de l'offre – Modification des modalités .....</b>	<b>180</b>
<b>5.1.5 Réduction des demandes de souscription/achat.....</b>	<b>181</b>
<b>5.1.6 Montant minimum et/ou maximum des demandes de souscription/ achat.....</b>	<b>181</b>
<b>5.1.7 Révocation des demandes de souscription/achat .....</b>	<b>182</b>
<b>5.1.8 Règlement et livraison des actions.....</b>	<b>182</b>
<b>5.1.9 Publication des résultats de l'offre.....</b>	<b>182</b>
<b>5.1.10 Droits de souscription/achat.....</b>	<b>182</b>
5.2 Plan de distribution et allocation des actions .....	182
<b>5.2.1 Catégories d'investisseurs potentiels – Pays dans lesquels l'offre est ouverte – Restrictions de placement .....</b>	<b>182</b>
<b>5.2.2 Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration, direction ou surveillance ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5%.....</b>	<b>183</b>
<b>5.2.3 Information pré allocation .....</b>	<b>183</b>
<b>5.2.4 Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été alloué et début des négociations .....</b>	<b>183</b>
<b>5.2.5 Clause d'extension .....</b>	<b>183</b>
<b>5.2.6 Option de sur-allocation.....</b>	<b>184</b>
5.3 Fixation du prix .....	184
<b>5.3.1 Prix auquel les actions seront offertes.....</b>	<b>184</b>
<b>5.3.2 Publicité du prix de l'offre.....</b>	<b>184</b>
<b>5.3.3 Éléments d'appréciation du prix.....</b>	<b>184</b>
<b>5.3.4 Disparité de prix.....</b>	<b>187</b>
5.4 Placement.....	187
<b>5.4.1 Coordonnées du Listing Sponsor et Prestataire de services d'investissements en charge du placement .....</b>	<b>187</b>
<b>5.4.2 Coordonnées des intermédiaires chargés du service financier et des dépositaires.....</b>	<b>188</b>
<b>5.4.3 Garantie .....</b>	<b>188</b>
<b>6 ADMISSION AUX NEGOCIATIONS ET MODALITES DE NEGOCIATION .....</b>	<b>189</b>
6.1 Admission aux négociations .....	189
6.2 Places de cotation .....	189
6.3 Offres concomitantes d'actions .....	189
6.4 Contrat de liquidité sur actions .....	189
6.5 Stabilisation .....	189
6.6 Rachat d'actions propres.....	189
<b>7 DETENEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE.....</b>	<b>190</b>
7.1 Actionnaires cédants .....	190
7.2 Nombre et catégorie des actions offertes par les actionnaires cédants .....	190
7.3 Engagements de conservation des actions .....	190
<b>8 DEPENSES LIEES A L'EMISSION/A L'OFFRE.....</b>	<b>192</b>
8.1 Produit et charges relatifs à l'offre .....	192
<b>9 DILUTION.....</b>	<b>193</b>
9.1 Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre.....	193
9.2 Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire.....	193
<b>10 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>195</b>
10.1 Conseillers ayant un lien avec l'offre.....	195
10.2 Responsables du contrôle des comptes .....	195

## RESUME DU PROSPECTUS

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus par l'investisseur. Si une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation applicable, avoir à supporter les frais de traduction du présent prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, et en ont demandé la notification, pourront voir leur responsabilité civile engagée mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

### 1. Informations concernant FOUNTAINE PAJOT

FONTAINE PAJOT conçoit, fabrique et distribue des catamarans de croisière. La gamme de catamarans est essentiellement destinée au marché de la plaisance, avec une marque à très forte notoriété, présente au niveau international. Plus de 80 % du chiffre d'affaires est réalisé à l'international.

### 2. Examen du résultat et de la situation financière et perspectives

Au 28 février 2007, le chiffre d'affaires s'est élevé à 15,45 M€. Le carnet de commande ressort en hausse de 22,3% par rapport au premier semestre 2005/06. Compte tenu d'une saisonnalité sur le S2 marquée, la marge d'exploitation a atteint 323 k€ et le résultat net -286 k€. La société anticipe un chiffre d'affaires 2006-07 proche de 42 millions d'euros et un chiffre d'affaires 2007-08 proche de 50 millions d'euros.

### 3. Informations de base concernant les données financières sélectionnées

#### 3.1 États financiers

##### Sélection de données financières

En Euros	28/02/2007	31/08/2006	31/08/2005	31/08/2004
Chiffres d'affaires	15 448 534	35 969 698	36 665 357	38 511 152
Résultat d'exploitation	322 929	2 415 909	3 556 772	3 391 977
Résultat courant avant IS	214 528	2 239 450	2 752 465	1 694 625
Résultat net	-286 017	704 215	1 122 926	95 755
Actif immobilisé net	8 495 044	6 715 218	2 754 792	3 634 459
Capitaux propres	7 071 168	7 330 606	6 115 481	5 693 610
Dettes financières	4 580 255	3 532 040	1 665 627	2 418 887
Disponibilités	2 229 572	2 468 848	3 423 378	2 841 664
Total Bilan	30 248 039	23 665 665	18 443 065	19 122 555

##### Déclaration sur le fonds de roulement

La Société atteste que, de son point de vue, et avant prise en compte de la présente opération, le fonds de roulement net de la Société est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date d'obtention du visa de l'AMF sur le présent Prospectus.

### Capitaux propres et endettement

Conformément aux recommandations CESR, le tableau ci-dessous présente la situation de l'endettement et des capitaux propres (hors résultat), établie à partir des données financières estimées au 31 mars 2007 selon le référentiel comptable adopté par la Société au 28 février 2007.

CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT (K€)	Au 31/03/2007
<b>(Non audités)</b>	
<b>Total de la Dette Courante</b>	<b>1 263</b>
. Faisant l'objet de garanties	0
. Faisant l'objet de nantissements	575
. sans garanties, ni nantissements	688
<b>Total de la dette non courante (hors partie courante de la dette long terme)</b>	<b>2 270</b>
. Faisant l'objet de garanties	0
. Faisant l'objet de nantissements	1 072
. sans garanties, ni nantissements	1 198
<b>Capitaux propres (hors résultat de la période)</b>	<b>7 357</b>
. capital social	1 605
. prime de fusion	0
. prime d'émission	215
. auto contrôle	0
. réserve légale	161
. résultat accumulés, autres réserves et écarts de conversion	4 297
. Subventions d'investissement	27
. Amortissements dérogatoires	1 053

Depuis le 31 mars 2007 aucun changement notable n'est venu affecter le niveau des capitaux propres hors résultat et les différents postes d'endettement présentés ci-dessus.

### **Informations complémentaires sur l'endettement net à court terme, à moyen terme et à long terme :**

A Disponibilités	2 554
B Instruments équivalents	0
C Valeurs Mobilières de Placement	0
<b>D Liquidités (A+B+C)</b>	<b>2 554</b>
E Créances Financières à court terme	0
F Dettes Bancaires à court terme	1 926
G Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	1 193
H Autres dettes financières à court terme	71
<b>I Dettes Financières à court terme (F+G+H)</b>	<b>3 190</b>
<b>J Endettement financier net à court terme (I-E-D)</b>	<b>636</b>
K Emprunts bancaires à plus de un an	1 674
L Obligations émises	
M Autre emprunts à plus de un an	596
<b>N Endettement financier net à moyen terme et long terme (K+L+M)</b>	<b>2 270</b>
<b>O Endettement financier net (J+N)</b>	<b>2 906</b>

A ce jour, FOUNTAINE PAJOT ne dispose d'aucune dette financière, indirecte ou conditionnelle.

### 3.2 Résumé des principaux facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits ci-dessous décrits à la section 4 de la première partie du Prospectus et à la section 2 de la deuxième partie du Prospectus avant de prendre leur décision d'investissement.

#### **Concernant l'opération d'introduction :**

- Le risque lié à l'absence de cotation préalable à l'introduction sur Alternext.
- La possibilité de limiter l'émission à 75 % ce qui pourrait avoir des conséquences sur la future liquidité des titres. En outre si le seuil des 75% n'était pas atteint, les ordres deviendraient caducs et l'opération serait annulée.
- L'absence de garantie de bonne fin décalant ainsi le début des négociations sur le titre à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

- L'admission des titres à la cote d'un marché non réglementé et donc, l'absence pour l'actionnaire des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites au paragraphe 4.9. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'appel public à l'épargne.
- Conformément aux dispositions de l'article 3.2 des règles d'Alternext, l'admission des titres dont l'admission est demandée sur ce marché est subordonnée à ce que l'Offre réalisée dans le cadre du Placement donne lieu à une souscription effective d'un montant au moins égal à 2.500.000 euros. A défaut, les ordres émis par les souscripteurs seront caducs et annulés.
- La Compagnie du Catamaran a nanti 360.000 actions Fontaine Pajot (soit 25.8% du capital pré-opération) au profit du Crédit Agricole. Si le Crédit Agricole venait à détenir ces titres et à les céder sur le marché, ceci pourrait avoir un impact significatif sur le cours de bourse de la société.

#### **Concernant la Société :**

Les principaux facteurs de risques liés à FOUNTAINE PAJOT tels que décrits au chapitre 4 de la première partie du Prospectus, sont les suivants :

- Risques liés à l'activité de la société : les dix premiers clients représentent 45% du chiffre d'affaires de la société au 31/08/2006 et les dix premiers fournisseurs représentent 36% des achats de la société.
- Risques juridiques : dans le cours normal de son activité de construction et de ventes de catamarans à des particuliers depuis plus de 30 ans, FOUNTAINE PAJOT est exposé à des litiges techniques et commerciaux. D'autre part, la filiale à 67.16 % de FOUNTAINE PAJOT, Iris SA, spécialisée dans les bateaux de transport de passagers, ainsi que la filiale à 80.47% d'Iris SA, Iris Armement, font l'objet d'un plan de conciliation, conformément aux articles L.611-4 et suivants du Code de Commerce,
- Risques industriels et environnementaux : la localisation sur deux sites des outils de production permet de limiter le sinistre maximum possible. FOUNTAINE PAJOT est assuré pour des pertes d'exploitation pour un montant maximum de 13.9 M€, correspondant à une année et demi de production sur son site de La Rochelle.

Les autres risques, commerciaux, juridiques et financiers figurant dans le première partie du Prospectus sont considérés comme non significatifs.

#### **4. Eléments clés de l'offre et calendrier prévisionnel**

FOUNTAINE PAJOT a demandé l'admission aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris de :

- 1 395 700 actions existantes, intégralement souscrites et libérées et toutes de même catégorie,
- 143 160 actions nouvelles maximum, susceptibles d'être émises dans le cadre de la présente offre,

##### **Calendrier indicatif de l'opération**

12 juin 2007	Visa AMF sur le Prospectus
13 juin 2007	Publication du résumé du prospectus Ouverture de l'Offre Publique et du Placement Global
26 juin 2007	Clôture de l'Offre Publique et du Placement Global à 17 heures
27 juin 2007	Fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du Placement Global Décision de l'exercice éventuel de la clause d'extension Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre Publique Première cotation des actions de la Société Publication du communiqué confirmant le dimensionnement final, le prix de l'Offre Publique et du Placement Global et le taux de service des particuliers
2 juillet 2007	Règlement et livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global
3 juillet 2007	Début des négociations sur Alternext d'Euronext Paris

#### **5. Modalités de l'offre et de l'admission à la négociation**

##### **Structure du placement**

Préalablement à la première cotation, la diffusion des actions nouvelles dans le public (le "**Placement**") se réalisera dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous forme d'une Offre à Prix Ouvert (ci-après « OPO » ou « Offre publique »), principalement destinée aux personnes physiques ;

- d'un Placement Global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le "Placement global », comportant :
  - un placement public en France ; et
  - un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des États-Unis d'Amérique.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet c'est-à-dire excède 20% de la totalité de la demande de titre, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis sera au moins égal à 20% du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, en respect de l'article 321-115 du Règlement Général de l'AMF.

### Actions faisant l'objet de l'Offre

Nombre maximal d'actions offertes dans le cadre de l'Offre avant exercice de la clause d'extension	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 143 160 actions nouvelles à émettre, représentant 10.3% du capital et 5.1% droits de vote de FOUNTAINE PAJOT à ce jour.</li> <li>• 259 307 actions existantes représentant 18.6 % du capital et des droits de vote à ce jour.</li> <li>• Soit un total de 402.467 actions offertes</li> </ul>																		
Provenance des actions cédées	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre d'actions initial</th> <th>Nombre d'actions maximal (1)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FCPR 21 Développement</td> <td>139 570</td> <td>160 506</td> </tr> <tr> <td>Yves Pajot</td> <td>27 900</td> <td>27 900</td> </tr> <tr> <td>Logic SAS</td> <td>49 966</td> <td>57 461</td> </tr> <tr> <td>Compagnie du Catamaran</td> <td>41 871</td> <td>48 151</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>259 307</b></td> <td><b>294 018</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) en cas d'exercice intégral de la clause d'extension</p>		Nombre d'actions initial	Nombre d'actions maximal (1)	FCPR 21 Développement	139 570	160 506	Yves Pajot	27 900	27 900	Logic SAS	49 966	57 461	Compagnie du Catamaran	41 871	48 151	<b>TOTAL</b>	<b>259 307</b>	<b>294 018</b>
	Nombre d'actions initial	Nombre d'actions maximal (1)																	
FCPR 21 Développement	139 570	160 506																	
Yves Pajot	27 900	27 900																	
Logic SAS	49 966	57 461																	
Compagnie du Catamaran	41 871	48 151																	
<b>TOTAL</b>	<b>259 307</b>	<b>294 018</b>																	
Nombre définitif d'actions offertes dans le cadre de l'Offre	437 178 actions maximum en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension, soit 31,3 % du capital et 26,2% des droits de vote.																		
Clause d'extension	En fonction de la demande, une clause d'extension portant sur un maximum de 34 711 actions représentant 8,6% du montant mis sur le marché initialement prévu pourrait être exercée. Les actions supplémentaires offertes proviendraient exclusivement de cessions d'actions existantes.																		
Clause de sur-allocation	Néant																		
Prix par action :	A titre indicatif, entre 26,00 € et 30,00€. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui pourrait se situer en dehors de cette fourchette et sera fixé à l'issue de la période de construction du livre d'ordres, soit le 27 juin 2007.																		
Date de jouissance :	1 <sup>er</sup> septembre 2006																		

### Augmentation de capital

Nombre d'actions à émettre :	143 160 actions pouvant être limité à 75%, soit 107 370 actions.
Produit brut de l'émission :	A titre indicatif, 4 008 480 € en cas d'émission de 143 160 actions à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix mentionnée ci-dessus (soit 28 €) et de 3 006 360 € en cas de limitation à 75%.
Produit net de l'émission	3 652 268 € (2 675 201 € en cas de limitation à 75%).

L'augmentation de capital ne comporte ni clause de sur allocation, ni clause d'extension. L'augmentation de capital à 100% sera prioritaire sur la cession dans le cadre du Placement.

### **Cession d'actions existantes**

Nombre d'actions à céder :	259 307 actions pouvant être porté à 294 018 en cas d'exercice de la clause d'extension.
Produit brut de la cession :	A titre indicatif, 7 260 596 €, pouvant être porté 8 232 504 € en cas d'exercice de la clause d'extension, à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix mentionnée ci-dessus (soit 28 €).
Produit net de la cession	Le produit net de la cession est estimé à 7 079 081 €, pouvant être porté à 8 026 691 € en cas d'exercice de la clause d'extension.

### **Éléments d'appréciation du prix**

L'évaluation de FOUNTAINE PAJOT dans le cadre de son projet d'introduction a été réalisée selon une approche multicritère : actualisation des flux de trésorerie et comparatifs boursiers.

#### La méthode des DCF

La méthode des DCF est adaptée à la valorisation de FOUNTAINE PAJOT dont l'activité est génératrice de cash-flows positifs, après financement des investissements.

Sur la base d'hypothèses d'un taux d'actualisation de 10,3% et d'une valeur terminale obtenue par une croissance à l'infini de 2% pour le free cash flow 2017, il ressort une valorisation cible à 12 mois de 54,7M€ post money, soit 35,5€ par action.

#### La méthode des comparables boursiers

Le secteur du Nautisme est bien représenté en Bourse avec en particulier 4 sociétés cotées sur le marché financier français. Nous avons retenu un échantillon large de valeurs parmi lesquelles il convient cependant de sélectionner les acteurs dont l'activité et la situation économique est la plus proche de celle de Fontaine-Pajot. C'est dans cette perspective que nous identifions BENETEAU et COUACH comme les plus représentatives de l'activité et du stade de développement de Fontaine-Pajot.

La valorisation de Fontaine-Pajot résulte de la moyenne des multiples utilisés (VE/CA ; VE/EBE ; VE/REX ; PER ; PCF). Cette approche est prudente dans la mesure où elle ne met pas en valeur le différentiel de croissance important entre Fontaine-Pajot et les sociétés de l'échantillon.

Selon cette méthode, la valorisation d'équilibre ressort à 53,0M€ soit 34,4€/action.

### Synthèse

Synthèse des valorisations	M€	€/action
Actualisation des DCF	54,7	35,5
Comparaisons boursières	53,0	34,4
<b>Moyenne</b>	<b>53,8</b>	<b>35,0</b>

La valorisation post money ressort à 53,8M€, soit 35€ par action. Le prix d'offre milieu de fourchette ( 28 € par action) fait apparaître une décote de 20% sur cette valorisation.

Les méthodes d'évaluation reposant sur l'actif net, les dividendes actualisés et les multiples de transactions réalisées sur des sociétés comparables ont été exclues car jugées non pertinentes.

### **Disparité de prix**

Néant.

### **Dilution**

Un actionnaire détenant 1% du capital avant opération à laquelle il ne participerait pas, verrait sa participation dans le capital, ramenée à 0,91% et à 0,93 % en cas de limitation de l'émission à 75%.

### **Garantie de bonne fin**

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. De ce fait, le début des négociations sur le titre n'interviendra qu'à l'issue des opérations de règlement livraison, après délivrance du certificat du dépositaire.

## Cotation

Première cotation : 27 juin 2007.  
Premières négociations sur Alternext : 3 juillet 2007  
Code ISIN FR0010485268, mnémonique ALFPC.

## 6. Raisons de l'offre et utilisation du produit de l'émission

FONTAINE PAJOT inscrit son introduction en bourse dans une logique de financement de la croissance. Le produit net de l'augmentation de capital devrait être essentiellement consacré à l'investissement interne dans des outillages en vue de la production de catamarans haut de gamme ainsi qu'à l'élargissement de la vitrine commerciale.

En outre, la Société considère que son introduction en bourse lui permettra d'asseoir sa notoriété vis-à-vis de son réseau de concessionnaire, de sa clientèle et de ses fournisseurs.

## 7. Administrateurs, membres de la direction et salariés

### Composition du conseil d'administration

- Jean-François FONTAINE, Président
- Eric BRUNEEL, Directeur Général Délégué
- 21 CENTRALE PARTNERS, représenté par M. Henry HUYGHUES DESPOINTES, Administrateur
- Claire FONTAINE, Administrateur

### Salariés

326 collaborateurs au 28 février 2007.

### Contrôleurs légaux des comptes

- *Commissaires aux comptes titulaires* : HLP AUDIT représenté par M. Jacques Le POMELLEC et EURECAC représenté par M. Gilles COLLEONI.
- *Commissaires aux comptes suppléants* : HLP AUDIT représenté par M. Bernard GUIBERT et EURECAC représenté par Mme Valérie GUIBERT.

### Conseillers

Portzamparc Société de Bourse : Listing Sponsor et PSI en charge de l'établissement d'une note de recherche et du placement des titres dans le cadre du placement global.

## 8. Répartition du capital et des droits de vote au 11 juin 2007

	Nombre de titres		Nombre de droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
La compagnie du Catamaran (1)	848 000	60,76%	1 696 000	60,76%
FCPR 21 Développement	426 500	30,56%	853 000	30,56%
LOGIC SAS	92 900	6,66%	185 800	6,66%
Yves PAJOT	27 900	2,00%	55 800	2,00%
Jean-François FONTAINE	100	0,01%	200	0,01%
Claire FONTAINE	100	0,01%	200	0,01%
Daniel GIVON	100	0,01%	200	0,01%
Eric BRUNEEL	100	0,01%	200	0,01%
<b>Total</b>	<b>1 395 700</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 791 400</b>	<b>100,00%</b>

(1) Holding contrôlée par Jean-François FONTAINE

A la date du présent Prospectus, il existe un pacte d'actionnaires qui deviendra caduc une fois la Société cotée.

## 9. Informations complémentaires

### Capital social au 11 juin 2007

1.605.055 € divisé en 1.395.700 actions d'une valeur nominale de 1,15 € chacune.

**Statuts**

Les derniers statuts à jour de l'AGM du 11 mai 2007 ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Rochefort.

**Engagements de conservation**

Les principaux actionnaires de la Société se sont engagés, vis-à-vis du PSI, à conserver les actions détenues à l'issue du placement selon les conditions suivantes :

- 100% des actions détenues pendant 90 jours à compter de la date de première cotation,
- 80 % des actions détenues pendant 180 jours,
- 60 % des actions détenues pendant 270 jours.

Ces engagements pourraient être levés sur demande du PSI.

La Société informera immédiatement le marché des modifications des engagements de conservation décrits au paragraphe 7.3 de la note d'opération dont elle devra être informée sans délai par le PSI ou les actionnaires concernés dans les conditions et sous réserve des exceptions prévues aux articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

**Mise à disposition du prospectus**

Des exemplaires du Prospectus enregistré par l'AMF le 12 juin 2007 sous n° 07-184 sont disponibles sans frais auprès de la société FOUNTAINE PAJOT, et consultables sur les sites Internet de la société ([www.fontaine-pajot.com](http://www.fontaine-pajot.com)), de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et d'Alternext ([www.alternext.fr](http://www.alternext.fr)).

## PREMIERE PARTIE

### 1. PERSONNES RESPONSABLES

#### 1.1 Dénomination du responsable du Prospectus

Monsieur Jean-François FOUNTAINE, Président Directeur Général de FOUNTAINE PAJOT (ci-après "FOUNTAINE PAJOT" ou "la Société").

#### 1.2 Attestation du responsable du Prospectus

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Prospectus.

Les comptes annuels au 31 août 2006 ont fait l'objet d'un rapport général des contrôleurs figurant au paragraphe 20.4.1 de la première partie du Prospectus.

Les comptes annuels au 31 août 2005 ont fait l'objet d'un rapport général des contrôleurs figurant au paragraphe 20.4.2 de la première partie du Prospectus. Ce rapport, sans remettre en cause l'opinion exprimée dans ledit rapport, attire l'attention sur le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice, résultant de la constitution, pour la première fois sur cet exercice, d'une provision pour indemnités de fin de carrière, selon les modalités exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Les comptes annuels au 31 août 2004 ont fait l'objet d'un rapport général des contrôleurs figurant au paragraphe 20.4.3 de la première partie du Prospectus."

Fait à Aigrefeuille, le 12 juin 2007

Jean-François FOUNTAINE  
Président Directeur Général

#### 1.3 Attestation du Listing Sponsor

PORTZAMPARC Société de Bourse, Listing Sponsor, confirme avoir effectué, en vue de l'admission sur Alternext de FOUNTAINE PAJOT, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par FOUNTAINE PAJOT ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de FOUNTAINE PAJOT, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Française de Banques et l'Association Française des Entreprises d'Investissement et au schéma type d'Euronext Paris SA pour Alternext.

PORTZAMPARC Société de Bourse atteste conformément à l'article 212-16 du règlement général de l'AMF et aux règles d'Alternext, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du document d'information aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par FOUNTAINE PAJOT à PORTZAMPARC Société de Bourse, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation de PORTZAMPARC Société de Bourse de souscrire aux titres de FOUNTAINE PAJOT, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par son commissaire aux comptes.

PORTZAMPARC Société de Bourse  
Philippe de Portzamparc  
Président-Directeur Général

#### 1.4 Responsables de l'information

Jean-François FOUNTAINE  
Président Directeur Général

Nicolas GARDIES  
Directeur Administratif et Financier

Téléphone : 05-46-35-70-40  
Email : finance@fontaine-pajot.com

## **2. CONTROLEURS LEGAUX**

### **2.1 Commissaires aux Comptes titulaires**

- HLP AUDIT  
Représenté par Monsieur Jacques Le POMELLEC  
4, rue Amédée Ménard  
BP 32532  
44325 NANTES Cedex 3

Nommé par une assemblée générale du 22 novembre 2002 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2007.

- EURECAC  
Représenté par Monsieur Gilles COLLEONI  
1 rue du Bois d'Huré  
17140 LAGORD

Nommé par une assemblée générale du 17 février 2004 pour une durée de 3 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2007.

### **2.2 Commissaires aux Comptes suppléants**

- Bernard Guibert  
suppléant de HLP Audit  
4, rue Amédée Ménard  
BP 32532  
44325 NANTES Cedex 3

Nommé par une assemblée générale du 22 novembre 2002 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2007.

- Valérie Guibert  
suppléante d'Eurécac  
1 rue du Bois d'Huré  
17140 LAGORD

Nommé par une assemblée générale du 17 février 2004 pour une durée de 3 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2007.

### 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

FONTAINE PAJOT conçoit, fabrique et distribue des catamarans de croisière. La gamme de catamarans est essentiellement destinée au marché de la plaisance, avec une marque à très forte notoriété, présente au niveau international. Plus de 80 % du chiffre d'affaires est réalisé à l'international.

Les informations financières sélectionnées figurant ci-dessous sont basées sur les comptes sociaux des trois derniers exercices.

En Euros	28/02/2007	31/08/2006	31/08/2005	31/08/2004
Chiffres d'affaires	15 448 534	35 969 698	36 665 357	38 511 152
Résultat d'exploitation	322 929	2 415 909	3 556 772	3 391 977
Résultat courant avant IS	214 528	2 239 450	2 752 465	1 694 625
Résultat net	-286 017	704 215	1 122 926	95 755
Actif immobilisé net	8 495 044	6 715 218	2 754 792	3 634 459
Capitaux propres	7 071 168	7 330 606	6 115 481	5 693 610
Dettes financières	4 580 255	3 532 040	1 665 627	2 418 887
Disponibilités	2 229 572	2 468 848	3 423 378	2 841 664
Total Bilan	30 248 039	23 665 665	18 443 065	19 122 555

## 4. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Prospectus, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent Prospectus, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

### 4.1 Risques liés à l'activité de la société

#### 4.1.1 Risques clients

	Au 31/08/2005	Au 31/08/2006
1er client	6,97%	7,70%
5 premiers clients	24,13%	28,66%
10 premiers clients	41,58%	44,55%

La société considère que le risque de dépendance par rapport aux principaux clients est limité. La livraison intervient après le paiement complet du navire et très rarement après la mise en place d'un crédit documentaire.

Le développement sur de nouvelles zones export ainsi que la sortie de catamarans haut-de-gamme devraient permettre de limiter encore plus le risque client par des règlements intermédiaires en cours de production.

Enfin, l'entreprise a mis en place un Système de Management de la Qualité, qui fait l'objet d'une certification ISO 9001 version 2000, depuis 1999 et renouvelé en 2007. Ce système vise à garantir aux clients de l'entreprise un niveau de qualité optimal avec un souci constant de sécurité, de performance et de confort.

La Société a mis en œuvre les nouveaux textes de l'Union Européenne portant les garanties à deux ans pour les consommateurs. Elle a exigé cette même pratique de la part de ses fournisseurs. Elle provisionne dans ses comptes un montant additionnant les requêtes identifiées et un risque statistique.

#### 4.1.2 Risques fournisseurs

FONTAINE PAJOT a recours à environ 300 fournisseurs réguliers. Les postes les plus importants sont les moteurs, les voiles, la mature et la sous-traitance (aménagements, électroniques).

Part des principaux fournisseurs dans les achats	1er	5 premiers	10 premiers	20 premiers
Au 31 août 2006	7,59%	23,56%	36,25%	52,38%

Le service Achat sélectionne rigoureusement les fournisseurs selon des critères de prix et de qualité. La dépendance à l'égard des fournisseurs devrait s'accroître dans la mesure où FONTAINE PAJOT s'oriente de plus en plus vers un métier de concepteur-assembleur. Les sous-traitants (aménagement et composites) représentent aujourd'hui environ 20% des achats.

Par sécurité, FONTAINE PAJOT s'approvisionne au minimum auprès de deux fournisseurs par type de produit.

#### 4.1.3 Risques liés aux évolutions technologiques

Les techniques de construction des catamarans font l'objet d'innovations technologiques que FONTAINE PAJOT est à même d'accompagner via son bureau d'études.

FONTAINE PAJOT est à la pointe des évolutions technologiques dans cette industrie et assure une veille constante vis-à-vis de ses concurrents internationaux (salons, ...)

#### 4.1.4 Risques liés à la politique de croissance externe

FONTAINE PAJOT n'a pas engagé à ce jour de processus d'acquisition.

## **4.2 Risques juridiques**

### **4.2.1 Propriété intellectuelle**

La marque FOUNTAINE PAJOT est un actif important de la société et son utilisation frauduleuse par des concurrents pourrait avoir un impact négatif sur l'activité de la société.

Compte tenu des moyens mis en œuvre par la société, le risque semble toutefois limité.

La marque FOUNTAINE PAJOT est déposée par FOUNTAINE PAJOT SA. Elle protège également le logo. Elle porte sur les classes 12 (bateaux, navire de plaisances), 22 (voiles, gréements) et 25 (vêtements).

Une protection est en cours d'enregistrement à l'international (convention de Madrid : UE 27 pays, Australie, US).

La marque « Trawler Catamarans » est également protégée.

Les noms des bateaux sont protégés par l'usage régulier. Avant utilisation, ils font l'objet d'une vérification de non-utilisation par le service marketing.

Les procédés techniques ne font pas l'objet de protections particulières.

Le nom de domaine [www.fontaine-pajot.com](http://www.fontaine-pajot.com) ne fait pas l'objet d'une protection spécifique mais il bénéficie de l'antériorité.

Les dessins des catamarans sont la propriété des architectes, avec un usage exclusif accordé à FOUNTAINE PAJOT.

### **4.2.2 Faits exceptionnels et litiges**

#### **4.2.2.1 FOUNTAINE PAJOT**

Dans le cours normal de son activité de construction et de ventes de catamarans à des particuliers depuis plus de 30 ans, FOUNTAINE PAJOT est exposé à des litiges techniques et commerciaux.

Sont décrits ci-dessous les litiges dont le risque maximum est supérieur à 25 k€.

- Litige client américain : un client américain a tenté d'obtenir l'exequatur en France d'une décision d'un tribunal de Californie par laquelle FOUNTAINE PAJOT a été condamnée en 2002 à 3.2 millions de dollars. Par deux fois, en 1<sup>ère</sup> instance et en appel, les tribunaux ont rejeté cette demande. Le propriétaire s'est pourvu en cassation et tente d'autre part une action en « dol » pour laquelle sa requête est de 1.6 M€. FOUNTAINE PAJOT a engagé une action vis-à-vis de ses assureurs en garantie et en responsabilité.
- Litige Trawler : un client propriétaire estime son bateau non-conforme et a engagé une action en expertise. Ce dossier n'a pas encore été jugé en 1<sup>ère</sup> instance. La conséquence financière maximum pour la Société serait l'annulation de la vente (pour 609 K€) et en contre partie la réintégration du bateau en stock.
- Litige pont-roulant: FOUNTAINE PAJOT a obtenu d'un fournisseur le paiement d'un dommage de 661 k€ (payé via son assureur). La société a provisionné par prudence la totalité de cette somme compte tenu d'une procédure d'appel.
- Litiges sociaux : la société fait l'objet de deux recours auprès des tribunaux des prud'hommes pour lesquels les premières décisions sont favorables à Fountaine Pajot. Dans chacun des dossiers un appel a été formé. Les sommes demandées par les parties adverses sont de 154 k€. . Compte tenu de l'évolution favorable pour FOUNTAINE PAJOT, ce litige n'est pas provisionné.
- Litige avec l'administration fiscale : l'administration fiscale a contesté en 2002 les justificatifs fournis par Fountaine Pajot pour des ventes intra-communautaires de 4 bateaux. Dans ce litige qui concerne d'autres acteurs de l'industrie nautique française, la société estime que les critères de destination du produit et de son usage qualifient à l'évidence ces ventes en tant qu'intra-communautaires. L'administration fiscale a demandé une garantie en 2002, sous forme d'une caution bancaire de 130 k€. Ce dossier n'a pas évolué depuis.
- Litiges techniques et commerciaux : La société a à ce jour deux réclamations après que Fountaine Pajot soit intervenu au titre de sa garantie de constructeur. Ces demandes nouvelles portent sur des pertes d'exploitation ou de jouissance, pour lesquelles la société est assurée. FOUNTAINE PAJOT étant assuré pour ces litiges, ceux-ci ne sont pas provisionnés.

#### 4.2.2.2 Iris SA et Iris Armement

La filiale à 67.16 % de FOUNTAINE PAJOT, Iris SA, spécialisée dans les bateaux de transport de passagers, ainsi que la filiale à 80.47% d'Iris SA, Iris Armement, font l'objet d'un plan de conciliation, conformément aux articles L.611-4 et suivants du Code de Commerce, homologué par un jugement du 23 juin 2006 du Tribunal de Commerce de La Rochelle.

Ce plan fixe les règles de fonctionnement de la conciliation et les modalités de remboursement de la dette.

- FOUNTAINE PAJOT a accepté dans la limite de 150 k€ de réaliser des apports en trésorerie courante pour permettre le fonctionnement des sociétés Iris et Iris Armement. A ce titre, FOUNTAINE PAJOT bénéficie du privilège de conciliation tel qu'il est prévu à l'article L.611.11 du Code de Commerce ;
- L'ensemble des créanciers signataires de cet accord de conciliation dont FOUNTAINE PAJOT bénéficie d'une quote-part du produit de la vente des actifs résiduels.
- La conciliation prendra fin le 31.08.2008

Au 28 février 2007, FOUNTAINE PAJOT a provisionné à 100% tous les engagements vis-à-vis de sa filiale et sous-filiale. Compte tenu de l'absence d'engagements hors bilan d'une part, et d'autre part de l'accord de conciliation homologué par le Tribunal de Commerce de La Rochelle, la responsabilité de Fountaine Pajot ne peut être engagée au delà des éléments inscrits au bilan de Fountaine Pajot.

#### *Contentieux Administration fiscale d'Iris Armement*

En 2002, le report de l'exposition suisse a entraîné un préjudice pour Iris SA. Ce préjudice a donné lieu à une indemnité, perçue par sa filiale Iris Armement, mais reclassée comptablement chez Iris SA, Iris Armement n'existant tout simplement pas à l'époque du préjudice. L'administration fiscale a estimé que Iris Armement devait être bénéficiaire de cette indemnisation et a, en conséquence, redressé Iris Armement de ce produit : le redressement s'élève à 1.3 M€. L'administration a en outre infligé à Iris Armement une pénalité de 0.3 M€ pour un problème de forme.

Iris Armement a contesté ce redressement et, à ce stade de la procédure, l'administration n'a pas rendu d'avis définitif.

La possibilité d'extension du redressement fiscal de la société IRIS ARMEMENT au niveau de la société FOUNTAINE PAJOT ne paraît pas, d'un point de vue fiscal envisageable compte tenu que :

- l'extension d'un redressement fiscal à une autre personne n'est possible d'un point de vue fiscal que si cette autre personne est liée à une opération soit en tant que dirigeant de droit ou de fait soit en étant partie à une opération objet du redressement,
- seule la société IRIS ARMEMENT est redevable d'une amende si le redressement est confirmé à l'issue du recours,
- la société FOUNTAINE PAJOT n'est intervenue à aucun moment dans l'opération litigieuse,
- l'administration fiscale ne peut pas exiger le paiement des sommes redressées par une autre personne que la société IRIS ARMEMENT

#### *Contentieux avec l'assureur Axa Oyak :*

Suite à un sinistre survenu sur un navire 6.2 lourdement endommagé en Turquie, IRIS SA a été amenée à comptabiliser une indemnité à recevoir de la part de ses assureurs AXA OYAK pour un montant de 3,5 millions d'euros.

Compte tenu de l'absence de réaction de son assureur, IRIS SA a assigné AXA Oyak en paiement de cette indemnité.

Une première décision du Tribunal de Commerce de La Rochelle, confirmée par une décision en appel du Tribunal de Poitiers, a donné raison à la société IRIS SA sur le bien fondé de sa demande. Un expert a été désigné avec mission de confirmer le montant final du préjudice.

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour d'autre fait exceptionnel ou de litige pouvant avoir, ou ayant eu dans le passé, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de FOUNTAINE PAJOT.

### **4.3 Risques industriels et environnementaux**

#### **4.3.1 Risque de défaillance de l'outil de production**

La localisation sur deux sites des outils de production permet de limiter le sinistre maximum possible. FOUNTAINE PAJOT est assuré pour des pertes d'exploitation pour un montant maximum de 13.9 M€, correspondant à une année et demi de production sur son site de La Rochelle.

La Société porte un effort permanent d'investissement, de prévention, de perfectionnement et de maintenance des installations qui limite les risques d'accidents du travail ou d'arrêt de la production du fait de la survenance d'incidents techniques ou humains (coupures électriques, pannes machines, chutes .... Etc).

Les installations techniques font l'objet de contrats de maintenance et sont soumis aux inspections de l'Apave et autres organismes agréés.

#### **4.3.2 Risques industriels liés à l'environnement et à la réglementation**

FOUNTAINE PAJOT est soumis à déclaration (au sens de la DRIRE) et fait l'objet de contrôles réguliers de la CRAMCO (Contrôle d'hygiène et de sécurité).

La réglementation européenne COV en vigueur pour l'industrie des composites, vise à limiter l'émission de COV (composants organiques volatils) dans l'atmosphère.

Pour respecter cette réglementation, FOUNTAINE PAJOT a investi dans les techniques des moules fermés : infusion et RTM Eco.

Le contrôle avant la mise sur le marché de nos nouveaux modèles est assuré par un organisme tiers qui délivre une certification = L' ICNN (Institut pour la Certification et la Normalisation dans le Nautisme). Chaque modèle de bateau est soumis à une attestation d'examen « CE de Type » avant sa mise sur le marché de manière à répondre aux exigences de la directive européenne 94/25 CE du 16 juin 1996.

Le label CE est nécessaire pour commercialiser les catamarans au sein de l'Union Européenne et représente un atout à l'export sur les autres continents compte tenu des accords réciproques en négociation.

#### 4.4 Risques liés à l'organisation de la société

##### 4.4.1 Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés

Agé de 56 ans, Jean-François Fontaine (Président Directeur Général, fondateur de la Société) est accompagné par une équipe de direction compétente et expérimentée, composée de Eric Bruneel (49 ans, Directeur Général Délégué), Nicolas Gardies (43 ans, Directeur Administratif et Financier), Olivier Caris (51 ans, Directeur Commercial), Yves de Kerangat (46 ans, Directeur Haut-de-gamme et Passagers), Xavier Colloch (44 ans, Directeur de Production), Jean-Marc Bri (44 ans, Directeur service Achat), Yannick Naudin (37 ans, Responsable Technique), Vincent Laigo (40 ans, Responsable du Bureau d'études du site d'Aigrefeuille), Hélène de Fontainieu (41 ans, Directrice de la Communication et du Marketing) et Claude Barrault (52 ans, Directeur des Ressources Humaines).

La pérennité de FOUNTAINE PAJOT est renforcée par sa capacité à motiver ses collaborateurs clés, sachant que 80% des membres du comité de direction sont présents dans la Société depuis plus de 10 ans.

##### 4.4.2 Risques sociaux spécifiques

Afin de mobiliser le personnel sur les objectifs de l'entreprise, la société a mis en place une politique de rémunération très incitative :

- la participation s'est élevée à 241k€ au 31/08/2006,
- l'intéressement (facultatif) s'est élevé à 466 k€ au 31/08/06
- la distribution gratuite d'action décidée par le conseil d'administration du 28/03/07 sur des critères de responsabilité et de fidélité à l'entreprise
- une mutuelle santé prise en charge à 100% par l'employeur

Les conditions et méthodes de travail font l'objet de formations constantes pour s'assurer de la compétence et de l'adéquation de tous les collaborateurs aux postes occupés.

La Société n'a connu aucun mouvement social ces quatre dernières années.

#### 4.5 Risques de marché

##### 4.5.1 Risques de liquidité

De manière générale, la Société demande à ses clients un acompte de 10% à la commande, le solde étant versé avant le départ du catamaran du chantier.

Pour les modèles haut-de-gamme comportant plus d'options, la Société demande un premier acompte de 20%, suivi d'un deuxième acompte de 30%, 90 jours avant la livraison, d'un troisième de 35%, 60 jours avant la livraison, le solde étant versé au départ du catamaran du chantier.

La vente de bateaux de plaisance est une activité saisonnière néanmoins limitée compte-tenu de la répartition géographique du chiffre d'affaires.

Les liquidités sont donc relativement moins importantes sur la période courant de septembre à février.

Au 28 Février 2007, l'endettement financier hors intérêts courus non échus, s'élevait à 4 551 869 euros réparti de la manière suivante :

Au 28/02/2007	Jour le Jour à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires à taux fixe	310 675	148 920	0	459 595
Participation	70 567	614 699		685 266
Total taux fixe	381 242	763 619		1 144 861
Emprunts bancaires à taux variable	881 955	1 615 205		2 497 160
Créances titrisées nettes du dépôt de garantie	-	-	-	-
Découvert bancaire	909 848	-	-	909 848
Total taux variable	1 791 803	1 615 205	0	3 407 008
Sous Total Endettement Hors Crédit Bail	2 173 045	2 378 824	0	4 551 869
Crédit Bail	215 195	846 677	89 270	1 151 142

Le risque de liquidité est couvert par plusieurs facilités mises en place avec les banques de la Société : CRCA-CMDS, BNP Paribas, Caisse d'Epargne et Banque Populaire. L'entreprise dispose d'un montant cumulé de facilités de caisse et de billets de Trésorerie de 2 100 k€ et de billets de trésorerie pour 2 600 k€.

Ainsi, à la date du présent Prospectus, la Société estime ne pas être confrontée à un risque de liquidité.

#### 4.5.2 Risques de change

FONTAINE PAJOT réalise environ 16% de son chiffre en dollar, le reste étant libellé en euros. La part des achats en devise est très faible, la quasi-totalité des achats s'effectuant en euros.

La société établit chaque année un tarif au mois de mai en déterminant un taux €/€ pour l'année commerciale suivante (débutant en septembre). Les devises issues des ventes réalisées en dollars sont rémunérées sur un compte à court terme.

Au 28/02/2007	Dollars américains
Passifs financiers	94 942,43
Actifs financiers	2 446 221,81
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>2 351 279,38</b>
Hors bilan	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>2 351 279,38</b>

Les recettes dollar ont dépassé de 2 450 K\$ les couvertures mises en place antérieurement. La société mettra en place des couvertures adossées au taux « tarifaire » retenu.

#### 4.5.3 Risques de taux

L'échéancier des actifs et passifs financiers (incluant intérêt courus non-échus) de FONTAINE PAJOT au 28/02/2007 était le suivant :

Au 28/02/2007	Jour le Jour à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers	2 201 430	2 378 824	0	4 580 254
Actifs financiers	2 229 572	0	0	2 229 572
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>+ 28 142</b>	<b>-2 378 824</b>	<b>0</b>	<b>- 2 350 682</b>
Hors bilan	- 215 195	- 846 677	- 89 270	- 1 151 142
<b>Position nette après gestion</b>	<b>- 187 053</b>	<b>- 3 225 501</b>	<b>- 89 270</b>	<b>- 3 501 824</b>

Concernant les emprunts contractés par FONTAINE PAJOT à taux variable, l'impact d'une variation de 1% des taux d'emprunt entre le 1er septembre 2006 et le 31 août 2007 serait le suivant :

Banque	Nominal	Taux	Capital restant dû au 31/08/2006	Intérêts jusqu'au 31/08/2007	Impact variation de 1% sur un an
CAISSE D'EPARGNE	250 000	Indice Codevi + 0,6%	209 315	4 349	2 093
CAISSE D'EPARGNE	200 000	Indice Codevi + 0,7%	187 564	5 021	1 876
CAISSE D'EPARGNE	250 000	Indice Codevi + 0,7%	250 000	7 241	2 500
CREDIT AGRICOLE	200 000	Euribor 1 mois + 0,5%	166 667	3 786	1 667
CREDIT AGRICOLE	450 000	Tx variable TRCAM	450 000	13 337	4 500
CREDIT AGRICOLE	500 000	Tx variable TRCAM	469 112	13 199	4 690
BANQUE POPULAIRE	500 000	Indice Codevi + 0,7%	476 711	12 787	4 767
BANQUE POPULAIRE	500 000	Indice Codevi + 0,7%	500 000	11 738	5 000
BANQUE POPULAIRE	225 000	Euribor 3 mois + 0,75%	178 936	4 540	1 789
<b>Total</b>	<b>3 075 000</b>		<b>2 888 305</b>	<b>75 998</b>	<b>28 883</b>

#### **4.5.4 Risques liés à l'évolution des prix des matières premières**

La société s'approvisionne en pièces et matières transformées constituées en partie de matières premières soumises à variations (Inox, Bois, autres métaux ...) L'impact final de la variation des cours de ces matières est limité compte tenu de la valeur ajoutée incorporée.

La société a réussi par le passé à contenir l'inflation de ces matières premières en jouant sur le mix de ses achats, la baisse sur certains composants venant limiter la hausse sur certains autres.

#### **4.6 Assurances et couverture des risques**

Les principales polices d'assurances souscrites par la Société sont décrites dans le tableau présenté ci-dessous.

La Société estime que les polices d'assurance décrites ci-dessous couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

Type de contrat	Assureur	Risques couverts	Expiration	Franchise		Plafonds couverts	
				Dommages aux biens (maximum)	Pertes d'exploitation (maximum)	Dommages aux biens (maximum)	Pertes d'exploitation (maximum)
Dommages aux biens et pertes d'exploitation	AGF	- Incendie, foudre, explosions	<b>01 Sept</b> renouvelable annuellement par tacite reconduction	Néant	Néant	Néant	13 954 000 Eur
		- Tempêtes, dégâts des eaux, vandalisme, gel etc.		10 %, max 7 000 Eur	3 j ouvrés	Néant	13 954 000 Eur
		- Dommages électriques		700 Eur	3 j ouvrés	42 208 Eur	1 524 490 Eur
		- Vol		700 Eur	-	40 000 Eur	-
		- Inondations		2 000 Eur	3 j ouvrés	1 000 000 Eur	1 524 490 Eur
		- Effondrements		2 000 Eur	3 j ouvrés	1 000 000 Eur	1 524 490 Eur
		- Bris de machines		700 Eur	3 j ouvrés	100 000 Eur	1 524 490 Eur
		- Tous autres évènements non dénommés		2 000 Eur	3 j ouvrés	1 000 000 Eur	1 524 490 Eur
		- Extension pertes d'exploitation		-	3 j ouvrés	-	1 524 490 Eur
- Catastrophes naturelles	Celle prévue par la loi	Celle prévue par la loi	Néant	13 954 000 Eur			
Responsabilité civile	AXA	<b>1- Avant livraison :</b> - Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non confondus	<b>01 Sept</b> renouvelable annuellement par tacite reconduction	7 500 Eur		8 000 000 Eur	
		- Faute inexcusable de l'employeur		Néant		1 000 000 Eur	
		- Dommages matériels et immatériels consécutifs		7 500 Eur		3 500 000 Eur	
		- Dommages immatériels non consécutifs		10 000 Eur		500 000 Eur	
		- Dommages aux objets confiés		10 000 Eur		500 000 Eur	
		- Dommages de pollution		10 000 Eur		1 500 000 Eur	
		<b>2- Avant livraison :</b> - Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non confondus		15 000 Eur		3 500 000 Eur	
		- Dommages immatériels non consécutifs y compris frais de dépose et repose engagés par les tiers		30 000 Eur		1 000 000 Eur	
		- Frais de dépose et repose engagés par l'assuré		30 000 Eur		300 000 Eur	
		- Frais de retrait engagés par l'assuré et par les tiers		30 000 Eur		300 000 Eur	
<b>3- Frais de prévention</b>			Néant				
<b>4- Défense recours</b>	750 Eur		50 000 Eur				
<b>5- Extension risques navigation</b>	1 500 Eur		1 000 000 Eur				
Stock Transit	AFU	<b>1- Transport</b> - Marchandises confiées à des transporteurs professionnels	<b>01 Sept</b> renouvelable annuellement par tacite reconduction			1 200 000 Eur	
		- Marchandises chargées à bord des véhicules de la Société		3 000 Eur		15 000 Eur par véhicule	
		<b>2- Stockage</b>		10 %, max 1 500 Eur			
<b>3- Expositions</b>	3 000 Eur		2 286 000 Eur				
				3 000 Eur		1 525 000 Eur	

Type de contrat	Assureur	Risques couverts	Expiration	Franchise	Plafonds couverts
Navigation	Generali	- Responsabilité Civile de l'Assuré	06 Oct 2006 au 31 Août 2007	Néant	8 000 000 Eur
		- Frais de retraitement		Néant	30 %, max 15 520 Eur
		- Défense Juridique et Recours		Néant	7 625 Eur
		- Pertes et Avaries, Vol		1%	1 000 000 Eur par événement 2 000 000 Eur par année
Mandataire sociaux	AIG	- Responsabilité civile des dirigeants	03 Nov renouvelable annuellement par tacite reconduction	Néant	3 000 000 Eur
Accidents du travail	ACE	Accident du travail - Décès - Incapacité permanente >= à 10% Maladie professionnelle - Décès - Incapacité permanente >= à 10%	30 Nov renouvelable annuellement par tacite reconduction	24 392 Eur	7 622 451 Eur
Véhicules	MAAF	- Vol, incendie, Evts climt., dommages tous accidents - Dommages corporels - Garanties complémentaires (contenu pro.) - Garantie assistance - Tranquillité financière (indemnisation)	11 Nov renouvelable annuellement par tacite reconduction	523 Eur - 91 Eur - 523 Eur	- - 3 049 Eur - -

Le montant total des polices d'assurances en charge au titre de l'exercice clos le 31 Août 2006 s'élève à 254 800 euros.

En cas de contentieux important qui dépasserait les limites de garanties des polices, ou qui impliqueraient plus fortement l'entreprise, le dossier est confié à un des avocats qui défendent FOUNTAINE PAJOT.

#### 4.7 Engagements hors-bilan

##### Tableau synthétique des engagements hors bilan

En Euros	N	N-1	N-2
Engagements de crédit-bail immobilier	1 241 820	1 451 375	1 660 932
Nantissement fonds de commerce	3 430 000	3 503 164	2 000 000
Engagements en matière de pensions, retraites et assimilées	-	-	295 670
Privilège du trésor en matière de TVA	130 061	130 061	-
<b>Total</b>	<b>4 801 881</b>	<b>5 084 600</b>	<b>3 956 602</b>

## **5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE**

### **5.1 Histoire et évolution de la Société**

#### **5.1.1 Dénomination sociale de la Société**

La dénomination de la société est FOUNTAINE PAJOT.

#### **5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société FOUNTAINE PAJOT**

La Société FOUNTAINE PAJOT est enregistrée au registre du commerce et des sociétés de ROCHEFORT sous le numéro 307 309 898.

Code NAF : 351 E – Construction de bateaux de plaisance.

#### **5.1.3 Dates de constitution et durée**

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du 24 novembre 1978, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

#### **5.1.4 Siège social de la Société FOUNTAINE PAJOT, forme juridique, législation régissant ses activités**

Le siège social de la Société FOUNTAINE PAJOT est à :

Zone Industrielle du Fief Girard  
17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS  
Téléphone : 05-46-35-70-40  
Télécopie : 05-46-35-50-10  
[www.fontaine-pajot.com](http://www.fontaine-pajot.com)

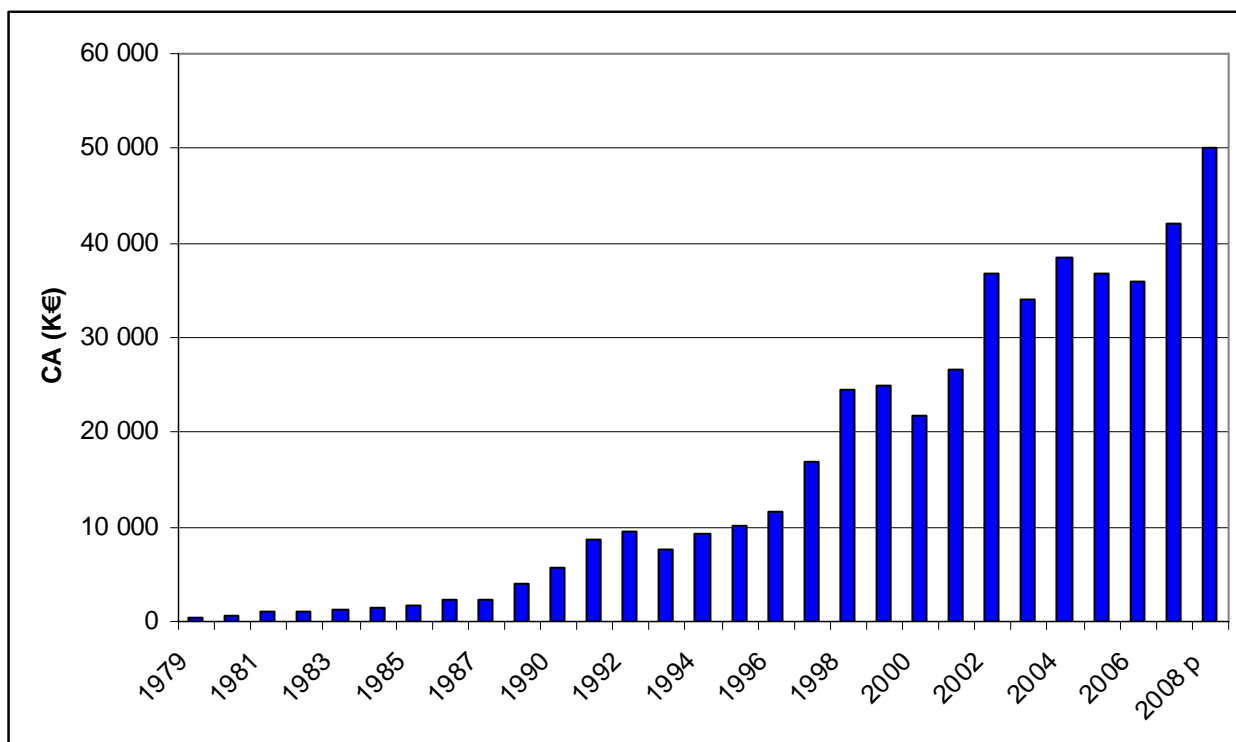
La Société FOUNTAINE PAJOT est une société anonyme à conseil d'administration de droit français, soumise aux dispositions du Livre II du Code de Commerce et au décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

#### **5.1.5 Evènements marquants dans le développement de la Société – Rappel historique**

- Août 1976 :** Création de la Société FOUNTAINE PAJOT par Jean-François FOUNTAINE, Yves PAJOT, Daniel GIVON, Rémy TRISTAN, tout juste revenus des jeux olympiques de Montréal de 1976. La société est alors positionnée sur la fabrication de dériveurs 505 puis de dériveurs 470 (série olympique).
- 1978 :** L'entreprise se développe avec de nouveaux modèles de dériveurs (420) dans une nouvelle usine à Aigrefeuille.
- 1980 :** Fabrication de prototypes IOR (International Offshore Racing). Avec la victoire au championnat du monde de 1980 des half tonners (monocoques de 9 mètres), FOUNTAINE PAJOT, la réputation du chantier prend une toute autre dimension dans le monde de la course au large.
- 1981 :** FOUNTAINE PAJOT sort des ateliers le premier multicoque (« Royale »), un trimaran de course au large entièrement construit en sandwich. Séduite par ces bateaux, l'équipe FOUNTAINE PAJOT se lance dans la course open en produisant de nombreux voiliers dont le premier Charente Maritime.
- 1983 :** Le chantier démarre la fabrication de catamarans de croisière avec son premier modèle de série, le Louisiane 37.
- 1985 :** Augmentation de la surface de production pour le développement de la gamme. Les locaux d'Aigrefeuille sont doublés.
- 1984 :** Arrivée de Eric BRUNEEL dans l'équipe de direction de FOUNTAINE PAJOT.
- 1990 :** Intervention de l'architecte designer Olivier FLAHAULT, dont la quasi totalité des modèles portent sa griffe.
- 1992 :** L'apparition de la "casquette" fait sensation. Cette solution innovante qui évite l'effet de serre est devenue la signature mondialement reconnue du chantier.
- 1996 :** La société élargit sa gamme avec la fabrication de catamarans Day Charter : Taïti 75 puis Taïti 60.
- 1998 :** Lancement d'une gamme de catamarans de croisière à moteur : Trawlers Catamarans avec le Maryland.
- 1999 :** La société acquiert la certification ISO 9002. Elle installe un site à La Rochelle en bord de mer pour les unités les plus importantes.
- 2001 :** Arrivée de la technologie dite de "l'infusion" permettant de réaliser un sandwich composite en une seule fois, de supprimer toutes les émanations de solvant tout en limitant au maximum les pertes de matière première. Sortie du 1000<sup>ième</sup> catamaran. Mise en place de l'ERP.

- 2002 :** 21 Centrale Partners entre au capital de FOUNTAINE PAJOT à hauteur de 30,6 % par acquisition de titres de fondateurs. La holding Compagnie du Catamaran est créée.
- 2004 :** Sortie de l'Eleuthera, navire amiral de la flotte sur le segment voile, et du Cumberland 44, navire amiral des Trawlers.
- 2006 :** Lancement de la technologie RTM Eco (Resin Transfer Molding).
- 2007 :** Plus de 1.600 catamarans de croisière naviguent à travers le monde. La gamme est complètement renouvelée. FOUNTAINE PAJOT fournit des bateaux d'organisation pour la Coupe de l'America.

Depuis la création de la Société, le chiffre d'affaires (en K€) a évolué comme suit :



## 5.2 Investissements

### 5.2.1 Description des principaux investissements réalisés par la Société FOUNTAINE PAJOT au cours des 3 derniers exercices

En 2005, FOUNTAINE PAJOT a lancé un plan de développement qui a consisté au renouvellement de la gamme existante et à l'industrialisation des procédés de fabrication. Les montants engagés au titre de ce plan sur les trois derniers exercices (et plus particulièrement sur les exercices clôturant au 31 août 2005 et 2006) sont les suivants :

En Euros	31/08/2004	31/08/2005	31/08/2006
Immobilisations Incorporelles	16 794	44 917	460 860
Immobilisations Corporelles	819 208	1 597 888	4 293 117
Immobilisations Financières	1 000 047	120	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 836 049</b>	<b>1 642 925</b>	<b>4 753 977</b>

Les investissements en immobilisations incorporelles concernent les investissements immatériels notamment les frais de conception des catamarans Mahé, Salina, Orana.

Les investissements en immobilisations corporelles correspondent principalement aux installations techniques, aux matériels et à l'outillage industriel :

- moules des catamarans Eleuthera, Cumberland, Mahé, Orana, Salina, Highland,
- l'aménagement des bâtiments de fabrication pour les nouveaux modèles,
- des équipements de productivité pour la fabrication
- l'acquisition d'un bureau commercial au port des Minimes de La Rochelle

La forte hausse constatée sur l'exercice clos au 31 août 2006 est relative à un doublement du poste installations techniques, matériel et outillage industriel, ainsi que l'intégration d'immobilisations corporelles en cours pour un montant de 1 660 k€.

Les investissements en immobilisations financières au 31/08/2004 correspondent à un prêt de 1 M€ à la sous-filiale Iris Armement, totalement provisionné depuis.

### 5.2.2 Descriptions des principaux investissements en cours

Les investissements réalisés par la Société FOUNTAINE PAJOT depuis le début de l'exercice en cours sont les suivants :

En Euros	28/02/2007
Acquisition d'Immobilisations Incorporelles	176 329
Acquisition d'Immobilisations Corporelles	2 740 924
Acquisition d'Immobilisations Financières	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 917 253</b>

Ils concernent principalement :

- la poursuite des frais de conception des catamarans Salina et Orana (dont la sortie est prévue au mois de Juin 2007)
- les moules des catamarans Salina et Orana
- l'aménagement des bâtiments pour la construction des catamarans Salina et Orana

Le 4 juin 2007, la Société a mis en service les outillages des nouveaux modèles que sont le Salina 48 et l'Orana 44 ainsi que les équipements industriels qui leur sont affectés.

### 5.2.3 Description des principaux investissements futurs

Le plan d'investissements 2007- 2011 vise à doubler le nombre de modèles haut-de-gamme, avec le lancement d'un nouveau catamaran à moteur de 55 pieds dans la gamme Trawler et d'un nouveau catamaran à voile de 65 pieds. Ce plan comprend :

- la création de nouveaux outillages pour la nouvelle gamme de catamarans et la poursuite du renouvellement de la gamme existante (6.6 M€) principalement concentrés sur 2007-2008,
- l'immobilisation des frais d'études et conceptions attachés à ces nouveaux outillages (1.2 M€)
- l'investissement informatique dans un logiciel de CAO pour le bureau d'études (0.3 M€)
- la fin du programme d'industrialisation débuté en 2005 (0.4 M€)
- des investissements courants (0.4 M€)

La société FOUNTAINE PAJOT a un bail commercial avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Elle envisage l'acquisition des locaux.

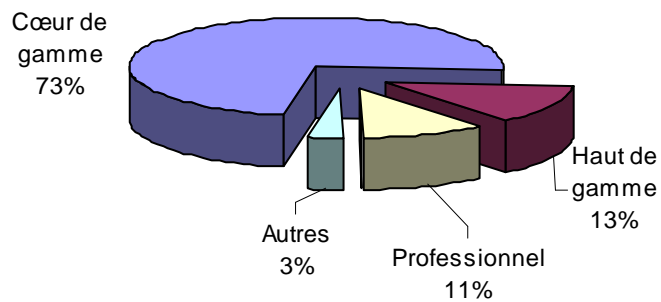
## 6. APERCU DES ACTIVITES

### 6.1 Présentation générale des activités de la société

FONTAINE PAJOT conçoit, fabrique et distribue des catamarans de croisière. La gamme de catamarans est essentiellement destinée au marché de la plaisance, avec une marque à très forte notoriété, présente au niveau international. Plus de 80% du chiffre d'affaires est réalisé à l'international.

Le chiffre d'affaires en 2005/06 se répartit comme suit

**Répartition du chiffre d'affaires 2005-2006 par gamme de produits**



### 6.1.1 Les catamarans FOUNTAINE PAJOT

Depuis 1983, 21 modèles ont été créés par des équipes associant architectes et le bureau d'étude de FOUNTAINE PAJOT. Au 31 mai 2007, FOUNTAINE PAJOT a construit au total 1668 catamarans de croisière en faisant de celui-ci le leader mondial en terme de nombre de modèles créés et de catamarans fabriqués :

Années de lancement	Modèles	Nombre de modèles construits au 31 mai 2007
1983	Louisiane 37	55
1986	Corneel 26	53
1986	Casamance 43	33
1988	Maldives 32	100
1988	Fidji 39	35
1990	Antigua 37	64
1991	Marquises 56	38
1992	Venezia 42	126
1993	Tobago 35	95
1994	Athéna 38	222
1996	Bahia 46	172
1996 Gamme actuelle en production	Taïti 75	55
1998	Maryland 37	78
2000	Greenland 34	44
2000 Gamme actuelle en production	Taïti 60	10
2000	Belize 43	174
2003 Gamme actuelle en production	Lavezzi 40	176
2004 Gamme actuelle en production	Cumberland 44	31
2004 Gamme actuelle en production	Eleuthéra 60	19
2005 Gamme actuelle en production	Highland 35	41
2007 Gamme actuelle en production	Mahé 36	43
2007 Gamme actuelle en production	Salina 48	3
2007 Gamme actuelle en production	Orana 44	1

L'offre de FOUNTAINE PAJOT est scindée en 3 catégories : Catamarans à voile (62% du CA 2005/06), Trawler ou Catamarans à moteur (24% du CA 2005/06), Bateaux Professionnels (11% du CA 2005/06). Le Service Après-Vente et le négoce représentent 3% du chiffre d'affaires 2005/06.

Les multicoques présentent plusieurs avantages permettant d'attirer une clientèle nouvelle pour le nautisme, à la recherche d'un plus grand confort :

- de grands volumes intérieurs
- l'absence de gîte
- faible tirant d'eau permettant une plus grande accessibilité des rivages et une possibilité d'échouage

### 6.1.1.1 Catamaran à voile et à moteur de moins de 500 k€

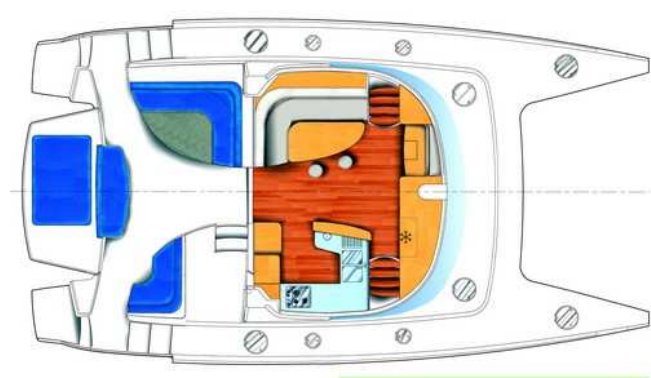
Les catamarans à voile

La gamme de catamarans à voile en production actuellement comprend, par ordre de taille, les catamarans Mahé 36 ( lancé en 2007, produit au rythme de 1 bateau tous les 4 jours), Lavezzi 40 (best seller conçu en 2003 avec 176 bateaux déjà livrés), Orana 44, Salina 48.

Vue externe du Salina 48



Plan interne du Salina 48



Les catamarans FOUNTAINE PAJOT sont connus pour leur aptitude marine, c'est-à-dire conçus :

- Pour des qualités marines : aptes à rencontrer le mauvais temps, leurs carènes sont conçues pour toutes les allures et dans tous les types de mer. Leur plan de pont assure à l'équipage des manœuvres aisées et des navigations confortables. Leurs performances sont également remarquables grâce à leur excellent ratio poids/puissance et à leur généreuse surface de voilure répartie de manière équilibrée entre grand-voile et génois. Enrouleur de foc et grand voiles lattées sur chariots à billes permettent d'adapter facilement la voilure au temps pour utiliser au maximum le potentiel du bateau.
- Pour des manœuvres de port facilitées : la double motorisation, et la position poste de pilotage permettent des manœuvres aisées.
- Avec des surfaces sans obstacles : la circulation à bord est facilitée par un accastillage intégré. Aucune pièce blessante sur le pont (pas de haubans, ni de pièces d'accastillage dans les passages, un passavant...), pour le laisser très dégagé et confortable. Les pieds de chandelier sont intégrés en bordure de coques
- pour un embarquement aisé : tous les bateaux ont été dessinés pour que les accès soient à la hauteur d'une marche. Ceci est valable depuis la montée à bord jusque dans les circulations à l'intérieur du bateau. De même pour amarrer l'annexe, la manœuvre est facilitée par une des deux jupes arrières complètement « nue » (on ne met une échelle inox que sur une des deux jupes arrière pour laisser libre l'autre jupe).

Les catamarans FOUNTAINE PAJOT n'en restent pas moins conçus pour une clientèle recherchant le confort c'est-à-dire vivre avec un carré convivial, des espaces privés dans les coques et une suite propriétaire.

Au niveau sécurité, les catamarans

- sont insubmersibles : l'insubmersibilité et le cloisonnement intérieur des bateaux sont deux éléments clé de leur sécurité. L'insubmersibilité est assurée par des volumes de mousse placés aux extrémités avant et arrière des coques. Le cloisonnement étanche des étraves de chaque coque permet de les isoler totalement : en cas de choc et de voie d'eau, seul le compartiment avant est inondé et le bateau peut continuer à naviguer.
- sont munis d'ailerons fixes et antichocs : en cas de choc en mer ou à l'échouage, ils protègent les hélices et les safrans et préservent l'étanchéité et la sécurité du bateau : un point important sur un bateau à moteur qui navigue à des vitesses assez élevées et peut toujours heurter un objet flottant. Faciles à réparer, ces ailerons permettent aussi d'échouer sans risques pour caréner.
- une barre de position unique : ce poste de barre créé par FOUNTAINE PAJOT, est devenu une référence pour tous les catamarans. Il est doté de tout l'électronique nécessaire recentré sur un seul et même point stratégique : par exemple le réglage de la grand-voile et du génois se fait avec une visibilité sur les 4 angles du bateau.

Les Trawlers : les catamarans à moteur

La gamme de Trawlers (catamarans à moteur), répondant à l'essor du marché des bateaux à moteur, comprend le catamaran Highland 35 (conçu en 2005 et comptant 41 exemplaires déjà livrés).

*Vue externe du Highland 35 en navigation*



*Vue externe du Highland 35 au mouillage*



Outre les qualités marines des catamarans à voile, décrites ci-dessus, les Trawlers bénéficient notamment de :

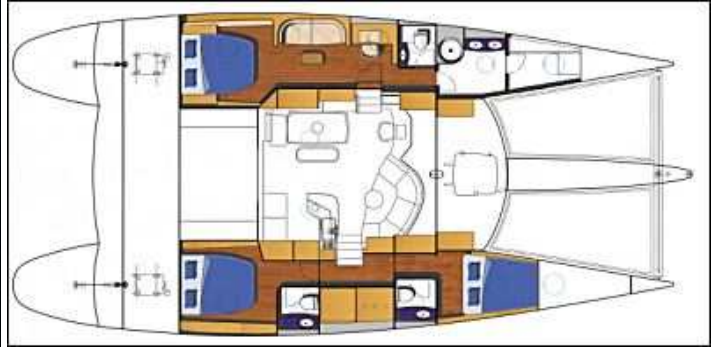
- leurs grandes qualités marines (constance de la stratégie de FOUNTAINE PAJOT) : les flying bridges (poste de pilotage en hauteur sur le pont) des deux modèles sont protégés et assurent la sécurité et confort pour des longues navigations, avec une vue à 360° sur le « fly » et dans le carré.
- Une moindre consommation : 30% de moins pour une unité de même longueur du fait de la conception du catamaran.
- Des manœuvres de port facilitées avec la double motorisation, et la position poste de pilotage permettent des manœuvres aisées
- la double motorisation : chaque moteur est totalement indépendant de l'autre avec son propre circuit électrique et son réservoir de carburant. En cas de défaillance d'un des circuits, le bateau peut continuer à naviguer sur l'autre moteur.
- Les moteurs sont toujours extérieurs à l'habitacle, transmissions toujours en ligne d'arbre.
- Une propulsion protégée : la ligne d'arbre bénéficie d'une protection maximum.

### 6.1.1.2 Catamarans Haut-de-gamme : Flagship Class

L'offre haut de gamme « Flagship Class », prix variant de 500 à 1500 K€, stratégique pour la croissance future du groupe, comprend le catamaran à voile Eleuthera 60 (conçu en 2004, 19 exemplaires déjà livrés) et le catamaran à moteur Cumberland 44 (conçu en 2004, 31 exemplaires déjà livrés).

Vue externe du Eleuthera 60

Plan du Eleuthera 60



Le développement de la clientèle vers des modèles haut-de-gamme (de 500 k€ à 1500 k€) s'effectue notamment par l'évolution des clients existants vers des bateaux plus grands. Ces bateaux prennent donc en compte une clientèle qui exige un confort similaire à une maison et une plus grande insonorisation.

C'est le moteur de la croissance prévue par FOUNTAINE PAJOT. Il s'agit de doubler le nombre de modèles proposés par FOUNTAINE PAJOT dans le haut de gamme (actuellement 1 modèle à voile l'Eleuthera 60 et un modèle à moteur le Cumberland 44).

Ces modèles, réalisés sur le site de production de La Rochelle, font l'objet d'une organisation particulière compte tenu de la spécificité et des exigences de la clientèle :

- un bureau d'études dédié
- une usine avec accès direct à la mer

La priorité est d'offrir à la clientèle un navire de très grande qualité (matériaux, exécution parfaite) avec un choix plus large en terme d'options prévues, voire d'options sur mesure.

Souplesse et réactivité sont les caractéristiques recherchées tant du bureau d'études que de la production.

Les matériaux choisis : ébénisterie, sellerie, équipements sont sélectionnés chez des fournisseurs haut de gamme.

Les valeurs marines sont bien encore renforcées compte tenu de la possibilité de ces navires à naviguer de façon trans océaniques.

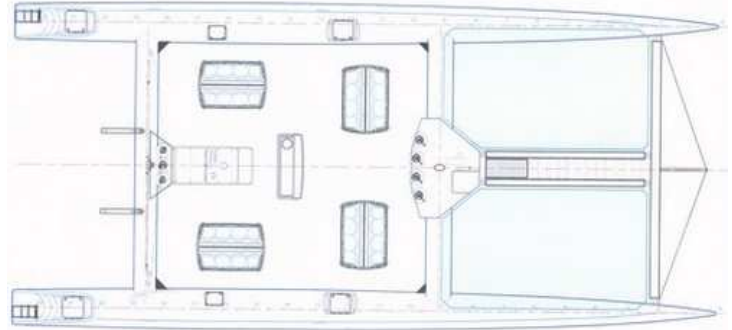
### 6.1.1.3 Bateaux Professionnels

La gamme des TAITI, le TAITI 60 (conçu en 2000 avec 10 exemplaires produits) et le TAITI 75 (conçu en 1996, à 55 exemplaires) est destinée aux professionnels de la plaisance qui organisent des sorties en groupe à la journée.

Vue externe du Taiti 75



Plan du Taiti 75



Les Taïtis sont construits à La Rochelle sur un site de production qui leur est dédié avec une mise à l'eau directe à la mer. Le Taïti dispose d'espaces bien définis modulables suivant la demande des clients.

### 6.1.2 Marketing et Communication

Les ventes annuelles marquent une saisonnalité, avec de manière générale, un tiers des ventes réalisés au 1er semestre (septembre à février) et deux tiers au 2ème semestre (mars à août).

Compte-tenu du positionnement des catamarans FOUNTAINE PAJOT et du fort pourcentage des ventes réalisés à l'international, la communication de la Société gère :

- un media planning international (Sail, Cruising World, Voiles et Voiliers,...), les relations presse, la conception en interne des annonces presse
- le lancement récent de la nouvelle version du site internet Fountaine-Pajot.com en février 2007 (700 visites par jour dont les deux tiers à l'international).
- Des événementiels
- L'organisation de conventions de concessionnaires

Le marketing de Fountaine-Pajot s'organise en plusieurs axes :

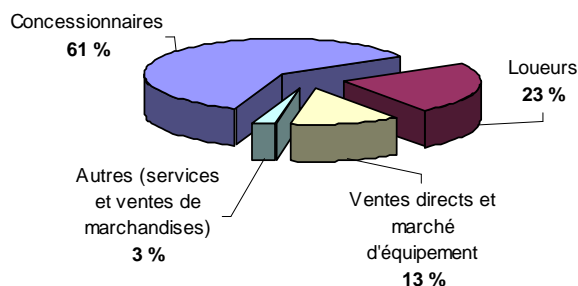
- Pour le lancement de nouveaux modèles, le marketing intervient en amont auprès des concessionnaires pour définir le catamaran le plus près du marché et répondant aux objectifs de production et de stratégie commerciale. Avant la mise à l'eau, des documents de présentation sont préparés avec des visuels spécifiques, des annonces au réseau et à la presse.
- Au niveau opérationnel, des mailing sont effectués auprès de prospects et de propriétaires en amont des salons, pour le lancement d'actions commerciales.
- Fountaine-Pajot est présent sur les salons nautiques majeurs, les concessionnaires s'occupant des salons locaux. Lors de ces salons, FOUNTAINE PAJOT organise des conférences de presse à bord des catamarans. FOUNTAINE PAJOT est notamment attentif sur les zones à potentiel telles l'Amérique du Sud, le Moyen-Orient et le Sud de la Méditerranée.

### 6.1.3 Clientèle

Le marché mondial de la plaisance atteignait fin 2006 13,2 milliards d'euros, en croissance annuelle moyenne de 5.1% depuis 1997 (source : Groupe Bénéteau). Les ventes de voiliers totalisent 2 milliards d'euros, soit 17.8%, pour une croissance annuelle moyenne de 9.6% et les ventes de bateaux à moteur représentent 11.2 milliards, en croissance annuelle moyenne de 4.5%.

Le marché de la Société se segmente entre loueurs et particuliers, ce dernier étant attendu en plus fort développement.

#### Répartition des ventes 2006



#### 6.1.3.1 Les particuliers

Les ventes aux particuliers sont effectuées par des concessionnaires qui ont des objectifs de chiffres d'affaires individualisés. L'arrivée à l'âge de la retraite d'une clientèle nombreuse et aisée est un facteur important de la demande des particuliers pour les catamarans. A un prix compris entre 200 k€ et 1.5 M€, l'achat d'un catamaran FOUNTAINE PAJOT est une alternative à l'achat d'une résidence secondaire et un choix de vie qui se répand largement.

Le développement du confort et de l'habitabilité est une des tendances lourdes du secteur, aussi bien dans les voiliers que dans les bateaux à moteurs. Les carènes sont plus larges, plus volumineuses pour loger tout le confort moderne. Le journal *Le Marin* (Novembre 2006) indiquant même : « les plaisanciers achètent des bateaux comme des caravanes ».

FONTAINE PAJOT a mis en place un fichier recensant les propriétaires de ses catamarans dans le cadre d'un programme de fidélisation qui compte plus de 800 propriétaires à ce jour. Le temps de détention des catamarans FOUNTAINE PAJOT par les particuliers étant en moyenne de 7-8 ans, la Société compte sur un renouvellement des ventes de la part de la clientèle existante sur des catamarans haut-de-gamme.

Le programme de fidélisation a récemment donné lieu à un rassemblement de plus de 150 navigateurs en Martinique en novembre 2006.

#### 6.1.3.2 Les loueurs

Les loueurs constituent l'autre grand marché de FOUNTAINE PAJOT.

Pour les particuliers, la location reste un bon moyen, pour des tarifs de 1000 euros à 3000 euros la semaine, de naviguer à bord d'un catamaran valant de 200 k€ à 500 k€.

Pour un propriétaire, confier son catamaran à une société de location, permet d'amortir les frais d'entretien du bateau et de financer une partie du coût d'acquisition. Ainsi, estiment les professionnels, un bateau de plaisance sur trois ou quatre fait l'objet d'un contrat de gestion.

Le marché des loueurs est composé de quelques grands acteurs :

- Mooring-Sunsail, le leader mondial de la location né de la fusion des loueurs Sunsail et Mooring en 2006
- Quelques loueurs importants comme l'allemand VPM Best Sail (3<sup>ème</sup> loueur mondial avec 270 bateaux) ou le grec Kiriakoulis,
- un grand nombre de sociétés possédant chacune de 10 à 15 bateaux.

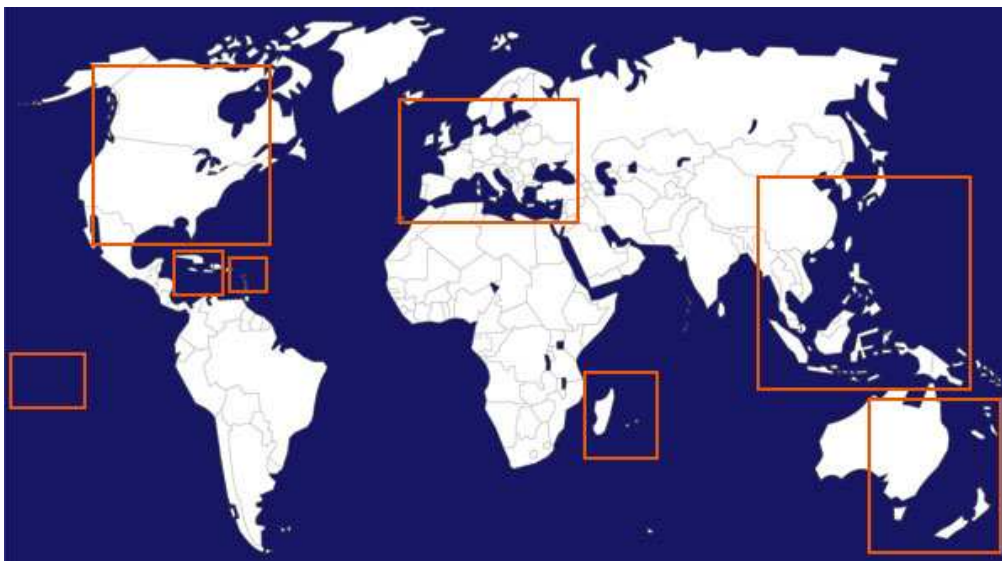
Un des ressorts de la demande française repose sur les dispositions fiscales permettant aux particuliers de défiscaliser une partie de leur revenu en investissant dans des bateaux situés dans les DOM-TOM.

Au-delà de la location, les navires haut-de-gamme font l'objet d'un usage en charter pour lequel la prestation commerciale est bien plus complète : skipper et restauration étant fournis.

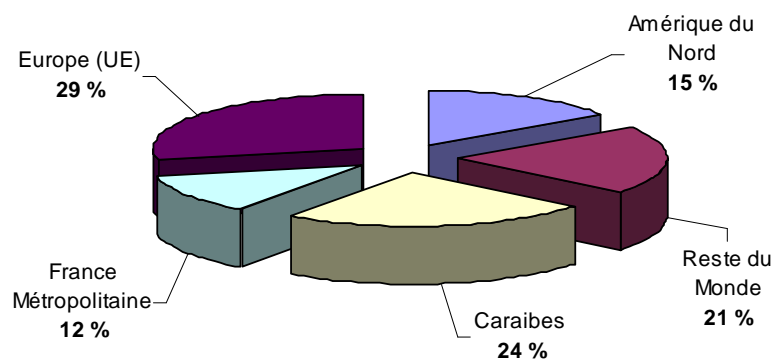
Ce secteur proche de l'hôtellerie et de la croisière est en très forte augmentation à travers le monde.

### 6.1.3.2 Répartition géographique des ventes

Comme indiqué dans la carte ci-dessous, FOUNTAINE PAJOT est présent via ses concessionnaires et loueurs sur toutes les zones du globe.

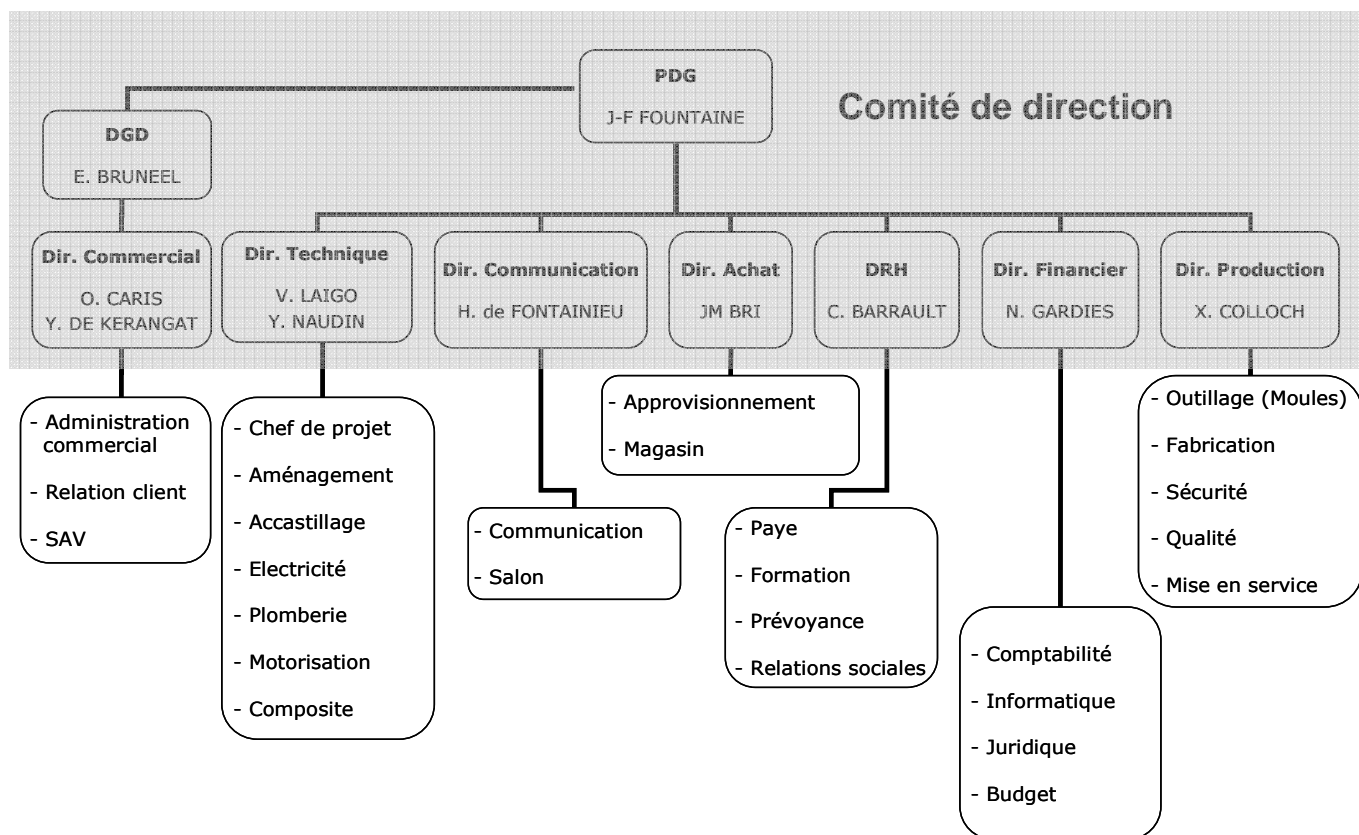


Répartition du CA 2006 par zone géographique



## 6.2 Organisation interne

### 6.2.1 Organigramme opérationnel



### 6.2.2 Organes de direction

#### Présidence de la Société

Jean-François Fountaine, 56 ans, Président Directeur Général et Administrateur. Admis ENSM (Centrale Nantes).

Membre de l'équipe de France de voile aux Jeux Olympiques 1976 de Montréal, vainqueur des championnats du monde « Half Ton » en 1980, il termine 2ème de la solitaire du Figaro en 1981, vainqueur de La Rochelle – La Nouvelle Orléans (1982), de la Transat en double (1983), 2ème du Québec- St Malo en 1984. Il est par ailleurs premier vice-président du Conseil Régional Poitou-Charentes, vice-président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et conseiller municipal de La Rochelle. Il a été président de la Fédération Régionale des Industries Nautiques et administrateur de nombreuses associations dont le Grand Pavois de la Rochelle et l'association Hermione La Fayette.

Il suit plus particulièrement les questions techniques et la communication.

#### Comité de direction

Toutes les grandes responsabilités de l'entreprise sont regroupées au sein du Comité de Direction.

Le Comité de Direction est mensuel avec ordre du jour proposé. Il fait l'objet d'un compte-rendu opérationnel. Deux fois par an, le Comité de Direction est réuni sous la forme d'une revue de direction conformément à la norme qualité ISO.

Eric Bruneel, 49 ans, Directeur Général Délégué, il encadre les fonctions commerciales, plus particulièrement sur les zones anglophones et germanophones. Il suit également les questions sociales.

CPA 1997, il entre chez FOUNTAINE PAJOT en 1984.

2ème de la Route du Rhum 2006 dans la catégorie Multicoques classe 2. Vainqueur de la Transat anglaise en 2004 en classe 2. Il est par ailleurs administrateur du salon nautique du Grand Pavois de La Rochelle.

Nicolas Gardies, 43 ans, Directeur Administratif et Financier

ESC Rouen. Expérience de 13 ans en audit, contrôle de gestion et direction financière avant de rejoindre FOUNTAINE PAJOT en 2003.

Olivier Caris, 51 ans, Directeur Commercial

25 ans d'expérience dans le secteur de l'animation des réseaux vente bateaux, il rejoint FOUNTAINE PAJOT en 2002 et encadre les fonctions commerciales sur la France et l'Europe du Sud.

Yves de Kerangat, 46 ans, Directeur des ventes Haut-de-gamme et Professionnels  
Officier de la Marine Marchande. Expérience de 6 ans en tant skipper professionnel et de chef de projet dans l'industrie nautique, avant de rejoindre la filiale Iris en 1996 puis FOUNTAINE PAJOT en 2005.

Xavier Colloch, 44 ans, Directeur de Production  
Expérience dans l'industrie nautique de 16 ans (Bénéteau, Maréchal) avant de rejoindre FOUNTAINE PAJOT en 1990 pour occuper successivement des postes de chef d'ateliers composite, de chef d'atelier montage, responsable de la production.

Jean-Marc Bri, 44 ans, Directeur service Achat  
ESAP (Ecole Supérieur des Achats et Approvisionnement). Expérience de 12 ans dans les services achats de l'industrie nautique et aéronautique avant de rejoindre FOUNTAINE PAJOT en 1999.

Yannick Naudin, 37 ans, Directeur Technique, Moteurs, Passagers et Haut-de-Gamme  
Ingénieur Arts et Métiers, MSc Maritime Engineering Southampton University. Rejoint la filiale Iris en 1997 en tant qu'ingénieur naval et FOUNTAINE PAJOT en 2004.

Vincent Laigo, 40 ans, Directeur Technique Voilier  
DUT Génie mécanique. Après 6 ans au sein du bureau d'études de Jeanneau Techniques Avancées, il rejoint FOUNTAINE PAJOT en 1996 en tant que responsable du bureau qualité, puis des études de fabrication composite et enfin du bureau d'études.

Hélène de Fontainieu, 41 ans, Directrice de la Communication et du Marketing  
ESC. Après une expérience au sein de la direction marketing de la banque Hervet, elle rejoint FOUNTAINE PAJOT en 1994.

Claude Barrault, 52 ans, Directeur des Ressources Humaines  
19 ans d'expérience au sein d'organismes de formation. Rejoint FOUNTAINE PAJOT en 1997. Membre de la Commission Sociale de la Fédération des Industries Nautiques.

### **6.2.3 Organisation comptable et financière**

La comptabilité est un service totalement intégré chez FOUNTAINE PAJOT. Toutes les fonctions sont assumées par une équipe de trois comptables en plus du directeur financier. Ces fonctions sont couvertes par l'ERP et CCMX.

Le contrôle de la trésorerie prévisionnelle sur le mois en cours est assuré au moyen de tableaux de bords qui reprennent les échéances de règlement et les encaissements prévisionnels. Cette prévision est réactualisée tous les jours. Le contrôle de la direction se fait à travers le suivi d'une position mensuelle au 30 et d'une prévision au 10.

Le budget est élaboré chaque année par échanges avec les responsables commerciaux et vérifié en terme de faisabilité avec le responsable de la production. Les temps de fabrication et le prix de revient des modèles sont alors validés avec les responsables achat et production.

Un budget de fonctionnement est attribué à chaque responsable en fonction des frais fixes de chaque entité.

Le budget d'investissement est déterminé en fonction du plan de développement des nouveaux modèles et des améliorations de l'outil existant.

### **6.2.4 Système d'information**

La société a mis en place, en 2001, l'ERP IFS Application, qui gère :

- les activités commerciales et notamment l'administration des ventes, de la commande jusqu'à la facturation des bateaux et du SAV
- de la conception à la fabrication avec une gestion de nomenclatures d'études et de production (Product Data Management), la planification et l'ordonnancement, les approvisionnements, les stocks, la distribution, la comptabilité, le contrôle budgétaire.

Au niveau commercial également, l'outil CRM Infocob a permis l'établissement et le suivi d'une base prospect.

Par ailleurs, dans le cadre de sa production, la société dispose d'outils de relevés du temps, contrôlant le temps passé par modèle et par bateau mais aussi permettant le calcul des heures supplémentaires ainsi qu'un système de contrôle qualité.

La fonction paye est gérée à travers le progiciel CCMX.

L'assistance informatique est externalisée à travers deux contrats de prestation portant sur le réseau informatique et l'assistance logicielle.

### **6.2.5 Production**

#### *6.2.5.1 Conception et production*

La Société dispose de deux bureaux d'études, comprenant 12 collaborateurs, proche des sites industriels :

- un bureau d'étude dédié aux bateaux de série à Aigrefeuille,
- un bureau d'étude dédié aux bateaux haut de gamme à La Rochelle,

Ces bureaux intègrent la conception et la méthode de fabrication des bateaux à travers des outils de CAO (Conception Assistée par Ordinateur) et de PLM (Product Life Management).

Les principales étapes du lancement d'un nouveau catamaran comprennent :

- l'établissement d'un cahier des charges
- la validation d'un avant-projet
- le lancement de l'outillage (les moules)
- le début de production du prototype
- la fin de production du prototype
- la stabilisation de la production

Pour chaque modèle, la Société produit deux à quatre moules principaux : un à trois moules pour les coques, un pour le pont. Des moules plus petits sont produits pour les pièces d'intérieur (Salle de bain, carré, cuisine, accessoires,...)

Le délai nécessaire entre l'établissement du cahier des charges et la stabilisation de la production atteint 28 mois suivant les modèles. Le coût d'étude et d'outillage d'un nouveau modèle varie entre 1 et 1,5 M€ selon la taille pour une durée de vie comprise entre 7 et 10 ans.

Une fois la production stabilisée, le délai de production s'établit de moins d'1 mois (pour un modèle industrialisé tel le Mahé 36) à plusieurs mois pour des produits plus élaborés. La méthodologie d'assemblage s'inspire des process les plus compétitifs comme l'organisation en ligne de montage à l'image des constructeurs automobiles.

FONTAINE PAJOT possède 2 sites de production :  
le site d'Aigrefeuille qui se compose de 11.500 m<sup>2</sup> couverts

- 1 bâtiment de découpe tissu/stockage
- 2 bâtiments mixtes de fabrication
- 1 bâtiment de fabrication montage
- 1 bâtiment d'essai et de contrôle

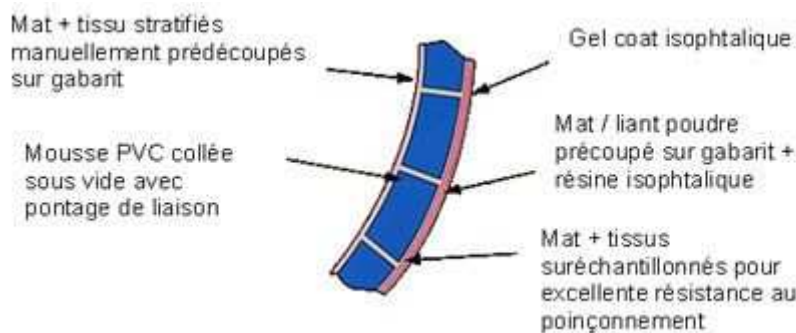
L'atelier de l'usine de La Rochelle occupe 18.000 m<sup>2</sup> avec accès direct à la mer et se compose de :

- 4 lignes de production complètes
- 1 piscine pour les essais finaux

#### 6.2.5.2 Technologie avancée de fabrication

Grâce à son atelier de conception, FONTAINE PAJOT innove constamment dans la conception des moules en utilisant des technologies avancées de fabrication, notamment les procédés de fabrication suivant :

- Sandwich avec âme de mousse PVC : les catamarans FONTAINE PAJOT sont fabriqués depuis 30 ans en sandwich avec âme de mousse PVC collée sous vide.



Pour garantir la protection contre l'osmose, seuls sont utilisés des gel-coats isophthaliques appliqués de manière très homogène au pistolet pour les coques et les ponts.

- l'infusion : toute la structure du bateau est nappée avec les différentes couches de tissus collées à sec. Le vide permet à la résine de migrer dans tous les espaces vides et ceci en un seul passage.

Les avantages sont multiples : cette technologie, outre des conditions de travail améliorées, anticipe une nouvelle réglementation sur les solvants (Réglementation Européenne REACH sur l'utilisation de produits à base Résines), protectrice de l'environnement. Avec les investissements récents en outillage, en recherche et développement et en « temps/ingénieur » importants, le gain de productivité obtenu permet de respecter la production d'un bateau par semaine et par série, en adéquation avec le carnet de commande mais aussi avec les normes qualité et la traçabilité exigées pour chaque bateau. Un gain en terme de poids par rapport à l'imprégnation manuelle est perceptible.

- Procédé RTM Eco (moulage par transfert de résine) : L'avantage de ce procédé est une mise en œuvre, plus propre et confortable pour les opérateurs et la réduction plus que sensible des émanations.

Dans le procédé RTM éco, la pièce fabriquée présente un état de surface parfait sur ses deux faces. Dans le moule et le contremoule, pression et dépression s'équilibrent pour une répartition uniforme de la résine.

FONTAINE PAJOT est le premier chantier au monde à réaliser des pièces complexes en RTM Eco atteignant 80 m<sup>2</sup>.

## 6.2.6 Qualité

L'entreprise a acquis la certification ISO 9001 version 2000 en 2003 et confirmée en 2007. De plus, tous les catamarans FOUNTAINE PAJOT et Trawler Catamarans ont une attestation d'examen « de type CE » selon la directive européenne 94/25 CE, délivré par l'ICCN.

La démarche qualité comprend :

- Des contrôles à toutes les étapes de construction : la construction d'un catamaran comprend plusieurs contrôles conformes à la norme ISO 9001. Les tissus de verre sont vérifiés avant d'être mis en œuvre et chaque étape de la stratification donne lieu à un contrôle. La pression pendant les collages sous vide est mesurée en permanence avec un manomètre et la qualité du résultat systématiquement contrôlée sur toute la surface du collage. La dureté du composite est mesurée sur chaque élément après démoulage par procédé Barcol et une étuve permet de vérifier sur des échantillons de chaque bateau la résistance à l'hydrolyse des gel-coats et des stratifiés. La résistance à l'usure et aux intempéries des colles de vaigrage et de sol est également testée.
- Contrôle qualité : une fois terminé, le bateau est mis en piscine dans l'atelier de tests et contrôles : tous les équipements y sont essayés et un système d'arrosage permet de vérifier la parfaite étanchéité de l'ensemble. Outre l'étanchéité, sont réalisés des essais de plomberie, d'électricité, moteurs, réfrigération et équipements divers. Pour préserver l'avenir, les services techniques du chantier conservent un dossier très complet sur chaque bateau sorti des ateliers : ils y référencent tous les matériaux et produits utilisés ainsi que tous les équipements installés. Les plans exacts de certaines pièces spécifiques sont également archivés ainsi que des échantillons de composite. La traçabilité est totale pour chaque unité sortie des ateliers : une rigueur essentielle pour sa maintenance ultérieure.

## 6.3 Fournisseurs

### 6.3.1 Architectes Navals

Les architectes de FOUNTAINE PAJOT sont rémunérés sous forme de royalties, selon un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé sur les ventes des catamarans conçus. Ils travaillent étroitement avec le bureau d'étude de FOUNTAINE PAJOT. Les principaux architectes de la société FOUNTAINE PAJOT sont :

- MICHEL JOUBERT & BERNARD NIVELT : la collaboration avec ces deux architectes a commencé en 1983 avec le "Louisiane", premier multicoque de plaisance. Depuis ils ont signé la majorité des catamarans FOUNTAINE PAJOT. Les derniers modèles en date sont le MAHÉ 36 et l'ORANA 44. A ce jour, plus de 16.000 bateaux naviguent dans le monde sur plans Joubert Nivelte : monocoques, multicoques, voiliers, bateaux à moteur, bateaux de série ou unités.
- OLIVIER FLAHAULT : En 1989, il participe pour la première fois à la réalisation d'un catamaran FOUNTAINE PAJOT, en signant le Venezia 42. Il signe par la suite le Lavezzi 40, où le cockpit apporte de nouvelles solutions ingénieuses. En 2006, il participe à la création du petit dernier de la gamme, le MAHÉ 36
- JEAN BERRET & OLIVIER RACOUPEAU, deux architectes navals mondialement connus, qui interviennent pour la première fois en 1991 pour le Marquises 53. En 1996, ils signent le Marquises 56. En 2004, l'équipe dessine le nouveau navire amiral du chantier, l'Eleuthéra 60. En 2007, de nouvelles collaborations aboutissent aux plans du superbe 48 pieds, le SALINA 48, modèle 2008.
- DANIEL ANDRIEU, architecte naval réputé, commence une collaboration avec FOUNTAINE PAJOT sur un nouveau modèle haut-de-gamme moteur

### 6.3.2 Equipements et matériaux

FOUNTAINE PAJOT a recours à environ 350 fournisseurs réguliers.

Le fournisseur le plus important de la Société, Volvo, représente 10% du total des achats. Dans ce contexte, FOUNTAINE PAJOT a noué un partenariat étroit avec ce motoriste.

Les principales fournitures utilisées par FOUNTAINE PAJOT dans la construction de ses catamarans sont obtenues soit directement auprès de fabricants ou des négociants dans les domaines des :

- tissus/mousse (Diab,...),
- d'accastillage (Goiot, Harken,...),
- de résine/gelcoat (Reichhold,...),
- de mâts et gréements (Maréchal mats, Z diffusion),
- de voile (Incidences,...), d'inox/métal (SDI,...),
- de vitrage, de réservoir, décoration, accès moteur, colle, bois...

FOUNTAINE PAJOT travaille également avec des sous-traitants en menuiserie, en électricité, dans le domaine du composite, de la décoration, ...

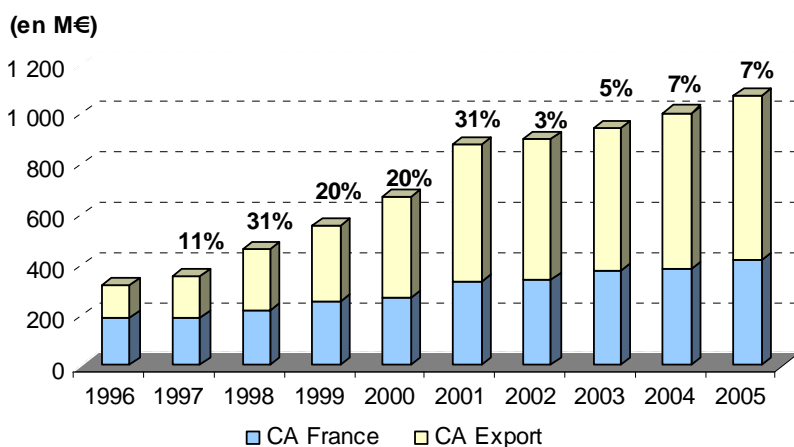
## 6.4 Présentation générale des marchés de la société

Cette présentation est tirée d'un rapport du Service des Etudes et des Statistiques Industrielles (Sessi) du ministère de l'Industrie daté de février 2006 ainsi que du rapport « Les chiffres clés du nautisme 2005/2006 » de la Fédération des Industries Nautiques établie d'après des données statistiques disponibles au mois de décembre 2006.

## 6.4.1 Le marché du nautisme

### 6.4.1.1 Evolution du marché

Croissance de la production de l'Industrie Nautique française



Source : Fédération des Industries Nautiques

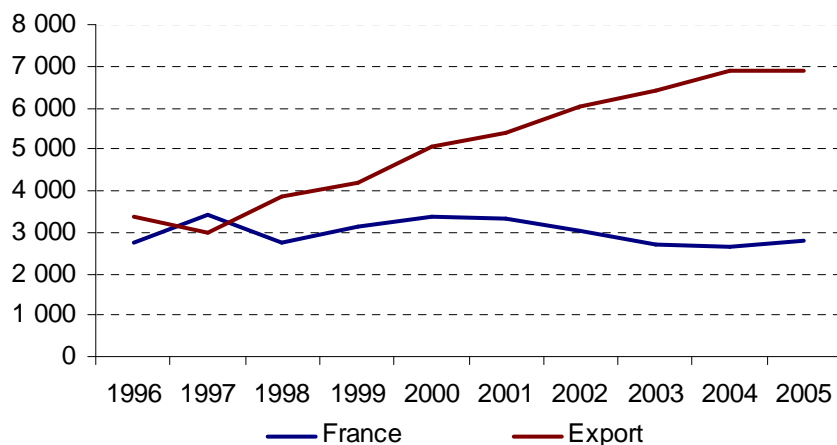
#### La France reste le leader mondial des constructeurs de voiliers

Le secteur français de la plaisance se porte bien, notamment grâce aux ventes à l'étranger des chantiers navals hexagonaux, qui représentent 60% de leurs chiffres d'affaires (62% en 2004 selon la Fédération des Industries Nautiques). Les industriels français sont leaders mondiaux sur le segment de la plaisance voile, avec un chiffre d'affaires cumulé en 2005 de 638 M€ sur ce segment d'une taille de 2 milliards d'euros au niveau mondial. Le marché mondial de plaisance est estimé en 2005 à 13,2 milliards d'euros, en croissance annuelle moyenne de 5,1% depuis 1997. (sources : le marin, Fédération des Industries Nautiques).

64 entreprises de 20 salariés et plus côtoient quelques 700 petits chantiers de moins de 20 personnes. Les cinq premières entreprises du secteur réalisent en 2004 plus de 60% du chiffre d'affaires.

#### Une croissance de la production tirée par l'export

Evolution du nombre de bateaux à voile produits en France par marché de destination



Source : Fédération des Industries Nautiques

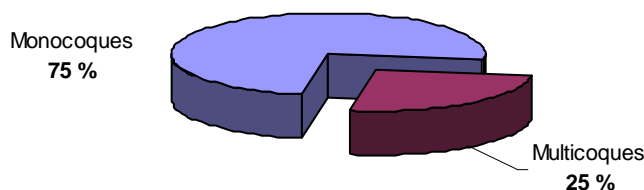
Après avoir connu une période difficile au début des années quatre-vingt-dix, ce secteur enregistre une forte croissance. Depuis 1997, la production de bateaux de plaisance ne cesse d'augmenter, avec certaines années des taux de croissance à deux chiffres.

Cette augmentation des volumes est essentiellement due au dynamisme des exportations, tandis que le marché intérieur croît à un rythme plus modéré. Les principaux clients des constructeurs français en 2004 sont l'Italie (20%), le Royaume-Uni (16%), l'Espagne (10%), l'Allemagne (4.5%) ainsi que les Pays-Bas, la Suisse et la Norvège. Les exportations à destination des Etats-Unis représentent 5.8% du total.

Le marché chinois n'est pas encore à maturité mais suscite intérêt et réflexion de la part des professionnels de la plaisance française, notamment dans la perspective des jeux olympiques de 2008.

Répartition des ventes françaises de bateaux à voile entre monocoques et multicoques en 2005 pour les bateaux mesurant entre 12 et 24 mètres

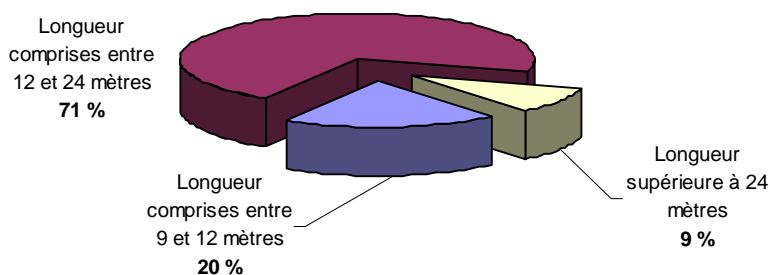
### Répartition des ventes monocoques - multicoques



Source : Fédération des Industries Nautiques

Répartition de la production française de multicoques habitables par taille en 2005

### Répartition des ventes par taille de multicoques



Source : Fédération des Industries Nautiques

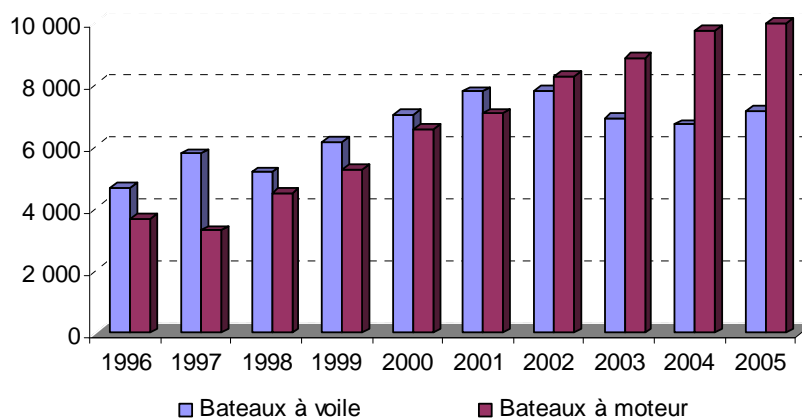
La croissance de production de la plaisance (voile et moteur confondus) a été tirée par les multicoques, ceux-ci enregistrant une croissance annuelle moyenne de 14,2% sur la période 2000-2005, supérieure à celle des monocoques (10.8%), selon des statistiques établies d'après les documents 2000 et 2005 de la Fédération des Industries Nautiques.

#### Situation du marché français

Si la vitalité de la demande extérieure reste forte, le marché intérieur reste stable. Cela est probablement lié au manque de places dans les ports. La France dispose du plus important espace nautique d'Europe avec 5 500 kilomètres de côtes mais, avec 4.5 millions de Français qui pratiquent la plaisance (voile et moteur), des ports français sont proches de la saturation. Pour faire face à ce problème, le Codcap (Comité pour le développement des capacités d'accueil de la plaisance) a répertorié 267 projets d'extension ou de restructuration des ports de plaisance, qui devrait permettre d'ici 7 à 8 ans de dégager 30.000 à 34.000 places supplémentaires. Un autre axe de développement est l'aménagement des ports à sec qui procurerait de 8000 à 10000 places, cependant pour les bateaux de moins de 8 mètres (80% de la flotte plaisancière).

#### 6.4.1.2 Evolution de l'offre

Evolution de la production française nautique voile-moteur (en nbre d'unités)



Source : Fédération des Industries Nautiques

La tendance est à l'accroissement de la taille des bateaux.

Peu présente sur le segment de la grande plaisance, la France se positionne notamment sur la niche du savoir faire en matière de catamaran de croisières, armés pour la voile ; recherchés pour leur confort, ils attirent une clientèle plus féminine et familiale.

#### 6.4.1.3 Innovation

Depuis 1996, le taux de développement de cette industrie est supérieur à celui de l'industrie manufacturière (12.7% en 2004 contre 11% dans l'ensemble de l'industrie hors énergie).

L'investissement publicitaire, qui représente en moyenne 1.3% du chiffre d'affaires, est très supérieur à celui de l'ensemble des biens d'équipements (0.4%). Cependant, il est comparable à celui de l'industrie automobile.

L'investissement et l'innovation portent sur les procédés de fabrication qui vont du traditionnel à la construction en série. Un bateau peut-être personnalisé c'est-à-dire adapté à la demande du client. Mais la construction en série se met en place pour répondre à une demande croissante et baisser les coûts. Le constructeur allemand Bavaria est précurseur en Europe, et la méthode s'étend en France afin de réduire le niveau des coûts au minimum. Les méthodes de l'automobile s'appliquent à la plaisance : aménagement intérieur unique, automatisation de nombreuses opérations, utilisation d'un robot de peinture, injection de résine sous vide, projection (gel-coatage) sur les moules, emploi d'outils au laser pour la découpe. La partie assemblage est organisée comme dans une usine automobile : les blocs pré-assemblés livrés par les équipementiers sont installés sur des ponts et se déplacent sur la ligne de montage. La fixation coque-pont intervient en fin de ligne.

L'innovation dans le nautisme se traduit par l'utilisation de matériaux composites, 90% des coques étant réalisées en composite stratifié pour allier légèreté et sécurité. Outre l'utilisation des matériaux composites, l'aluminium est également très employé.

La technologie du polyester reste déterminante pour construire des carènes aux formes sophistiquées, avec une diminution du poids du bateau qui engendre ainsi une baisse de la consommation d'énergie. L'utilisation du polyester avec un moulage par infusion est une technologie qui a déjà fait ses preuves dans l'aéronautique et l'automobile. Enfin, électronique et informatique complètent de plus en plus l'équipement.

Les dépenses de R&D dans les entreprises du secteur représentent 1% du chiffre d'affaires en 2003.

D'ici 2010, l'industrie nautique sera confrontée à une vague de départs à la retraite, avec un renouvellement difficile dans certains métiers : menuisiers, soudeurs et mécaniciens. Ce phénomène concerne moins FOUNTAINE PAJOT dans la mesure où la moyenne d'âge de l'entreprise est de moins de 40 ans.

Les industriels français du secteur visent désormais une clientèle internationale adepte du haut de gamme et du sur-mesure.

Fortement corrélées à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages, les nouvelles immatriculations de bateaux de plaisance ont progressé de 4,1% en 2006. Dans le même temps, le revenu disponible des ménages s'est accru de 2.5% en termes réels, soit un rythme deux fois plus rapide qu'en 2005.

La France est le second constructeur mondial de bateaux de plaisance et le 1er en Europe (1er rang mondial pour la construction de voiliers avec le groupe Bénéteau-Jeanneau et pour les navires pneumatiques avec la société Zodiac).

En 2006, la construction de bateaux de plaisance et de voile (hors entretien et réparation) représentait un chiffre d'affaires HT de 1,14 milliard d'euros et comptait 8.205 emplois. Les principaux constructeurs français sont le Groupe Bénéteau-Jeanneau, Zodiac, Dufour et Sparks, FOUNTAINE PAJOT, Guy Couach, Catana, Amel.

### 6.4.2 Le marché du catamaran

Les 3 principaux acteurs sur le marché mondial sont Fountaine Pajot, Lagoon (Groupe CNB, Bénéteau) et Roberston and Caines (Afrique du Sud). D'autres constructeurs existent avec des produits plus limités : soit très sportifs, ou très luxueux.

Lagoon existe depuis 1984 et a traversé les turbulences du Groupe Jeanneau. Installé chez Bénéteau depuis 10 ans, Lagoon a bénéficié de l'industrialisation du Groupe ainsi que de la force du réseau commercial, notamment aux USA. Le choix de la marque est d'aller clairement vers des bateaux très logeables. Ils ont, à ce jour, livré environ 1 300 bateaux.

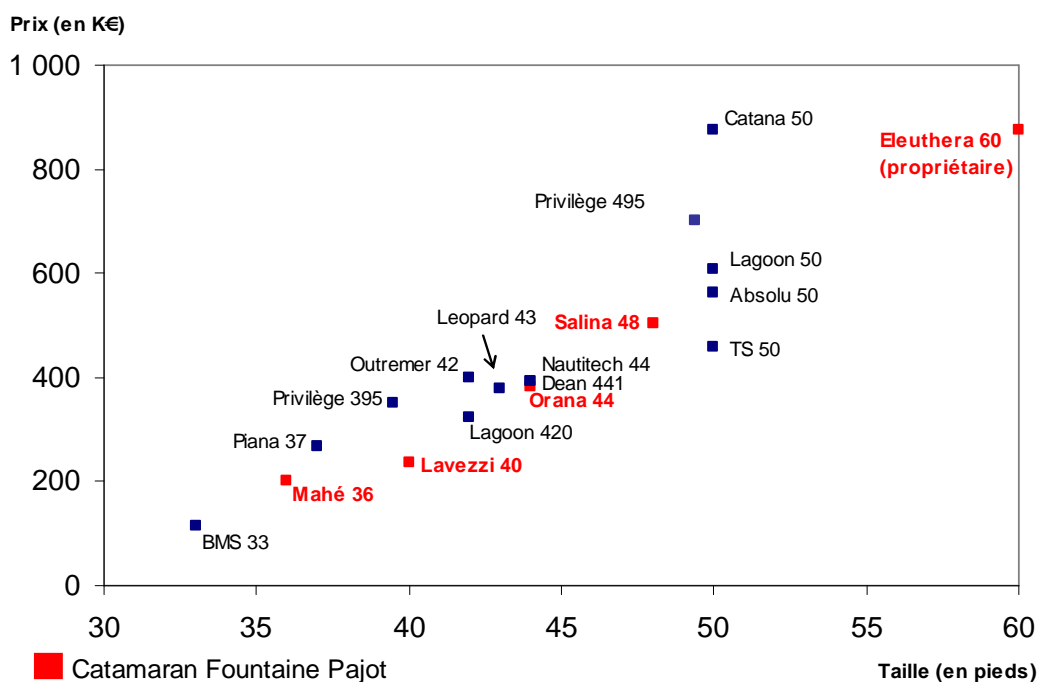
Roberston and Caines

Initialement fournisseur exclusif de Mooring, ce chantier produit environ 50 bateaux par an pour le Groupe Sunsail Mooring. Il bénéficie de la forte baisse du rand sur 2006, des faibles coûts de production en Afrique du Sud mais peut pâtir de la distance de livraison sur les principaux marchés Européen et Américain.

Parmi les autres acteurs présents dans le haut de gamme, il faut citer :

- ALLIAURA (ex Jeantot Marine) qui se dédie aux navires de grand luxe avec la construction d'une nouvelle usine à La Rochelle.
- CATANA, appartenant au Groupe Poncin,
- SUN REEF produisant des bateaux à l'unité,
- GEMINI, un constructeur américain présent essentiellement sur le marché U.S.,
- PDQ, un constructeur canadien présent sur le marché nord-américain en voiles et moteurs.

Positionnement prix des catamarans FOUNTAINE PAJOT au regard de la concurrence



Sources : Voiles et Voiliers n°429 Nov 2006, FOUNTAINE PAJOT

A l'instar de l'industrie du nautisme, le segment de marché du catamaran est probablement appelé à se concentrer en raison de plusieurs facteurs :

- les économies d'échelle, que ce soit en termes d'approvisionnement (pour les moteurs par exemple) ou de mutualisation de frais marketing (pour les salons nautiques par exemple)
- la pression réglementaire rendant plus onéreux les coûts fixes des petits chantiers

## 6.5 Stratégie

La stratégie repose sur :

- L'industrialisation
- La montée en puissance dans le haut de gamme
- La poursuite de l'activité professionnelle

### **Les catamarans de croisière : le cœur de gamme**

Ils représentent le cœur de l'activité de FOUNTAINE PAJOT. Cette gamme regroupe les catamarans à voile et à moteur de moins de 500 k€. Jouant l'effet volume, la plupart des modèles - voiles et moteurs -, ont dépassé les 100 à 150 unités vendues, l'enjeu majeur est d'améliorer la productivité grâce à l'industrialisation des processus de production. Le but de cette industrialisation est de gagner environ 30% dans le temps de fabrication des bateaux. Cette industrialisation a nécessité un aménagement des locaux, des acquisitions de machines et d'équipements, des outillages de production supplémentaires, des pièces d'ébénisterie complètes avant la pose.

Dans cette gamme, FOUNTAINE PAJOT a sorti 4 nouveaux modèles en 18 mois :

- sur le segment moteur, le HIGHLAND 35 en Juin 2005,
- sur le segment voile, le MAHE 36 (juin 2006), le Orana 44 (juin 2007), le Salina 48 (juin 2007),

La concurrence étant vive sur ce segment, il est important pour la Société de présenter au marché des catamarans avec le meilleur rapport qualité prix.

### **Les catamarans haut-de-gamme « Flagship Class »**

Ils constituent le pôle croissance de la marque avec des bateaux haut de gamme dont le prix unitaire est supérieur à 500 k€.

Sur cette gamme, les facteurs de croissance reposent sur :

- l'amélioration de la gestion de sa relation client,
- l'amélioration de la qualité et notamment les finitions,
- l'extension de la gamme (2 modèles projetés)
- le travail avec des partenaires performants et haut de gamme

FOUNTAINE PAJOT dispose déjà d'une gamme de deux catamarans sur ce segment : pour les catamarans à moteur, le Cumberland 44 et l'Eleuthera 60 pour les catamarans à voile. La société a la volonté de doubler le nombre de modèles proposés par la mise sur le marché à horizon 2009/2011 d'une nouvelle unité moteur de 55 pieds et d'une nouvelle unité voile de 65 pieds.

### **Les catamarans de plaisance professionnels**

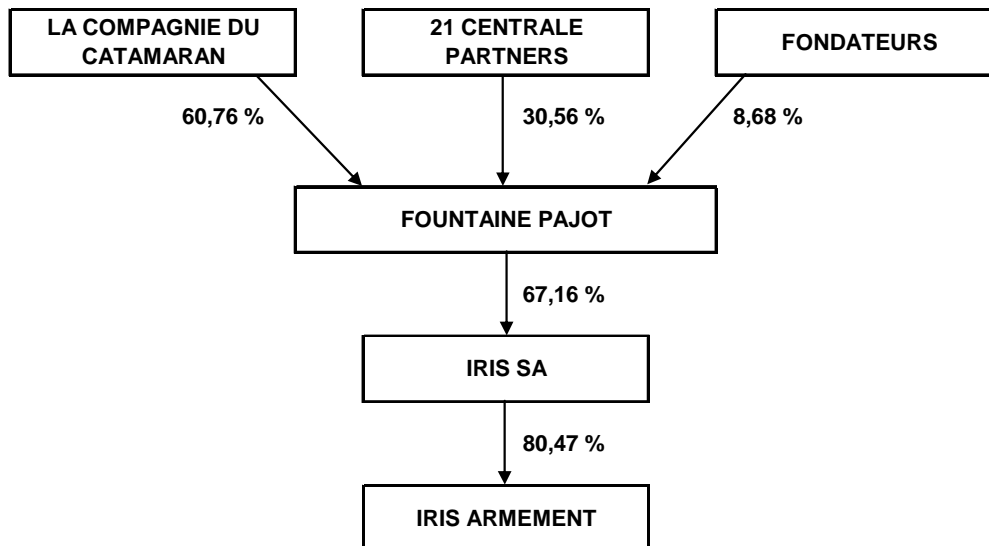
Dans cette gamme destinée à la promenade à la voile à la journée (day charter) illustré par le modèle Taïti vendu à plus de 600 k€, FOUNTAINE PAJOT adopte une démarche d'opportunité. L'America's Cup a, par exemple, choisi FOUNTAINE PAJOT pour ses catamarans dans le cadre de l'organisation de l'épreuve.

La souplesse dans le dispositif industriel est nécessaire compte tenu du rythme très variable de ce type de production. Sur cette gamme, les réservoirs de croissance de FOUNTAINE PAJOT se situent dans les zones touristiques des bassins méditerranéens, indiens et caraïbes.

## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1 Présentation générale de la société

Avant introduction en bourse, la Société Fontaine Pajot est détenue à hauteur de 60,76 % du capital, directement ou indirectement, par Jean-François Fontaine au travers de la société "La Compagnie du catamaran".



### 7.2 Filiale de la Société

La Société FOUNTAINE PAJOT détient directement une seule filiale, la société IRIS et indirectement IRIS Armement.

Ces deux sociétés font l'objet d'une procédure de conciliation (décrite au paragraphe 4.2.2.2). Ces sociétés ne sont pas consolidées dans le périmètre au 31.08.2006 en application du règlement CRC n° 99-02 précisé par le Bulletin CNCC n° 132 (décembre 2003). En effet, ces sociétés ne répondent plus ni au critère de contrôle, ni au caractère durable de leur activité, du fait de la mise en place d'un accord de conciliation entre elles et leurs créanciers, en application de la loi sur la sauvegarde des entreprises. Cet accord homologué par le Tribunal de Commerce le 23 juin 2006 a fixé les règles de poursuite de leur activité, qui se limite à la réalisation de leurs actifs au bénéfice de leurs créanciers.

Plus spécifiquement, les sociétés IRIS ne sont pas consolidées compte tenu des critères suivants :

- l'accord de conciliation retire de fait le contrôle de la société à Fontaine Pajot, actionnaire d'Iris, et lui assigne le seul mandat de la liquidation des actifs,
- La sortie de ce plan provoque la liquidation immédiate des deux sociétés,
- La logique d'abandon des activités d'Iris et Iris Armement sera au terme du plan de conciliation la liquidation des activités d'Iris,
- Iris n'a plus de salariés, ni d'outils industriels, ni de locaux
- Iris présente des fonds propres négatifs et Fontaine Pajot exclut de recapitaliser l'ensemble

Fontaine Pajot compte mettre fin à l'activité de ces sociétés postérieurement au plan de conciliation ou de manière anticipée le cas échéant.

Aucun élément de permet à notre connaissance de justifier la mise en œuvre des articles L652-1 et L651-2 du Code de commerce, étant en outre précisé que la société Fontaine Pajot n'a jamais été dirigeant de droit ou de fait des sociétés Iris SA et Iris Armement

FOUNTAINE PAJOT a facturé à Iris SA pour l'exercice 2005/06, 27.945 euros au titre des prestations administratives, commerciales et juridiques.

#### **IRIS**

SA au capital de 2.347.248 €, dont le siège social est Boulevard Winston Churchill 17000 La Rochelle. immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro B 400 127 411. Cette société exerce son activité dans la construction navale. Au 28 février 2007, Iris n'emploie plus aucun salarié.

Au travers la société IRIS, FOUNTAINE PAJOT détient indirectement la société IRIS ARMEMENT.

#### **IRIS ARMEMENT**

Société par Actions Simplifiée au capital de 6.555.500 €, dont le siège social est Avenue du Président Wilson – 17000 LA ROCHELLE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro B 438 125 114. Son objet social est l'armement et la location de navires. Cette société n'a plus d'activité et n'a jamais employé personne.

Jean-François Fontaine, PDG de FOUNTAINE PAJOT est Président Directeur Général de IRIS SA et Président de IRIS ARMEMENT.

Eric Bruneel, Directeur Général Délégué de FOUNTAINE PAJOT, est administrateur de IRIS SA.

Yves de Kerangat, membre du comité de direction de FOUNTAINE PAJOT, est Directeur Général Délégué de Iris SA.

Il n'existe pas de pactes d'actionnaires au niveau d'IRIS ou d'IRIS Armement et aucun actionnaire minoritaire ne participe aux organes de direction de ces filiales.

### Compte de résultat et bilans simplifiées des filiales au 31/08/06 (en K€)

#### IRIS SA <sup>(1)</sup>

Immobilisations incorporelles	0,4	Capitaux propres	-1524,6
Immobilisations corporelles	13,0	autres fonds propres	378,9
Immobilisations financières	227,4	Provisions pour risques et charges	844,1
Stocks	0,0	Dettes financières	3735,9
Créances <sup>(2)</sup>	4353,3	Dettes d'exploitation	1166,9
Trésorerie	8,1	Autres dettes	1,5
Comptes de régularisation	0,3	Comptes de régularisation	
	4602,6		4602,6

Chiffre d'affaires net	326,2
Résultat d'exploitation	-106,5
Résultat financier	-736,1
Résultat exceptionnel	26,3
Résultat net	-838,8

(1) ces états financiers ont fait l'objet d'une certification avec réserve de la part du commissaire aux comptes de la société

(2) le poste « créances » inclut un produit à recevoir de 3.5 M€ relatif à l'indemnisation par AXA OYAK d'un sinistre pour lequel le rapport d'expertise est attendu (cf 4.2.2.2 de cette première partie du Prospectus)

#### IRIS ARMEMENT <sup>(1)</sup>

Immobilisations incorporelles	0,0	Capitaux propres	-1836,5
Immobilisations corporelles	3269,3	autres fonds propres	0,0
Immobilisations financières	0,0	Provisions pour risques et charges	383,8
Stocks	0,0	Dettes financières	4315,6
Créances	84,1	Dettes d'exploitation	491,7
Trésorerie	0,1	Autres dettes	
Comptes de régularisation	1,2	Comptes de régularisation	
	3354,6		3354,6

Chiffre d'affaires net	0,0
Résultat d'exploitation	-643,8
Résultat financier	-254,4
Résultat exceptionnel	763,1
Résultat net	-1661,3

(1) ces états financiers ont fait l'objet d'une certification avec réserve de la part du commissaire aux comptes de la société.

Les actifs sont situés sur La Rochelle (Iris Armement) et à Antalya en Turquie (Iris).  
 En garantie de prêts, les sociétés Iris et Iris Armement ont consenti des hypothèques maritimes sur des navires « 6.2 ».

**Tableau récapitulatif des actifs et passifs de FOUNTAINE PAJOT vis-à-vis de ses filiales au 28 février 2007 :**

	<b>IRIS SA</b>	<b>IRIS ARMEMENT SAS</b>
<b>Actifs</b>		
Titres de Participations	3375 k€	
Prêt		927 k€
Créances d'exploitation	142 k€	337 k€
Apport en trésorerie	119 k€	
<b>Passifs</b>		
Acomptes reçus pour le compte de		700 k€

Les flux entre Fountaine Pajot et ses filiales sont décrits dans les conventions réglementées (chapitre 20.4).

## 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

### 8.1 Propriétés immobilières et équipements de la Société

#### 8.1.1 Propriétés immobilières

##### Propriétés

Adresse	Cédant	Acquéreur	Surface	Prix d'acquisition HT	Date d'acquisition
Lieu dit "Le Fief Girard" AIGREFEUILLE D'AUNIS	Commune d'Aigrefeuille d'Aunis	SARL Fontaine Pajot Dériveurs	1 683 m <sup>2</sup> de terrain dont 608 m <sup>2</sup> de bâtiments	172 356 Eur	30-juin-86
Lieu dit "Le Fief Girard" AIGREFEUILLE D'AUNIS	Commune d'Aigrefeuille d'Aunis	FONTAINE PAJOT SA	5 839 m <sup>2</sup> dont 2 195 m <sup>2</sup> d'ateliers	135 459 Eur	23-juil-01
Lieu dit "Le Fief Girard" AIGREFEUILLE D'AUNIS	Commune d'Aigrefeuille d'Aunis	FONTAINE PAJOT SA	10 973 m <sup>2</sup>	41 821 Eur	23-juil-01
Lieu dit "Le Fief Girard" AIGREFEUILLE D'AUNIS	Commune d'Aigrefeuille d'Aunis	FONTAINE PAJOT SA	4 843 m <sup>2</sup> dont 1 537 m <sup>2</sup> d'ateliers	47 734 Eur	27-juil-01
Galerie marchande de l'Aquarium 30 à 60 avenue du Lazaret 17000 LA ROCHELLE (1)	Communauté d'agglomération de La Rochelle	FONTAINE PAJOT SA	un local commercial de 151,45 m <sup>2</sup>	210 671 Eur	13-juil-05
Lieu dit "Le Fief Girard" AIGREFEUILLE D'AUNIS	SNC ALVEA	FONTAINE PAJOT SA	998 m <sup>2</sup>	15 000 Eur	16-sept-04

(1) Il existe un contrat d'amodiation sur ce bien, moyennant une redevance annuelle variable. En 2005 la redevance représentait un montant de 981,40 euros.

##### Locations

Adresse	Propriétaire	Surface	Loyer annuel	Date début	Echéance
Lieu dit "Le Fief Girard" AIGREFEUILLE D'AUNIS	Commune d'Aigrefeuille d'Aunis	1 196 m <sup>2</sup>	28 134 Eur	01-févr-96	01-janv-11
Lieu dit "Le Fief Girard" AIGREFEUILLE D'AUNIS	Commune d'Aigrefeuille d'Aunis	2 265 m <sup>2</sup>	5 674 Eur jusqu'au 30/06/2012 1 752 Eur jusqu'au 28/02/2013	10-juil-98	10-juin-13
ZI de Chef de Baie Lieu dit "Marais de Vaugouin" 17000 LA ROCHELLE (1)	Communauté d'agglomération de La Rochelle	19 146 m <sup>2</sup> dont 8 100 m <sup>2</sup>	132 994 Eur	01-févr-02	31-janv-11
Lieu dit "Le Fief Girard" AIGREFEUILLE D'AUNIS	Commune d'Aigrefeuille d'Aunis	3 347 m <sup>2</sup>	9 686 Eur	10-avr-03	10-févr-13
ZI de Chef de Baie 17000 LA ROCHELLE (2)	RHODIA ELECTRONICS AND CATALYSIS	900 m <sup>2</sup>	Mise à disposition gracieuse	20-oct-05	Durée indéterminée

(1) Bail commercial

(2) Prêt à usage

### 8.1.2 Usines et équipements

FONTAINE PAJOT possède 2 sites de production :

- le site d'Aigrefeuille, destiné à la production en série de bateaux de 36 à 48 pieds (cœur de gamme), d'une surface de 11.500 m<sup>2</sup> couverts, se compose de :
  - du siège social
  - 1 bâtiment de découpe tissu/stockage
  - 2 bâtiments mixtes de fabrication : composite et montage
  - 1 bâtiment de finition
  - 1 bâtiment d'essai et de contrôle
  - 1 bâtiment de stockage en voie d'achèvement,

Le site devrait produire entre 120 et 130 bateaux sur l'exercice 2007/08.

- le site de La Rochelle, dédié à la production de bateaux de grande taille (haut-de-gamme, Day Charter, Trawlers) occupe 18.000 m<sup>2</sup> couverts avec accès direct à la mer et se compose de :
  - 4 lignes de production complètes
  - 1 piscine pour les essais finaux

Ce site devrait produire entre 35 et 40 bateaux sur l'exercice 2007/08 tout en conservant une capacité de croissance.

Vue aérienne du site de production de La Rochelle



Vue aérienne du site de production d'Aigrefeuille



Au 28/02/2007, les actifs immobilisés corporels sont constitués pour 71 % par les moules et outillages des modèles en cours de fabrication. La valeur brute de ces outillages, y compris les immobilisations en cours, se monte à 11.2 M€ sur un total de 15.8 M€

### 8.2 Contraintes environnementales

FONTAINE PAJOT n'est pas particulièrement exposé aux risques industriels et environnementaux compte tenu de son activité.

Le stockage de produits présentant des risques de pollution accidentelle est entièrement réalisé sur bassins de rétention. Aucune installation n'est présente en zone inondable. Le traitement des déchets suivant leurs natures suit des filières de destruction séparées. Les déchets sont centralisés dans des compacteurs qui font l'objet de rotations hebdomadaires assurées par des entreprises dûment habilitées.

## 9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

### 9.1.1 Chiffres semestriels au 28 février 2007

En Euros	28/02/2007	28/02/2006*
Chiffres d'affaires	15 448 534	15 262 882
Résultat d'exploitation	322 929	-557 032
Résultat courant avant IS	214 528	-637 542
Résultat net	-286 017	-607 893

\* la situation au 28/02/06 n'a pas été auditée par les CAC

#### Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est stable à 15,45 M€ (+1,2%).

L'activité (produits d'exploitation) est néanmoins en croissance de 9% à 19,68 M€ du fait, d'une part, de l'augmentation de la production stockée à 3,1 M€ contre 2,2 M€ au semestre de l'exercice précédant et, d'autre part, de la production immobilisée pour 0,9 M€ contre 0,4 M€ sur la même période.

#### Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation ressort positif à +323 k€ contre une perte de -557 k€ sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice précédant malgré la hausse de 6% du poste achat de matières premières et approvisionnement, de 4% du poste autres achats et charges externes et de 6% des charges de personnel. Ces hausses de charges d'exploitation sont justifiées par l'activité industrielle sur le 1<sup>er</sup> semestre et anticipe la forte croissance d'activité commerciale sur le second semestre. Compte tenu de l'effet de saisonnalité, le premier semestre est non-représentatif de l'exercice.

#### Résultat financier

La perte financière ressort à 108,4 k€ contre une perte de 80 k€ au 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice précédant due à l'augmentation des charges d'intérêts liés à l'accroissement de la dette due aux investissements réalisés durant le deux derniers exercices (impact de +65 k€).

#### Résultat net

La perte nette du premier semestre ressort à -286 k€ contre une perte nette de -608 k€ au premier semestre de l'exercice précédant en dépit un résultat exceptionnel négatif de 337 k€ et d'un intéressement de 164 k€. Le résultat exceptionnel comprend des amortissements dérogatoires, net de reprises à hauteur de 327 k€. Ces amortissements dérogatoires découlent du différentiel de traitement comptable (amortissement économique par unités d'œuvre) et fiscal (amortissement dégressif).

#### Situation financière :

La génération de trésorerie d'exploitation sur le semestre s'est élevée à 1.4 M€, proche du niveau enregistré pour la totalité de l'exercice 2006, permettant d'autofinancer une partie de l'investissement sur le semestre (2.3 M€), le solde étant financé par une augmentation de la dette nette (hors crédit bail) de 1.2 M€.

Les capitaux propres sont stables sur la période à 7.1 M€.

### 9.1.2 Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices clôturant au 31 août 2004, 2005, 2006

En Euros	31/08/2004	31/08/2005	31/08/2006
Chiffres d'affaires	38 511 152	36 665 357	35 969 698
Résultat d'exploitation	3 391 977	3 556 772	2 415 909
Résultat courant avant IS	1 694 625	2 752 465	2 239 450
Résultat net	95 755	1 122 926	704 215
Actif immobilisé net	3 634 459	2 754 792	6 715 218
Capitaux propres	5 693 610	6 115 481	7 330 606
Dettes financières	2 418 887	1 665 627	3 532 040
Trésorerie	2 841 664	3 423 378	2 468 848
Total Bilan	19 122 555	18 443 065	23 665 665

#### 9.1.2.1 Chiffres comparés entre le 31/08/2006 et le 31/08/2005

##### Chiffres d'affaires

Sur l'exercice 2006, le chiffre d'affaires est stable (-1,9%) à 35.970 K€ contre 36.665 K€ pour l'exercice précédent. Le mix produit est sensiblement différent : la société ayant vendu 123 bateaux sur cet exercice, contre 108 bateaux pour l'exercice précédent, le prix unitaire de vente ressort à 292 K€ contre 339 K€.

Ce mix, moins favorable, s'explique notamment par :

- . Une première année pleine le lancement commercial du Highland 35 (entrée de gamme sur la gamme moteur) ,
- . Des catamarans vendus, globalement moins optionnés,
- . La non récurrence de certains marchés d'équipements (Bateaux pour l'organisation de la Coupe America)

L'activité (Produits d'exploitation) est soutenue avec notamment une production immobilisée en croissance de 53% correspondant à la fabrication des moules du Mahe 36, les premiers modèles ayant été vendus en fin d'exercice.

Cet exercice 2005/2006, caractérisé par l'arrivée d'une nouvelle génération de catamarans, est aussi une année de forts investissements et de réorganisation industrielle, afin d'anticiper l'augmentation des volumes attendus.

##### Résultat d'exploitation

Au 31 août 2006 le résultat d'exploitation ressort à 2.416 K€ en baisse de 32% par rapport à l'exercice précédent (3.557 K€) faisant ressortir une marge d'exploitation de 6,7% contre 9,7% au 31 août 2005.

Cette moindre performance s'explique en particulier par :

- une augmentation de la masse salariale pour environ 600 K€, compte tenu en particulier de la structuration des équipes techniques (Etudes, Production, Commercial ...) afin d'anticiper les développements futurs ;
- une augmentation des frais de communication pour 100 K€ en soutien des ventes ;
- un accroissement des taxes locales pour plus de 300 K€, dont 100 K€ non récurrents.

En outre les effets précités du mix de vente (non récurrence du marché Coupe de l'America, bateaux moins optionnés, courbe d'apprentissage sur les premiers Highland et Mahe) et une nouvelle organisation (adaptation de nouveaux outils par rapport à de nouvelles technologies, mise en place d'une nouvelle ligne de production) ont eu un impact direct dans le niveau de marge.

##### Résultat financier

Le résultat financier est de -176 K€ au 31 août 2006 contre -804 K€ pour l'exercice précédent. Cette réduction des pertes financières est liée à la forte baisse des charges financières notamment les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions qui ont chuté de 800 K€.

##### Résultat net

Le résultat net au 31 août 2006 est de 704 K€ en baisse de 37% par rapport au 31 août 2005 (1.123 K€). Il ressort donc à un taux de marge nette de 1.96%. Il est notamment impacté des amortissements dérogatoires (exceptionnels) pour 417 K€.

## **Situation financière**

Le financement de l'effort d'investissement (4 M€) s'effectue, d'une part, par une augmentation de la dette nette (hors crédit bail) de 2.8 M€ et, d'autre part, par un flux de trésorerie d'exploitation de 1.6 M€.

Du fait du fort investissement, le total de bilan passe de 18.4 M€ à 23.7 M€ sur la période.

Les capitaux propres s'accroissent de 1.2 M€ sur la période en raison de l'intégration des bénéfices non-distribués et de la capitalisation des coûts de développement.

### **9.1.2.2 Chiffres comparés entre le 31/08/2005 et le 31/08/2004**

#### **Chiffres d'affaires**

Au 31 août 2005, le chiffre d'affaires est de 36.665 K€ en retrait de 4,79% par rapport à la même date de l'an passé (38.511 K€). Cette évolution du CA s'explique par un moins grand nombre de bateaux vendus (107 en neuf, contre 116) pour mix produit équivalent (prix unitaire de vente à plus de 330 K€).

Les éléments notables ayant affecté le CA sont :

- . Un marché locatif moins important ;
- . Un marché d'équipement en progression (vente aux professionnels = Bateaux pour l'organisation de la Coupe America) ;
- . La vente à caractère exceptionnel d'un bateau de stock d'occasion pour 1.1 M€

#### **Résultat d'exploitation**

Malgré un chiffre d'affaires en retrait sur l'exercice clos au 31 août 2005, la société a réalisé un résultat d'exploitation de 3.557 K€ en hausse de 4,85% par rapport à l'année antérieure (3.392 K€). Cette situation positive résulte principalement :

- d'un niveau de marge brute stable pour une baisse des achats et charges externes (-716 K€)

#### **Résultat financier**

Le résultat financier est de -804 K€ sur l'exercice clos en 2005 contre -1.697 K€ pour l'exercice 2004. Cette diminution des charges financières est provient d'une dotation aux provisions moindre que sur l'exercice précédent (886 K€ vs 1.705 K€).

#### **Résultat net**

Le résultat net s'affiche à 1.123 K€ au 31 août 2005 en très forte hausse (96 K€ au 31 août 2004) soit une marge nette de 3,06% (vs 0,25% au 31 août 2004).

## **Situation financière**

La forte génération de trésorerie issue de l'exploitation (3.2 M€) et un investissement modéré font passer la dette (hors crédit bail) de 0.96 M€ à une situation de trésorerie nette excédentaire de 1.76 M€.

Les capitaux propres s'accroissent de 0.42 M€ sur la période du fait de l'intégration des bénéfices non-distribués et malgré le retraitement de provision pour pension.

### **9.2 Facteurs internes importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation**

En dehors de facteurs exogènes à la Société, compte-tenu de la base importante de coûts fixes de la Société relativement à son chiffre d'affaires, la variation du chiffre d'affaires pourrait avoir un impact sensible sur le niveau de marge d'exploitation.

L'évolution de l'entreprise vers un modèle d'« assembleur » ayant recours de manière accrue à des sous-traitants aura pour effet à l'avenir de variabiliser la base de coût.

Cette externalisation pourrait faire peser un risque sur les marges si la dépendance vis-à-vis d'un fournisseur était trop importante. La société s'attache à conserver une diversification de ses approvisionnements.

### **9.3 Changements importants dans les états financiers**

Néant.

### **9.4 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant ou pouvant influé sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'Emetteur.**

Néant.

## 10. TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES

### 10.1 Capitaux propres de l'émetteur

Au 28 février 2007, les capitaux propres de FONTAINE PAJOT s'élèvent à 7 071 k€ contre 7 331 k€ au 31/08/2006.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des capitaux propres sur les trois derniers exercices :

En Euros	TOTAL CAPITAUX PROPRES
<b>Au 1er septembre 2003</b>	6 008 137
Affectation du résultat	0
Augmentation de capital	0
Distribution de dividendes	-340 000
Résultat de l'exercice	95 755
Variation des subventions d'investissement	- 548
Variation des provisions réglementées	-69 734
<b>Au 31 août 2004</b>	5 693 610
Affectation du résultat	0
Augmentation de capital	0
Distribution de dividendes	-380 049
Retraitements provision pour pension	-269 099
Résultat de l'exercice	1 122 926
Variation des subventions d'investissement	18 952
Variation des provisions réglementées	-70 859
<b>Au 31 août 2005</b>	6 115 481
Affectation du résultat	0
Augmentation de capital	0
Distribution de dividendes	-404 753
Retraitements coûts de développement	543 760
Résultat de l'exercice	704 215
Variation des subventions d'investissement	10 918
Variation des provisions réglementées	360 985
<b>Au 31 août 2006</b>	7 330 606

Les "retraitements" relatifs aux provisions pour pension et coûts de développement correspondent à des changements de méthodes comptables. Les impacts sur l'antérieur, après impôt, de changement de méthodes comptables sont comptabilisés dès l'ouverture de l'exercice au compte "Report à nouveau" (PCG, art. 314-1).

### 10.2 Sources et montants de flux de trésorerie

Flux de trésorerie d'exploitation :

En Euros	31/08/2004	31/08/2005	31/08/2006	28/02/2007
Marge brute d'autofinancement	3 296 245	3 631 272	1 969 450	1 579 569
Variation des créances d'exploitation	-570 850	89 978	-2 356 963	-5 223 110
Variation des dettes d'exploitation	-973 976	-515 052	1 975 381	5 067 148
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</i>	<i>-1 544 826</i>	<i>-425 074</i>	<i>-381 582</i>	<i>-155 962</i>
<b>Flux nets de trésorerie liés à l'activité</b>	<b>1 751 419</b>	<b>3 206 198</b>	<b>1 587 868</b>	<b>1 423 607</b>

## Tableaux des flux de trésorerie

En Euros	31/08/2004	31/08/2005	31/08/2006	28/02/2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 751 419	3 206 198	1 587 868	1 423 607
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1 834 407	-1 500 912	-4 004 465	-2 320 351
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-772 989	-1 103 790	1 458 488	-253 005
Augmentation (diminution) de la trésorerie	-855 977	601 496	-958 109	-1 149 749
Trésorerie à l'ouverture	3 674 615	2 818 638	3 420 134	2 462 025
Trésorerie à la clôture	2 818 638	3 420 134	2 462 025	1 312 276

### Flux de trésorerie d'exploitation

L'analyse des flux de trésorerie d'exploitation est principalement caractérisée par :

- Une baisse de la marge brute d'autofinancement au titre de l'exercice clos au 31/08/2006 comparé au deux exercices précédents. Cette diminution s'explique en partie par la diminution du résultat net (-419k€), mais surtout par un impact moindre des dotations aux amortissements (-1257 K€) enregistrées sur l'exercice.
- Une forte hausse des flux d'exploitation entre l'exercice clos au 31/08/2006 et l'exercice clos au 31/08/2005, liée à de fortes commandes en cours.
- Un accroissement du besoin en fonds de roulement sur les trois derniers exercices notamment relatif à la gestion des stocks, en anticipation des renouvellements de la gamme.

### Flux de trésorerie d'investissement

Le détail des investissements réalisés au cours des trois derniers exercices est indiqué au paragraphe 5.2.1 de la première partie du Prospectus.

### Flux de trésorerie de financement

Les flux de financement intègrent les distributions de dividendes ainsi que l'émission de nouveaux emprunts. Ces derniers ont fortement augmentés au cours de l'exercice clos au 31/08/2006 pour financer le plan de développement 2005 de la société.

Un tableau récapitulatif des emprunts en cours est présenté au paragraphe 10.3 de la première partie du Prospectus.

### 10.3 Conditions d'emprunts et structure de financement

Au 28 février 2007, l'endettement financier net de la Société s'élève à 3 502 k€.

En Euros	28/02/2007
Dettes bancaires de la société	4 580 k€
Crédit bail	1 151 k€
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	2 229 k€
<b>Endettement Net de la Société</b>	<b>3 502 k€</b>

Le tableau suivant récapitule les emprunts en cours de la Société FONTAINE PAJOT arrêté au 31/08/2006

Banque	Nominal	Taux	Capital restant dû au 31/08/2006	Intérêts jusqu'au 31/08/2007	Impact variation de 1%.
BNP PARIBAS	500 000	3,50%	193 551	5 116	1 936
CAISSE D'EPARGNE	250 000	Indice Codevi + 0,6%	209 315	4 349	2 093
CAISSE D'EPARGNE	200 000	Indice Codevi + 0,7%	187 564	5 021	1 876
CAISSE D'EPARGNE	250 000	Indice Codevi + 0,7%	250 000	7 241	2 500
CAISSE D'EPARGNE	500 000	3,40%	218 691	5 840	2 187
CREDIT AGRICOLE	200 000	Euribor 1 mois + 0,5%	166 667	3 786	1 667
CREDIT AGRICOLE	450 000	3,10% variable	450 000	13 337	4 500
CREDIT AGRICOLE	500 000	3,10% variable	469 112	13 199	4 691
CREDIT AGRICOLE	500 000	4,39%	200 000	7 128	2 000
BANQUE POPULAIRE	500 000	Indice Codevi + 0,7%	476 711	12 787	4 767
BANQUE POPULAIRE	500 000	Indice Codevi + 0,7%	500 000	11 738	5 000
BANQUE POPULAIRE	225 000	Euribor 3 mois + 0,75%	178 936	4 540	1 789

### 10.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

### 10.5 Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle et de ses capitaux propres et des financements dont elle dispose déjà, la Société n'a besoin d'aucune autre source de financement externe pour honorer ses engagements souscrits à la date du présent Prospectus.

### 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

Se reporter aux :

- paragraphe 4.2.1 pour les marques et les noms de domaine
- paragraphe 6.2.5.2 pour les technologies de production employées

## 12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

### 12.1 Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice

FONTAINE PAJOT est en cours de lancement de deux modèles avec le SALINA 48 et l'ORANA 44. Les premières ventes seront comptabilisées sur l'exercice 2006/2007. La production des outillages affecte de manière significative la production immobilisée de l'exercice.

Commercialement, l'exercice en cours est la première année pleine pour les ventes du MAHE 36. Le carnet de commande ressort en forte hausse :

<i>En k€</i>	28/02/2006	28/02/2007	Variation
Carnet de commandes	23.373	28.606	+22,3%

Outre les éléments décrits ci-avant, la Société n'a pas constaté depuis la fin de l'exercice de tendance sensiblement différente ayant affecté les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente.

### 12.2 Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur

Néant.

## **13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

### **13.1 Hypothèses de prévisions**

FONTAINE PAJOT prévoit une croissance de chiffre d'affaires de plus de 15 % pour une valeur proche des 42 Millions d'euros sur l'exercice en cours (2006-2007) par rapport à 2005-2006. Pour l'exercice à venir, 2007-2008 une nouvelle croissance près de 20 % est attendue, pour un chiffre d'affaires approchant les 50 Millions d'euros.

Ces prévisions de croissance s'appuient :

Pour l'exercice en cours :

- sur le portefeuille de commandes confirmées et livrables dans l'exercice tel qu'il est connu à ce jour et qui couvre 100% de l'objectif précité (carnet de commande en augmentation de 22,3% à fin février 2007),
- sur le planning de production rendant les bateaux disponibles à la vente d'ici le 31.08.2007,

Pour l'exercice à venir

- d'une part sur le Portefeuille de Commandes confirmées, ainsi que sur les intentions de commandes de nos clients et prospects,
- d'autre part sur la dynamique de croissance générée par le renouvellement quasi complet de l'offre produit réalisée à ce jour,
- enfin par l'adaptation de nos plannings de production (capacités de production accrues et optimisées) rendue possible par les investissements récemment en cours de finalisation (nouveaux moules et adaptation des ateliers pour deux nouveaux modèles de bateaux). Ces investissements auront été mis en service au 30 Juin 2007.

### **13.2 Rapport des contrôleurs légaux quant à la conformité des méthodes comptables appliquées**

Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de chiffre d'affaires au 31 août 2007 et 2008.

A l'attention du président du Conseil d'Administration,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du Règlement (CE) n° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de Chiffre d'Affaires pour les exercices clos les 31 août 2007 et 2008 de la société Fontaine Pajot incluses dans le chapitre 12 de son prospectus.

Ces prévisions ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) n° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions et estimations de résultat.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du règlement (CE) n° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles qui devraient être suivies pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2007 de la société Fontaine Pajot. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base indiquée.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions susceptibles d'être révisées à la lumière notamment des éléments découverts ou survenus postérieurement à l'émission du présent rapport, les comptes annuels pourraient différer des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la confirmation effective de ces estimations.

A notre avis :

- Les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- La base comptable utilisée aux fins des ces prévisions est conforme aux méthodes comptables qui devraient être appliquées par la société Fontaine Pajot pour l'établissement de ses comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2007.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union Européenne dans lesquels le prospectus, comprenant le document de base et une note d'opération, visé par l'AMF, serait notifié et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Nantes, le 25 avril 2007

EURECAC SARL  
Commissaire aux Comptes

HLP AUDIT SARL  
Commissaire aux Comptes

Gilles COLLEONI  
Associé

Jacques Le POMELLEC  
Associé

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

### 14.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

#### 14.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre (1)	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat AG statuant sur les comptes clos le :	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société
Jean-François FOUNTAINE	3 janvier 1990 Dernier renouvellement le 2 février 2007	31 août 2012	Président Directeur Général	Président LA COMPAGNIE DU CATAMARAN	- Président Directeur Général IRIS SA - Président IRIS ARMEMENT
Eric BRUNEEL	27 novembre 1997	31 août 2008	Directeur Général Délégué	Président LOGIC SAS	- Administrateur IRIS SA - Gérant TRILOGIC SARL
21 CENTRALE PARTNERS  représenté par Henry HUYGHUES DESPOINTES	22 novembre 2002	31 août 2007	Administrateur	- Administrateur : SFTF INTERFLORA SA GLOBALGAS SA SWORD GROUP SA EGIDE SA MECCANO SA GROUPE ELECTROPOLI SA  - Membre du Conseil de Surveillance : THE NOMAD COMPAGNY SAS VULCANIC HOLDING SAS LE PUBLIC SYSTEM SA  - Membre de Comité de Surveillance : ALLTUB SAS ALTO EXPANSION SAS FINANCIERE VERLYS SAS FINANCIERE EUROPE ASSURANCE SAS FINANCIERE SYREVA (Averys) SAS FINANCIERE ARAMIS SAS  - Mandat de censeur : ROBINE SA  Membre du directoire 21 CENTRALE PARTNERS	Président du comité de surveillance FINANCIERE ARAMIS
Claire FOUNTAINE	12 février 2005	31 août 2010	Administrateur	-	-

Lors des cinq dernières années, Jean-François Fountaine a exercé, au sein de sociétés, les mandats suivants : Président Directeur Général de FOUNTAINE PAJOT, Président de la COMPAGNIE DU CATAMARAN, Président Directeur Général d'IRIS SA et Président d'IRIS ARMEMENT.

Lors des cinq dernières années, Eric Bruneel a exercé, au sein de sociétés, les mandats suivants : Directeur Général Délégué de FOUNTAINE PAJOT, Administrateur d'IRIS SA et gérant de TRILOGIC SARL. Il est président de LOGIC SAS depuis 2 ans.

### **14.1.2 Biographie des dirigeants et des administrateurs**

La biographie de Jean-François Fontaine est détaillée au paragraphe 6.2.2 de la première partie du Prospectus. La biographie d'Eric Bruneel est détaillée au paragraphe 6.2.2 de la première partie du Prospectus.

Henry Huyghues Despointes est membre du directoire de la société 21 Centrale Partners depuis 1998 et possède plus de 18 ans d'expérience dans le capital investissement en France. 21 Centrale Partners est issu d'un partenariat en 1998 entre les dirigeants de la Société Centrale pour l'Industrie et Benetton (21 Investimenti).

Claire Fontaine, championne du monde en 470 en Nouvelle-Zélande en 1983, épouse de Jean-François Fontaine, a un parcours d'enseignement au sein de la filière sportive voile : responsable du Sport Etudes Voiles puis Conseiller Technique Régional, elle est aujourd'hui « directrice des équipes de France de Voile » pour les JO de Pékin.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années,

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

### **14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale**

Les contrats concernant directement ou indirectement Fontaine Pajot et l'un de ses dirigeants sont décrits au Chapitre 19 ainsi qu'au §20.4.1. dans les conventions réglementées.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de FOUNTAINE PAJOT, des membres des organes d'administration, de direction, et leurs intérêts privés et/ou devoirs.

## 15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

### 15.1 Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux mandataires sociaux de la Société

Le tableau suivant présente les rémunérations des deux dirigeants, Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL, ainsi que des administrateurs au titre des exercices clos au 31 août 2006, 31 août 2005 et 31 août 2004.

Exercice clos le 31/08/2006	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie Variable	Participation	Intéressement	Avantage en nature	Jeton de présence	Régime complémentaire		Prevoy. Santé
BRUNEEL Eric	92 957	86 440		1 428	7 633	6 516	2 500	251	13 013	2 211,80
21 DEVELOPPEMENT							2 500			
FOUNTAINE Claire							2 500			
FOUNTAINE J F	103 423	86 440	10 566			6 416	2 500	251	14 479	2 211,80

Exercice clos le 31/08/2005	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie Variable	Participation	Intéressement	Avantage en nature	Jeton de présence	Régime complémentaire de retraite		Prevoy. Santé
BRUNEEL Eric	86 591	84 518		1 309	6 829	2 073	3 333	3 003	12 122	2 488,16
21 DEVELOPPEMENT							3 333			
FOUNTAINE J F	96 185	82 839	9 222			2 061	3 333	3 193	13 465	2 488,16

Exercice clos le 31/08/2004	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie Variable	Participation	Intéressement	Avantage en nature	Jeton de présence	Régime complémentaire de retraite		Prevoy. Santé
BRUNEEL Eric	88 452	84 443	4 009	1 178	6 829	84	0,00	3 099	12 809	2 181,00
21 DEVELOPPEMENT							0,00			
FOUNTAINE J F	93 054	84 060	8 994			72		2 579	13 452	2 181,00

Monsieur Jean-François FOUNTAINE perçoit une partie de sa rémunération sous forme variable compte tenu du fait qu'il ne bénéficie pas de l'intéressement au même titre que les salariés. L'avantage en nature dont bénéficient les dirigeants correspond à la mise à disposition d'un véhicule de fonction, une retraite complémentaire et une assurance hospitalisation.

Par décision du Conseil d'Administration du 19 décembre 2006, il a été décidé d'augmenter de 1,5 % les rémunérations des dirigeants sociaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et de ne pas modifier les autres clauses et conditions de rémunérations du président et des directeurs généraux.

## **15.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société FONTAINE PAJOT aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants**

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants autres que celles de la convention collective.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes, ni de rémunération conditionnelles (autre que celle précisée au 15.1 sur l'exercice en cours).

## **15.3 Plan d'attribution d'actions gratuites**

Le Conseil d'Administration du 28 mars 2007 a décidé d'attribuer 20.160 actions gratuites, d'une valeur nominale de 1,15 euros chacune, à tous les salariés selon leur responsabilité dans l'entreprise.

Le nombre d'actions attribuées gratuitement sera doublé pour les salariés qui, au 28 mars 2009, auront une ancienneté dans la Société d'au moins 10 ans.

Les bénéficiaires seront propriétaires des actions au terme d'une période d'acquisition d'une durée de deux ans, qui commence à courir à compter de la décision d'attribution.

A ce titre, Eric Bruneel, qui cumule les fonctions de Directeur Général Délégué de la Société et de cadre technico-commercial, se verra attribuer 300 actions au 28 mars 2009.

A la date d'enregistrement du Prospectus, il n'existe pas de plan de stock-options dans la Société.

## **16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### **16.1 Direction de la Société**

La composition détaillée du conseil d'administration figure au paragraphe 14.1.1.

Au cours de l'exercice clos au 31 août 2006, le conseil d'administration s'est réuni 5 fois avec un taux de présence de 100% des 4 administrateurs et des deux représentants du comité d'entreprise, à l'exception d'un conseil d'administration en 2005 au cours duquel les représentants du Comité d'Entreprise étaient absents.

### **16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société**

Un contrat de travail de cadre technico-commercial a été signé entre Eric Bruneel et le Société, qui se cumule avec sa fonction de Directeur Général Délégué (se reporter au paragraphe 20.4.1)

### **16.3 Comités d'audit et de rémunération**

FONTAINE PAJOT vient d'engager une réflexion quant aux pratiques à adopter en matière de « corporate gouvernance ». La société ne dispose donc à ce jour d'aucun comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du conseil d'administration.

Il n'existe à ce jour aucune règle interne concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de la Société pour lesquelles ils disposent d'informations non-encore rendues publiques.

Le Conseil d'Administration ne comprend pas encore d'administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.

La Société n'a pas d'administrateur élu par les salariés.

### **16.4 Gouvernement d'entreprise**

Le rapport sur le contrôle interne est inclus dans le Prospectus dans son intégralité. Ce rapport a fait l'objet d'un rapport des CAC et a été présenté lors de l'AG du 11 mai 2007.

Rapport du Président sur le contrôle interne

En application des articles L 225-37 du Code de Commerce, le président du conseil d'administration a établi le rapport suivant relatif aux procédures de contrôle interne mises en place par la société, ainsi que des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil :

#### **1. Travaux du conseil du conseil d'administration**

##### **1.1 Conseil d'Administration**

FONTAINE PAJOT est une société anonyme à conseil d'administration. Le conseil d'administration comprend 4 administrateurs, tous élus en assemblée générale, plus un représentant des salariés. Tous ont, soit des fonctions opérationnelles au sein du groupe et participent à la vie quotidienne de la société ; soit des mandats de représentation d'intervenant à titre indépendant.

Il n'existe pas de règlement intérieur du conseil d'administration et aucun comité spécifique n'a été constitué, en dehors du comité de direction. Le conseil d'administration se réunit environ une fois tous les deux mois, sur demande du président du conseil d'administration.

Les fonctions de président du conseil et de directeur général sont exercées par la même personne. Dans ce cadre, aucune limitation spécifique n'a été fixée aux pouvoirs du directeur général.

##### **1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration**

L'ordre du jour de chaque réunion est fixé par le président en concertation avec les membres du conseil d'administration, en fonction des exigences du calendrier et des réunions préalables avec le directeur général délégué et le comité de direction.

Le conseil d'administration s'appuie sur les travaux d'un comité de direction composé de :

- Jean François FONTAINE, Président Directeur Général,
- Eric BRUNEEL, Directeur Général Délégué,
- Nicolas GARDIES, directeur administratif et financier,
- Xavier COLLOCH, directeur de production,
- Olivier CARIS, directeur commercial,
- Jean Marc BRI, directeur des achats,
- Claude BARRAULT, directeur des Ressources Humaines
- Hélène de FONTAINIEU, directrice de la Communication
- Yves de KERANGAT, directeur Commercial Haut-de-Gamme et Transport de Passagers
- Yannick NAUDIN, directeur technique moteur, passagers et navires hauts de gamme
- Vincent LAIGO, directeur technique voilier

L'objectif poursuivi lors de la constitution de ce comité est la préservation de l'équilibre entre les directions de la société, afin de confronter les idées stratégiques avec la réalité opérationnelle. Ce comité se réunit une fois par mois.

Le comité de direction est organisé autour de trois grands thèmes :

- Stratégie : proposition deancements de nouveaux modèles, d'adaptation de modèles existants, orientations de marché,

- Organisation, structures : Organisation industrielle et administrative,
- Information et contrôle de gestion : Suivi des principaux indicateurs de performance de l'entreprise.

Les décisions relatives à ces trois thèmes sont prises en conseil d'administration sur proposition du comité de direction. Ponctuellement, des réunions de travail sur la stratégie commerciale ou le lancement de nouveaux modèles sont organisées et peuvent orienter de la même manière les travaux du conseil d'administration.

## **2 . Procédures de contrôle interne**

### **2.1 Objectifs poursuivis**

La Société FOUNTAINE PAJOT se doit de prévenir et maîtriser en permanence les risques pouvant résulter de son activité. Le contrôle interne (l'organisation générale et les principales procédures) s'articule autour de ce principe de prévention des risques.

Pour chacun des risques identifiés, des procédures ou des règles de contrôle interne ont été mises en place.

### **2.2. Facteurs de risques**

#### **2.2.1. Risques liés aux bateaux**

L'entreprise a mis en place un Système de Management de la Qualité, qui fait l'objet d'une certification ISO 9001 version 2000, depuis 1999 et renouvelé en 2007. Ce système vise à garantir aux clients de l'entreprise un niveau de qualité optimal avec un souci constant de sécurité, de performance et de confort.

Nos habilitations, processus, modes opératoires et procédures permettent d'atteindre ce niveau d'exigence.

Le contrôle avant la mise sur le marché de nos nouveaux modèles est assuré par un organisme tiers qui délivre une certification = L' ICNN (Institut pour la Certification et la Normalisation dans le Nautisme). Chaque modèle de bateau est soumis à une attestation d'examen « CE de Type » avant sa mise sur le marché de manière à répondre aux exigences de la directive européenne 94/25 CE du 16 juin 1996.

Le Contrôle Qualité pour chacune de nos fabrications fait l'objet d'une procédure spécifique à chaque étape de fabrication :

Le contrôle à réception = Procédure DGP.PCD.004

Le contrôle en cours de fabrication = Procédure DGP.PCD.005

Le contrôle final en fin de composite et montage = Procédure DGP.PCD.006

Le contrôle en bassin d'essais = Procédure DGP.PCD.007

Le contrôle avant livraison (Mise en service) = Procédure DGP.PCD.008

Ces contrôles peuvent donner lieu à des non conformités, immédiatement rectifiées.

#### **2.2.2. Risques liés à la production**

Notre effort permanent d'investissement, de prévention, de perfectionnement et de maintenance des installations limite les risques d'accidents du travail ou d'arrêt de la production du fait de la survenance d'incidents techniques ou humains (coupures électriques, pannes machines, chutes...etc).

Nos installations techniques font l'objet de contrats de maintenance et sont soumis aux inspections de l'Apave = Contrôle incendie, Contrôle des équipements de levage, Contrôle des installations électriques.

Les procédures de contrôle interne couvrant les risques ci-dessus sont nos procédures DGP PCD 011 (stockage et manutention (levage manutention)) et DGO PCD 002 = contrôle et maintenance (maintenance outils de production, équipement de levage, appareil à pression, ainsi que leurs règles d'inspection).

L'entreprise s'attache à respecter et faire respecter la loi L230-2 relative à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, traduite dans le « Document Unique » (Circulaire Drt N°6 du 18.04.2002). Une procédure Atex (Risques liés aux atmosphères explosives) a été élaboré.

#### **2.2.3. Risques commerciaux**

La phase de vente respecte le flux suivant = création d'un devis, commande et enfin facture. Ces différentes phases de la vente sont reprises dans l' ERP dont s'est équipé FOUNTAINE PAJOT : IFS.

La Revue de Contrat (Procédure DGV.PCD.001) permet de contrôler l'adéquation entre le besoin du client et le traitement de commande qu'en fait FOUNTAINE PAJOT.

Chaque vente est matérialisée par l'émission des documents suivants = Facture, Déclaration écrite de conformité, Certificat de jauge type, Procès Verbal de Réception, Carnet de Francisation. Ces différents documents engagent l'entreprise vis à vis de son client, mais aussi permettent de s'assurer de l'accord définitif du client sur le bateau livré.

A l'issue de la recette du bateau, démarre une période de garantie contractuelle de un an pour les ventes aux professionnels et de deux ans pour les ventes aux particuliers. Le coût de cette garantie est pris en considération dans les comptes de l'entreprise par une provision spécifique, calculée sur base de l'historique de la société.

L'engagement du client est maîtrisé par la demande systématique d'un acompte à la commande du bateau.

Le risque de non paiement est couvert par le fait qu'aucun bateau n'est livré avant d'être intégralement payé.

#### **2.2.4. Risques financiers**

##### **a- Risque de liquidité.**

Le risque de liquidité est couvert par plusieurs facilités mises en place avec nos banques = CRCA-CMDS, BNP PARIBAS, CAISSE D' EPARGNE, et BANQUE POPULAIRE. L'entreprise dispose d'un montant cumulé de facilités de caisse de 2 100 000 € et de billets de Trésorerie pour 2 600 000 €

Le contrôle de la trésorerie est assuré de manière journalière par la récupération en télétransmission de nos soldes en banques. La trésorerie prévisionnelle sur le mois en cours est assurée au moyen de tableaux de bords qui reprennent les échéances de règlement et les encaissements prévisionnels. Cette prévision est réactualisée tous les jours. Le contrôle de la direction se fait à travers le suivi d'une position mensuelle au 30 et d'une prévision au 10.

#### **b- Risque de change**

Les risques de change concernent les ventes réalisées en \$. FOUNTAINE PAJOT édite et diffuse un tarif en Euro et un tarif en dollars résultant d'une conversion à un « taux de change tarif ». Ce taux de change permet de se prémunir des variations défavorables de l'Euro/dollar. Ponctuellement, le taux de change retenu lors de la vente en \$ peut être redéfini par la direction commerciale.

En outre, FOUNTAINE PAJOT peut être amené à mettre en place avec ses banques des couvertures de change qui permettent de tirer partie des opportunités de change = Termes progressifs, Termes Progressifs désactivables, Termes asymétriques, Swaps de change.

Ces opérations de couverture de change sont directement avalisées par la direction.

#### **c- Risques sur engagement de dépenses (Achats, Salaires, Investissements)**

Achats : Les Achats de l'entreprise sont répartis entre achats de bien stockés et achats de biens ou services non stockés. Les règles d'engagement de dépenses sont définies dans la procédure DAA.PCD.001.

. Chaque Achat de biens stockés de l'entreprise fait l'objet d'une Commande, une Réception et une Facture fournisseur.

La réception est rapprochée de la commande, elle fait l'objet d'un contrôle qualité spécifique (Procédure DGP.PCD.004). La facture est rapprochée de la réception et permet de s'assurer de la conformité du prix. La facture est présaisie dans un brouillard (Facture Préliminaire) qui permet de s'assurer qu'aucune facture n'est égarée. L'ensemble du processus de rapprochement est exécuté à travers l'ERP dont s'est équipé FOUNTAINE PAJOT : IFS. L'ensemble des factures est visé pour approbation par le directeur des achats.

Chaque achat de biens non stockés ou de service fait l'objet d'un accord du responsable de service concerné. A la réception de la facture, et après saisie dans le compte de facture préliminaire, la facture est validée par le responsable de service qui confirme son accord sur le prix et la matérialité de la prestation.

Salaires : Les Augmentations Générales font l'objet de négociations salariales annuelles entre la direction et les élus représentatifs des salariés. Les Augmentations individuelles font l'objet d'une demande du chef de service à la direction. Elles font suite à une évaluation individuelle annuelle et permanente (cf Procédure DRH.PCD.002).

. La DRH met en oeuvre les décisions de la direction en matière de salaires ou primes dans le logiciel de paie Ccmx. Les virements de salaires sont télétransmis par protocole sécurisé.

Investissements : Les investissements correspondent au lancement de nouveaux modèles de bateaux et à la fabrication des outillages de fabrication correspondants sont des décisions qui relèvent directement de la direction.

. Le Bureau d'Etude est chargé d'évaluer les budgets d'investissement correspondants et engage les dépenses (Commandes et Validation de facture).

L'ensemble des dépenses de l'entreprise fait l'objet d'un budget prévisionnel. Ce budget est contrôlé et approuvé par la direction. Un contrôle budgétaire déclinant le budget prévisionnel de l'entreprise et le budget de fonctionnement par service, est diffusé et donne lieu à un contrôle de chaque responsable.

#### **d- Risques sur engagement de ressources financières**

Les paiements sont exécutés par la comptabilité et le nombre de personnes pouvant engager les ressources de l'entreprise est limité aux seules personnes habilitées =

Le Président Directeur Général, et le Directeur Général Délégué, le Directeur Administratif et Financier et la Responsable Comptable en vertu des pouvoirs accordés par le Président Directeur Général.

En matière de contrôle des paiements, et donc d'engagement de ressources, les plafonds suivants ont été définis par opération :

. Président Directeur Général = Pas de limite

. Directeur Général Délégué = Pas de limite

. Directeur Administratif et Financier = 50 000 €

. Responsable comptable = 1 500 €

Des avances sur frais peuvent être octroyées ponctuellement, au personnel commercial en particulier. Elles donnent lieu à une demande écrite du salarié, auprès de l'entreprise et sont systématiquement justifiées à posteriori.

#### **2-2-5 Risques sociaux**

Depuis sa création, FOUNTAINE PAJOT a toujours accordé une attention particulière aux conditions de travail, à l'implication du personnel et l'intéressement des salariés aux performances de l'entreprise.

Les conditions et méthodes de travail font l'objet de formations constantes pour s'assurer de la compétence et de l'adéquation de tous les collaborateurs aux postes occupés. Les formations font l'objet d'un plan de formation décrit dans la procédure DRH.PCD.003. Des formations spécifiques à la sécurité sont également dispensées.

L'ensemble des dispositifs disponibles en la matière d'implication du personnel ont été mis en oeuvre (intéressement et participation). Un plan d'attribution gratuite d'action a également été décidé et mis en oeuvre. L'ensemble de ces dispositifs permettent d'assurer une juste rétribution des efforts fournis collectivement et de s'assurer de la motivation, de la responsabilisation et de la fidélité de chacun.

#### **2-2-6 Assurances - Risques juridiques**

Plusieurs polices sont en place et permettent de couvrir et contrôler l'ensemble des risques auxquels peut être confrontée l'entreprise =

. Les Risques de Responsabilité Civile = Police « Tous Risques » Sauf,

. Les Risques de Dommages Directs et de Perte d'exploitation suite consécutive à un sinistre,

- . Les Risques de Perte, Avaries sur le Stock sur sites et sur salons,
- . Les Risques liés à la navigation (Démonstration, Convoyages)
- . Les Risques liés aux accidents du travail,
- . Les Risques attachés aux véhicules de transport.
- . Les Risques attachés à la responsabilité des dirigeants

En cas de contentieux important qui dépasserait les limites de garanties des polices, ou qui impliquerait plus fortement l'entreprise, le dossier est confié à un des avocats qui défendent FOUNTAINE PAJOT.

#### **2-2-7 Informatique**

Les programmes informatiques utilisés par l'entreprise sont tous des progiciels standards du marché, faisant l'objet de contrats de maintenance et de licences d'utilisation en bonne et due forme. Les sauvegardes sont assurées quotidiennement. Le réseau est doté de programmes antivirus et protégé par mot de passes.

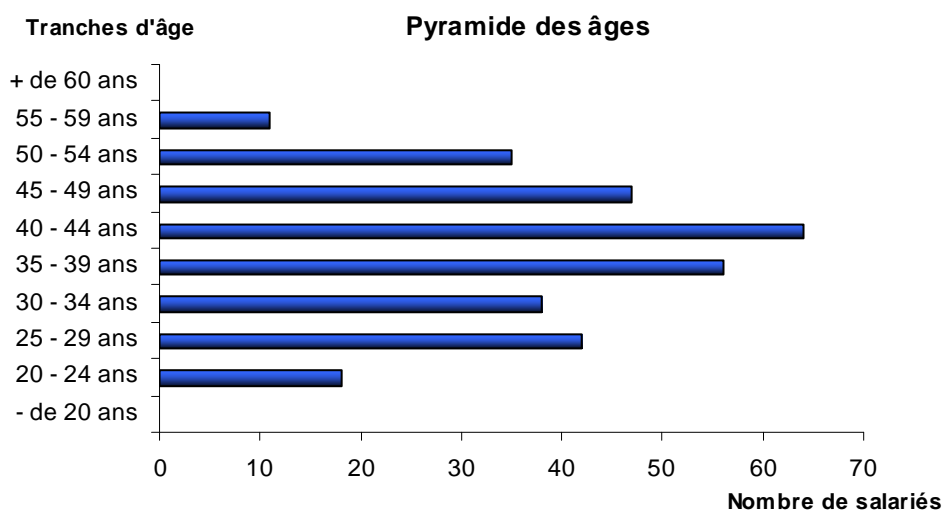
Une charte d'utilisation de l'informatique protégeant les droits du salarié et garantissant le bon usage de l'informatique a été mise en place.

## 17. SALARIES

### 17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction

Les effectifs de la Société ont évolué comme suit :

Effectif par fonction	Effectif au 31/08/2006			Effectif au 31/08/2005			Effectif au 31/08/2004		
	CDI	CDD	Total	CDI	CDD	Total	CDI	CDD	Total
<b>Direction Générale</b>	2		2	2		2	2		2
<b>Communication</b>	1	1	2	1		1	1	1	2
<b>Commercial</b>	7	1	8	7		7	6		6
<b>Direction Administrative et Financière</b>	4		4	3		3	4		4
<b>Direction des Ressources Humaines</b>	4		4	4		4	4		4
<b>Bureau d'étude</b>	12		12	8		8	9		9
<b>Achat</b>	5		5	5		5	4		4
<b>Production</b>	283	4	287	275	7	282	285	19	304
<b>Autres</b>	2		2	2		2	2		2
<b>TOTAL</b>	<b>320</b>	<b>6</b>	<b>326</b>	<b>307</b>	<b>7</b>	<b>314</b>	<b>317</b>	<b>20</b>	<b>337</b>



### 17.2 Participations et stock options des administrateurs et dirigeants

Les titres détenus en direct par les administrateurs et dirigeants sont les suivants :

Noms	Nombre d'actions	% du capital	Stocks options BSA
Jean-François FOUNTAINE	100	0.01%	-
Eric BRUNEEL	100	0.01%	-
21 CENTRALE PARTNERS	426 500	30,56%	-
Claire FOUNTAINE	100	0,01%	-

En outre,

- Jean-François Fountaine détient 58.88% de la Compagnie du Catamaran, actionnaire à hauteur de 60.76% de FOUNTAINE PAJOT au 2 juin 2007,
- Eric Bruneel détient 100% de Logic SAS, actionnaire à hauteur de 6.66% de FOUNTAINE PAJOT au 2 Juin 2007,
- 21 Centrale Partners, détient 4.5% de la Compagnie du Catamaran, actionnaire à hauteur de 60.76% de FOUNTAINE PAJOT au 2 juin 2007.

### 17.3 Participation des salariés dans le capital de la Société

A la date du présent Prospectus, aucun salarié ne détient d'actions de la Société.

#### **Actions gratuites**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 février 2007 a :

- Autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié de la société dont il appartiendra au conseil de déterminer l'identité en fonction des critères et conditions qu'il aura fixé,
- Décidé que le nombre d'actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1,5 % du capital de la société à la date de la présente Assemblée Générale,
- Fixé la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires aux bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve des éventuelles conditions déterminées par le Conseil d'Administration, à une durée minimale de deux ans et fixe la période d'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires, à une durée minimale de deux ans à compter de la date d'attribution définitive des actions.

Le Conseil d'Administration du 28 mars 2007 a décidé d'attribuer 20.160 actions gratuites, d'une valeur nominale de 1,15 euros chacune, à tous les salariés selon leur responsabilité dans l'entreprise.

Le nombre d'actions attribuées gratuitement sera doublé pour les salariés qui, au 28 mars 2009, auront une ancienneté dans la Société d'au moins 10 ans.

Les bénéficiaires seront propriétaires des actions au terme d'une période d'acquisition d'une durée de deux ans, qui commence à courir à compter de la décision d'attribution.

### 17.4 Contrats d'intéressement et de participation

Il existe un contrat d'intéressement et une participation au niveau de la société FONTAINE PAJOT. Pour les trois derniers exercices, les montants versés dans le cadre de ce contrat d'intéressement et de cette participation se sont élevés à :

<b><i>En euros</i></b>	<b><i>Participation</i></b>	<b><i>Intéressement</i></b>	<b><i>Total</i></b>
<b><i>31/08/2004</i></b>	<b><i>233.861</i></b>	<b><i>545.929</i></b>	<b><i>779.790</i></b>
<b><i>31/08/2005</i></b>	<b><i>222.671</i></b>	<b><i>603.735</i></b>	<b><i>826.406</i></b>
<b><i>31/08/2006</i></b>	<b><i>240.658</i></b>	<b><i>466.420</i></b>	<b><i>707.078</i></b>

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 Répartition du capital et des droits de vote au 2 juin 2007

	Nombre de titres		Nombre de droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
La compagnie du Catamaran	848 000	60,76%	1 696 000	60,76%
21 Centrale Partners	426 500	30,56%	853 000	30,56%
LOGIC SAS*	92 900	6,66%	185 800	6,66%
Yves PAJOT	27 900	2,00%	55 800	2,00%
Jean-François FOUNTAINE	100	0,01%	200	0,01%
Claire FOUNTAINE	100	0,01%	200	0,01%
Daniel GIVON	100	0,01%	200	0,01%
Eric BRUNEEL	100	0,01%	200	0,01%
<b>Total</b>	<b>1 395 700</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 791 400</b>	<b>100,00%</b>

\* LOGIC SAS est détenu à 100% par Eric Bruneel

Le capital de la Compagnie du Catamaran, holding de contrôle de la Société, est détenu comme suit :

<b>Actionnaire</b>	<b>% du capital</b>
Jean-François FOUNTAINE	58,88%
Pierre FOUNTAINE	13,87%
Yves PAJOT	18,96%
Pierre SADO	0,27%
FCPR 21 DEVELOPPEMENT	4,50%
Nicolas GARDIES	3,52%

### 18.2 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'Administration

Néant.

### 18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007, un droit de vote double a été instauré pour toute personne justifiant d'une inscription au nominatif d'actions pendant une durée minimum de deux ans.

### 18.3 Contrôle de la Société

A ce jour, la Compagnie du Catamaran détient 60.76% du capital et des droits de vote de FOUNTAINE PAJOT. A l'issue de l'admission aux négociations des actions de la Société sur Alternext, les fondateurs continueront toujours à être les actionnaires de référence de la Société.

### 18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

### 18.5 Etat des nantissements des actions

En garantie d'un prêt de 1.170.000 euros accordé pour l'achat de titres FOUNTAINE PAJOT par LA COMPAGNIE DU CATAMARAN, le Crédit Agricole avait demandé le nantissement de 3.600 ces titres (soit 360.000 après division du nominal). Au 28 mars 2007, le capital restant dû est de 195.000 €.

Les titres nantis ne concernent que la Compagnie du Catamaran, actionnaire majoritaire de la Société.

Etat du nantissement des actions

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Conditions de levée	Nombre d'actions nanties de l'émetteur*	% de capital nanti de l'émetteur**
La Compagnie du Catamaran	Crédit Agricole	17/06/2002	25/03/2008	Remboursement du prêt	360 000	25,79%
<b>TOTAL</b>					360 000	25,79%

\* nombre d'actions ajusté

\*\* nanti au motif exclusif du remboursement du prêt précité

## **19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES**

Les conventions réglementées existant à ce jour sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (se reporter au paragraphe 20.4.1).

Il existe 10 conventions particulières conclues principalement entre FOUNTAINE PAJOT et ses filiales.

### **1 – Conventions avec la société IRIS SA**

IRIS SA, filiale à 67.16% de FOUNTAINE PAJOT, fait l'objet d'une procédure de conciliation au titre des articles L.611-4 et suivants du Code de Commerce.

La société IRIS SA, dont Jean-François Fontaine, PDG de FOUNTAINE PAJOT, et Eric Bruneel, DG de Fontaine Pajot, sont respectivement Président Directeur Général et administrateur, n'emploie plus aucun salarié.

Les conventions suivantes ont été nouées entre FOUNTAINE PAJOT et IRIS SA :

- prestations administratives, commerciales, juridiques et autres pour un montant facturé pour 2005/2006 de 27 945 euros,
- utilisation du logiciel de gestion de personnel et de paie utilisé par les deux sociétés, qui n'a pas fait l'objet de facturation à IRIS,
- IRIS SA sous-loue à FOUNTAINE PAJOT 100% des locaux de Port Neuf, diminué de 75 € pour l'utilisation par la SA IRIS de deux bureaux. Les refacturations de loyers et de charges locatives sur la période se montent à 169 457 euros pour l'exercice 2005/2006.
- par le passé, en raison des rythmes irréguliers de l'activité entre les deux sociétés, il existait une possibilité de faire intervenir les personnels de l'une ou l'autre des entreprises. A ce titre, IRIS a facturé à FOUNTAINE PAJOT, 50 519 euros au titre d'intervention diverses sur la base d'une tarification au coût salarial avec charges induites, facturées à raison de 1.83 euros de l'heure,
- IRIS a cédé à FOUNTAINE PAJOT du matériel et outillage divers pour 2 401 euros
- FOUNTAINE PAJOT a adressé une lettre d'intention confirmant aux organismes qui prêtent à IRIS ARMEMENT, et bénéficiant de la caution de IRIS SA, qu'elle exerce sur la gestion d'IRIS des diligences de surveillance. L'engagement est limité à 1 200 000 euros.

### **2 – Conventions avec la société IRIS Armement**

IRIS ARMEMENT SAS, filiale à 80.47% de IRIS SA, fait l'objet d'une procédure de conciliation au titre des articles L.611-4 et suivants du Code de Commerce.

La société IRIS ARMEMENT SAS, dont Jean-François Fontaine, PDG de FOUNTAINE PAJOT, est Président, n'emploie plus aucun salarié.

Pour la réalisation de ses actifs, les contrats suivants ont été noués entre FOUNTAINE PAJOT et IRIS ARMEMENT SAS :

- travaux de remise en état de vente des navires 6.2 d'IRIS ARMEMENT à concurrence de 130 000 euros
- convention de portage entre la SAS IRIS ARMEMENT permettant à la SA FOUNTAINE PAJOT de percevoir le prix de cession des navires 6.2. L'objet de cette convention est de garantir à l'acquéreur des navires 6.2 que ses acomptes pourront lui être restitués en cas de défaillance. Au 31 août 2006, Fontaine Pajot avait encaissé pour le compte de IRIS ARMEMENT un acompte de 300 000 euros.
- FOUNTAINE PAJOT a accordé une avance de trésorerie sous forme d'un prêt de 1 000 000 euros au taux de 4% l'an à IRIS ARMEMENT. Le montant de ce prêt au 31/08/06 s'élève à 927 819 euros. La garantie hypothécaire de ce prêt porte sur le navire 6.2 n°8.

### **3 – Contrat de travail de Eric Bruneel**

Eric Bruneel cumule une fonction de cadre technico-commercial avec sa fonction de Directeur Général Délégué. Sa rémunération annuelle brute est de 92 871 euros.

## 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

### 20.1 Informations financières historiques

#### 20.1.1 Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice clos aux 31 août 2006

##### Bilan Actif au 31/08/2006

En Euros	Brut	Amort. Prov	Net au 31/08/2006	Net au 31/08/2005
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	911 796	436 425	475 371	
Concessions, brevets et droits similaires	445 089	405 714	39 375	82 192
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	17 027	11 145	5 882	11 557
Immobilisations incorporelles en cours	248 609		248 609	
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	229 673	12 135	217 538	145 437
Constructions	1 338 492	487 445	851 047	611 869
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 017 830	6 480 809	2 537 021	1 211 235
Autres immobilisations corporelles	1 495 806	819 632	676 174	559 891
Immobilisations corporelles en cours	1 660 201		1 660 201	128 609
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations	3 375 661	3 375 661		
Créances rattachées à des participations	927 819	927 819		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 421		1 421	1 421
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 580		2 580	2 580
	<b>19 672 003</b>	<b>12 956 785</b>	<b>6 715 218</b>	<b>2 754 792</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	2 137 225	30 321	2 106 904	1 978 538
En-cours de production (biens et services)	6 620 385		6 620 385	6 946 207
Produits intermédiaires et finis	2 567 682		2 567 682	1 262 940
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	41 103		41 103	50 733
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	2 520 206	441 941	2 078 265	858 991
Autres créances	941 732	76 385	865 347	847 137
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers				
<b>Disponibilités</b>	2 468 848		2 468 848	3 423 378
Charges constatées d'avance (3)	197 494		197 494	315 827
	<b>17 494 675</b>	<b>548 647</b>	<b>16 946 029</b>	<b>15 683 751</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif	4 418		4 418	4 523
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37 171 097</b>	<b>13 505 432</b>	<b>23 665 665</b>	<b>18 443 065</b>
<i>(1) Dont droit au bail</i>				
<i>(2) Dont à moins d'un an (brut)</i>				
<i>(3) Dont à plus d'un an (brut)</i>				

**Bilan Passif au 31/08/2006**

En Euros	Net au 31/08/2006	Net au 31/08/2005
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	1 605 055	1 605 055
Primes d'émission, de fusion, d'apport	214 679	214 679
Réserve légale	160 505	160 505
Réserves statutaires ou contractuelles	3 690 564	4 095 317
Réserves réglementées		105 859
Autres réserves	105 859	
Report à nouveau	402 554	-1 264 132
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>704 215</b>	<b>1 122 926</b>
Subventions d'investissement	30 870	19 952
Provisions réglementées	416 304	55 319
	<b>7 330 606</b>	<b>6 115 481</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	488 603	391 586
Provisions pour charges	255 635	201 809
	<b>744 238</b>	<b>593 395</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts et dettes Etablissements de crédit (2)	3 005 594	1 255 109
Emprunts et dettes financières (3)	526 446	410 518
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 381 269	634 969
Fournisseurs et comptes rattachés	6 228 638	5 425 064
Dettes fiscales et sociales	2 475 914	2 404 033
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	56 063	199 125
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance(1)	898 727	1 403 950
	<b>15 572 652</b>	<b>11 732 768</b>
Ecarts de conversion Passif	18 169	1 421
	<b>TOTAL GENERAL 23 665 665</b>	<b>18 443 065</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 495 900	1 170 474
(1) Dont à plus d'un an (a)	10 695 483	9 927 325
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

**Compte de résultat au 31/08/2006**

En euros	31/08/2006			31/08/2005
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	64 296	175 003	239 298	1 193 665
Production vendue (biens)	4 036 858	30 950 883	34 987 741	34 577 886
Production vendue (services)	273 581	469 078	742 659	893 806
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>4 374 734</b>	<b>31 594 964</b>	<b>35 969 698</b>	<b>36 665 357</b>
Production stockée			964 771	1 944 179
Production immobilisée			864 824	563 461
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			4 500	9 738
Reprises sur provisions et transfert de charges			460 814	554 562
Autres produits			1 713	3 159
			<b>38 266 320</b>	<b>39 740 456</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises			77 561	21 191
Variation de stocks				950 000
Achat de matières premières et autres approvisionnements			13 242 266	13 257 039
Variation de stocks			-150 374	-454 364
Autres achats et charges externes (a)			10 336 444	10 105 507
Impôts, taxes et versements assimilés			903 735	560 273
Salaires et traitements			6 837 101	6 446 048
Charges sociales			2 753 482	2 550 366
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			852 076	1 495 083
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			254 623	376 757
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			206 316	352 063
Autres charges			537 180	523 722
			<b>35 850 410</b>	<b>36 183 685</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>2 415 909</b>	<b>3 556 772</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Produits financiers</b>				
De participations (3)			37 879	39 174
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			96	109
Autres intérêts et produits assimilés (3)			26 434	55 184
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges			4 523	5 875
Différences positives de change			161 573	622 560
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			15 220	10 736
			<b>245 724</b>	<b>733 639</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			80 803	886 003
Intérêts et charges assimilées (4)			94 544	94 516
Différences négatives de change			246 837	557 427
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			<b>422 184</b>	<b>1 537 946</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-176 460</b>	<b>-804 307</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>2 239 450</b>	<b>2 752 465</b>

<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	38 633	29 070
Sur opérations en capital	23 870	10 842
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	56 585	172 557
	<b>119 088</b>	<b>212 470</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	83 296	242 562
Sur opérations en capital	26 659	6 208
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	427 197	27 603
	<b>537 151</b>	<b>276 373</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-418 064</b>	<b>-63 903</b>
Participation des salariés aux résultats	707 078	826 406
Impôts sur les bénéfices	410 093	739 229
Total des produits	<b>38 631 132</b>	<b>40 686 565</b>
Total des charges	<b>37 926 917</b>	<b>39 563 638</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>704 215</b>	<b>1 122 926</b>

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

209 555      208 799

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

## **Annexes**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2006 dont le total est de 23 665 664,87 Euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 704 215,04 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2005 au 31/08/2006.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
- la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983
- les règlements comptables :
  - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
  - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
  - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

La méthode de comptabilisation par composants a été appliquée aux seules immobilisations qui étaient décomposables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés :

\* En linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour les immobilisations suivantes :

- Immobilisations incorporelles	2 à 5 ans
- Constructions	10 à 30 ans
- Agencements & aménagements des constructions	10 ans
- Installations industrielles	3 à 10 ans
- Matériel et outillage	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier de bureau	10 ans
- Matériel de bureau	4 à 5 ans

\* Par unités d'œuvre en fonction de leur rythme d'utilisation au plan de production pour les immobilisations suivantes :

- Coût de développement des moules	4 à 8 ans
- Moules bateaux	4 à 8 ans

La différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal fait l'objet d'un amortissement dérogatoire.

Une dépréciation est calculée si la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

#### Participation, créances rattachées à des participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation de 100%, soit 3.375.661 Euros a été constituée sur les titres IRIS SA depuis le 31/08/2005.

La provision est calculée sur la base des capitaux propres au prorata des titres détenus, déduction faite du coût d'acquisition.

De même, le prêt consenti à IRIS ARMEMENT SAS est provisionné à 100%, soit pour un montant de 927.819 Euros depuis le 31/08/2005.

#### Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du prix moyen pondéré" (PMP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation a été constituée sur les stocks dont la valeur de réalisation est inférieure au prix de revient.

#### Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

En outre, les clients douteux ainsi que les créances anciennes de plus de 2 ans sont provisionnés à hauteur de 100 % du HT.

Les créances de plus d'1 an et de moins de 2 ans font l'objet d'une provision à hauteur de 50 %.

#### Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

#### Engagements de retraite

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

Aucun accord particulier n'a été signé.

La provision pour IDR tient compte du montant externalisé (149.128 Euros) et des règles de calcul usuels (Dispositions conventionnelles, effectif, taux de rotation, de survie et actualisation).

Elle s'élève à 255.635 Euros.

#### Changements de méthodes

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Les changements de méthode comptable, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, un traitement rétrospectif a été réalisé tant pour l'activation des coûts de développement que pour l'amortissement des actifs immobilisés.

Les coûts de développement engagés pour la conception des moules de bateaux ont été immobilisés. Ils suivent les mêmes durées et méthodes d'amortissement que les moules auxquels ils se rattachent.

La méthode rétrospective consiste à déterminer l'effet de la nouvelle méthode à l'ouverture comme si elle avait toujours été appliquée.

Cette option a entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture de :

- \* 808.107 Euros relativement au frais de conception
- \* 7.532 Euros relativement aux amortissements antérieurs
- \* - 271880 Euros relativement à l'IS correspondant.

Au bilan arrêté au 31 août 2006, voici les impacts de ces changements de méthode :

Au passif :	<b>Report à nouveau</b>	<b>543 759 € Crédit</b>
	<b>Amortissements</b>	<b>410 260 € Crédit</b>
A l'actif :	<b>Coûts de développement nets</b>	<b>475 371 € Débit</b>
	<b>Amortissements pour dépréciation</b>	<b>- 7 532 € Débit</b>

Libellés immobilisations	31/08/2005 retraité	Augmentations	Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cessions ou MAR	31/08/2006
<b>Frais de développement</b>	<b>724 722</b>	<b>187 074</b>			<b>911 796</b>
<b>Autres immo. incorporelles</b>	<b>520 324</b>	<b>273 786</b>	<b>83 385</b>		<b>710 725</b>

Libellés amortissements	31/08/2005 retraité	Augmentations Dotations	Diminutions	31/08/2006
<b>Frais développement I</b>	<b>275 227</b>	<b>161 198</b>		<b>436 425</b>
<b>Autres incorporelles II</b>	<b>354 738</b>	<b>62 122</b>		<b>416 860</b>
<b>Immo. Corporelles III</b>	<b>8 145 172</b>	<b>638 383</b>	<b>983 534</b>	<b>7 800 021</b>
<b>Total général (I+II+III)</b>	<b>8 775 137</b>	<b>861 703</b>	<b>983 534</b>	<b>8 653 306</b>

#### Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Par décision du 26 septembre 2006, le Tribunal de Grande Instance de la Rochelle a condamné la société ATELIERS DE LA CHAINETTE à verser à FOUNTAINE PAJOT SA la somme de 661.741,52 Euros pour le préjudice subi lors de la livraison de ponts roulants défectueux.

#### Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique de l'exercice n'est à relever.

#### IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur Brute		Augmentations	
	début de l'exercice		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Fais d'établissement, de recherche et développement			<b>724 722</b>	<b>187 074</b>
Autres postes d'immobilisations incorporelles		<b>436 939</b>	<b>83 385</b>	<b>273 786</b>
<b>TOTAL I</b>				
<b>TOTAL II</b>		<b>436 939</b>		<b>273 786</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains		155 887		73 786
Constructions sur sol propre		880 634		15 806
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		395 690		445 214
Installations techniques, matériel et outillage industriels		8 263 336		1 822 417
Installations générales, agencements et aménagements divers		582 969		100 163
Matériel de transport		245 558		150 586
Matériel de bureau et informatique, mobilier		443 839		24 944
Emballage récupérables e divers				
Immobilisations corporelles en cours		128 609		1 660 201
Avances et acomptes				
<b>TOTAL III</b>		<b>11 096 521</b>		<b>4 293 117</b>

**Immobilisations financières**

Participations évaluées par mise en équivalence

Autres participations

Autres titres immobilisés

Prêts et autres immobilisations financières

4 303 480

1 421

2 580

**TOTAL IV****4 307 482****TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)****15 840 941****808 107****4 753 977**

Cadre B	Diminutions		Valeur brute Fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	par virement	Par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Fais d'établissement, de recherche et développement (I)			<b>911 796</b>	
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	<b>83 385</b>		<b>710 725</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains			229 673	
Constructions sur sol propre			896 440	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	398 852		442 052	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	87 974	979 949	9 017 830	
Installations générales, agencements et aménagements divers	22 009	20 576	640 546	
Matériel de transport			396 144	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		9 668	459 115	
Emballage récupérables e divers				
Immobilisations corporelles en cours	128 609		1 660 201	
Avances et acomptes				
<b>TOTAL III</b>	<b>637 443</b>	<b>1 010 193</b>	<b>13 742 001</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence			4 303 480	
Autres participations			1 421	
Autres titres immobilisés			2 580	
Prêts et autres immobilisations financières				
<b>TOTAL IV</b>			<b>4 307 482</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>720 828</b>	<b>1 010 193</b>	<b>19 672 003</b>	

**AMORTISSEMENTS**

Cadre A	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	SITUATION ET MOUVEMENT DE L'EXERCICE			Valeur en fin d'exercice
		Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement recherche dévelop.	<b>Total I</b>		<b>436 425</b>		<b>436 425</b>
Autres immobilisations incorporelles	<b>Total II</b>	<b>343 190</b>	<b>73 670</b>		<b>416 859</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains		10 450	1 685		12 135
Constructions sur sol propres		427 667	44 454		472 121
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. Générales, agenc. Et aménag. Constructions		236 787	15 324	236 787	15 324
Installations techniques, matériel et outillage industriels		7 052 100	394 891	966 182	6 480 809
Installations générales, agencements et aménagements divers		219 536	61 132	9 223	271 444
Matériel de transport		159 452	31 439		190 891
Matériel de bureau et informatique, mobilier		333 488	31 938	8 129	357 297
Emballages récupérables et divers					
<b>Total III</b>		<b>8 439 479</b>	<b>580 863</b>	<b>1 220 322</b>	<b>7 800 020</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>8 782 669</b>	<b>1 090 958</b>	<b>1 220 322</b>	<b>8 653 305</b>

Cadre B	VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				Cadre C	PROV. AMORT DEROGATOIRES
	IMMOBILISATIONS	Amortissements	Amortissements	Amortissement	Dotations	Reprises
	AMORTISSABLES	linéaires	dégressifs	exceptionnels		
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement recherche développ.	(I)	436 425				
Autres immobilisations incorporelles	(II)	73 670			33 193	49 881
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains		1 685				
Constructions sur sol propres		44 454			345	
Constructions sur sol d'autrui						
Instal. Générales, agenc. Et aménag. Constructions		15 324			15 218	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		383 799	1 465	9 627	353 828	6 459
Installations générales, agencements et aménagements divers		61 132			1 135	
Matériel de transport		31 439			9 384	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		31 938			4 468	245
Emballages récupérables et divers						
	<b>Total III</b>	<b>569 771</b>	<b>1 465</b>	<b>9 627</b>	<b>384 378</b>	<b>6 704</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>1 079 866</b>	<b>1 465</b>	<b>9 627</b>	<b>417 570</b>	<b>56 585</b>

Cadre D	MOUVEMENTS DES CHARGES	Montant net	Augmentations	Dotations exercice	Montant net
	A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES	début d'exercice		aux amort.	en fin d'exercice
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des obligations				

## PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

En euros	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	55 319	417 570	56 585	416 304
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>Total I</b>	<b>55 319</b>	<b>417 570</b>	<b>56 585</b>	<b>416 304</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges	195 000	152 347	35 000	312 347
Provisions pour garanties données aux clients	167 472	143		167 615
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	4 523	4 418	4 523	4 418
Provisions pour pensions et obligations similaires	201 809	53 826		255 635
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	24 591		20 368	4 223
<b>Total II</b>	<b>593 395</b>	<b>210 734</b>	<b>59 891</b>	<b>744 238</b>
<b>Dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	4 303 480			4 303 480
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	22 462	30 321	22 462	30 321
Sur comptes clients	371 493	224 303	153 855	441 941
Autres dépréciations		76 385		76 385
<b>Total III</b>	<b>4 697 435</b>	<b>331 008</b>	<b>176 316</b>	<b>4 852 127</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>5 346 148</b>	<b>959 312</b>	<b>292 791</b>	<b>6 012 669</b>

*Dotations et reprises :*

- d'exploitation	460 939	231 684
- financières	80 803	4 523
- exceptionnelles	417 570	56 585

*Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art.39-1-5 du CGI)*

## ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>				
	Créances rattachées à des participations	927 819		927 819
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	2 580		2 580
<b>De l'actif circulant</b>				
	Clients douteux ou litigieux	512 191		512 191
	Autres créances clients	2 008 015	2 008 015	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	4 339	4 339	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 941	1 941	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	718 877	718 877	
	Autres impôts taxes et versements assimilés			
	Divers	938	938	
	Groupe et associés (2)	76 385	76 385	
	Débiteurs divers	139 252	139 252	
	Charges constatées d'avance	197 494	197 494	
	<b>Total</b>	<b>4 589 832</b>	<b>3 147 241</b>	<b>1 442 591</b>

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
	- à un an maximum à l'origine	5 140	5 140		
	- à plus d'un an à l'origine	3 000 454	933 569	2 066 885	
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	526 446	97 432	429 014	
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 228 638	6 228 638		
	Personnel et comptes rattachés	1 104 859	1 104 859		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	707 124	707 124		
	Impôts sur les bénéfices	161 169	161 169		
	Taxe sur la valeur ajoutée	185 905	185 905		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	316 857	316 857		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	56 063	56 063		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	898 727	898 727		
	<b>Total</b>	<b>13 191 383</b>	<b>10 695 483</b>	<b>2 495 900</b>	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

## ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Articles 10 et 24-15)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerces
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Avances et acomptes			
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Avances et acomptes			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations		3 375 661	
Créances rattachées à des participations		927 819	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
<b>Total Immobilisations</b>		<b>4 303 480</b>	
Avances et acomptes versés sur commandes			
<b>Créances</b>			
Créances clients et comptes rattachés		463 177	
Autres créances		75 618	
Capital souscrit appelé, non versé			
<b>Total Créances</b>		<b>538 795</b>	
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
<b>Total Dettes</b>			

## PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 23)

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/08/2006</b>	<b>31/08/2005</b>
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	123 051	24 891
Autres créances	131 707	89 074
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	6 823	3 244
<b>Total</b>	<b>261 581</b>	<b>117 209</b>

## CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 23)

<b>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/08/2006</b>	<b>31/08/2005</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 140	6 959
Emprunts et dettes financières divers	22 670	17 678
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	541 228	289 966
Dettes fiscales et sociales	1 646 715	1 618 201
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :	53 027	194 720
<b>Total</b>	<b>2 268 779</b>	<b>2 127 524</b>

## PRODUITS ET CHARGES CONSTANTES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 23)

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>31/08/2006</b>	<b>31/08/2005</b>
Produits d'exploitation	898 727	1 403 950
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>Total</b>	<b>898 727</b>	<b>1 403 950</b>

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>31/08/2006</b>	<b>31/08/2005</b>
Charges d'exploitation	197 494	315 827
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>197 494</b>	<b>315 827</b>

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-12)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	115,00000	115,00000	13 957			13 957

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-21)

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	4 036 858	30 950 883	34 987 741
Ventes de produits intermédiaires			
entes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Vente de marchandises	64 296	175 003	239 298
Produits des activités annexes	273 581	469 078	742 659
<b>Total</b>	<b>4 374 734</b>	<b>31 594 964</b>	<b>35 969 698</b>

## VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-20)

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	2 239 450	779 208	1 460 242
+ Résultat exceptionnel	-418 064	-139 313	-278 751
- Participations des salariés	707 078	229 802	477 276
Résultat comptable	1 114 308	410 093	704 215

## ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-05)

Nature des écarts	Actif Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour dette de change	Passif Montant
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières				
Sur créances	4 024		4 024	18 052
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation	395		395	117
Sur dettes sur immobilisations				
<b>Total</b>	<b>4 418</b>		<b>4 418</b>	<b>18 169</b>

## CREDIT BAIL

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 53)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	cumulées		Exercice	cumulées
Terrains	119 619			119 619	10 745	41 831
Constructions	2 872 522	138 167	1 386 171	1 486 351	198 810	773 988
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
<b>Total</b>	<b>2 992 141</b>	<b>138 167</b>	<b>1 386 171</b>	<b>1 605 970</b>	<b>209 555</b>	<b>815 819</b>

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	Total		
Terrains	10 745	42 980	9 950	63 675		10 745
Constructions	198 810	795 238	184 097	1 178 145		198 810
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
<b>Total</b>	<b>209 555</b>	<b>838 218</b>	<b>194 047</b>	<b>1 241 820</b>		<b>209 555</b>

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Articles 24-9 et 24-16)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	1 241 820
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés :	
Nantissements fonds de commerce au profit de la BNP, de la CE et du CA emprunts en cours	3 430 000
Privilège du Trésor en matière de TVA	130 061
Engagements de location auprès du fournisseur DE LAGE LANDEN LEASING	
Volume d'heures de formation cumulé acquises au titre du DIF : 10.429 Heures, aucune heure n'a donné lieu à demande	
<b>Total (1)</b>	<b>4 801 881</b>

(1) Dont concernant :

- les dirigeants
- les filiales
- les participations
- les autres entreprises liées

Dont engagements assortis de sûretés réelles

Engagements reçus	Montant
BNP Paribas caution reçue	131 965
CRCA CMDS Garanties bancaires simples	1 476 840
Option de change à terme accumulatif (entre 3000 K\$ et 6000 K\$)	2 400 384
<b>Total (2)</b>	<b>4 009 189</b>

(2) Dont concernant :

- les dirigeants
  - les filiales
  - les participations
  - les autres entreprises liées
- Dont engagements assortis de sûretés réelles

Engagements réciproques	Montant
<b>Total</b>	

### DETTES GARANTIES PAR LES SURETES REELLES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-8)

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 968 826	3 430 000	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
<b>Total</b>	<b>1 968 826</b>	<b>3 430 000</b>	

### INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-23)

En euros	Montant
<b>Résultat de l'exercice après impôts</b>	<b>704 215</b>
+ Impôt sur les bénéfices	410 093
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 114 308</b>
<b>Variation des provisions réglementées (dotation-reprise) :</b>	
Amortissements dérogatoires	360 985
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)</b>	<b>1 475 293</b>

## ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-24)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
<b>Provisions réglementées :</b>	
- Amortissements dérogatoires	416 304
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuation des cours	
<b>Autres :</b>	
- Ecart de conversion actif	4 418
<b>Total</b>	<b>420 722</b>

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
<b>Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :</b>	
- Provisions pour congés payés	451 779
- Participation des salariés	240 342
- Effort construction	30 042
- Contribution de solidarité	25 860
- Ecart de conversion passif	18 169
- Provision perte de change	4 418
- Jetons de présence	10 000
- Provision IDR non déductible	53 826
<b>Autres :</b>	
<b>Total</b>	<b>834 436</b>

*Amortissements réputés différés*

*Déficits reportables*

*Moins-values à long terme*

## EFFECTIF MOYEN

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-22)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	22	
Agents de maîtrise et techniciens	64	
Employés	5	
Ouvriers	232	59
<b>Total</b>	<b>323</b>	<b>59</b>

## IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-14)

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
COMPAGNIE DU CATAMARAN	SAS	4 320 864	17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS

## LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-21)

En euros	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
----------	---------	------------------	--	-----------------------------------

### A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

#### 1 6 Filiales (plus de 50% du capital détenu)

SA IRIS

Avenue du président Wilson

17000 LA ROCHELLE

2 347 248

-691 276

67,16

-838 750

### PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(Arrêté du 27-04-1982)

Produits exceptionnels	Montant	Imputé au compte
Régularisation clients	25 090	771800
Régularisation fournisseurs	13 544	771800
Cessions d'immobilisations	16 687	775200
Quote-part subvention virée au résultat	1 082	777000
Carpa indemnité Art.700	6 100	778000
Reprises amortissements dérogatoires	56 585	787250
<b>Total</b>	<b>119 088</b>	

Charges exceptionnelles	Montant	Imputé au compte
Indemnité transactionnelle	15 000	671100
Contravention	123	671200
Indemnité jugement	15 000	671800
Protocole transactionnel	53 173	671800
Cessions d'immobilisations	26 659	675200
Dotations amortissements exceptionnels des immobilisations cédées	9 627	687100
Dotations amortissements dérogatoires	417 570	687250
<b>Total</b>	<b>537 151</b>	

## 20.1.2 Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice clos aux 31 août 2005

### Bilan Actif au 31/08/2005

En Euros	Brut	Amort. Prov	Net au 31/08/2005	Net au 31/08/2004
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	419 912	337 720	82 192	138 905
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	17 027	5 470	11 557	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	155 887	10 450	145 437	132 561
Constructions	1 276 324	664 454	611 869	463 475
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 263 336	7 052 100	1 211 235	1 485 799
Autres immobilisations corporelles	1 272 366	712 475	559 891	416 139
Immobilisations corporelles en cours	128 609		128 609	40 037
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations	3 375 661	3 375 661		453 661
Créances rattachées à des participations	927 819	927 819		500 000
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 421		1 421	1 421
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 580		2 580	2 460
	<b>15 840 941</b>	<b>13 086 149</b>	<b>2 754 792</b>	<b>3 634 459</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	1 986 851	8 313	1 978 538	1 518 363
En-cours de production (biens et services)	6 946 207		6 946 207	4 911 340
Produits intermédiaires et finis	1 277 089	14 149	1 262 940	1 367 777
Marchandises				950 000
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	50 733		50 733	23 980
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	1 230 484	371 493	858 991	2 514 426
Autres créances	847 137		847 137	1 194 752
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				1 399 999
Instruments financiers				
<b>Disponibilités</b>	3 423 378		3 423 378	1 441 665
Charges constatées d'avance (3)	315 827		315 827	159 920
	<b>16 077 705</b>	<b>393 955</b>	<b>15 683 751</b>	<b>15 482 222</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif	4 523		4 523	5 875
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>31 923 169</b>	<b>13 480 104</b>	<b>18 443 065</b>	<b>19 122 555</b>
<i>(1) Dont droit au bail</i>				
<i>(2) Dont à moins d'un an (brut)</i>				
<i>(3) Dont à plus d'un an (brut)</i>				

**Bilan Passif au 31/08/2005**

<b>En Euros</b>	<b>Net au 31/08/2005</b>	<b>Net au 31/08/2004</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	1 605 055	1 605 055
Primes d'émission, de fusion, d'apport	214 679	214 679
Réserve légale	160 505	160 505
Réserves statutaires ou contractuelles	4 095 317	4 475 366
Réserves réglementées	105 859	105 859
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 264 132	-1 090 788
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 122 926</b>	<b>95 755</b>
Subventions d'investissement	19 952	1 000
Provisions réglementées	55 319	126 178
	<b>6 115 481</b>	<b>5 693 610</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	391 586	378 586
Provisions pour charges	201 809	
	<b>593 395</b>	<b>378 586</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts et dettes Etablissements de crédit (2)	1 255 109	1 837 512
Emprunts et dettes financières (3)	410 518	581 375
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	634 969	1 127 272
Fournisseurs et comptes rattachés	5 425 064	5 401 015
Dettes fiscales et sociales	2 404 033	2 677 298
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		209 586
Autres dettes	199 125	149 230
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance(1)	1 403 950	1 010 170
	<b>11 732 768</b>	<b>12 993 457</b>
Ecarts de conversion Passif	1 421	56 901
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 122 555</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 170 474	1 534 415
(1) Dont à plus d'un an (a)	9 927 325	10 331 771
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		21 553
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

## Compte de résultat au 31/08/2005

En euros	31/08/2005			31/08/2004
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	72 219	1 121 446	1 193 665	494 756
Production vendue (biens)	5 804 738	28 773 148	34 577 886	37 077 880
Production vendue (services)	893 806		893 806	938 516
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>6 770 763</b>	<b>29 894 594</b>	<b>36 665 357</b>	<b>38 511 152</b>
Production stockée			1 944 179	1 147 570
Production immobilisée			563 461	403 050
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			9 738	17 648
Reprises sur provisions et transfert de charges			554 562	444 627
Autres produits			3 159	99
			<b>39 740 456</b>	<b>40 524 147</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises			21 191	960 639
Variation de stocks			950 000	-721 326
Achat de matières premières et autres approvisionnements			13 257 039	13 726 772
Variation de stocks			-454 364	375 905
Autres achats et charges externes (a)			10 105 507	10 821 401
Impôts, taxes et versements assimilés			560 273	506 078
Salaires et traitements			6 446 048	6 533 864
Charges sociales			2 550 366	2 421 066
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 495 083	1 493 416
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			376 757	129 145
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			352 063	316 087
Autres charges			523 722	569 123
			<b>36 183 685</b>	<b>37 132 170</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>3 556 772</b>	<b>3 391 977</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Produits financiers</b>				
De participations (3)			39 174	37 556
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			109	109
Autres intérêts et produits assimilés (3)			55 184	4 751
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges			5 875	1 578
Différences positives de change			622 560	356 567
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			10 736	11 292
			<b>733 639</b>	<b>411 853</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			886 003	1 704 875
Intérêts et charges assimilées (4)			94 516	124 474
Différences négatives de change			557 427	279 856
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			<b>1 537 946</b>	<b>2 109 205</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-804 307</b>	<b>-1 697 352</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>2 752 465</b>	<b>1 694 625</b>

<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	29 070	105 006
Sur opérations en capital	10 842	2 188
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	172 557	69 734
	<b>212 470</b>	<b>176 929</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	242 562	280 429
Sur opérations en capital	6 208	20 399
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	27 603	59
	<b>276 373</b>	<b>300 887</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
	<b>-63 903</b>	<b>-123 958</b>
Participation des salariés aux résultats	826 406	779 790
Impôts sur les bénéfices	739 229	695121
Total des produits	<b>40 686 565</b>	<b>41 112 929</b>
Total des charges	<b>39 563 638</b>	<b>41 017 174</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>		
	<b>1 122 926</b>	<b>95 755</b>

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

208 799      206 494

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

37 556

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

## **Annexes**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2005 dont le total est de 18 443 065,21 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 1 122 926,42 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2004 au 31/08/2005.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Immobilisations incorporelles**

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition. Les logiciels de gestion sont amortis selon le mode linéaire sur 5 ans et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 1 an. Les logiciels courants sont amortis sur 1 an.

Le site web est amorti sur 3 ans en mode linéaire.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue des biens :

- installations générales des terrains

10 ans

- constructions

20 ans

- installations générales

10 ans

- matériel

5 ans

- outillages spécifiques navires de plaisance

3 ans

- matériel de bureau

5 ans

- mobilier

10 ans

### Participation, créances rattachées à des participations autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision de 100%, soit 3.375.661 Euros, a été constituée sur les titres IRIS SA. La dotation correspondante de l'exercice s'élève à 453.661 Euros. La provision est calculée sur la base des capitaux propres au prorata des titres détenus, déduction faite du coût d'acquisition.

De même, le prêt consenti à IRIS ARMEMENT SAS est provisionné à 100%, soit pour un montant de 927.819 Euros.

### Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elle est évaluée suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré".

Les travaux en cours et les produits fabriqués sont valorisés au coût de production.

Une provision pour dépréciation a été constituée sur les stocks dont la valeur de réalisation est inférieure au prix de revient.

### Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

En outre, les clients douteux ainsi que les créances anciennes de plus de 2 ans sont provisionnés à hauteur de 100 % du HT.

Les créances de plus d'1 an et de moins de 2 ans font, quant à elles, l'objet d'une provision à hauteur de 50 %.

### Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

### Provisions pour risques et charges

La société FOUNTAINE PAJOT maintient sa position du 31 août 2003 de ne rien provisionner

sur le litige SCHLENSKA, compte tenu du jugement du 12 novembre 2004 rejetant la demande d'exéquatur, confirmé par le jugement en appel en date du 28 juin 2005.

### Changement de méthodes

Un changement de méthode est intervenu par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit de la comptabilisation des engagements de la société en matière d'indemnités de fin de carrière.

L'engagement total au 31 août 2005 s'élève à 351.809 Euros. La société a contracté une assurance à hauteur de 150.000, la différence faisant l'objet d'une provision pour pension et obligations assimilées de 201.809 Euros.

L'engagement au 31 août 2004 était de 303.507, cette somme a été retraitée en capitaux propres sous déduction de l'économie d'IS correspondant à la différence entre la charge réelle de l'année, soit 48.302 Euros, et la charge déductible comptabilisée soit 150.000 Euros.

Au bilan passif arrêté au 31 août 2005, voici les impacts de ce changement de méthode :

<b>Report à nouveau débiteur</b>	<b>-269.099 €</b>
<b>Provision pour pension</b>	<b>201.809 €</b>

Au bilan passif arrêté au 31 août 2004, les impacts de ce changement de méthode auraient été les suivants :

<b>Report à nouveau débiteur</b>	<b>-303.507 €</b>
<b>Provision pour pension</b>	<b>303 507 €</b>

### **Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est intervenu.

### **Faits caractéristiques de l'exercice**

Aucun fait caractéristique de l'exercice n'est à relever.

## IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur Brute		Augmentations	
	début de l'exercice		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Fais d'établissement, de recherche et développement				
<b>TOTAL I</b>				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL II</b>		<b>392 022</b>		<b>44 917</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains		142 387		13 500
Constructions sur sol propre		669 660		210 973
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		435 960		13 976
Installations techniques, matériel et outillage industriels		7 882 284		951 027
Installations générales, agencements et aménagements divers		419 942		173 874
Matériel de transport		244 797		45 488
Matériel de bureau et informatique, mobilier		395 121		60 442
Emballage récupérables e divers				
Immobilisations corporelles en cours		40 037		128 609
Avances et acomptes				
<b>TOTAL III</b>		<b>10 230 189</b>		<b>1 597 888</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		4 375 661		
Autres titres immobilisés		1 421		
Prêts et autres immobilisations financières		2 460		120
<b>TOTAL IV</b>		<b>4 379 543</b>		<b>120</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		<b>15 001 753</b>		<b>1 642 925</b>

Cadre B	Diminutions		Valeur brute	Réévaluations
	par virement	Par cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Fais d'établissement, de recherche et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>(I)</b>				
<b>(II)</b>			<b>436 939</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains			155 887	
Constructions sur sol propre			880 634	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		54 246	395 690	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		569 975	8 263 336	
Installations générales, agencements et aménagements divers		10 847	582 969	
Matériel de transport		44 727	245 558	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		11 724	443 839	
Emballage récupérables e divers				
Immobilisations corporelles en cours	40 037		128 609	
Avances et acomptes				
<b>TOTAL III</b>	40 037	691 519	11 096 521	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		72 181	4 303 480	
Autres titres immobilisés			1 421	
Prêts et autres immobilisations financières			2 580	
<b>TOTAL IV</b>		<b>72 181</b>	<b>4 307 482</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>40 037</b>	<b>763 700</b>	<b>15 840 941</b>	

## AMORTISSEMENTS

Cadre A	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	SITUATION ET MOUVEMENT DE L'EXERCICE			
		Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement recherche développ.	<b>Total I</b>				
Autres immobilisations incorporelles	<b>Total II</b>	<b>253 116</b>	<b>90 073</b>		<b>343 190</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains		9 826	624		10 450
Constructions sur sol propres		391 910	35 757		427 667
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. Générales, agenc. Et aménag. Constructions		250 236	40 798	54 246	236 787
Installations techniques, matériel et outillage industriels		6 396 484	1 225 590	569 975	7 052 100
Installations générales, agencements et aménagements divers		183 913	46 470	10 847	219 536
Matériel de transport		159 229	38 741	38 519	159 452
Matériel de bureau et informatique, mobilier		300 581	44 631	11 724	333 488
Emballages récupérables et divers					
	<b>Total III</b>	<b>7 692 178</b>	<b>1 432 612</b>	<b>685 311</b>	<b>8 439 479</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>7 945 294</b>	<b>1 522 686</b>	<b>685 311</b>	<b>8 782 669</b>

Cadre B	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C	PROV. AMORT DEROGATOIRES
		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissement exceptionnels		
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement recherche développ.	(I)					
Autres immobilisations incorporelles	(II)	<b>90 073</b>				<b>1 827</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains		624				
Constructions sur sol propres		35 757				69 033
Constructions sur sol d'autrui						
Instal. Générales, agenc. Et aménag. Constructions		28 426		12 372		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		70 859	1 142 260	12 471		
Installations générales, agencements et aménagements divers		44 273		2 197		
Matériel de transport		38 741				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		21 240	22 828	563		
Emballages récupérables et divers						
	<b>Total III</b>	<b>239 921</b>	<b>1 165 088</b>	<b>27 603</b>		<b>69 033</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>329 994</b>	<b>1 165 088</b>	<b>27 603</b>		<b>70 859</b>

Cadre D	MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations	Montant net en fin d'exercice
				exercice aux amort.	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des obligations				

**PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN**

En euros	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	126 178		70 859	55 319
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>Total I</b>	<b>126 178</b>		<b>70 859</b>	<b>55 319</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges	156 624	160 000	121 624	195 000
Provisions pour garanties données aux clients	216 087	167 472	216 087	167 472
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	5 875	4 523	5 875	4 523
Provisions pour pensions et obligations similaires		303 507	101 698	201 809
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges		24 591		24 591
<b>Total II</b>	<b>378 586</b>	<b>660 093</b>	<b>445 284</b>	<b>593 395</b>
<b>Dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	3 422 000	881 480		4 303 480
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	14 124	22 462	14 124	22 462
Sur comptes clients	145 866	354 295	128 668	371 493
Autres dépréciations				
<b>Total III</b>	<b>3 581 990</b>	<b>1 258 237</b>	<b>142 792</b>	<b>4 697 435</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>4 086 755</b>	<b>1 918 329</b>	<b>658 936</b>	<b>5 346 148</b>

*Dotations et reprises :*

- d'exploitation	728 820	480 503
- financières	886 003	5 875
- exceptionnelles		172 557

*Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art.39-1-5 du CGI)*

## ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>				
	Créances rattachées à des participations	927 819		927 819
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	2 580		2 580
<b>De l'actif circulant</b>				
	Clients douteux ou litigieux	477 584		477 584
	Autres créances clients	752 900	752 900	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 524	1 524	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	444	444	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	745 241	745 241	
	Autres impôts taxes et versements assimilés			
	Divers	1 044	1 044	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	98 883	98 883	
	Charges constatées d'avance	315 827	315 827	
	<b>Total</b>	<b>3 323 847</b>	<b>1 915 864</b>	<b>1 407 984</b>

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
	- à un an maximum à l'origine	6 959	6 959		
	- à plus d'un an à l'origine	1 248 150	456 972	791 178	
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	410 518	31 222	379 296	
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 425 064	5 425 064		
	Personnel et comptes rattachés	1 187 345	1 187 345		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	679 288	679 288		
	Impôts sur les bénéfices	198 664	198 664		
	Taxe sur la valeur ajoutée	143 364	143 364		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	195 372	195 372		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	199 125	199 125		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 403 950	1 403 950		
	<b>Total</b>	<b>11 097 799</b>	<b>9 927 325</b>	<b>1 170 474</b>	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

255 000

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

1 177 207

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

## ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Articles 10 et 24-15)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerces
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Avances et acomptes			
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Avances et acomptes			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations		3 375 661	
Créances rattachées à des participations		927 819	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
<b>Total Immobilisations</b>		<b>4 303 480</b>	
Avances et acomptes versés sur commandes			
<b>Créances</b>			
Créances clients et comptes rattachés		218 288	
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
<b>Total Créances</b>		<b>218 288</b>	
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		292	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
<b>Total Dettes</b>		<b>292</b>	

## PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 23)

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/08/2005</b>	<b>31/08/2004</b>
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	24 891	52 788
Autres créances	89 074	217 725
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	3 244	1 473
<b>Total</b>	<b>117 209</b>	<b>271 986</b>

## CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 23)

<b>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/08/2005</b>	<b>31/08/2004</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 959	7 064
Emprunts et dettes financières divers	17 678	25 539
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	289 966	458 102
Dettes fiscales et sociales	1 618 201	1 617 642
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :	194 720	144 825
<b>Total</b>	<b>2 127 524</b>	<b>2 253 171</b>

## PRODUITS ET CHARGES CONSTANTES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 23)

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>31/08/2005</b>	<b>31/08/2004</b>
Produits d'exploitation	1 403 950	1 010 170
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>Total</b>	<b>1 403 950</b>	<b>1 010 170</b>

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>31/08/2005</b>	<b>31/08/2004</b>
Charges d'exploitation 197 494 315 827	315 827	159 920
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>315 827</b>	<b>159 920</b>

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-12)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	115,00000	115,00000	13 957			13 957

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-21)

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	5 803 847	28 773 148	34 576 995
Ventes de produits intermédiaires			
entes de produits résiduels	891		891
Travaux	267 766		267 766
Etudes			
Prestations de services			
Vente de marchandises	72 219	1 121 446	1 193 665
Produits des activités annexes	626 040		626 040
<b>Total</b>	<b>6 770 763</b>	<b>29 894 594</b>	<b>36 665 357</b>

## VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-20)

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	2 752 465	593 155	2 159 310
+ Résultat exceptionnel	-63 903	-55 170	-8 733
- Participations des salariés	826 406	-201 245	1 027 651
Résultat comptable	1 862 155	739 230	1 122 926

## ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-05)

Nature des écarts	Actif Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour dette de change	Passif Montant
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières				
Sur créances	4 351		4 351	266
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation	171		171	1 155
Sur dettes sur immobilisations				
<b>Total</b>	<b>4 523</b>		<b>4 523</b>	<b>1 421</b>

## CREDIT BAIL

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 53)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	cumulées		Exercice	cumulées
Terrains	119 619			119 619	10 745	31 086
Constructions	2 213 259	110 663	666 575	1 546 684	198 810	575 178
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
<b>Total</b>	<b>2 332 878</b>	<b>110 663</b>	<b>666 575</b>	<b>1 666 303</b>	<b>209 555</b>	<b>606 264</b>

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	Total		
Terrains	10 745	42 980	20 695	74 420		10 745
Constructions	198 810	795 238	382 907	1 376 955		198 810
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
<b>Total</b>	<b>209 555</b>	<b>838 218</b>	<b>403 602</b>	<b>1 451 375</b>		<b>209 555</b>

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Articles 24-9 et 24-16)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	1 451 375
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés :	
Nantissements fonds de commerce au profit de la BNP, de la CE et du CRCA emprunts en cours	3 503 164
Privilège du Trésor en matière de TVA	130 061
<b>Total (1)</b>	<b>5 084 599</b>

(1) Dont concernant :

- les dirigeants
- les filiales
- les participations
- les autres entreprises liées

Dont engagements assortis de sûretés réelles

Engagements reçus	Montant
BNP Paribas caution reçue	131 000
CRCA Garantie de restitution d'acompte	40 585
<b>Total (2)</b>	<b>171 585</b>

(2) Dont concernant :

- les dirigeants

- les filiales

- les participations

- les autres entreprises liées

Dont engagements assortis de sûretés réelles

Engagements réciproques	Montant
<b>Total</b>	

### DETTES GARANTIES PAR LES SURETES REELLES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-8)

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 026 643	3 503 164	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
<b>Total</b>	<b>1 026 643</b>	<b>3 503 164</b>	

### INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-23)

En euros	Montant
<b>Résultat de l'exercice après impôts</b>	<b>1 122 926</b>
+ Impôt sur les bénéfices	739 229
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 862 155</b>
<b>Variation des provisions réglementées (dotation-reprise) :</b>	
Amortissements dérogatoires	-70 859
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)</b>	<b>1 791 296</b>

### ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-24)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
<b>Provisions réglementées :</b>	
- Amortissements dérogatoires	55 319
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuation des cours	
<b>Autres :</b>	
<b>Total</b>	<b>55 319</b>

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
--	---------

**Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :**

- Provisions pour congés payés	430 793
- Participation des salariés	222 484
- Effort construction	28 515
- Contribution de solidarité	23 996
- Ecart de conversion passif	1 421
- Provision perte de change	4 523

**Autres :**

<b>Total</b>	<b>711 732</b>
--------------	----------------

*Amortissements réputés différés*

*Déficits reportables*

*Moins-values à long terme*

**EFFECTIF MOYEN**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-22)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	21	
Agents de maîtrise et techniciens	60	
Employés	5	
Ouvriers	228	56
<b>Total</b>	<b>314</b>	<b>56</b>

**IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-14)

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
COMPAGNIE DU CATAMARAN	SAS	4 320 864	17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS

**LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-21)

En euros	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
----------	---------	------------------	--	-----------------------------------

**A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

**1 6 Filiales (plus de 50% du capital détenu)**

SA IRIS

Avenue du président Wilson

17000 LA ROCHELLE	2 347 248	-691 276	67,16	-1 367 888
-------------------	-----------	----------	-------	------------

## PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(Arrêté du 27-04-1982)

Produits exceptionnels	Montant	Imputé au compte
Remboursement surprime AG2R	14 591	771800
Solde comptes fournisseurs & clients	14 479	771800
Prix de cession des immobilisations corporelles vendues	10 294	775200
Quote-part subvention d'investissement virée en résultat	548	777000
Reprise amortissements dérogatoires	70 860	787250
Reprise provision pour pensions	101 698	787500
<b>Total</b>	<b>212 470</b>	

Charges exceptionnelles	Montant	Imputé au compte
Pénalités en débits clients	35 000	671100
Douanes amende	474	671200
Contravention de la circulation	90	671200
Indemnité de fin de carrière - versement aux AGF	101 698	671800
Delalande pour 2 salariés	34 101	671800
Surprime AG2R	4 084	671800
Indemnités salariés	7 667	671800
Transaction client	58 778	671800
Dotations amortissements exceptionnels	27 603	687100
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	6 208	675200
Solde clients - fournisseurs	670	671800
<b>Total</b>	<b>276 373</b>	

### ANNEXE LIBRE

#### Ventes et achats a terme de dollars

**Ordre de vente et d'achat**  
**Ordre de vente le 18/08/2005**

**Montants USD**  
**290 000**

**Echéance**  
**30/09/2005**

#### Provision inscrites au bilan

**Nature de provisions**  
**Provision p/pens & obligation**  
**simil.**

**Montants**  
**303 507**

**Commentaires**  
**Première provision pour pensions comptabilisée**  
**à l'ouverture de l'exercice par débit du compte**  
**Report à Nouveau.**

### 20.1.3 Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice clos aux 31 août 2004

#### Bilan Actif au 31/08/2004

En Euros	Brut	Amort. Prov	Net au 31/08/2004	Net au 31/08/2003
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	392 022	253 116	138 905	201 864
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	142 387	9 826	132 561	133 186
Constructions	1 105 620	642 145	463 475	461 533
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 882 284	6 396 484	1 485 799	2 141 959
Autres immobilisations corporelles	1 059 861	643 722	416 139	397 439
Immobilisations corporelles en cours	40 037		40 037	
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations	3 375 661	2 922 000	453 661	1 652 661
Créances rattachées à des participations	1 000 000	500 000	500 000	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 421		1 421	1 421
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 460		2 460	2 414
	<b>15 001 753</b>	<b>11 367 294</b>	<b>3 634 459</b>	<b>4 992 476</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	1 532 487	14 124	1 518 363	1 896 963
En-cours de production (biens et services)	4 911 340		4 911 340	3 026 201
Produits intermédiaires et finis	1 367 777		1 367 777	2 105 346
Marchandises	950 000		950 000	217 174
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	23 980		23 980	26 206
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	2 660 292	145 866	2 514 426	3 724 658
Autres créances	1 194 752		1 194 752	949 604
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres	1 399 999		1 399 999	
Instruments financiers				
<b>Disponibilités</b>	1 441 665		1 441 665	3 674 615
Charges constatées d'avance (3)	159 920		159 920	214 565
	<b>15 642 212</b>	<b>159 990</b>	<b>15 482 222</b>	<b>15 835 332</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif	5 875		5 875	1 578
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30 649 840</b>	<b>11 527 285</b>	<b>19 122 555</b>	<b>20 829 387</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				<b>64 927</b>

**Bilan Passif au 31/08/2004**

En Euros	Net au 31/08/2004	Net au 31/08/2003
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	1 605 055	1 605 055
Primes d'émission, de fusion, d'apport	214 679	214 679
Réserve légale	160 505	160 505
Réserves statutaires ou contractuelles	4 475 366	4 815 366
Réserves réglementées	105 859	105 859
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 090 788	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>95 755</b>	<b>-1 090 788</b>
Subventions d'investissement	1 000	1 548
Provisions réglementées	126 178	195 912
	<b>5 693 610</b>	<b>6 008 137</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	378 586	406 413
Provisions pour charges		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>378 586</b>	<b>406 413</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts et dettes Etablissements de crédit (2)	1 837 512	2 156 031
Emprunts et dettes financières (3)	581 375	677 333
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 127 272	914 610
Fournisseurs et comptes rattachés	5 401 015	5 914 569
Dettes fiscales et sociales	2 677 298	2 001 659
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	209 586	604 373
Autres dettes	149 230	1 454 536
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance(1)	1 010 170	526 440
	<b>12 993 457</b>	<b>14 249 550</b>
Ecarts de conversion Passif	56 901	165 287
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 122 555</b>	<b>20 829 387</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 534 415	2 114 427
(1) Dont à plus d'un an (a)	10 331 771	11 220 513
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	21 553	
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

## Compte de résultat au 31/08/2004

En euros	31/08/2004			31/08/2003
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	109 843	384 913	494 756	705 880
Production vendue (biens)	5 370 412	31 707 468	37 077 880	32 783 476
Production vendue (services)	155 971	782 544	938 516	612 215
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>5 636 226</b>	<b>32 874 926</b>	<b>38 511 152</b>	<b>34 101 571</b>
Production stockée			1 147 570	-422 250
Production immobilisée			403 050	504 040
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			17 648	16 401
Reprises sur provisions et transfert de charges			444 627	477 743
Autres produits			99	1 475
			<b>40 524 147</b>	<b>34 678 979</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises			960 639	613 948
Variation de stocks			-721 326	-228 674
Achat de matières premières et autres approvisionnements			13 726 772	12 305 189
Variation de stocks			375 905	-368 201
Autres achats et charges externes (a)			10 821 401	10 535 907
Impôts, taxes et versements assimilés			506 078	322 210
Salaires et traitements			6 533 864	6 572 185
Charges sociales			2 421 066	2 426 013
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 493 416	1 209 277
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			129 145	49 922
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			316 087	309 736
Autres charges			569 123	557 022
			<b>37 132 170</b>	<b>34 304 534</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>3 391 977</b>	<b>374 445</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Produits financiers</b>				
De participations (3)			37 556	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			109	94
Autres intérêts et produits assimilés (3)			4 751	4 050
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges			1 578	17 318
Différences positives de change			356 567	1 030 341
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			11 292	17 657
			<b>411 853</b>	<b>1 069 460</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			1 704 875	1 724 578
Intérêts et charges assimilées (4)			124 474	74 864
Différences négatives de change			279 856	827 861
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			<b>2 109 205</b>	<b>2 627 303</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-1 697 352</b>	<b>-1 557 843</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>1 694 625</b>	<b>-1 183 398</b>

<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	105 006	46 374
Sur opérations en capital	2 188	4 998
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	69 734	737 660
	<b>176 929</b>	<b>789 032</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	280 429	101 782
Sur opérations en capital	20 399	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	59	109 842
	<b>300 887</b>	<b>211 624</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-123 958</b>	<b>577 408</b>
Participation des salariés aux résultats	779 790	101 441
Impôts sur les bénéfices	695 121	383 357
Total des produits	<b>41 112 929</b>	<b>36 537 471</b>
Total des charges	<b>41 017 174</b>	<b>37 628 259</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>95 755</b>	<b>-1 090 788</b>

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

206 494 195 080

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

37 556

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

## **Annexes**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2004 dont le total est de 19 122 555,21 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 95 755,33 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2003 au 31/08/2004.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Immobilisations incorporelles**

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition. Les logiciels de gestion sont amortis selon le mode linéaire sur 5 ans et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 1 an. Les logiciels courants sont amortis sur 1 an.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue des biens :

- installations générales des terrains 10 ans
- constructions 20 ans
- installations générales 10 ans
- matériel 5 ans
- outillages spécifiques navires de plaisance 3 ans
- matériel de bureau 5 ans

- mobilier

10 ans

#### Participation, créances rattachées à des participations autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision de 2.922.000 Euros a été constituée sur les titres IRIS SA. La dotation correspondante de l'exercice s'élève à 1.199.000 Euros. La provision est calculée sur la base des capitaux propres au prorata des titres détenus, déduction faite du coût d'acquisition.

Une provision de 500.000 Euros a été constituée sur le prêt consenti à IRIS ARMEMENT SAS sur la base de l'estimation des produits attendus.

#### Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elle est évaluée suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré".

Les travaux en cours et les produits fabriqués sont valorisés au coût de production.

Une provision pour dépréciation a été constituée sur les stocks dont la valeur de réalisation est inférieure au prix de revient.

#### Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Un changement d'estimation de cette provision a été opérée au cours de l'exercice. Ainsi, à compter du 1er septembre 2003, les clients douteux ont été provisionnés à hauteur de 100 % du HT ainsi que les créances anciennes de plus de 2 ans. Les créances de plus d'1 an et de moins de 2 ans font, quant à elles, l'objet d'une provision à hauteur de 50 %.

L'impact de cette nouvelle estimation incluant les créances anciennes s'élève à 71.871 Euros.

#### Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

#### Provisions pour risques et charges

La société FOUNTAINE PAJOT maintient sa position du 31 août 2003 de ne rien provisionner sur le litige SCHLENSKA, compte tenu du jugement du 12 novembre 2004 rejetant la demande d'exéquatur.

Voir ci-dessous : Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice.

#### Changement de méthodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport à l'exercice précédent.

#### **Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Par décision du 12 novembre 2004 du Tribunal de Grande Instance de Rochefort, la procédure d'exéquatur diligentée par les époux SCHLENSKA contre la société FOUNTAINE PAJOT a été rejetée.

Cette procédure visait à rendre exécutable en France un jugement rendu en Californie le 14 février 2003 et qui condamnait la société FOUNTAINE PAJOT à payer 3.254.000 US Dollars plus les intérêts au titre de dommages et intérêts.

## IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur Brute		Augmentations	
		début de l'exercice	Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Fais d'établissement, de recherche et développement	<b>TOTAL I</b>			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	<b>375 228</b>		<b>16 794</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains		142 387		
Constructions sur sol propre		668 911		749
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		370 652		65 308
Installations techniques, matériel et outillage industriels		7 304 015		584 665
Installations générales, agencements et aménagements divers		397 336		46 147
Matériel de transport		217 177		49 029
Matériel de bureau et informatique, mobilier		377 766		33 273
Emballage récupérables e divers				
Immobilisations corporelles en cours				40 037
Avances et acomptes				
	<b>TOTAL III</b>	<b>9 478 245</b>		<b>819 208</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		3 375 661		1 000 000
Autres titres immobilisés		1 421		
Prêts et autres immobilisations financières		2 414		47
	<b>TOTAL IV</b>	<b>3 379 496</b>		<b>1 000 047</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		<b>13 232 968</b>		<b>1 836 048</b>

Cadre B	Diminutions		Valeur brute	Réévaluations
		par virement	Par cession	Fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Fais d'établissement, de recherche et développement	<b>(I)</b>			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>(II)</b>		<b>392 022</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains			142 387	
Constructions sur sol propre			669 660	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			435 960	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		6 396	7 882 284	
Installations générales, agencements et aménagements divers		23 540	419 942	
Matériel de transport		21 409	244 797	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		15 918	395 121	
Emballage récupérables e divers				
Immobilisations corporelles en cours			40 037	
Avances et acomptes				
	<b>TOTAL III</b>	67 264	10 230 189	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			4 375 661	
Autres titres immobilisés			1 421	
Prêts et autres immobilisations financières			2 460	
	<b>TOTAL IV</b>		<b>4 379 543</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		<b>67 264</b>	<b>15 001 753</b>	

## AMORTISSEMENTS

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENT DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement recherche développ.	<b>Total I</b>			
Autres immobilisations incorporelles	<b>Total II</b>	<b>173 363</b>	<b>79 753</b>	<b>253 116</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	9 202	624		9 826
Constructions sur sol propres	357 426	34 483		391 910
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. Générales, agenc. Et aménag. Constructions	220 603	29 633		250 236
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 162 057	1 240 824	6 396	6 396 484
Installations générales, agencements et aménagements divers	169 299	38 154	23 540	183 913
Matériel de transport	146 577	34 061	21 409	159 229
Matériel de bureau et informatique, mobilier	278 965	35 943	14 327	300 581
Emballages récupérables et divers				
<b>Total III</b>	<b>6 344 129</b>	<b>1 413 722</b>	<b>65 673</b>	<b>7 692 178</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>6 517 492</b>	<b>1 493 475</b>	<b>65 673</b>	<b>7 945 294</b>

Cadre B	VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C	PROV. AMORT DEROGATOIRES
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissement exceptionnels	Dotations	Reprises
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement recherche développ.	<b>(I)</b>				
Autres immobilisations incorporelles	<b>(II)</b>	<b>79 753</b>			<b>69 734</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	624				
Constructions sur sol propres	34 483				
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. Générales, agenc. Et aménag. Constructions	29 633				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	62 561	1 178 263			
Installations générales, agencements et aménagements divers	38 154				
Matériel de transport	34 061				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 917	18 966	59		
Emballages récupérables et divers					
<b>Total III</b>	<b>216 433</b>	<b>1 197 229</b>	<b>59</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>296 186</b>	<b>1 197 229</b>	<b>59</b>		<b>69 734</b>

Cadre D	MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des obligations				

## PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

En euros	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	195 912		69 734	126 178
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>Total I</b>	<b>195 912</b>		<b>69 734</b>	<b>126 178</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges	86 624	100 000	30 000	156 624
Provisions pour garanties données aux clients	309 736	216 087	309 736	216 087
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	1 578	5 875	1 578	5 875
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	8 474		8 474	
<b>Total II</b>	<b>406 413</b>	<b>321 962</b>	<b>349 789</b>	<b>378 586</b>
<b>Dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	1 723 000	1 699 000		3 422 000
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	22 929	14 124	22 929	14 124
Sur comptes clients	30 889	115 021	44	145 866
Autres dépréciations				
<b>Total III</b>	<b>1 776 818</b>	<b>1 828 145</b>	<b>22 973</b>	<b>3 581 990</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>2 379 143</b>	<b>2 150 107</b>	<b>442 495</b>	<b>4 086 755</b>

*Dotations et reprises :*

- d'exploitation	445 232	371 183
- financières	1 704 875	1 578
- exceptionnelles		69 734

*Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art.39-1-5 du CGI)*

## ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>				
	Créances rattachées à des participations	1 000 000	1 000 000	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	2 460		2 460
<b>De l'actif circulant</b>				
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 660 292	2 556 549	103 743
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	4 122	4 122	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	111 010	111 010	
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée	964 530	964 530	
	Autres impôts taxes et versements assimilés			
	Divers	163	163	
	Groupe et associés (2)	0	0	
	Débiteurs divers	114 927	114 927	
	Charges constatées d'avance	159 920	159 920	
	<b>Total</b>	<b>5 017 424</b>	<b>4 911 221</b>	<b>106 203</b>

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
	- à un an maximum à l'origine	28 617	28 617		
	- à plus d'un an à l'origine	1 808 895	757 252	1 051 643	
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	581 375	98 603	482 772	
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 401 015	5 401 015		
	Personnel et comptes rattachés	1 147 496	1 147 496		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	602 725	602 725		
	Impôts sur les bénéfiques	415 978	415 978		
	Taxe sur la valeur ajoutée	212 551	212 551		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	298 548	298 548		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	209 586	209 586		
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	149 230	149 230		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 010 170	1 010 170		
	<b>Total</b>	<b>11 866 186</b>	<b>10 331 771</b>	<b>1 534 415</b>	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

623 355

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

1 056 344

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

## ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Articles 10 et 24-15)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerces
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Avances et acomptes			
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Avances et acomptes			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations		3 375 661	
Créances rattachées à des participations		1 000 000	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
<b>Total Immobilisations</b>		<b>4 375 661</b>	
Avances et acomptes versés sur commandes			
<b>Créances</b>			
Créances clients et comptes rattachés		184 684	
Autres créances		5 231	
Capital souscrit appelé, non versé			
<b>Total Créances</b>		<b>189 915</b>	
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
<hr/>			
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		134 013	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		17 577	
<b>Total Dettes</b>		<b>151 590</b>	

### PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/08/2004	31/08/2003
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	52 788	11 362
Autres créances	217 725	102 427
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	1 473	
<b>Total</b>	<b>271 986</b>	<b>113 789</b>

## CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/08/2004	31/08/2003
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 064	5 887
Emprunts et dettes financières divers	25 539	29 757
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	458 102	1 191 276
Dettes fiscales et sociales	1 617 642	1 399 735
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 105
Autres dettes :	144 825	1 453 791
<b>Total</b>	<b>2 253 171</b>	<b>4 085 550</b>

## PRODUITS ET CHARGES CONSTANTES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 23)

Produits constatés d'avance	31/08/2004	31/08/2003
Produits d'exploitation	1 010 170	526 440
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>Total</b>	<b>1 010 170</b>	<b>526 440</b>

Charges constatées d'avance	31/08/2004	31/08/2003
Charges d'exploitation 197 494 315 827	159 920	214 565
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>159 920</b>	<b>214 565</b>

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-12)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	115,00000	115,00000	13 957			13 957

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-21)

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	5 368 330	31 707 468	37 075 798
Ventes de produits intermédiaires			
entes de produits résiduels	2 083		2 083
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Vente de marchandises	109 843	384 913	494 756
Produits des activités annexes	155 971	782 544	938 516
<b>Total</b>	<b>5 636 226</b>	<b>32 874 926</b>	<b>38 511 152</b>

## VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-20)

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	1 694 625	879 742	814 883
+ Résultat exceptionnel	-123 958	-42 555	-81 403
- Participations des salariés	779 790	142 066	637 724
Résultat comptable	790 876	695 121	95 755

## ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-05)

Nature des écarts	Actif Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour dette de change	Passif Montant
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières				
Sur créances	331		331	55 446
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation	5 545		5 545	1 455
Sur dettes sur immobilisations				
<b>Total</b>	<b>5 875</b>		<b>5 875</b>	<b>56 901</b>

## CREDIT BAIL

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 53)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	cumulées		Exercice	cumulées
Terrains						
Constructions	2 298 936	248 303	555 912	1 743 024	201 630	890 969
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
<b>Total</b>	<b>2 298 936</b>	<b>248 303</b>	<b>555 912</b>	<b>1 743 024</b>	<b>201 630</b>	<b>890 969</b>

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montan pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	Total		
Terrains						
Constructions	209 555	838 218	613 159	1 660 932		201 630
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
<b>Total</b>	<b>209 555</b>	<b>838 218</b>	<b>613 159</b>	<b>1 660 932</b>		<b>201 630</b>

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Articles 24-9 et 24-16)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	1 660 932
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	295 670
Autres engagements donnés :	
Nantissements fonds de commerce au profit de BNP et CRCA	2 000 000
<b>Total (1)</b>	<b>3 956 602</b>

(1) Dont concernant :

- les dirigeants
- les filiales
- les participations
- les autres entreprises liées

Dont engagements assortis de sûretés réelles

Engagements reçus	Montant
<b>Total (2)</b>	

(2) Dont concernant :

- les dirigeants
- les filiales
- les participations
- les autres entreprises liées

Dont engagements assortis de sûretés réelles

Engagements réciproques	Montant
<b>Total</b>	

## DETTES GARANTIES PAR LES SURETES REELLES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-8)

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 002 882	2 000 000	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
<b>Total</b>	<b>1 002 882</b>	<b>2 000 000</b>	

## INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-23)

En euros	Montant
<b>Résultat de l'exercice après impôts</b>	<b>95 755</b>
+ Impôt sur les bénéfices	695 121
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>790 876</b>
<b>Variation des provisions réglementées (dotation-reprise) :</b>	
Amortissements dérogatoires	-69 734
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)</b>	<b>721 142</b>

## ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-24)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
<b>Provisions réglementées :</b>	
- Amortissements dérogatoires	126 178
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuation des cours	
<b>Autres :</b>	
<b>Total</b>	<b>126 178</b>

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
<b>Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :</b>	
- Provisions pour congés payés	478 560
- Participation des salariés	233 545
- Effort construction	28 974
- Contribution de solidarité	51 137
- Ecart de conversion passif	56 901
<b>Autres :</b>	
<b>Total</b>	<b>849 117</b>

*Amortissements réputés différés*

*Déficits reportables*

*Moins-values à long terme*

## EFFECTIF MOYEN

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-22)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	17	
Agents de maîtrise et techniciens	57	
Employés	6	
Ouvriers	264	53
<b>Total</b>	<b>344</b>	<b>53</b>

## IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-14)

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
COMPAGNIE DU CATAMARAN	SAS	4 320 864	17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS

## LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-21)

En euros	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
----------	---------	------------------	--	-----------------------------------

### A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

#### 1 6 Filiales (plus de 50% du capital détenu)

SA IRIS

Avenue du président Wilson

17000 LA ROCHELLE

2 347 248

676 612

67,16

-1 783 975

## PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(Arrêté du 27-04-1982)

Produits exceptionnels	Montant	Imputé au compte
Crédit contrôle URSSAF	102 396	771800
Echéances fournisseurs non encaissées	2 610	771800
Produits cession d'immobilisations incorporelles	637	775100
Produits cession d'immobilisations corporelles	1 003	775200
Amortissement subvention	548	777000
Reprise amortissements dérogatoires	69 734	787250
<b>Total</b>	<b>176 928</b>	

Charges exceptionnelles	Montant	Imputé au compte
Débits commerciaux	60 980	671100
Pénalités commerciales	93 286	671109
Amendes	33	671200
Rappel cotisations AG2R	43 773	671800
TVA étrangère non remboursée	16 542	671800
Indemnités de licenciement	65 815	671800
Sous-traitance informatique 2003	18 808	671800
Valeur nette comptable immobilisations corporelles cédées	1 591	675200
Dotations amortissements exceptionnels	59	687100
<b>Total</b>	<b>300 887</b>	

## **20.2 Compléments aux comptes établis pour les besoins du Prospectus**

### **Provision pour Risques et Charges**

La Provision pour Garantie est déterminée d'une part d'après le parc de bateaux livrés éligible à la garantie contractuelle, par le coût constaté des opérations réalisées au titre de cette garantie rapporté aux ventes réalisées et du taux de retour estimé qui en découle et d'autre part par les bateaux déclarés individuellement qui nécessitent des interventions.

La Provision pour Litiges est déterminée en fonction des litiges et procès en cours. Ils font l'objet d'une évaluation systématiquement réactualisée par nos conseils en fonction de leur degré d'avancement. Un litige avec l'administration fiscale remontant à 2002 subsiste. Cette dette bien que contestée, a été enregistrée par prudence en dette fiscale. (Cf paragraphe 4.2.2 de la première partie du Prospectus)

La Provision pour Indemnités de Départ à la Retraite tient compte du montant externalisé (au 31.08.06, 149 128 Euros). Elle est calculée en fonction des dispositions de la Convention Collective des Industries Nautiques, d'un taux de rotation estimé de 1% à 4 % suivant les âges et le profil, des tables de mortalité en vigueur, d'un taux d'augmentation moyen annuel des salaires de 2% et d'un taux d'actualisation de 3.5%. Le montant total des engagements, y compris la part externalisée, est de 404 763 € au 31.08.2006.

### **Dépréciations**

Les Créances douteuses ainsi que les créances anciennes de plus de 2 ans sont provisionnées à hauteur de 100% du montant Hors Taxe. Les Créances de plus d'un an et de moins de deux ans font l'objet d'une provision à hauteur de 50 % du montant Hors Taxe.

Les Stocks font l'objet d'une provision dès lors que leur valeur de réalisation est inférieure au prix de revient. Les Stocks inutilisés sont également dépréciés à 100%. Enfin un calcul systématique de rotations sur l'ensemble des pièces stockées de montage et de matière est appliqué et donne lieu en cas de risque de non utilisation à une provision complémentaire.

### **Comptabilisation du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est enregistré à la livraison. Il n'y a pas de chiffre d'affaires à l'avancement.

### **Produits et charges constatés d'avance**

Les produits et charges constatés d'avance correspondent aux facturations de bateaux non-encore livrés. Ces produits et charges constatés d'avance sont plus marqués au mois de février, en anticipation des livraisons sur le deuxième semestre de l'exercice.

### **Méthode de comptabilisation des frais de recherche et développement**

Depuis le 31 août 2006, FOUNTAINE PAJOT enregistre à l'actif ses investissements incorporels correspondant aux frais de recherche et développement. Il s'agit des temps de conception du bureau d'étude consacrés au développement et à la mise au point des moules et outillages des nouveaux modèles. Les temps sont valorisés au coût de conception qui comprend les salaires et les charges indirectes de conception.

### **Utilisation d'instrument de couverture**

FONTAINE PAJOT peut être amené à mettre en place avec ses banques des couvertures de change qui permettent de couvrir les ventes et les commandes réalisées en dollars et se prémunir contre les évolutions défavorables des cours. Il s'agit de Termes progressifs, Termes Progressifs désactivables, Termes asymétriques, Swaps de change ou Ventes à terme.

### **Titres de Participations**

Les sociétés Iris SA Filiale à 67.16% de FOUNTAINE PAJOT et Iris Armement filiale de Iris SA à 80.47% ne sont pas consolidées dans FOUNTAINE PAJOT.

Depuis le 31.08.2005, compte tenu des difficultés financières de ces sociétés les titres de participation dans Iris SA, ainsi qu'un prêt au bénéfice d'Iris Armement et les autres créances d'exploitation à l'égard des sociétés Iris SA et Iris Armement sont systématiquement provisionnés à 100% soit :

- des titres de participation pour un montant de 3.375.661 euros,
- un prêt pour un montant de 927.819 euros.

### **Information relative à la rémunération des organes de direction et des organes d'administration**

Rémunération des organes de direction pour l'exercice 2006 : 196.380 €

Rémunération des organes d'administration pour l'exercice 2006 : 10.000 €

## Tableau synthétique des engagements hors bilan

En Euros	N	N-1	N-2
Engagements de crédit-bail immobilier	1 241 820	1 451 375	1 660 932
Nantissement fonds de commerce	3 430 000	3 503 164	2 000 000
Engagements en matières de pensions, retraites et assimilées	-	-	295 670
Privilège du trésor en matière de TVA	130 061	130 061	-
<b>Total</b>	<b>4 801 881</b>	<b>5 084 600</b>	<b>3 956 602</b>

## Tableau de variation des capitaux propres

Au 28 février 2007, les capitaux propres de FOUNTAINE PAJOT s'élèvent à 7 071 k€ contre 7 331 k€ au 31/08/2006.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des capitaux propres sur les trois derniers exercices

En Euros	Capital	Primes d'émissions	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement/ Provisions réglementées	TOTAL CAPITAUX PROPRES
<b>Au 1er septembre 2003</b>	1 605 055	214 679	5 081 730	0	-1 090 788	197 460	6 008 137
Affectation du résultat				-1 090 788	1 090 788		0
Augmentation de capital							0
Distribution de dividendes			-340 000				-340 000
Résultat de l'exercice					95 755		95 755
Variation des subventions d'investissement						-548	- 548
Variation des provisions réglementées						- 69 734	-69 734
<b>Au 31 août 2004</b>	1 605 055	214 679	4 741 730	-1 090 788	95 755	127 178	5 693 610
Affectation du résultat				95 755	-95 755		0
Augmentation de capital							0
Distribution de dividendes			-380 049				-380 049
Retraitement provision pour pension				-269 099			-269 099
Résultat de l'exercice					1 122 926		1 122 926
Variation des subventions d'investissement						18 952	18 952
Variation des provisions réglementées						-70 859	-70 859
<b>Au 31 août 2005</b>	1 605 055	214 679	4 361 681	-1 264 132	1 122 926	75 271	6 115 481
Affectation du résultat				1 122 926	-1 122 926		0
Augmentation de capital							0
Distribution de dividendes			-404 753				-404 753
Retraitement coûts de développement				543 760			543 760
Résultat de l'exercice					704 215		704 215
Variation des subventions d'investissement						10 918	10 918
Variation des provisions réglementées						360 985	360 985
<b>Au 31 août 2006</b>	1 605 055	214 679	3 956 928	402 554	704 215	447 174	7 330 606

## 20.3 Etats financiers

La société ne publie pas de comptes consolidés.

## **20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles**

### **20.4.1 Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31/08/2006**

#### **Rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice clos au 31/08/2006**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2006 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la SA FONTAINE PAJOT, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I – Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **II – Vérifications de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

##### **Changements de méthode**

Cette note de l'annexe expose les changements de méthodes comptables relatives à la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06 sur les actifs.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et de leur correcte application.

##### **Conclusion**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **III – Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Nantes, le 12 janvier 2007

*EURECAC*  
**Commissaire aux Comptes**

*Gilles COLLEONI*  
**Associé**

*H.L.P. AUDIT SARL*  
**Commissaire aux Comptes**

*Jacques Le POMELLEC*  
**Associé**

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice clos au 31/08/2006**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **I CONVENTIONS NOUVELLES**

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés de conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

#### **1 – Travaux de sous-traitance pour les navires 6.2 appartenant à IRIS ARMEMENT**

**Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL

**Nature et objet :** Travaux de remise en état de vente des navires 6.2 d'IRIS ARMEMENT à concurrence de 130 000 euros.

**Modalités :** Ces travaux engagés au 31 août 2006 atteignent un montant de 92 905 euros HT.

#### **2 – Prestations diverses rendues à IRIS SA**

**Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL

**Nature et objet :** Prestations administratives, commerciales, juridiques et autres

**Modalités :** Montant HT facturé pour 2005/2006 : 27 945 euros.

#### **3 – Convention de portage entre la SAS IRIS ARMEMENT permettant à la SA FOUNTAINE PAJOT de percevoir le prix de cession des navires 6.2**

**Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL

**Nature et objet :** Pour garantir à l'acquéreur des navires 6.2 que ses acomptes pourront lui être restitués, il a été conclu une convention permettant à la SA FOUNTAINE PAJOT de percevoir le prix de vente de ces navires.

**Modalités :** Au 31 août 2006, encaissement d'un acompte de 300 000 euros.

### **II CONVENTIONS ANCIENNES**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées lors d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **1 – Contrat de travail de Monsieur Eric BRUNEEL**

**Administrateurs concernés :** Monsieur Eric BRUNEEL

**Nature et objet :** Fonction de cadre technico-commercial, contrat cumulé avec sa fonction de Directeur Général.

**Modalités :** Rémunération annuelle brute 92 871 euros, cotisations retraite complémentaire en sus.

#### **2 – Prestations de services échangées avec la SA IRIS**

**Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL

**Nature et objet :** En raison des rythmes irréguliers de l'activité des deux sociétés, il existe une possibilité de faire intervenir les personnels de l'une ou l'autre des entreprises.

**Modalités :** Remboursement au coût salarial avec charges induites facturées séparément à raison de 1,83 euros de l'heure, pour IRIS uniquement.

- FONTAINE PAJOT a facturé à IRIS : néant.  
- IRIS a facturé à FOUNTIANE PAJOT : 50 519 euros au titre d'interventions diverses.

### **3 – Utilisation de logiciels communs avec la SA IRIS**

**Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FONTAINE et Eric BRUNEEL

**Nature et objet :** Logiciel de gestion de personnel et de paie utilisé par les deux sociétés.

**Modalités :** Facturation à IRIS : néant.

### **4 – Sous-location de locaux par la SA IRIS**

**Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FONTAINE et Eric BRUNEEL

**Nature et objet :** Mise à disposition de la société FONTAINE PAJOT de 100 % des locaux de Port Neuf, diminué de 75 € pour l'utilisation par la SA IRIS de deux bureaux.

**Modalités :** Refacturation de loyers et de charges locatives pour la période : 169 457 euros.

### **5 – Engagement de surveillance de la SA FONTAINE PAJOT**

**Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FONTAINE et Eric BRUNEEL

**Nature et objet :** Lettre d'intention de FONTAINE PAJOT confirmant aux organismes qui prêtent à IRIS ARMEMENT, et bénéficiant de la caution de la SA IRIS, qu'elle exerce sur la gestion d'IRIS des diligences de surveillance. Engagement venu à échéance le 31 décembre 2005 et renouvelé pour une période s'achevant le 31 décembre 2006.

**Modalités :** Engagement limité à 1 200 000 euros.

### **6 – Avance de trésorerie pour la SA IRIS ARMEMENT**

**Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FONTAINE et Eric BRUNEEL

**Nature et objet :** Prêt de 1 000 000 d'euros.

**Modalités :** Montant initial : 1 000 000 d'euros.  
Montant au 31/08/2006 : 927 819 euros.  
Intérêts à 4 % l'an, soit pour l'exercice : 37 112 euros.  
Garantie hypothécaire sur le navire 6.2 n°8.

### **7 – Cession d'immobilisations par la SA IRIS à la SA FONTAINE PAJOT**

**Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FONTAINE et Eric BRUNEEL

**Nature et objet :** Cession de matériels et outillages divers à la SA FONTAINE PAJOT.

**Modalités :** Matériels et outillages divers cédés pour 2 401 euros.

Fait à Lagord et à Nantes,  
Le 12 janvier 2007

#### ***Les Commissaires aux Comptes***

*EURECAC*  
**Commissaire aux Comptes**

*Gilles COLLEONI*  
**Associé**

*H.L.P. AUDIT SARL*  
**Commissaire aux Comptes**

*Jacques Le POMELLEC*  
**Associé**

## **20.4.2 Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31/08/2005**

### **Rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice clos au 31/08/2005**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2005 sur :

Le contrôle des comptes annuels de la SA FONTAINE PAJOT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I – Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du Code de Commerce, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice, résultant de la constitution, pour la première fois sur cet exercice, d'une provision pour indemnités de fin de carrière, selon les modalités exposées dans l'annexe des comptes annuels.

#### **II – Vérifications de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié notamment que le changement de méthode comptable mentionné ci-dessus est justifié et que son effet est correctement calculé et présenté.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **III – Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à La Rochelle et à Nantes, le 12 janvier 2006

#### **Les Commissaires aux Comptes**

**EURECAC**  
**Commissaire aux Comptes**

*Gilles COLLEONI*  
**Associé**

**H.L.P. AUDIT SARL**  
**Commissaire aux Comptes**

*Jacques Le POMELLEC*  
**Associé**

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice clos au 31/08/2005**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **I CONVENTIONS NOUVELLES**

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés de conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

#### **1 – Engagement de caution au bénéfice de la SAS IRIS ARMEMENT**

- Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL
- Nature et objet :** Dans le cadre de la transaction sur les IRIS 3.1 avec Navrom Galati, une caution a été demandée par le Crédit Agricole pour garantir la restitution des acomptes.
- Modalités :**
- Caution solidaire au bénéfice du Crédit Agricole pour la durée de la transaction.
  - Montant limité à 200 000 euros.
  - Fin de la caution : 22 mars 2005.

### **II CONVENTIONS ANCIENNES**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées lors d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **1 – Contrat de travail de Monsieur Eric BRUNEEL**

- Administrateurs concernés :** Monsieur Eric BRUNEEL
- Nature et objet :** Fonction de cadre technico-commercial, contrat cumulé avec sa fonction de Directeur Général.
- Modalités :** Rémunération annuelle brute 86 592 euros, cotisations retraite complémentaire en sus.

#### **2 – Prestations de services échangées avec la SA IRIS**

- Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL
- Nature et objet :** En raison des rythmes irréguliers de l'activité des deux sociétés, il existe une possibilité de faire intervenir les personnels de l'une ou l'autre des entreprises.
- Modalités :** Remboursement au coût salarial avec charges induites facturées séparément à raison de 1,83 euros de l'heure :
- FOUNTAINE PAJOT a facturé à IRIS : néant.
  - IRIS a facturé à FOUNTAINE PAJOT : 279 647 euros au titre d'interventions diverses.
  - 60 492 euros pour le navire 3.1 n°4 vendu à Navrom Galati,
  - 9 857 euros pour le projet "Haut-de-gamme moteur".

#### **3 – Utilisation de logiciels communs avec la SA IRIS**

- Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL
- Nature et objet :** Logiciel de gestion de personnel et de paie utilisé par les deux sociétés.
- Modalités :** Facturation à IRIS : néant.

#### **4 – Sous-location de locaux par la SA IRIS**

- Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL
- Nature et objet :** Mise à disposition de la société FOUNTAINE PAJOT de 80 % des locaux de Port Neuf, puis de 90 % à partir du 1<sup>er</sup> février 2005. Le Conseil d'Administration du 26 juillet 2005 a porté ce loyer à 100 % diminué de 75 € pour l'utilisation par la SA IRIS de deux bureaux.
- Modalités :** Refacturation de loyers et de charges locatives pour la période : 152 255 euros.

#### **5 – Engagement de surveillance de la SA FOUNTAINE PAJOT**

- Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL
- Nature et objet :** Lettre d'intention de FOUNTAINE PAJOT confirmant aux organismes qui prêtent à IRIS ARMEMENT, et bénéficiant de la caution de la SA IRIS, qu'elle exerce sur la gestion d'IRIS des diligences de surveillance. Engagement venu à échéance le 30 juin 2005 et renouvelé pour une période s'achevant le 31 décembre 2005.
- Modalités :** Engagement limité à 1 200 000 euros.

#### **6 – Acquisition de pièces et matières par l'EURL TRILOGIC**

- Administrateurs concernés :** Monsieur Eric BRUNEEL
- Nature et objet :** Cession au profit de la société TRILOGIC dont Monsieur BRUNEEL est le dirigeant, de diverses pièces et matières pour la construction d'un navire trimaran avec une marge d'environ 5 %.
- Modalités :** Montant pour l'exercice : 1 306 euros.

#### **7 – Avance de trésorerie pour la SA IRIS ARMEMENT**

- Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL
- Nature et objet :** Prêt de 1 000 000 d'euros.
- Modalités :** Montant initial : 1 000 000 d'euros.  
Montant au 31/12/2004 : 927 819 euros.  
Intérêts à 4 % l'an, soit pour l'exercice : 39 174 euros.  
Garantie hypothécaire sur le navire 6.2 n°8.

#### **8 – Cession d'immobilisations par la SA IRIS à la SA FOUNTAINE PAJOT**

- Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL
- Nature et objet :** Cession de matériels et outillages divers à la SA FOUNTAINE PAJOT.
- Modalités :** Véhicule Renault Scénic vendu 4 374 euros.  
Matériels et outillages divers cédés pour 16 727 euros correspondant à une valeur comptable de 7 901 euros.

### **III CONVENTIONS NOUVELLES NON AUTORISEES**

Nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article L.255-42 du Code de Commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **1 – Travaux de sous-traitance facturés par la SA FOUNTAINE PAJOT à la SAS IRIS ARMEMENT**

**Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL

**Nature et objet :** Travaux de remontage et de mise en conformité du navire 3.1 n°5.

**Modalités :**

- Equipements et matières premières facturés au prix d'achat HT augmenté de 5 %.
- Main-d'œuvre facturée 30 euros HT de l'heure.
- Total facturé HT :
  - Main d'œuvre : 120 480 euros.
  - Matières et divers : 147 872 euros.

## **2 – Travaux de sous-traitance facturés par la SA FOUNTAINE PAJOT à la SA IRIS pour la construction du navire 3.1 Lady Alinghi**

**Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL

**Nature et objet :** Interventions techniques sur le navire 3.1 Lady Alinghi, selon contrat de sous-traitance des 21 et 22 mars 2005.

**Modalités :**

- 1 – Montant HT facturé : 1 105 705 euros selon le contrat, et 17 169 euros de travaux complémentaires, soit au total : 1 122 874 euros.
- 2 – Garantie de la SA FOUNTAINE PAJOT fournie au donneur d'ordre, TEAM ALINGHI en contrepartie du paiement direct par celui-ci à la SA FOUNTAINE PAJOT, sur délégation d'IRIS SA.

## **3 – Facturation de commissions par IRIS SA**

**Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL

**Nature et objet :** Commissions facturées par IRIS SA à la SA FOUNTAINE PAJOT sur la vente de quatre IRIS 37 mouilleurs de bouées à CHARTER NAUTICA.

**Modalités :** Montant HT : 19 400 euros, soit 2 % du chiffre d'affaires, en rémunération de la prestation commerciale réalisée.

C'est par omission que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

## **4 – Acquisition auprès de la SA IRIS d'un moule**

**Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL

**Nature et objet :** Moule de l'IRIS 37.

**Modalités :** Prix d'acquisition : 24 000 €.

Cette convention n'a pas pu être soumise au vote d'approbation car tous les administrateurs présents étaient concernés.

Fait à Lagord et à Nantes,  
Le 12 janvier 2006

### ***Les Commissaires aux Comptes***

*EURECAC*  
**Commissaire aux Comptes**

*Gilles COLLEONI*  
**Associé**

*H.L.P. AUDIT SARL*  
**Commissaire aux Comptes**

*Jacques Le POMELLEC*  
**Associé**

### **20.4.3 Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31/08/2004**

#### **Rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice clos au 31/08/2004**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2004 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société FOUNTAINE PAJOT, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I – Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II – Vérifications de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 et les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires que ceux exprimés pour émettre l'opinion ci-dessus.

### **III – Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à La Rochelle et à Nantes,  
le 26 janvier 2005

### ***Les Commissaires aux Comptes***

*EURECAC*  
**Commissaire aux Comptes**

*Gilles COLLEONI*  
**Associé**

*H.L.P. AUDIT SARL*  
**Commissaire aux Comptes**

*Jacques Le POMELLEC*  
**Associé**

### ***Rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice clos au 31/08/2004***

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

### **I CONVENTIONS NOUVELLES**

Nous vous informons que nous n'avons été avisés d'aucune convention visée à l'article L 225-38 du code de commerce.

### **II CONVENTIONS ANCIENNES**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées lors d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **1 – Contrat de travail de Monsieur Eric BRUNEEL**

<b>Administrateurs concernés :</b>	Monsieur Eric BRUNEEL
<b>Nature et objet :</b>	Fonction de cadre technico-commercial, contrat cumulé avec sa fonction de Directeur Général.
<b>Modalités :</b>	Rémunération annuelle brute 72 529 euros, cotisations retraite complémentaire en sus.

### **2 – Prestations de services échangées avec la SA IRIS**

<b>Administrateurs concernés :</b>	Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL
<b>Nature et objet :</b>	En raison des rythmes irréguliers de l'activité des deux sociétés, il existe une possibilité de faire intervenir les personnels d'ateliers sur l'une ou l'autre des entreprises.
<b>Modalités :</b>	Remboursement au coût salarial avec charges induites facturées séparément à raison de 1,83 euros de l'heure :  - FOUNTAINE PAJOT a facturé à IRIS : néant. - IRIS a facturé à FOUNTAINE PAJOT : 229 563 euros

### **3 – Utilisation de logiciels communs avec la SA IRIS**

<b>Administrateurs concernés :</b>	Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL
<b>Nature et objet :</b>	Logiciel de gestion de personnel et de paie utilisé par les deux sociétés.
<b>Modalités :</b>	Facturation à IRIS : néant.

### **4 – Sous-location de locaux par la SA IRIS**

<b>Administrateurs concernés :</b>	Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL
<b>Nature et objet :</b>	Mise à disposition de la société FOUNTAINE PAJOT de 50 % des locaux de Port Neuf, puis de 60 % et enfin 80 %.
<b>Modalités :</b>	Refacturation de loyers et de charges locatives pour la période : 96 227 euros.

### **5 – Engagement de surveillance de la SA FOUNTAINE PAJOT**

<b>Administrateurs concernés :</b>	Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL
<b>Nature et objet :</b>	Lettre d'intention de FOUNTAINE PAJOT confirmant aux organismes qui prêtent à IRIS ARMEMENT, et bénéficient de la caution de la SA IRIS, qu'elle exerce sur la gestion d'IRIS des diligences de surveillance.
<b>Modalités :</b>	Engagement limité à 1 200 000 euros.

### **6 – Acquisition de pièces et matières par l'EURL TRILOGIC**

<b>Administrateurs concernés :</b>	Monsieur Eric BRUNEEL
<b>Nature et objet :</b>	Cession au profit de la société TRILOGIC dont Monsieur BRUNEEL est le dirigeant, de diverses pièces et matières pour la construction d'un navire trimaran avec une marge d'environ 5 %.
<b>Modalités :</b>	Montant pour l'exercice : 4 492 euros.

### **7 – Avance de trésorerie pour la SA IRIS**

<b>Administrateurs concernés :</b>	Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL
<b>Nature et objet :</b>	Financement par la SA IRIS de l'acquisition du navire 6.1, repris avant d'être revendu à un client cubain.

**Modalités :** Montant : 1 000 000 d'euros.  
Intérêts à 4 % l'an, soit pour l'exercice : 19 979 euros.  
Garantie hypothécaire sur le navire.  
L'avance a été remboursée le 23 mars 2004.

### **III CONVENTIONS NOUVELLES NON AUTORISEES**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article L 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L 225-240 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **1 – Cession d'immobilisations par la SA IRIS à la SA FONTAINE PAJOT**

**Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FONTAINE et Eric BRUNEEL

**Nature et objet :** Cession d'un véhicule, matériels et outillages divers à la SA FONTAINE PAJOT.

**Modalités :** Véhicule Renault Scénic vendu 4 374 euros.  
Matériels et outillages divers cédés à leur valeur comptable : 15 247 euros.

#### **2 – Location de matériel et outillage par la SA IRIS à la SA FONTAINE PAJOT**

**Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FONTAINE et Eric BRUNEEL

**Nature et objet :** Location pour l'exercice de moules et outillages divers à la SA FONTAINE PAJOT.

**Modalités :**

Moules Iris 37 :	17 114 euros
Matériel de bureau :	3 258 euros
Matériel et outillage :	1 169 euros

#### **3 – Avance de trésorerie par la SA FONTAINE PAJOT à la SA IRIS ARMEMENT**

**Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FONTAINE et Yves de KERANGAT

**Nature et objet :** Financement par la SA IRIS de l'acquisition du navire 6.1, repris avant d'être revendu à un client cubain.

**Modalités :** Montant : 1 000 000 d'euros.  
Date : 23 mars 2004.  
Intérêts à 4 % l'an, soit pour l'exercice : 17 577 euros.  
Garantie hypothécaire sur le navire 6.2 n° 8.

#### **4 – Acquisition d'un navire 3.1 par la SA FONTAINE PAJOT auprès de la SAS IRIS ARMEMENT**

**Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FONTAINE et Yves de KERANGAT

**Nature et objet :** Acquisition du navire 3.1 n° 4, le 13 mars 2004.

**Modalités :** Montant HT de la vente : 950 000 euros.

C'est par omission que ces quatre conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation de votre Conseil d'Administration.

Fait à La Rochelle et à Nantes,  
Le 26 janvier 2005

### **Les Commissaires aux Comptes**

**EURECAC**  
**Commissaire aux Comptes**

*Gilles COLLEONI*  
**Associé**

*H.L.P. AUDIT SARL*  
**Commissaire aux Comptes**

*Jacques Le POMELLEC*  
**Associé**

#### **20.4.2 Autres vérifications des commissaires aux comptes**

#### **Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Fontaine Pajot S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de la situation au 28 février 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Nantes, le 25 avril 2007

**EURECAC SARL**  
Commissaire aux Comptes

*Gilles COLLEONI*  
Associé

**HLP AUDIT SARL**  
Commissaire aux Comptes

*Jacques Le POMELLEC*  
Associé

**Rapport des commissaires aux comptes sur les tableaux de variation des capitaux propres pour les exercices clos les 31 août 2004, 2005 et 2006 et la situation au 28 février 2007**

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Fontaine Pajot, nous avons effectué un audit des tableaux de variation des capitaux propres des exercices clos les 31 août 2004, 2005 et 2006 et de la situation au 28/02/2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces tableaux, préparés expressément pour les besoins du prospectus établi à l'occasion de l'admission sur Alternext d'Euronext Paris des actions de la société, figurent aux paragraphes 20.2 pour les comptes annuels 2004,2005,2006 et au paragraphe 20.7 pour la situation au 28 février 2007 de ce prospectus.

Ces états ont été établis sous la responsabilité de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ceux-ci.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que ces états ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états. Il consiste également à comparer les données inscrites dans les tableaux de variation des capitaux propres et à apprécier la présentation d'ensemble des informations données. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-dessous.

A notre avis, les états des tableaux de variation des capitaux propres présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, les données inscrites dans les comptes annuels 2004,2005 et 2006 ainsi que la situation au 28 février 2007 de la société.

Fait à Lagord, le 23 mai 2007

EURECAC SARL  
Commissaire aux Comptes

HLP AUDIT SARL  
Commissaire aux Comptes

Gilles COLLEONI  
Associé

Jacques Le POMELLEC  
Associé

**20.4.3 Autres informations financières non vérifiées**

Néant.

**20.4.4 Honoraires du commissaire aux comptes et des membres du réseau**

Montant H.T. en euros	HLP AUDIT				EURECAC			
	31/08/2005		31/08/2006		31/08/2005		31/08/2006	
<b>Audit</b>								
- Commissariat aux Comptes, Certification, examen des comptes individuels	22 377	53%	23 750	52%	20 000	47%	22 000	48%
- Missions accessoires	-	- %	-	- %	-	- %	-	- %
<b>Sous-total</b>	<b>22 377</b>	<b>53%</b>	<b>23 750</b>	<b>52%</b>	<b>20 000</b>	<b>47%</b>	<b>22 000</b>	<b>48%</b>
<b>Autres prestations</b>								
- Juridique, fiscal, social	-	- %	-	- %	-	- %	-	- %
- Technologies de l'information	-	- %	-	- %	-	- %	-	- %
- Audit interne	-	- %	-	- %	-	- %	-	- %
- Autres	-	- %	-	- %	-	- %	-	- %
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>- %</b>	<b>-</b>	<b>- %</b>	<b>-</b>	<b>- %</b>	<b>-</b>	<b>- %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 377</b>	<b>53%</b>	<b>23 750</b>	<b>52%</b>	<b>20 000</b>	<b>47%</b>	<b>22 000</b>	<b>48%</b>

**20.5 Date des dernières informations financières**

Les dernières informations financières vérifiées datent du semestre clos le 28 février 2007.

## 20.6 Informations financières intermédiaires et autres

### Bilan Actif au 28/02/2007

En Euros	Brut	Amort. Prov	Net au 28/02/2007	Net au 31/08/2006
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	911 796	510 371	401 425	475 371
Concessions, brevets et droits similaires	452 764	417 239	35 525	39 375
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	17 027	13 983	3 044	5 882
Immobilisations incorporelles en cours	417 263		417 263	248 609
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	229 673	14 212	215 461	217 538
Constructions	1 963 120	548 551	1 414 569	851 047
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 003 852	6 666 046	2 337 806	2 537 021
Autres immobilisations corporelles	1 517 076	885 464	631 612	676 174
Immobilisations corporelles en cours	3 036 917		3 036 917	1 660 201
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations	3 375 661	3 375 661		
Créances rattachées à des participations	927 819	927 819		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 421		1 421	1 421
Prêts				
Autres immobilisations financières				2 580
	<b>21 854 389</b>	<b>13 359 344</b>	<b>8 495 044</b>	<b>6 715 218</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	2 414 452	31 124	2 383 328	2 106 904
En-cours de production (biens et services)	10 274 514		10 274 514	6 620 385
Produits intermédiaires et finis	2 014 426		2 014 426	2 567 682
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	8 716		8 716	41 103
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	3 614 858	579 850	3 035 008	2 078 265
Autres créances	1 704 164	119 025	1 585 139	865 347
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers				
<b>Disponibilités</b>	2 229 572		2 229 572	2 468 848
Charges constatées d'avance (3)	217 922		217 922	197 494
	<b>22 478 624</b>	<b>729 999</b>	<b>21 748 625</b>	<b>16 946 029</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif	4 370		4 370	4 418
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>44 337 383</b>	<b>14 089 343</b>	<b>30 248 039</b>	<b>23 665 665</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

**Bilan Passif au 28/02/2007**

<b>En Euros</b>	<b>Net au 28/02/2007</b>	<b>Net au 31/08/2006</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	1 605 055	1 605 055
Primes d'émission, de fusion, d'apport	214 679	214 679
Réserve légale	160 505	160 505
Réserves statutaires ou contractuelles	3 690 564	3 690 564
Réserves réglementées		
Autres réserves	419 278	105 859
Report à nouveau	187 177	402 554
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-286 017</b>	<b>704 215</b>
Subventions d'investissement	27 203	30 870
Provisions réglementées	1 052 724	416 304
	<b>7 071 168</b>	<b>7 330 606</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	1 122 767	488 603
Provisions pour charges	347 804	255 635
	<b>1 470 571</b>	<b>744 238</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts et dettes Etablissements de crédit (2)	3 884 710	3 005 594
Emprunts et dettes financières (3)	695 545	526 446
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 422 057	2 381 269
Fournisseurs et comptes rattachés	6 600 206	6 228 638
Dettes fiscales et sociales	2 131 096	2 475 914
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	414 975	56 063
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance(1)	4 538 449	898 727
	<b>21 687 038</b>	<b>15 572 652</b>
Ecarts de conversion Passif	19 263	18 169
	<b>TOTAL GENERAL 30 248 039</b>	<b>23 665 665</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 378 824	2 495 900
(1) Dont à plus d'un an (a)	15 886 156	10 695 483
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	909 848	
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

**Compte de résultat au 28/02/2007**

En euros	28/02/2007			28/02/2006
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	37 678	94 324	132 002	118 571
Production vendue (biens)	396 362	14 521 114	14 917 476	14 817 630
Production vendue (services)	113 583	285 474	399 057	326 680
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>547 623</b>	<b>14 900 912</b>	<b>15 448 534</b>	<b>15 262 882</b>
Production stockée			3 100 873	2 234 577
Production immobilisée			862 560	391 359
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			1 600	4 500
Reprises sur provisions et transfert de charges			432 340	188 357
Autres produits			1 732	198
			<b>19 847 639</b>	<b>18 081 873</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises			-24 353	6 773
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements			7 486 999	7 040 375
Variation de stocks			-277 227	-31 419
Autres achats et charges externes (a)			5 364 644	5 081 815
Impôts, taxes et versements assimilés			396 410	494 172
Salaires et traitements			3 717 440	3 550 310
Charges sociales			1 543 222	1 424 816
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			529 900	496 532
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			263 032	99 601
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			293 986	250 298
Autres charges			230 657	225 630
			<b>19 524 711</b>	<b>18 638 905</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>322 929</b>	<b>-557 032</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Produits financiers</b>				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			26 654	4 253
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges			4 418	
Différences positives de change			59 795	51 980
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 419	
			<b>92 287</b>	<b>56 234</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			47 010	
Intérêts et charges assimilées (4)			107 189	42 196
Différences négatives de change			46 488	94 549
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			<b>200 687</b>	<b>136 744</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-108 401</b>	<b>-80 511</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>214 528</b>	<b>-637 542</b>

<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	658 496	4 989
Sur opérations en capital	3 938	14 298
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	49 774	24 637
	<b>712 208</b>	<b>43 925</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		33
Sur opérations en capital		8 456
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 049 202	5 787
	<b>1 049 202</b>	<b>14 276</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-336 994</b>	<b>29 649</b>
Participation des salariés aux résultats	163 549	
Impôts sur les bénéfices		
Total des produits	<b>20 652 133</b>	<b>18 182 031</b>
Total des charges	<b>20 938 150</b>	<b>18 789 925</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-286 017</b>	<b>-607 893</b>
<i>(a) Y compris :</i>		
- Redevances de crédit-bail mobilier	8 196	
- Redevances de crédit-bail immobilier	104 777	104 777
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.</i>		
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>		
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>		

## **Annexes**

Les comptes semestriels ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
- la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983
- les règlements comptables :
  - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
  - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
  - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

D'une manière générale, et d'une manière plus spécifique pour ses deux filiales, la société FONTAINE PAJOT n'anticipe pas de modification dans les hypothèses retenues ou de sources d'incertitude susceptibles d'engager la société au delà des éléments figurant dans les comptes ou qui nécessiteraient des mentions additionnelles.

## **Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes :

- Constructions

Les autres immobilisations ne sont pas décomposables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon :

\* le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour les immobilisations suivantes :

- Immobilisations incorporelles	2 à 5 ans
- Constructions	10 à 30 ans
- Agencements & aménagements des constructions	10 ans
- Installations industrielles	3 à 10 ans
- Matériel et outillage	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier de bureau	10 ans
- Matériel de bureau	4 à 5 ans

\* le mode par unités d'œuvre en fonction de la réalisation du plan de production pour les immobilisations suivantes :

- Coût de développement des moules	4 à 8 ans
- Moules bateaux	4 à 8 ans

La différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal fait l'objet d'un amortissement dérogatoire.

Une dépréciation est calculée si la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable :

Les actifs ont été évalués à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à disposition.

#### Participation, créances rattachées à des participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une dépréciation de 100%, soit 3.375.661 Euros est constituée sur les titres IRIS SA depuis le 31/08/2005. Elle est calculée sur la base des capitaux propres au prorata des titres détenus, déduction faite du coût d'acquisition.

De même, le prêt consenti à IRIS ARMEMENT SAS est déprécié à 100%, soit pour un montant de 927.819 Euros depuis le 31/08/2005.

#### Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation dès lors que leur valeur de réalisation est inférieure au prix de revient. Les stocks inutilisés sont également dépréciés à 100%. Enfin, un calcul systématique de rotations sur l'ensemble des pièces stockées de montage et de matière est appliqué et donne lieu en cas de risque de non utilisation à une dépréciation complémentaire.

#### Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances douteuses ainsi que les créances anciennes de plus de 2 ans sont dépréciées à hauteur de 100 % du montant HT. Les créances de plus d'1 an et de moins de 2 ans font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 50 % du montant HT.

#### Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

#### Provisions pour risques et charges

La Provision pour Garantie client comprend d'une part une somme résultant d'un coût de retour statistique sur le Chiffre d'affaires de l'exercice, et d'autre part du coût d'intervention estimé pour des risques spécifiques et identifiés non couverts par la provision statistique. Elle s'élève à 359.432 euros.

La provision pour litiges est déterminée en fonction des litiges et procès en cours. Ils font l'objet d'une évaluation systématiquement réactualisée par nos conseils en fonction de leur degré d'avancement. Elle s'élève à 754.742 Euros.

La provision pour indemnités de départ à la retraite tient compte du montant externalisé soit 149.128 Euros. Elle est calculée en fonction des dispositions de la Convention Collective des Industries Nautiques, d'un taux de rotation estimé de 1 à 4 % suivant l'âge et le profil, des tables de mortalité en vigueur, d'un taux d'augmentation moyen annuel des salaires de 2% et d'un taux d'actualisation de 3,5 %. Le montant total des engagements, y compris la part externalisée, est de 496.932 Euros

#### Changements de méthodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

## Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement postérieur à la clôture n'est intervenu.

## Faits caractéristiques de l'exercice

Le nombre d'actions de l'entreprise a été multiplié par 100 pour être porté à 1.395.700 actions, sans modification du capital social, ce qui a eu pour effet de ramener la valeur nominale de l'action de 115 Euros à 1,15 Euros.

### IMMOBILISATIONS

Cadre A		Valeur Brute		Augmentations	
		début de l'exercice		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Fais d'établissement, de recherche et développement	<b>TOTAL I</b>	<b>911 796</b>			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	<b>710 725</b>			<b>176 329</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains		229 673			
Constructions sur sol propre		896 440			3 705
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		442 052			620 923
Installations techniques, matériel et outillage industriels		9 017 830			124 261
Installations générales, agencements et aménagements divers		640 546			15 413
Matériel de transport		396 144			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		459 115			5 857
Emballage récupérables e divers					
Immobilisations corporelles en cours		1 660 201			1 970 765
Avances et acomptes					
	<b>TOTAL III</b>	<b>13 742 001</b>			<b>2 740 924</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations		4 303 480			
Autres titres immobilisés		1 421			
Prêts et autres immobilisations financières		2 580			
	<b>TOTAL IV</b>	<b>4 307 482</b>			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		<b>19 672 003</b>			<b>2 917 253</b>

Cadre B		Diminutions		Valeur brute	Réévaluations
		par virement	Par cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Fais d'établissement, de recherche et développement	<b>(I)</b>			<b>911 796</b>	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>(II)</b>			<b>887 053</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains				229 673	
Constructions sur sol propre				900 145	
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				1 062 975	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			138 239	9 003 852	
Installations générales, agencements et aménagements divers				655 959	
Matériel de transport				396 144	
Matériel de bureau et informatique, mobilier				464 972	
Emballage récupérables e divers					
Immobilisations corporelles en cours		594 048		3 036 917	
Avances et acomptes					
	<b>TOTAL III</b>	<b>594 048</b>	<b>138 239</b>	<b>15 750 638</b>	
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations				4 303 480	
Autres titres immobilisés				1 421	
Prêts et autres immobilisations financières			2 580		
	<b>TOTAL IV</b>		<b>2 580</b>	<b>4 304 901</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		<b>594 048</b>	<b>140 819</b>	<b>21 854 389</b>	

## AMORTISSEMENTS

Cadre A	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	SITUATION ET MOUVEMENT DE L'EXERCICE			
		Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
	Frais d'établissement recherche développ.	<b>Total I</b>	<b>436 425</b>	<b>73 945</b>	<b>510 371</b>
	Autres immobilisations incorporelles	<b>Total II</b>	<b>416 859</b>	<b>14 362</b>	<b>431 222</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
	Terrains		12 135	2 077	14 212
	Constructions sur sol propres		472 121	19 326	491 447
	Constructions sur sol d'autrui				
	Instal. Générales, agenc. Et aménag. Constructions		15 324	41 779	57 103
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		6 480 809	323 476	6 666 046
	Installations générales, agencements et aménagements divers		271 444	30 946	302 390
	Matériel de transport		190 891	18 711	209 601
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		357 297	16 175	373 472
	Emballages récupérables et divers				
	<b>Total III</b>		<b>7 800 020</b>	<b>452 490</b>	<b>8 114 272</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>			<b>8 653 305</b>	<b>540 798</b>	<b>9 055 864</b>

Cadre B	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C	PROV. AMORT DEROGATOIRES
		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissement exceptionnels		
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement recherche développ.	(I)	<b>73 945</b>			
	Autres immobilisations incorporelles	(II)	<b>14 362</b>		<b>2 687</b>	<b>8 372</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains		2 077			
	Constructions sur sol propres		19 326		462	26
	Constructions sur sol d'autrui					
	Instal. Générales, agenc. Et aménag. Constructions		41 779		43 767	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		312 217	361	10 898	310 415
	Installations générales, agencements et aménagements divers		30 946		695	40 421
	Matériel de transport		18 711		16 427	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		16 175		2 111	954
	Emballages récupérables et divers					
	<b>Total III</b>		<b>441 231</b>	<b>361</b>	<b>10 898</b>	<b>373 876</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>			<b>529 539</b>	<b>361</b>	<b>10 898</b>	<b>376 563</b>

Cadre D	MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des obligations				

**PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN**

En euros	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	416 304	376 563	49 774	1 052 724
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>Total I</b>	<b>416 304</b>	<b>376 563</b>	<b>49 774</b>	<b>1 052 724</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges	312 347	671 742	229 347	754 742
Provisions pour garanties données aux clients	167 615	191 817		359 432
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	4 418	4 370	4 418	4 370
Provisions pour pensions et obligations similaires	255 635	92 169		347 804
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	4 223			4 223
<b>Total II</b>	<b>744 238</b>	<b>960 098</b>	<b>233 765</b>	<b>1 470 571</b>
<b>Dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	4 303 480			4 303 480
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	30 321	31 124	30 321	31 124
Sur comptes clients	441 941	231 908	93 999	579 850
Autres dépréciations	76 385	42 640		119 025
<b>Total III</b>	<b>4 852 127</b>	<b>305 672</b>	<b>124 320</b>	<b>5 033 479</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>6 012 669</b>	<b>1 642 333</b>	<b>407 859</b>	<b>7 556 774</b>

*Dotations et reprises :*

- d'exploitation	557 018	353 667
- financières	47 010	4 418
- exceptionnelles	1 038 304	49 774

*Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art.39-1-5 du CGI)*

## ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
	<b>De l'actif immobilisé</b>			
	Créances rattachées à des participations	927 819		927 819
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	<b>De l'actif circulant</b>			
	Clients douteux ou litigieux	669 918		669 918
	Autres créances clients	2 944 940	2 944 940	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	10 424	10 424	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 672	3 672	
	Impôts sur les bénéfiques	438 347	438 347	
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 082 530	1 082 530	
	Autres impôts taxes et versements assimilés			
	Divers	926	926	
	Groupe et associés (2)	119 025	119 025	
	Débiteurs divers	49 239	49 239	
	Charges constatées d'avance	217 922	217 922	
	<b>Total</b>	<b>6 464 763</b>	<b>4 867 026</b>	<b>1 597 737</b>

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
	- à un an maximum à l'origine	927 954	927 954		
	- à plus d'un an à l'origine	2 956 755	1 192 630	1 764 125	
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	695 545	80 846	614 699	
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 600 206	6 600 206		
	Personnel et comptes rattachés	990 313	990 313		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	804 909	804 909		
	Impôts sur les bénéfiques				
	Taxe sur la valeur ajoutée	130 061	130 061		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	205 813	205 813		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	414 975	414 975		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	4 538 449	4 538 449		
	<b>Total</b>	<b>18 264 981</b>	<b>15 886 156</b>	<b>2 378 824</b>	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

768 755

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

630 964

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

## ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Articles 10 et 24-15)

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerces
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Avances et acomptes			
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Avances et acomptes			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations		3 375 661	
Créances rattachées à des participations		927 819	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
<b>Total Immobilisations</b>		<b>4 303 480</b>	
Avances et acomptes versés sur commandes			
<b>Créances</b>			
Créances clients et comptes rattachés		479 639	
Autres créances		119 025	
Capital souscrit appelé, non versé			
<b>Total Créances</b>		<b>598 664</b>	
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		699 700	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
<b>Total Dettes</b>		<b>699 700</b>	

## PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	28/02/2007	31/08/2006
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		123 051
Autres créances	49 239	131 707
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	7 448	6 823
<b>Total</b>	<b>56 687</b>	<b>261 581</b>

## CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	28/02/2007	31/08/2006
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 106	5 140
Emprunts et dettes financières divers	10 279	22 670
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	612 041	541 228
Dettes fiscales et sociales	1 516 672	1 646 715
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :	21 142	53 027
<b>Total</b>	<b>2 178 240</b>	<b>2 268 779</b>

## PRODUITS ET CHARGES CONSTANTES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 23)

Produits constatés d'avance	28/02/2007	31/08/2006
Produits d'exploitation	4 538 449	898 727
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>Total</b>	<b>4 538 449</b>	<b>898 727</b>

Charges constatées d'avance	28/02/2007	31/08/2006
Charges d'exploitation 197 494 315 827	217 922	197 494
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>217 922</b>	<b>197 494</b>

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-12)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	115,00000	1,15000	13 957	1 381 743		1 395 700

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-21)

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	396 362	14 521 114	14 917 475
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux	33 262		33 262
Etudes			
Prestations de services			
Vente de marchandises	37 678	94 324	132 003
Produits des activités annexes	80 321	285 474	365 794
<b>Total</b>	<b>547 623</b>	<b>14 900 912</b>	<b>15 448 534</b>

## VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-20)

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	214 523		214 528
+ Résultat exceptionnel	-336 995		-336 995
- Participations des salariés	163 549		163 549
Résultat comptable	-286 017		-286 017

## ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-05)

Nature des écarts	Actif Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour dette de change	Passif Montant
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières				
Sur créances	4 187		4 187	18 956
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation	183		183	307
Sur dettes sur immobilisations				
<b>Total</b>	<b>4 370</b>		<b>4 370</b>	<b>19 263</b>

## CREDIT BAIL

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 53)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	cumulées		Exercice	cumulées
Terrains	119 619			119 619	5 372	47 204
Constructions	2 213 259	43 186	653 299	1 559 960	99 405	873 392
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	15 318	1 915	1 915	13 403	2 820	2 820
Immobilisations en cours						
<b>Total</b>	<b>2 348 196</b>	<b>45 101</b>	<b>655 214</b>	<b>1 692 982</b>	<b>107 597</b>	<b>923 416</b>

Postes du bilan	Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel	Montan pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans		
Terrains	10 745	42 980	4 578	58 303	5 372
Constructions	198 810	795 238	84 692	1 078 740	99 405
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	5 640	8 459		14 099	2 820
Immobilisations en cours					
<b>Total</b>	<b>215 195</b>	<b>846 677</b>	<b>89 270</b>	<b>1 151 142</b>	<b>107 597</b>

### ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Articles 24-9 et 24-16)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	14 099
Engagements de crédit-bail immobilier	1 137 043
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés :	
Nantissements fonds de commerce au profit de la BNP, de la CE et du CA	3 150 000
Privilège du Trésor en matière de TVA	130 061
Engagements de location auprès du fournisseur DE LAGE LANDEN LEASING	131 965
Volume d'heures de formation cumulé acquises au titre du DIF : 10.824 Heures	
<b>Total (1)</b>	<b>4 563 168</b>

(1) Dont concernant :

- les dirigeants
- les filiales
- les participations
- les autres entreprises liées

Dont engagements assortis de sûretés réelles

Engagements reçus	Montant
BNP Paribas caution reçue en matière de TVA	131 965
<b>Total (2)</b>	<b>131 965</b>

(2) Dont concernant :

- les dirigeants
- les filiales
- les participations
- les autres entreprises liées

Dont engagements assortis de sûretés réelles

Engagements réciproques	Montant
<b>Total</b>	

## DETTES GARANTIES PAR LES SURETES REELLES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-8)

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 686 451	3 150 000	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
<b>Total</b>	<b>1 686 451</b>	<b>3 150 000</b>	

## INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-23)

En euros	Montant
<b>Résultat de l'exercice après impôts</b>	<b>-286 017</b>
+ Impôt sur les bénéfices	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-286 017</b>
<b>Variation des provisions réglementées (dotation-reprise) :</b>	
Amortissements dérogatoires	326 789
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)</b>	<b>40 773</b>

## ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-24)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
<b>Provisions réglementées :</b>	
- Amortissements dérogatoires	1 052 724
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuation des cours	
<b>Autres :</b>	
- Ecart de conversion actif	4 370
<b>Total</b>	<b>1 057 094</b>

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
<b>Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :</b>	
- Provisions pour congés payés	769 752
- Participation des salariés	
- Effort construction	15 383
- Contribution de solidarité	20 458
- Ecart de conversion passif	19 263
- Provision perte de change	4 370
- Provision IDR non déductible	92 169
<b>Autres :</b>	
<b>Total</b>	<b>921 395</b>

*Amortissements réputés différés*

Déficits reportables  
Moins-values à long terme

3 375 661

### EFFECTIF MOYEN

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-22)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	23	
Agents de maîtrise et techniciens	69	
Employés	5	
Ouvriers	223	50
<b>Total</b>	<b>320</b>	<b>50</b>

### IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 24-14)

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
COMPAGNIE DU CATAMARAN	SAS	4 320 864	17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS

### LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Règlement 99-03 du 29 avril 1999)

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Valeur brute	Valeur nette						
<b>A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations</b> 1 - Filiales (+50% du capital détenu) SA IRIS Avenue du Président Wilson 17000 LA ROCHELLE 2 - Participations (de 10 à 50% du capital détenu)	2 347 248	-3 038 523	67,160	3 375 661		119 025		326 208	-838 750		
<b>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.</b> 1 - Filiales non reprises en A : a) françaises b) étrangères 2 - Participations non reprises en A : a) françaises b) étrangères											

## PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(Arrêté du 27-04-1982)

Produits exceptionnels	Montant	Imputé au compte
Indemnité perçue selon jugement TGI	658 496	771800
Quote-part subvention virée au résultat	3 937	777000
Reprises amortissements dérogatoires	49 774	787250
<b>Total</b>	<b>712 207</b>	

Charges exceptionnelles	Montant	Imputé au compte
Dotations amortissements exceptionnels s/immos	10 898	687100
Dotations amortissements dérogatoires	376 563	687250
Dotation aux provisions pour risque sur Appel en cours de l'indemnité perçue selon jugement TGI	661 742	687500
<b>Total</b>	<b>1 049 203</b>	

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires**

Période du 1er septembre 2006 au 28 février 2007

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Fontaine Pajot, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires couvrant la période du 1er septembre 2006 au 28 février 2007 établis pour les besoins du document de base, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous précisons que votre société établissant des comptes intermédiaires pour la première fois au 28 février 2007, l'information comparative couvrant la période du 1er septembre 2005 au 28 février 2006 n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité de notre part.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration, pour les besoins du document de base, dans le cadre de l'admission sur le marché Alternext d'Euronext Paris des actions de la société Fontaine Pajot. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période.

Fait à Nantes, le 25 avril 2007

**EURECAC SARL**  
Commissaire aux Comptes

**HLP AUDIT SARL**  
Commissaire aux Comptes

**Gilles COLLEONI**  
Associé

**Jacques Le POMELLEC**  
Associé

## 20.7 Note complémentaire aux états financiers du 28 février 2007

### Tableau de variation des capitaux propres

En Euros	Capital	Primes d'émissions	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement/ Provisions réglementées	TOTAL CAPITAUX PROPRES
<b>Au 31 août 2006</b>	1 605 055	214 679	3 956 928	402 554	704 215	447 174	7 330 606
Affectation du résultat			704 215		-704 215		0
Augmentation de capital							0
Distribution de dividendes			-390 796				-390 796
Retraitement coût de développement				-215 377		309 630	94 253
Résultat de l'exercice					-286 017		-286 017
Variation des subventions d'investissement						-3 667	-3 667
Variation des provisions réglementées						326 790	326 790
<b>Au 28 février 2007</b>	1 605 055	214 679	4 270 347	187 177	-286 017	1 079 927	7 071 168

### Evolution des immobilisations et stocks en cours

Les immobilisations en cours portent essentiellement sur les moules et outillages sur des modèles non encore mis en service (Orana et Salina) ainsi que des équipements industriels qui s'y rattachent.

Les stocks d'en cours sont plus élevés à la fin du premier semestre qu'à la fin de l'exercice, compte tenu du cycle de fabrications et de ventes de l'entreprise.

### Amortissement dérogatoire

La dotation des amortissements dérogatoires constitués au 28 février 2007 portent sur le différentiel entre l'amortissement fiscalement admis et l'amortissement comptable.

Dans le tableau « Provisions et dépréciation », la différence constatée sur les amortissements dérogatoires de 309.630 euros entre

- d'une part la somme cumulée du montant au début de l'exercice et des mouvements constatés sur la période (743.093 euros) et,
- d'autre part le montant à la fin de l'exercice (1.052.724 euros)

est liée au retraitement des coûts de développement dans les capitaux propres.

Ainsi, le tableau de variation des capitaux propres au 28/02 fait apparaître en report à nouveau 215.377 euros qui, majoré de l'impact de 94.253 euros d'impôt sur les sociétés, correspond bien à l'écart de 309.630 euros observé dans le tableau des provisions et dépréciations.

En conséquence, le passage d'un solde d'ouverture au 31/08/06 d'amortissements dérogatoires de 416.304 euros à 1.052.724 au 28/02/2007 peut être décomposé de la manière suivante :

- |                            |   |                     |
|----------------------------|---|---------------------|
| - éléments exceptionnels : | dotation de l'exercice pour reprises de l'exercice pour | - 376.563 euros     |
|                            |   | <u>49.774 euros</u> |
|                            |   | - 326 789           |
| - report à nouveau :       | amortissements dérogatoires                             | - 309 630 euros»    |

### Indemnité perçue et provision pour litiges en exceptionnel

FOUNTAINÉ PAJOT a obtenu d'un équipementier le paiement d'un dommage de 661 k€ comptabilisé en résultat exceptionnel. La société a provisionné par prudence la totalité de cette somme compte tenu d'une procédure d'appel (661 k€ sur un montant total de provisions pour litiges de 754 k€).

### Montant des avances et acomptes reçus sur des entreprises liées

Il s'agit d'avances et acomptes reçus sur des commandes de filiales

**Produits constatés d'avance**

Il s'agit d'avances et acomptes sur des commandes clients non encore livrées ou en cours de livraison.

**Instruments de couverture**

Il n'y a pas d'instruments de couverture en cours au 28 février 2007

**Garanties**

Les garanties prises sur des prêts à moyen terme sont globalement en diminution du fait des remboursements intervenus dans le semestre.

## 20.8 Tableau des Flux de trésorerie sur les 3 derniers exercices

	28/02/2007	28/02/2006	31/08/2006	31/08/2005	31/08/2004
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>					
Résultat net	-286 017	-607 893	704 215	1 122 926	95 755
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 277 383	852 217	1 549 136	3 171 916	3 643 582
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-411 797	-98 422	-293 873	-659 484	-443 043
+/- Plus ou moins value de cessions des actifs immobilisés		-5 568	9 972	-4 086	-49
<b>Capacité d'Autofinancement</b>	<b>1 579 569</b>	<b>140 334</b>	<b>1 969 450</b>	<b>3 631 272</b>	<b>3 296 245</b>
+/- Variations des stocks (brut)	-3 378 100	-2 265 996	-1 115 145	-1 448 543	-1 492 991
+/- Variations des Clients	-1 094 652	23 733	-1 289 722	1 429 808	1 095 255
+/- Variations des Fournisseurs	371 568	1 742 838	803 574	-185 537	-908 341
+/- Variations des Autres Créances d'exploitation	-750 358	-424 850	47 904	108 713	-173 114
+/- Variations des Autres Dettes d'exploitation	4 695 580	529 749	1 171 807	-329 515	-65 635
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation : A</b>	<b>1 423 607</b>	<b>-254 192</b>	<b>1 587 868</b>	<b>3 206 198</b>	<b>1 751 419</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-176 329	-163 790	-377 475	-44 917	-16 794
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	-2 146 872	-1 324 292	-3 655 677	-1 557 850	-819 206
- Acquisitions d'immobilisations financières				-120	-1 000 047
+ Cessions d'actifs immobilisés / Remboursement immos financières	2 580	14 024	16 687	82 475	1 640
+ Subventions d'investissements reçues	270		12 000	19 500	
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements : B</b>	<b>-2 320 351</b>	<b>-1 474 058</b>	<b>-4 004 465</b>	<b>-1 500 912</b>	<b>-1 834 407</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>					
- Distributions de dividendes - prélèvements de l'exploitant	-390 796	-404 753	-404 753	-380 049	-340 000
+ Nouveaux emprunts	768 755	241 669	2 574 120	453 466	623 355
- Remboursements	-630 964	-335 922	-710 879	-1 177 207	-1 056 344
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations de financement : C</b>	<b>-253 005</b>	<b>-499 006</b>	<b>1 458 488</b>	<b>-1 103 790</b>	<b>-772 989</b>
<b>Variation de trésorerie = A + B + C</b>	<b>-1 149 749</b>	<b>-2 227 256</b>	<b>-958 109</b>	<b>601 496</b>	<b>-855 977</b>
Trésorerie à l'ouverture = D	2 462 025	3 420 134	3 420 134	2 818 638	3 674 615
Trésorerie à la clôture = A + B + C + D	1 312 276	1 192 878	2 462 025	3 420 134	2 818 638

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les tableaux de flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 août 2004, 2005 et 2006**

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Fontaine Pajot, nous avons effectué un audit des tableaux de flux de trésorerie des exercices clos les 31 août 2004, 2005 et 2006, établis à partir des comptes annuels et devant être lus conjointement à ceux-ci, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces tableaux, préparés expressément pour les besoins du prospectus établi à l'occasion de l'admission sur Alternext d'Euronext Paris des actions de la société, figurent au paragraphe 20.8 de ce prospectus. Ils ont été établis sous la responsabilité de la Direction de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces tableaux.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les tableaux de flux de trésorerie établis à partir des comptes annuels de la société pour les exercices clos les 31 août 2003, 2004, 2005 et 2006, certifiés sans réserves ni observation par les commissaires aux comptes, ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les montants et les informations figurant dans ces tableaux. Il consiste également à apprécier les principes suivis pour effectuer les calculs ayant permis d'établir ces tableaux. Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-dessous.

A notre avis, conformément à l'avis PC n°30 de l'OEC, ces tableaux présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, les flux de trésorerie de la société des exercices clos les 31 août 2004, 2005 et 2006.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union Européenne dans lesquels le prospectus, comprenant le document de base et une note d'opération, visé par l'AMF, serait notifié et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Nantes, le 25 avril 2007

**EURECAC SARL**  
Commissaire aux Comptes

**HLP AUDIT SARL**  
Commissaire aux Comptes

**Gilles COLLEONI**  
Associé

**Jacques Le POMELLE**  
Associé

## 20.9 Politique de distribution des dividendes

### 20.9.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

En Euros	Exercice clos au 31/08/2004	Exercice clos au 31/08/2005	Exercice clos au 31/08/2006
Distribution de dividendes	340 000 €	380 049 €	404753 €
Dividende par action*	0,24 €	0,27 €	0,29 €

\* Après division du nominal par 100

### 20.9.2 Politique de distribution de dividendes

Pour les années à venir et sous réserve des besoins spécifiques liés au développement de l'activité, la Société entend distribuer un dividende de l'ordre de 25% du résultat net.

### 20.10 Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société peut être impliquée, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrages, gouvernementales et administratives. Les litiges en cours, dans lesquels la Société est engagée, sont présentés au paragraphe 4.2.2.

En dehors de ces litiges, il n'existe pas à la date du présent Prospectus d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

### 20.11 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

A notre connaissance, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale de la Société depuis des derniers états financiers publiés au 28 février 2007.

## 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1 Capital social

#### 21.1.1 Montant du capital social

Au 2 février 2007, le capital de la Société s'élevé à 1.605.055 €. Il est divisé en 1.395.700 actions de 1,15 euros de nominal.

#### 21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

#### 21.1.3 Actions propres détenues directement ou indirectement par la Société

Néant.

#### 21.1.4 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

#### 21.1.5 Capital autorisé non émis

Les résolutions d'émission approuvées par les assemblées générales du 2 février 2007 et du 11 mai 2007 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

	Date de l'AGE	Durée de validité	Plafond de l'autorisation (valeur nominale)	Capital autorisé non émis à la date de l'enregistrement du Prospectus
Augmentation de capital par appel public à l'épargne lors de l'admission sur Alternext	11 mai 2007	26 mois	287.500 €	287.500 €
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription : - Montant nominal des actions émises - Montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances	11 mai 2007	26 mois	575.000 € (1) 20.000.000 € (1)	575.000 € (1) 20.000.000 € (1)
Augmenter de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes : - Montant nominal des actions émises - Montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances	11 mai 2007	26 mois	575.000 € (1) 20.000.000 € (1)	575.000 € (1) 20.000.000 € (1)
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant	-		
Attribution d'actions gratuites	2 février 2007	38 mois	24.075 €	891 €

(1) ces montants ne sont pas cumulatifs.

#### 21.1.6 Options ou accords portant sur le capital de la Société

Le Conseil d'Administration du 28 mars 2007 a décidé d'attribuer 20.160 actions gratuites, d'une valeur nominale de 1,15 euros chacune, à tous les salariés selon leur responsabilité dans l'entreprise.

Le nombre d'actions attribuées gratuitement sera doublé pour les salariés qui, au 28 mars 2009, auront une ancienneté dans la Société d'au moins 10 ans.

Les bénéficiaires seront propriétaires des actions au terme d'une période d'acquisition d'une durée de deux ans, qui commence à courir à compter de la décision d'attribution.

A la date d'enregistrement du Prospectus, il n'existe pas de plan de stock-options dans la Société.

### 21.1.7 Evolution du capital social

A Evolution du capital depuis la transformation en Société Anonyme

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Nombre de parts sociales / actions créées	Montant cumulé		
					en capital	en titres	Nominal
03/01/1990	Constitution de la SA	856 400 F	-	8 557	856 400 F	8 557	100 F
02/03/1990	Augmentation de capital en numéraire	114 300 F	-	1 143	970 700 F	9 700	100 F
02/03/1990	Augmentation de capital prélevée sur prime d'émission	285 000 F	-	2 857	1 255 700 F	12 557	100 F
31/05/1996	Augmentation de capital en numéraire	70 000 F	933 100 F	700	1 325 700 F	13 257	100 F
04/01/2000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	8 674 725 F	-	-	10 000 425 F	13 257	754,35 F
25/06/2002	Conversion en actions de 700 obligations	80 500 €	72 422 €	700	1 605 055 €	13 957	115,00 €
02/02/2007	Division du nominal par 100	-	-	1 381 743	1 605 055 €	1 395 700	1,15 €

B Evolution détaillée de la répartition du capital social au cours des 3 dernières années

Actionnariat	31/08/2004		31/08/2005		31/08/2006	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
La Compagnie du Catamaran	8 467	60,66%	8 467	60,66%	848 000	60,76%
21 Centrale Partners	4 265	30,56%	4 265	30,56%	426 500	30,56%
Logic SAS	929	6,66%	929	6,66%	92 900	6,66%
Yves PAJOT	292	2,09%	292	2,09%	27 900	2,00%
Jean-François FOUNTAINE	1	0,01%	1	0,01%	100	0,01%
Claire FOUNTAINE	1	0,01%	1	0,01%	100	0,01%
Daniel GIVON	1	0,01%	1	0,01%	100	0,01%
Eric BRUNEEL	1	0,01%	1	0,01%	100	0,01%
<b>Total</b>	<b>13 957</b>	<b>100,00%</b>	<b>13 957</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 395 700</b>	<b>100,00%</b>

### 21.2 Acte constitutif et statuts

Les statuts, dont les principaux articles sont décrits ci-dessous, et notamment celui relatif aux droits de vote double, entreront en vigueur le jour de l'introduction des de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris S.A. Les statuts ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2007.

#### 21.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet :

- la fabrication et la vente de bateaux et tous accessoires s'y rattachant.
- la conception de bateaux et tous accessoires s'y rattachant.
- toutes les activités connexes et annexes.
- la création, l'acquisition ainsi que l'exploitation sous toutes ses formes, la location ou la gérance tant comme preneuse que comme bailleuse de tout établissement ayant la même activité ou s'y rapportant, la participation de la société par tous moyens à toute entreprise créée ou à créer, notamment par voie d'apports, commandites, souscriptions ou achats de titre, droits sociaux, fusion ou association en participation.
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières et immobilières, financières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus définis ou concourir à leur développement.

### **21.2.2 Exercice social (article 16 des statuts)**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> septembre et finit le 31 août de chaque année.

### **21.2.3 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du conseil d'administration**

#### **Conseil d'Administration (Article 12 des statuts)**

##### Composition du Conseil d'Administration

12-1 La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise représente plus de 3 % du capital social, un administrateur est nommé dans les conditions fixées par la loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions. Cet administrateur n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'administrateurs.

Sauf lorsque la loi le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'une action au moins.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Ils peuvent demeurer en fonction jusqu'à l'âge de 80 ans révolus. Si un administrateur vient à dépasser l'âge de 80 ans, il est réputé démissionnaire d'office.

##### Réunion du Conseil d'Administration

12-3 Le conseil d'administration est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. La convocation se fait par tout moyen. Elle indique l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur

Le conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs.

##### Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

##### Président du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration élit parmi ses membres son président. Il détermine sa rémunération.

La limite d'âge des fonctions de président est fixée à 76 ans.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées.

#### **Direction générale (Article 13 des statuts)**

##### Modalités d'exercice

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

#### Direction générale

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration.

#### Directeurs Généraux Délégués

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués.

Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du directeur général et des directeurs généraux délégués peuvent être limités par le conseil d'administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers.

#### **21.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (articles 11 et 15 des statuts)**

11-1 La possession d'une action ordinaire emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.

11-2 Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions ordinaires indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions ordinaires reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

11-3 Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi.

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et, le cas échéant, à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute assemblée générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le conseil d'administration est tenu de répondre au cours de la réunion.

#### **21.2.5 Modalités nécessaires pour modifier les droits des actionnaires (article 9 des statuts)**

Le capital peut être augmenté par émission d'actions ordinaires ou de préférence, et, le cas échéant, par majoration du montant nominal des titres de capital existants. Il peut également être augmenté par l'exercice de droits donnant accès au capital attachés ou non à des valeurs mobilières.

Le capital peut également être réduit conformément aux dispositions en vigueur.

Les augmentations et réductions du capital sont réalisées nonobstant l'existence de rompus. Sauf dans le cas où l'assemblée générale déciderait le règlement en espèces des droits formant rompus, les actionnaires possédant un nombre de titres inférieur à celui requis pour exercer un droit de conversion, d'échange ou d'attribution doivent faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des titres nécessaires.

#### **21.2.6 Assemblées générales d'actionnaires (article 14 des statuts)**

Les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le conseil d'administration.

#### **21.2.7 Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société**

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

#### **21.2.8 Franchissements de seuils (article 8 des statuts)**

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

#### **21.2.9 Garantie de cours**

Aux termes de la réglementation française, un projet de garantie de cours visant la totalité du capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote doit être déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers lorsqu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce (ci-après l'« initiateur »), acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L. 233-3 I et II du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné.

#### **21.2.10 Stipulations particulières régissant les modifications du capital**

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

## **22. CONTRATS IMPORTANTS**

Se reporter au paragraphe 19

La Société n'a conclu aucun autre contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédents la date du présent Prospectus.

### **23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

Néant.

## **24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent être notamment consultés :

- (a) l'acte constitutif et les statuts à jour de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Prospectus ;
- (c) les informations financières historiques de la la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du Prospectus.

La société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

## **25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Iris SA, filiale à 67.16%, non-consolidée, fait l'objet d'un plan de conciliation (se référer au paragraphe 7.2)

## Glossaire

Accastillage : L'accastillage désigne l'ensemble des accessoires de pont qui servent aux manœuvres.

Carène/caréner : La carène est la forme de coque de navire.

Chandeliers : Sur un bateau, le chandelier supporte la filière destinée à empêcher une chute à la mer.

Composite : Combinaison de matériaux liant une fibre et une résine.

Echouage : l'échouage consiste à laisser le navire se poser sur le fond de la mer.

Enrouleur de foc : un enrouleur est un dispositif permettant d'enrouler le foc (voile d'avant).

Etrave : L'étrave est la partie avant du navire.

Gelcoat : Un gelcoat de moulage est un revêtement polyester appliqué à la surface d'un moule pour devenir une partie intégrante à la surface de la pièce moulée.

Genois : cf foc : voile d'avant

Gîte : La gîte désigne l'inclinaison d'un navire monocoque sous l'action du vent (gîte à bâbord ou gîte à tribord).

Haubans : Le hauban est un câble servant à assurer le maintien du mât.

Infusion : technologie de fabrication composite

Isophthalique : nature d'une résine polyester utilisant des acides isophthalique

Jupe : partie arrière d'un navire

Mat à liant poudre : variété de fibre de verre

Mouillage : ancre et chaîne d'un navire.

Passavant : le passavant est la zone de circulation située de part et d'autre du rouf (superstructure d'un bateau)

Peau : surface extérieure d'un navire

Procédé Barcol : mesure de dureté d'un composite

Safran : Le safran est la partie immergée du gouvernail permettant de changer la direction d'un navire.

Stratifié : moulage composé d'un empilement de matériaux de différente nature en couches successives,

Transmission en ligne d'arbre : élément reliant l'hélice au moteur

Vaigrage : Le vaigrage est le revêtement intérieur d'une coque.

## **1 PERSONNES RESPONSABLES**

### **1.1 Responsable du prospectus**

Cf . paragraphe 1.1 de la Partie 1 du présent Prospectus.

### **1.2 Attestation du responsable du prospectus**

Cf . paragraphe 1.2 de la Partie 1 du présent Prospectus.

### **1.3 Attestation du Listing-Sponsor**

Cf . paragraphe 1.3 de la Partie 1 du présent Prospectus.

### **1.4 Responsables de l'information**

Cf . paragraphe 1.4 de la Partie 1 du présent Prospectus.

### **1.5 Engagements de la Société**

Conformément aux règles d'Alternext, FOUNTAINE PAJOT s'engage à assurer :

- La diffusion sur son site internet et sur le site d'Alternext en anglais ainsi qu'en français le cas échéant, les informations suivantes :
  - dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice un rapport annuel comprenant ses états financiers, consolidés le cas échéant, dûment certifiés ainsi qu'un rapport de gestion (article 4.2 des Règles d'Alternext),
  - dans les quatre mois après la fin du 2ème trimestre, un rapport semestriel (article 4.2 des Règles d'Alternext),
  - la convocation aux assemblées générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers (article 4.4 des Règles d'Alternext),
  - toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des Règles d'Alternext sans préjudice des obligations du Règlement Général de l'AMF et de tout autre texte de niveau supérieur concernant l'appel public à l'épargne,
  - tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participation représentant 50 % ou 95 % du capital ou des droits de vote. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance,
  - les déclarations des dirigeants et des personnes qui leur sont liées regardant leurs opérations sur les titres de la Société.
- Sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel il procédera.

Par ailleurs, FOUNTAINE PAJOT s'engage à respecter ses obligations conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et notamment :

- L'information permanente (articles 221-1 à 222-11 du Règlement Général),
- La diffusion du rapport sur le contrôle interne (articles 221-6 à 221-8 du Règlement général),
- La diffusion du rapport sur les honoraires du commissaire aux comptes (article 221-1-2 du Règlement Général),
- Les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (articles 222-14 et 222-15).

La société s'engage à diffuser et maintenir en ligne pendant au moins deux ans sur son site internet les informations définies ci-dessus.

## **2 FACTEURS DE RISQUES DE MARCHÉ INFLUANT SUR LES VALEURS MOBILIERES**

Un investissement dans les actions de la Société implique des risques. Tous les risques significatifs que la Société a identifiés à la date du présent prospectus sont décrits dans le paragraphe 4 de la première partie du Prospectus.

Toutefois, d'autres risques et incertitudes non connus de la Société à ce jour ou qu'elle juge aujourd'hui négligeables pourraient également perturber son activité. Si l'un de ces risques ou l'un des risques décrits au paragraphe 4 "Facteurs de Risques" de la première partie du Prospectus, venait à se concrétiser, les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société pourraient en souffrir.

Dans une telle éventualité, le cours des actions de la Société pourrait baisser, et l'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il aurait investies dans les actions de la Société.

Les compléments suivants sont apportés à ces renseignements :

### **Facteurs de risques liés à l'opération :**

#### **Absence de marché des actions de la Société préalablement à l'introduction en bourse.**

Il n'existe pas de marché public des actions de la Société préalablement à leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris. Le prix des actions offertes dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris sera déterminé par les actionnaires cédants, le Listing Sponsor et le Prestataire de Services d'Investissement en charge de l'opération et la Société sur la base, notamment des conditions de marché et des conditions économiques prévalant alors, des résultats et revenus estimés de la Société, de la valeur estimée des sociétés comparables, et des indications d'intérêt exprimées par les investisseurs potentiels pendant la période d'ouverture de l'offre d'actions.

En l'absence de marché public des actions de la Société préalablement à leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le prix des actions offertes dans le cadre de cette admission aux négociations reflètera correctement le cours observé lors des premières négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, ni quant à l'établissement d'un marché des actions liquide.

#### **Le cours des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris pourrait connaître des variations significatives.**

Le cours des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris est susceptible d'être affecté de manière significative par des événements tels que par exemple, des variations du résultat de la Société ou une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité.

De plus, les marchés boursiers ont connu des variations de cours significatives au cours des dernières années, qui souvent ne reflétaient pas les performances opérationnelles des entreprises cotées. Les fluctuations des marchés boursiers ainsi que du contexte économique, peuvent affecter de façon significative le cours des actions de la Société.

#### ***L'admission des titres à la cote d'un marché non réglementé et donc, l'absence pour l'actionnaire des garanties correspondantes.***

Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites aux paragraphes 1.4 et 4.9 de la deuxième partie du présent Prospectus.

Conformément aux dispositions de l'article 3.2 des règles d'Alternext, l'admission des titres dont l'admission est demandée sur ce marché est subordonnée à ce que l'Offre réalisée dans le cadre du Placement donne lieu à une souscription effective d'un montant au moins égal à 2.500.000 euros. A défaut, les ordres émis par les souscripteurs seront caducs et annulés.

#### ***Nantissement des actions détenues par la société Compagnie du Catamaran***

La Compagnie du Catamaran a nanti 360.000 actions Fontaine Pajot (soit 25.8% du capital pré-opération) au profit du Crédit Agricole en garantie d'un prêt consenti à la Compagnie du Catamaran. Le prêt arrive à échéance en mars 2008.

Si le Crédit Agricole venait à détenir ces titres et à les céder sur le marché, ceci pourrait avoir un impact significatif sur le cours de bourse de la société. Cependant, Crédit Agricole ne pourrait détenir les titres qu'à la condition d'un défaut de paiement de Compagnie du Catamaran.

#### ***Possibilité de limiter l'augmentation de capital***

En cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée dans le cadre du présent prospectus pourrait être limitée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant initialement prévu. Il pourrait ainsi en résulter une moindre liquidité du marché des actions.

En cas de limitation des souscriptions à 75%, soit une augmentation de capital réduite à 3 M€, les projets de développement de la Société dans le haut de gamme seraient maintenus, le solde du financement s'effectuant par recours à la dette. Si le seuil de 75% n'était pas atteint, l'opération serait annulée.

### **Absence de garantie de bonne fin**

L'Offre décrite dans le présent prospectus ne faisant pas l'objet d'une garantie de bonne fin, le début des négociations des titres à la cote d'Alternext n'interviendra qu'à l'issue du délai de règlement-livraison.

## **3 INFORMATIONS DE BASE**

### **3.1 Fonds de roulement net**

La Société atteste que, de son point de vue, et avant prise en compte de la présente opération, le fonds de roulement net de la Société est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date d'obtention du visa de l'AMF sur le présent prospectus.

### **3.2 Capitaux propres et endettement**

Conformément aux recommandations CESR, le tableau ci-dessous présente la situation de l'endettement et des capitaux propres (hors résultat), établie à partir des données financières estimées au 31 mars 2007 selon le référentiel comptable adopté par la Société au 28 février 2007.

<b>CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT (K€)</b>	<b>Au 31/03/2007</b>
<b>(Non audités)</b>	
<b>Total de la Dette Courante</b>	<b>1 263</b>
. Faisant l'objet de garanties	0
. Faisant l'objet de nantissements	575
. sans garanties, ni nantissements	688
<b>Total de la dette non courante (hors partie courante de la dette long terme)</b>	<b>2 270</b>
. Faisant l'objet de garanties	0
. Faisant l'objet de nantissements	1 072
. sans garanties, ni nantissements	1 198
<b>Capitaux propres (hors résultat de la période)</b>	<b>7 357</b>
. capital social	1 605
. prime de fusion	0
. prime d'émission	215
. auto contrôle	0
. réserve légale	161
. résultat accumulés, autres réserves et écarts de conversion	4 297
. Subventions d'investissement	27
. Amortissements dérogatoires	1 053

Depuis le 31 mars 2007 aucun changement notable n'est venu affecter le niveau des capitaux propres hors résultat et les différents postes d'endettement présentés ci-dessus.

Informations complémentaires sur l'endettement net à court terme, à moyen terme et à long terme :

A Disponibilités	2 554
B Instruments équivalents	0
C Valeurs Mobilières de Placement	0
<b>D Liquidités (A+B+C)</b>	<b>2 554</b>
E Créances Financières à court terme	0
F Dettes Bancaires à court terme	1 926
G Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	1 193
H Autres dettes financières à court terme	71
<b>I Dettes Financières à court terme (F+G+H)</b>	<b>3 190</b>
<b>J Endettement financier net à court terme (I-E-D)</b>	<b>636</b>
K Emprunts bancaires à plus de un an	1 674
L Obligations émises	
M Autre emprunts à plus de un an	596
<b>N Endettement financier net à moyen terme et long terme (K+L+M)</b>	<b>2 270</b>
<b>O Endettement financier net (J+N)</b>	<b>2 906</b>

FONTAINE PAJOT ne dispose à ce jour d'aucune dette financière indirecte ou conditionnelle.

### **3.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre**

A la connaissance de la Société, le Listing Sponsor - Prestataire de services d'investissement n'a pas d'intérêt autres que ceux au titre desquels il fournit ses services professionnels dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, pouvant influencer sensiblement sur l'offre d'actions de la Société.

### **3.4 Raisons de l'offre et utilisation du produit**

FONTAINE PAJOT inscrit son introduction en bourse dans une logique de financement de la croissance. Le produit net de l'augmentation de capital devrait être essentiellement consacré à l'investissement interne dans des outillages en vue de doubler la production de catamarans haut de gamme à un horizon 2009-2011. Les coûts de développement des deux nouveaux catamarans (moules et aménagements internes) sont estimés à environ 3,5 M€.

La société se réserve la possibilité de répartir les fonds différemment en fonction de l'évolution des produits, de la concurrence, des opportunités qui pourront se présenter, en cas de limitation de l'augmentation de capital à 75%.

En outre, la Société considère que son introduction en bourse lui permettra d'accroître sa notoriété et de renforcer sa crédibilité financière à long terme.

## **4 INFORMATIONS SUR LES ACTIONS DEVANT ETRE OFFERTES/ADMISES A LA NEGOCIATION**

### **4.1 Nature et catégorie des actions**

Les actions nouvelles seront de même catégorie que les actions existantes et seront assimilées dès leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris aux actions existantes de la Société, admises simultanément aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Elles seront, dès leur création, soumises à l'ensemble des stipulations des statuts de la Société. Elles porteront jouissance à compter de leur émission ; elles donneront ainsi droit à l'intégralité de toute distribution décidée à compter de leur date d'émission.

Code ISIN : FR0010485268  
Code mnémonique ALFPC

### **4.2 Droit applicable et tribunaux compétents**

Les actions sont émises dans le cadre de la législation française.

Les tribunaux compétents en cas de litiges sont ceux du siège social de FOUNTAINE PAJOT lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Nouveau Code de procédure civile.

### **4.3 Forme et inscription en compte des actions**

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier, les droits des titulaires des actions seront représentés par une inscription à leur nom chez :

- Natixis, mandatée par la Société pour les titres nominatifs purs ;
- un intermédiaire habilité de leur choix et Natixis mandatée par la Société pour les titres nominatifs administrés ;
- un intermédiaire habilité de leur choix pour les titres au porteur.

En outre, l'article 8 des statuts refondus de la Société (tels qu'adoptés par l'AGM du 11/05/2007 et devant entrer en vigueur à la date d'admission des titres de la Société aux négociations sur Alternext) prévoit la possibilité, pour la Société, de procéder à l'identification des actionnaires selon la procédure visée par les articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce. Ainsi, la Société sera en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Enfin, la Société a demandé ou demandera l'admission des actions constituant son capital et des actions susceptibles d'être émises dans le cadre du Placement aux opérations d'Euroclear France et aux systèmes de règlement-livraison d'Euroclear Bank S.A./N.V

### **4.4 Monnaie d'émission des actions**

L'émission des actions nouvelles est réalisée en euros.

### **4.5 Droits attachés aux actions**

Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à l'ensemble des stipulations des statuts de la Société. Les principaux droits attachés aux actions de la Société sont décrits au paragraphe 21.2.4 de la première partie du Prospectus.

#### **4.6 Autorisations d'émission des actions**

##### ***Assemblée ayant autorisé l'émission des actions dans le cadre du Placement***

L'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est réunie le 11 mai 2007 a notamment, dans sa première résolution :

1. Délégué au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 287.500 €.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.
5. Décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-2° du Code de commerce, que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société, sera fixée par le Conseil d'Administration conformément aux pratiques de marché habituelles, dans le cadre d'un placement global, par référence au prix tel qu'il résultera de la confrontation de l'offre et de la demande selon la technique dite « de construction du livre d'ordres ».
6. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, décider, dans l'hypothèse où les souscriptions n'auraient pas absorbé la totalité de l'émission, de limiter le montant des souscriptions reçues sous condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
7. La présente délégation de compétence sera privée d'effet, par anticipation, à hauteur de la partie non encore utilisée, ne correspondant pas à une augmentation de capital formellement décidée par le Conseil d'Administration, le jour ou prendra effet la délégation de compétence objet de la troisième résolution de la présente Assemblée.

##### ***Conseil d'administration ayant décidé l'émission des actions***

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire visée ci-dessus, le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 8 juin 2007, a décidé du principe de l'émission de 143 160 actions nouvelles à un prix qui sera égal au prix du Placement Global, qui devrait se situer dans une fourchette de prix allant de 26,00 € à 30,00 €.

Les modalités définitives de l'augmentation de capital, notamment le prix d'émission des actions nouvelles, qui sera déterminé dans les conditions arrêtées par l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2007, (*cf première résolution*) et le nombre définitif d'actions à émettre après limitation éventuelle de l'émission à 75% du montant initialement prévu, feront l'objet d'une décision du conseil d'administration devant intervenir le 27 juin 2007.

#### **4.7 Date prévue d'émission des actions**

Il est prévu que les actions nouvelles soient émises le 27 juin 2007.

#### **4.8 Restrictions à la libre négociabilité des actions**

Les actions nouvelles ou existantes sont ou seront librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires.

#### **4.9 Règles relatives aux offres publiques d'achat obligatoires ainsi qu'au retrait et au rachat obligatoires applicables aux actions**

##### **Garantie de cours**

Aux termes de la réglementation française, un projet de garantie de cours visant la totalité du capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote doit être déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers lorsqu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce (ci-après l'« initiateur »), acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L. 233-3 I et II du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné.

##### **Retrait obligatoire**

La procédure de retrait obligatoire n'est pas applicable sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA.

#### **4.10 Offres publiques d'achat lancées par des tiers sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours**

Sans objet.

#### **4.11 Régime fiscal des actions**

Le régime fiscal des actions de la Société en l'état actuel de la législation française est décrit ci-après.

L'attention des investisseurs est cependant attirée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un résumé et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal habituel.

Les non-résidents fiscaux français doivent se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur état de résidence, sous réserve de l'application d'une convention fiscale signée entre la France et cet état.

En outre le régime fiscal ci-après correspond à celui en vigueur à ce jour. Ce régime pourrait être modifié par de prochaines évolutions législatives ou réglementaires que les investisseurs devront suivre avec leur conseil fiscal habituel.

##### **Résidents fiscaux français**

##### **1. Personnes physiques détenant des titres dans leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de bourse à titre habituel**

###### **(a) Dividendes**

Les dividendes perçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ne sont plus assortis de l'avoir fiscal. Les distributions mises en paiement à compter de cette date bénéficient, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, d'une réfaction générale non plafonnée de 40% de leur montant.

Les dividendes sont soumis :

- à l'impôt sur le revenu au barème progressif (sous réserve de l'abattement précité ; voir également les précisions ci-après) ;
- à la contribution sociale généralisée (CSG) au taux de 8,2%, dont 5,8% sont déductibles du revenu imposable à l'impôt sur le revenu au titre de l'année de paiement de la CSG ;
- au prélèvement social de 2%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- à la contribution additionnelle au prélèvement social de 2% perçue au taux de 0,3%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ; et

– à la contribution additionnelle pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) au taux de 0,5%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

Pour la détermination de l'impôt sur le revenu, il est précisé que :

- les dividendes bénéficient d'un abattement annuel fixe et global de 3.050 € pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil et de 1 525€ pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et imposées séparément. Pour ces dividendes, la réfaction générale de 40% s'applique avant l'abattement de 1 525 € ou de 3.050 € ; et
- les dividendes bénéficieront d'un crédit d'impôt, égal à 50% du montant, avant application de la réfaction générale de 40% et de l'abattement de 1.525 € ou de 3.050 €, des dividendes perçus et plafonné annuellement à 230 € pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil et à 115 € pour les personnes célibataires, divorcées, veuves ou mariées et imposées séparément.

Le crédit d'impôt de 50% plafonné attaché aux dividendes versés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, est imputable sur le montant global de l'impôt sur le revenu à payer au titre de l'année de perception du dividende et est remboursable en cas d'excédent.

Pour l'application des prélèvements sociaux (CSG, prélèvement social, contribution additionnelle et CRDS), il est précisé que, les dividendes sont soumis auxdits prélèvements avant l'application de la réfaction générale non plafonnée de 40% et de l'abattement annuel et global de 1.525 € ou de 3.050 €, après déduction des dépenses en vue de l'acquisition et de la conservation du revenu.

#### *(b) Plus-values*

En application de l'article 150-0 A du Code général des impôts, les plus-values réalisées par les personnes physiques sont imposables, dès le premier euro, à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux, au taux global de 27% si le montant global des cessions de valeurs mobilières et autres droits ou titres visés à l'article 150-0 A du Code général des impôts (hors cessions bénéficiant d'un sursis d'imposition ou cessions exonérées de titres détenus dans le cadre d'un plan d'épargne en actions) réalisées au cours de l'année civile excède, par foyer fiscal, un seuil fixé à 20 000 € pour l'imposition des revenus de l'année 2007.

Le taux global de 27% se décompose comme suit :

- l'impôt sur le revenu au taux proportionnel de 16% ;
- la CSG au taux de 8,2%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- le prélèvement social de 2%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- la contribution additionnelle au prélèvement social au taux de 0,3%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ; et
- la CRDS au taux de 0,5%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

En outre, un abattement pour durée de détention a été mis en place à compter de 2006. Ainsi le montant de la plus-value (ou de la moins-value) est diminué d'un abattement d'un tiers par année de détention des titres au-delà de la cinquième. Le délai de possession ne court qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Les plus-values sont ainsi définitivement exonérées (hors prélèvements sociaux) lorsque les titres sont cédés après 8 ans de détention.

Les moins-values éventuelles peuvent être imputées sur les gains de même nature réalisés au cours de l'année de cession ou des dix années suivantes (pour les pertes subies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002), à condition que le seuil de cession visé ci-dessus ait été dépassé l'année de réalisation de la moins-value.

#### *(c) Régime spécial des PEA*

Les actions de la Société souscrites dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris seront éligibles au PEA.

Sous certaines conditions, les dividendes encaissés et les plus-values réalisées sur des actions détenues dans le cadre d'un PEA sont exonérés d'impôt sur le revenu, mais restent néanmoins soumis à la CSG, à la CRDS, au prélèvement social de 2% et à sa contribution additionnelle.

Les moins-values réalisées sur des actions détenues dans le cadre d'un PEA ne sont imposables que sur des plus-values réalisées dans ce même cadre. En cas de clôture anticipée du PEA avant l'expiration de la cinquième année ou en cas de clôture du PEA après la cinquième année, lorsque la valeur liquidative du PEA (ou la valeur de rachat du contrat de capitalisation) à la date de retrait est inférieure au montant des versements effectués sur le PEA depuis sa date d'ouverture (sans tenir compte de ceux afférents aux retraits ou rachats n'ayant pas entraîné la clôture du PEA), et à condition que, à la date de clôture du PEA, les titres y figurant aient été cédés en totalité (ou que le contrat de capitalisation ait fait l'objet d'un rachat total), les pertes éventuellement constatées à cette occasion sont imposables sur les gains de cession de titres hors PEA réalisés au cours de la même année ou des dix années suivantes, à condition que le seuil annuel de cession de valeurs mobilières précité (actuellement fixé à 20 000 €) soit dépassé l'année de réalisation de la moins-value.

Le tableau ci-dessous résume les différents impôts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2006 en fonction de la date de clôture du PEA (par exception, les retraits anticipés de fonds investis dans un PEA pour être affectés à la création ou à la reprise

d'une entreprise dans les trois mois ne remettent pas en cause l'exonération prévue pour les sommes placées et n'entraînent pas la clôture anticipée du plan - article 31 de la loi n° 2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique).

<b>Durée de vie du PEA</b>	<b>Prélèvement social<sup>(1)</sup></b>	<b>CSG</b>	<b>CRDS</b>	<b>I.R.</b>	<b>Total</b>
Inférieure à 2 ans	2,3%	8,2%	0,5%	22,5%	33,5% <sup>(2)(3)</sup>
Comprise entre 2 et 5 ans	2,3%	8,2%	0,5%	16,0%	27,0% <sup>(2)(3)</sup>
Supérieure à 5 ans	2,3%	8,2%	0,5%	0,0%	11,0% <sup>(3)</sup>

(1) Contribution additionnelle de 0,3% incluse.

(2) Calculé sur l'intégralité des gains si le seuil annuel de cession de valeurs mobilières et droits sociaux précité (actuellement fixé à 20 000 €) est dépassé.

(3) Le montant de la CSG, du CRDS et du prélèvement social (contribution additionnelle incluse) peut varier en fonction de la date à laquelle les gains sont réalisés :

- fraction des gains acquise jusqu'au 31 décembre 1997 : entre 0 et 3,9% ;
- fraction des gains acquise entre le 1<sup>er</sup> janvier 1998 et le 30 juin 2004 : 10% ;
- fraction des gains acquise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et le 31 décembre 2004 : 10,3% ;
- fraction des gains acquise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 : 11%.

Les revenus perçus dans le cadre d'un PEA ouvriront également droit au crédit d'impôt égal à 50% du dividende et plafonné à 115 € ou 230 € selon la situation de famille du bénéficiaire telle qu'indiquée ci-dessus ; ce crédit d'impôt ne sera pas versé dans le PEA mais sera imputable, dans les mêmes conditions que le crédit d'impôt attaché aux dividendes perçus au titre d'actions détenues hors du cadre du PEA, sur le montant global de l'impôt sur le revenu dû par le contribuable au titre de l'année au cours de laquelle les dividendes sont perçus, après imputation des autres réductions et crédits d'impôt et des prélèvements et retenues non libératoires. L'excédent est restituable.

(d) *Impôt de solidarité sur la fortune*

Les actions de la Société détenues par les personnes physiques dans le cadre de leur patrimoine privé seront comprises dans leur patrimoine imposable, le cas échéant, à l'impôt de solidarité sur la fortune.

(e) *Droits de succession et de donation*

Sous réserve des dispositions des conventions internationales, les actions de la Société acquises par les personnes physiques résidentes de France par voie de succession ou de donation seront soumises aux droits de succession ou de donation.

## **2. Personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés**

(a) *Dividendes*

### Personnes morales n'ayant pas la qualité de société mère en France

Les personnes morales françaises qui détiennent moins de 5% du capital de la Société n'ont pas la qualité de société mère pour l'application du régime prévu aux articles 145 et 216 du Code général des impôts.

Les dividendes perçus par ces sociétés sont imposables dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire en principe au taux normal de l'impôt sur les sociétés actuellement égal à 33,1/3%, majoré de la contribution sociale de 3,3% (article 235 ter ZC du Code général des impôts) qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés, diminué d'un abattement qui ne peut excéder 763 000 € par période de douze mois.

Certaines personnes morales sont susceptibles, dans les conditions des articles 219-I-b et 235 ter ZC du Code général des impôts, de bénéficier d'une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 15% et d'une exonération de la contribution sociale de 3,3%.

### Personnes morales ayant la qualité de société mère en France

Conformément aux dispositions des articles 145 et 216 du Code général des impôts, les personnes morales françaises détenant au moins 5% du capital de la Société peuvent bénéficier, sous certaines conditions et sur option, du régime des sociétés mères et filiales en vertu duquel les dividendes perçus par la société mère ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de ces dividendes représentatives des frais et charges supportés par cette société ; cette quote-part est égale à 5% du montant desdits dividendes sans pouvoir toutefois excéder pour chaque période d'imposition le montant total des frais et charges de toute nature exposés par la société mère au cours de l'exercice considéré.

(b) *Plus-values*

Les plus-values réalisées et moins-values subies lors de la cession des actions de la Société sont incluses dans le résultat soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, c'est-à-dire en principe au taux actuel de l'impôt sur les sociétés de 33,1/3% majoré de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés diminué d'un abattement qui ne peut excéder 763 000 € par période de douze mois (article 235 ter ZC du Code général des impôts).

En application des dispositions de l'article 219-I a ter du Code général des impôts, si les actions de la Société ont été comptabilisées dans un compte de titres de participation ou, le cas échéant, individualisées dans un sous-compte spécial, pendant une durée d'au moins deux ans à la date de la cession, les plus-values réalisées à l'occasion de leur cession peuvent bénéficier du régime spécial des plus-values à long terme et ainsi, être soumises à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 15% (augmenté le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3%).

Constituent des titres de participation au sens de l'article 219-I a ter du Code général des impôts, les parts ou actions de sociétés revêtant ce caractère au plan comptable, ainsi que, sous certaines conditions, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange par l'entreprise qui en est l'initiatrice et les titres ouvrant droit au régime des sociétés mères prévu aux articles 145 et 216 du Code général des impôts. Les titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 €, et qui remplissent les conditions pour bénéficier du régime des sociétés mères et filiales autres que la détention de 5% au moins du capital de la société émettrice sont également présumés constituer des titres de participation si ces titres sont inscrits en comptabilité au compte "titres de participation" ou à une subdivision spéciale d'un autre compte du bilan correspondant à leur qualification comptable.

En application des dispositions de l'article 219-I-a *quinquies* du Code général des impôts, les plus-values résultant de la cession des titres de participation au sens de l'article 219-I a ter du Code général des impôts à l'exception des titres de sociétés à prépondérance immobilière et des titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 € mais représentant moins de 5% au moins du capital de la société émettrice, seront imposées au taux réduit de 8% (augmenté le cas échéant de la contribution sociale, soit un taux effectif de 8,264%), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, et exonérées de toute imposition pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (sous réserve de la réintégration, dans le résultat imposable au taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, d'une quote-part de frais et charges égale à 5% du montant net des plus-values).

Les moins-values à long terme réalisées, le cas échéant, lors de la cession des actions sont imputables exclusivement sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année ou, s'agissant des moins-values sur titres relevant du secteur d'imposition à 15%, des dix années suivantes (sous réserve des conditions particulières d'imputation du solde des moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, telles qu'elles résultent de l'article 219-I a quinquies du Code général des impôts).

Chaque personne morale devra vérifier si le régime des plus ou moins-values à long terme est susceptible de s'appliquer aux gains et pertes réalisées lors de la cession des actions ainsi que les conditions d'imputation, à l'avenir, du solde des moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**Non-résidents fiscaux français**

(a) *Dividendes*

En vertu du droit interne français, les dividendes distribués par une société dont le siège social est situé en France à ses actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé hors de France font en principe l'objet d'une retenue à la source de 25%.

Toutefois, les actionnaires dont le siège de direction effective est situé dans un État membre de la Communauté européenne peuvent, sous les conditions de l'article 119 ter du Code général des impôts, bénéficier d'une exonération de la retenue à la source.

Par ailleurs, les actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé dans un État lié à la France par une convention fiscale internationale sont susceptibles, sous certaines conditions tenant notamment au respect de la procédure d'octroi des avantages conventionnels, de bénéficier d'une réduction partielle ou totale de la retenue à la source.

Ces actionnaires n'ont plus droit au transfert de l'avoir fiscal ou au remboursement du précompte à compter des distributions faites en 2006 mais, lorsque ces actionnaires sont des personnes physiques, ils ont droit, sous déduction de la retenue à la source applicable, au remboursement du crédit d'impôt de 50% plafonné attaché au dividende décrit

ci-dessus au paragraphe (a) Dividendes, si la convention fiscale internationale conclue entre la France et l'Etat de leur résidence prévoit le transfert de l'avoire fiscal (Instruction 5 I-2-05 du 11 août 2006, n° 107 et suivants et annexe 7). L'administration fiscale française n'a pas encore fixé les modalités pratiques de restitution de ce crédit d'impôt aux actionnaires non-résidents éligibles.

Il appartiendra aux actionnaires de la Société concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer si de telles dispositions conventionnelles sont susceptibles de s'appliquer à leur cas particulier et d'établir les conséquences, sur leur situation particulière de la souscription ou de l'acquisition d'actions de la Société.

*(b) Plus-values*

Les plus-values réalisées à l'occasion des cessions à titre onéreux de valeurs mobilières effectuées par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4B du Code général des impôts ou dont le siège social est situé hors de France sont généralement exonérées d'impôt en France, à moins que ces plus-values ne soient rattachables à un établissement stable ou à une base fixe soumis à l'impôt en France, ou que les droits détenus directement ou indirectement par le cédant, avec son groupe familial, dans les bénéfices de la société dont les actions sont cédées aient excédé 25% à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la cession. Les plus-values réalisées à l'occasion de la cession d'une participation excédant ou ayant excédé le seuil de 25% au cours de la période susvisée sont soumises à l'impôt en France au taux proportionnel de 16%, sous réserve de l'application éventuelle des dispositions d'une convention fiscale internationale.

*(c) Impôt de solidarité sur la fortune*

Les personnes physiques n'ayant pas leur domicile fiscal en France ne sont pas imposables à l'impôt de solidarité sur la fortune en France au titre de leurs placements financiers. Les titres de participation (c'est-à-dire les titres qui permettent d'exercer une influence dans la société émettrice et, notamment, en principe, les titres représentant 10% au moins du capital de la société émettrice et qui ont été soit souscrits à l'émission, soit conservés pendant au moins 2 ans) ne sont pas considérés comme des placements financiers et sont donc susceptibles d'être soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune, sous réserve de l'application éventuelle des dispositions d'une convention fiscale internationale.

*(d) Droits de succession et de donation*

Sous réserve des dispositions des conventions internationales, les titres de sociétés françaises acquises par les personnes physiques par voie de succession ou de donation seront soumis aux droits de succession ou de donation en France.

**Autres situations**

Les actionnaires soumis à un régime d'imposition autre que ceux visés ci-dessus devront s'informer auprès de leur conseiller fiscal habituel du régime fiscal s'appliquant à leur cas particulier.

**Règles spécifiques à Alternext**

*a) Impôt de bourse*

Toutes les opérations portant sur les valeurs mobilières émises par les sociétés dont la capitalisation boursière n'excède pas 150 millions d'euros sont exonérés de cet impôt.

*b) Sociétés de capital-risque (« SCR »), fonds commun de placement à risques (« FCPR ») et fonds commun de placement dans l'innovation (« FCPI »)*

Sous certaines conditions, les SCR, les FCPR et les FCPI sont actuellement exonérés d'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des produits et plus-values provenant de leur portefeuille, à condition notamment que celui-ci comprenne au moins 50% de titres non admis aux négociations sur un marché réglementé ou organisé, français ou étranger émis par des sociétés ayant leur siège dans l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein, ayant une activité industrielle ou commerciale et soumise à l'impôt sur les sociétés ou à un impôt équivalent.

Sous certaines conditions, les titres admis aux négociations sur un marché réglementé ou organisé européen, tel qu'Alternext, émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros seront également susceptibles d'être pris en compte pour l'appréciation de ce quota de 50%, dans la limite de 20%.

Dans la mesure où la capitalisation boursière de la Société n'excède pas 150 millions d'euros, les titres de la Société sont susceptibles sous certaines conditions d'être pris en compte dans ce quota de 50%.

*c) Contrats d'assurance-vie investis en actions (article 125-0 A du CGI)*

Les produits de contrats d'assurance-vie dont l'unité de compte est une part ou une action d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières peuvent être exonérés d'impôt sur le revenu en cas de rachat au-delà d'une durée de 8 ans, si l'actif de l'OPCVM est constitué :

- Pour les contrats souscrits avant le 1er janvier 2005 (contrats « DSK ») :

- Pour 50% au moins d'actions et de titres assimilés de sociétés ayant leur siège dans un Etat de l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein ;
- Dont 5% au moins de titres dits « à risques », c'est-à-dire notamment de parts de FCPR, de FCPI, d'actions de SCR, d'actions ou de parts de sociétés non cotées, ou d'actions des sociétés cotées sur un marché réglementé ou organisé dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros.

- Pour les contrats souscrits après le 1er janvier 2005 (contrats « Sarkozy ») :

- Pour 30% au moins d'actions ou titres assimilés de sociétés ayant leur siège dans un Etat de l'Espace Économique Européen hors Liechtenstein,  
Et au sein du quota de 30% :
  - Pour 10% au moins de titres dits « à risques », c'est-à-dire notamment d'actions de sociétés non cotées, ou de sociétés cotées dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros, de parts de FCPR, de FCPI ou d'actions de SCR,
  - Et pour 5% au moins de titres non cotés.

Les titres de la Société, dans la mesure où la capitalisation boursière de celle-ci n'excède pas 150 millions d'euros, sont susceptibles, sous certaines conditions, d'être pris en compte pour l'appréciation des quotas d'investissement de 5% (pour les contrats DSK) et de 10% (pour les contrats Sarkozy) mentionnés ci-dessus.

## 5 CONDITIONS DE L'OFFRE

### 5.1 Conditions, calendrier prévisionnel et modalités de l'offre

#### 5.1.1 Conditions de l'offre

Préalablement à la première cotation, il est prévu que la diffusion des actions nouvelles et de certaines des actions existantes dans le public (le "**Placement**") se réalise dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous forme d'une "offre à prix ouvert", principalement destinée aux personnes physiques (l'"**Offre Publique**");
- d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le "**Placement Global**"), comportant :
  - un placement public en France ; et
  - un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des États-Unis d'Amérique.

Il est précisé que la diffusion des actions dans le public en France aura lieu conformément aux dispositions des articles P 1.2.1 et suivants du Livre II ("Règles particulières applicables aux marchés réglementés français") des règles de marché d'Euronext.

La répartition des actions entre l'Offre Publique et le Placement Global sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande exprimée, conformément aux dispositions de l'article 321-115 du Règlement Général de l'AMF.

#### 5.1.2 Montant de l'offre

Il est prévu que la Société réalise une augmentation de son capital par émission d'un nombre de 143 160 actions nouvelles, représentant environ 10,3% des actions et 5,1% des droits de vote de la Société à la date du présent Prospectus. Le nombre d'actions définitif à émettre est susceptible d'être limité à 75% du montant initialement prévu, soit 107 370 titres.

L'augmentation de capital à 100% sera prioritaire sur la cession dans le cadre du Placement

Le montant total de l'offre fera l'objet d'un communiqué de la Société dont la date de publication devrait être le 27 juin 2007. En fonction des options possibles, le montant de l'offre peut être présenté comme suit :

<b>En montants cumulés</b>	<b>Augmentation de capital à 75%</b>	<b>Augmentation de capital à 100% et cessions</b>	<b>Augmentation de capital et cessions, après clause d'extension</b>
Montant brut	3 006 360 €	11 269 076 €	12 240 984 €
Montant net	2 675 201 €	10 731 349 €	11 678 959 €

#### 5.1.3 Procédure et période d'ouverture de l'offre

##### *Procédure*

##### *Offre Publique à Prix Ouvert (OPO)*

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique devront être passés par écrit auprès de tous établissements de crédit ou entreprises d'investissement habilités à la réception et à la transmission d'ordres pour le compte d'investisseurs.

Les personnes habilitées à émettre des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sont les personnes physiques (ou les fonds communs de placement) de nationalité française ou résidentes en France ou ressortissantes de l'un des États parties aux accords et au protocole sur l'Espace Économique Européen (États membres de l'Union européenne, Islande, Norvège et Liechtenstein, ci-après les "États parties à l'accord sur l'EEE").

Les autres personnes devront s'informer sur les restrictions locales de placement comme indiqué à la Section 5.2.1.

Les personnes désireuses de participer à l'Offre à Prix Ouvert devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France.

Les personnes ne disposant pas en France d'un compte permettant l'acquisition ou la souscription d'actions de la Société dans le cadre de l'Offre Publique devront à cette fin ouvrir un tel compte chez un prestataire de services d'investissement habilité lors de l'émission de leurs ordres.

Les ordres reçus pendant la période d'ouverture de l'Offre Publique seront irrévocables même en cas de réduction, sous réserve des dispositions applicables en cas de survenance de tout fait nouveau significatif ou toute erreur ou inexactitude concernant les informations contenues dans le prospectus (cf. paragraphes 5.1.4, 5.1.7 et 5.3.1).

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique devront être reçus par des prestataires de services d'investissement habilités pendant la période d'ouverture de l'Offre Publique, soit au plus tard le 26 juin 2007 à 17 heures.

Les prestataires de services d'investissement habilités en assureront, conformément aux modalités prévues dans l'avis d'ouverture de l'Offre Publique d'Euronext Paris, la transmission à Euronext Paris aux fins de centralisation.

En application de l'article P.2.16 du Livre II des règles de marché d'Euronext, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- entre 1 et 80 actions incluses, fractions d'ordres A1 ;
- au-delà de 80 actions, fractions d'ordres A2.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet c'est-à-dire excède 20% de la totalité de la demande de titre, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis sera au moins égal à 20% du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, en respect de l'article 321-115 du Règlement Général de l'AMF.

#### Placement Global

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par Portzamparc Société de Bourse au plus tard le 26 juin 2007 à 17 heures.

#### **Calendrier indicatif**

##### Offre Publique

Le calendrier ci-dessous et les dates figurant par ailleurs dans le présent Prospectus sont fournis à titre indicatif et pourront être modifiés en raison d'événements indépendants de la volonté de la Société et affectant le bon déroulement de l'opération.

L'Offre Publique débutera le 13 juin 2007 et prendra fin le 26 juin 2007 à 17 heures.

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le 27 juin 2007, étant précisé que cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettraient pas de le fixer dans des conditions satisfaisantes. Dans ce cas, la nouvelle date de clôture du Placement Global et de l'OPO et la nouvelle date prévue pour la détermination du Prix de l'Offre feront l'objet d'un avis diffusé par Euronext Paris et d'un communiqué de presse diffusé au plus tard la veille de la date de clôture initiale du Placement Global et de l'OPO et publié dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale (sans préjudice des stipulations relatives à la modification de la date de clôture du Placement Global et de l'OPO en cas de

modification de la fourchette indicative de prix, de fixation du Prix de l'Offre en dehors de la fourchette ou en cas de modification du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'offre).

Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication du communiqué visé ci-avant seront maintenus sauf à être expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO (inclusive).

#### Placement Global

Le Placement Global débutera le 13 juin 2007 et prendra fin le 26 juin 2007 à 17 heures. En cas de prorogation de la date de clôture de l'Offre Publique, la date de clôture du Placement Global pourra être prorogée corrélativement.

Le Placement Global pourra être clos par anticipation sans préavis.

#### Dates principales

12 juin 2007	Visa AMF sur le prospectus
13 juin 2007	Publication du résumé du prospectus Ouverture de l'Offre Publique et du Placement Global
26 juin 2007	Clôture de l'Offre Publique et du Placement Global à 17 heures
27 juin 2007	Fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du Placement Global Décision de l'exercice éventuel de la clause d'extension Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre Publique Première cotation des actions de la Société Publication du communiqué confirmant le dimensionnement final, le prix de l'Offre Publique et du Placement Global et le taux de service des particuliers
2 juillet 2007	Règlement et livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global
3 juillet 2007	Début des négociations sur Alternext d'Euronext Paris

Les heures indiquées dans le présent prospectus sont exprimées en heure de Paris. Les "**jours de bourse**" se réfèrent aux jours où les négociations sont ouvertes sur les marchés au comptant gérés par Euronext Paris.

### **5.1.4 Révocation/suspension de l'offre – Modification des modalités**

#### Date de fixation du Prix de l'Offre - Modification éventuelle du calendrier

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le 27 juin 2007, étant précisé que cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettaient pas de le fixer dans des conditions satisfaisantes. Dans ce cas, la nouvelle date de clôture du Placement Global et de l'OPO et la nouvelle date prévue pour la détermination du Prix de l'Offre feront l'objet d'un avis diffusé par Euronext Paris et d'un communiqué de presse diffusé au plus tard la veille de la date de clôture initiale du Placement Global et de l'OPO et publié dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale (sans préjudice des stipulations relatives à la modification de la date de clôture du Placement Global et de l'OPO en cas de modification de la fourchette indicative de prix, de fixation du Prix de l'Offre en dehors de la fourchette ou en cas de modification du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'offre).

Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication du communiqué visé ci-avant seront maintenus sauf à être expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO (inclusive).

#### Publication du Prix de l'Offre

Le Prix de l'Offre sera indiqué dans un communiqué de presse diffusé par la Société et dans un avis publié par Euronext Paris et porté à la connaissance du public, le 27 juin 2007.

#### Modification de la fourchette, fixation du Prix de l'Offre en dehors de la fourchette et modification du nombre d'Actions Offertes

En cas de modification de la fourchette indicative de prix, en cas de fixation du Prix de l'Offre en dehors de la fourchette, ou en cas de modification du nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'Offre, les nouvelles modalités de l'Offre seront portées à la connaissance du public au moyen d'un avis diffusé par Euronext Paris et d'un communiqué de presse publié par la Société dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale.

La date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors rouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué et la nouvelle date de clôture de l'OPO.

Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication du communiqué visé ci-avant seront maintenus sauf à être expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse (ces ordres pourront toutefois être expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse en cas de nouveau report de la date de fixation du Prix de l'Offre et/ou de nouvelle modification des modalités de l'Offre).

L'avis et le communiqué susvisés indiqueront le nouveau calendrier, avec la nouvelle date de clôture de l'OPO, la nouvelle date prévue pour la fixation du prix et la nouvelle date du règlement-livraison.

#### Clôture anticipée

Les dates de clôture du Placement Global et de l'OPO pourront être avancées (sans toutefois que la durée de l'OPO ne puisse être inférieure à deux jours de bourse) sous réserve de la publication d'un avis par Euronext Paris et de la publication par la Société d'un communiqué de presse annonçant cette modification dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale, au plus tard la veille de la nouvelle date de clôture ou de la date de clôture initialement prévue, selon le cas.

#### Modification des autres modalités de l'Offre

En cas de modification des autres modalités initialement arrêtées pour l'Offre non prévue par le présent Prospectus, une note complémentaire sera soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO et du Placement Global seraient nuls si l'Autorité des marchés financiers n'apposait pas son visa sur cette note complémentaire.

### **5.1.5 Réduction des demandes de souscription/achat**

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert (OPO), tel que décrite au paragraphe 5.1.6, pourront être servis avec réduction portée à la connaissance du public dans les conditions prévues au paragraphe 5.1.9. Comme précisé au paragraphe 5.1.6, les fractions d'ordres A1 seront prioritaires par rapport aux fractions d'ordres A2. La fraction des ordres inférieure ou égale à 80 actions (fractions d'ordre A1) et la fraction d'ordres A2 supérieure à 80 actions pourront chacune faire l'objet d'une réduction proportionnelle, étant précisé que la fraction des ordres inférieure ou égale à 80 actions bénéficiera d'un taux de service préférentiel par rapport à la fraction des ordres supérieure à 80 actions.

Dans le cas où l'application des modalités de réduction éventuel aboutirait à l'attribution d'un nombre non entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.

### **5.1.6 Montant minimum et/ou maximum des demandes de souscription/ achat**

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global seront exprimés en nombre d'actions demandées sans qu'il soit imposé de minimum ou de maximum aux demandes de souscription/achat.

#### **Offre Publique**

L'avis de résultat de l'Offre à Prix Ouvert qui sera publié par Euronext Paris S.A. indiquera les réductions éventuelles appliquées aux ordres de souscription ou d'achat.

Au cas où l'application des taux de réduction éventuels n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.

Il est par ailleurs précisé que:

- un même donneur d'ordre ne pourra émettre qu'un seul ordre; cet ordre ne pourra être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra être confié à un seul intermédiaire financier;

- s'agissant d'un compte joint, il ne pourra être émis qu'un maximum de deux ordres A ;
- le montant de chaque ordre ne pourra porter sur un nombre d'actions représentant plus de 20% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert;
- les ordres seront exprimés en nombre d'actions sans indication de prix et seront réputés stipulés au Prix de l'Offre;
- les ordres seront, même en cas de réduction, irrévocables, sous réserve des indications mentionnées au paragraphe « Résultat de l'Offre à Prix Ouvert et modalités d'allocation » ci-dessous.

Les intermédiaires financiers habilités en France transmettront à Euronext Paris SA les ordres, selon le calendrier et les modalités précisés dans l'avis de l'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert qui sera publié par Euronext Paris S.A.

*Résultat de l'Offre à Prix Ouvert et modalités d'allocation*

Les fractions d'ordres A1 sont prioritaires par rapport aux fractions d'ordres A2; un taux de réduction pouvant aller jusqu'à 100% peut être appliqué aux fractions d'ordres A2 pour servir les fractions d'ordres A1.

Dans le cas où l'application des modalités de réduction aboutirait à un nombre non entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier immédiatement inférieur, les actions formant rompus étant ensuite allouées selon les usages du marché.

Le résultat de l'Offre à Prix Ouvert fera l'objet d'un avis qui devrait être publié par Euronext Paris SA le 27 juin 2007 et d'un communiqué de presse de la Société.

Cet avis et ce communiqué préciseront le taux de réduction éventuellement appliqué aux ordres.

***Placement Global***

Les ordres pourront comprendre des conditions relatives au prix.

**5.1.7 Révocation des demandes de souscription/achat**

Les ordres reçus dans le cadre de l'Offre Publique seront irrévocables même en cas de réduction, sous réserve des conditions applicables en cas de survenance de tout fait nouveau significatif ou toute erreur ou inexactitude concernant les informations contenues dans le prospectus (cf. paragraphes 5.1.4 et 5.3.1).

**5.1.8 Règlement et livraison des actions**

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique devra être versé comptant par les donneurs d'ordres à la date prévue pour la publication de l'avis de résultat de l'Offre Publique d'Euronext Paris, soit le 27 juin 2007.

La date prévue pour le règlement, respectivement à la Société et aux Actionnaires Cédants, du produit de l'émission et du produit de la cession des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global est le 2 juillet 2007.

**5.1.9 Publication des résultats de l'offre**

Les modalités définitives de l'Offre Publique et du Placement Global (prix des actions offertes et allocations) feront l'objet d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris, le 27 juin 2007.

**5.1.10 Droits de souscription/achat**

Sans objet.

***5.2 Plan de distribution et allocation des actions***

**5.2.1 Catégories d'investisseurs potentiels – Pays dans lesquels l'offre est ouverte – Restrictions de placement**

***Catégories d'investisseurs potentiels***

Les personnes physiques sont habilitées à émettre des ordres en réponse à l'Offre Publique.

Les entités autres que les personnes physiques sont habilitées à émettre des ordres dans le cadre du Placement Global.

#### ***Pays dans lesquels l'offre est ouverte***

L'offre est ouverte au public en France.

#### ***Restrictions applicables aux résidents de certains pays autres que la France***

La diffusion du présent prospectus ou d'une composante de celui-ci, ou l'offre ou la vente des actions peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du prospectus ou d'une composante de celui-ci doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute personne recevant le prospectus ou une composante de celui-ci doit s'abstenir de le distribuer ou de le faire parvenir dans de tels pays, en contravention avec les lois et réglementations qui y sont applicables.

Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission du prospectus ou d'une composante de celui-ci, dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations du présent paragraphe.

Aucune mesure n'a été prise pour permettre une offre publique des actions dans une quelconque juridiction autre que la France.

Le prospectus, toute composante de celui-ci, ou tout autre document ou communication relatif aux actions, ne pourra être transmis et ne pourra constituer une offre de souscription ou d'achat d'actions dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable.

En particulier, les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées aux États-Unis d'Amérique au sens de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières des États-Unis d'Amérique, telle que modifiée ("**U.S. Securities Act**"). En conséquence, le prospectus ne pourra être utilisé à l'appui d'une quelconque offre ou cession d'actions aux États-Unis d'Amérique.

Aucune communication portant sur cette offre ou aucun appel au public en vue de la souscription ou de la cession d'actions ne pourra être adressée aux États-Unis d'Amérique ou viser les personnes résidant ou présentes aux États-Unis d'Amérique.

Notamment, ni le prospectus (ou l'une quelconque de ses composantes) ni aucun autre document d'offre relatif à l'offre d'actions ne peut être distribué ou diffusé par un intermédiaire ou tout autre personne aux États-Unis d'Amérique.

#### **5.2.2 Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration, direction ou surveillance ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5%.**

A la connaissance de la Société, à la date du présent prospectus, ni les principaux actionnaires, ni aucun autre membre de son conseil d'administration n'entendent souscrire à l'offre.

#### **5.2.3 Information pré allocation**

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 20% du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement.

#### **5.2.4 Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été alloué et début des négociations**

Le résultat de l'Offre Publique fera l'objet, le 27 juin 2007, d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris qui préciseront les réductions éventuellement appliquées aux ordres émis.

#### **5.2.5 Clause d'extension**

En fonction de la demande, il est envisagé de pouvoir recourir à une Clause d'Extension portant sur un maximum de 34 711 actions supplémentaires, à provenir uniquement de la cession d'actions existantes, soit un nombre égal à 8,6% du nombre initial d'actions mis sur le marché.

En tout état de cause, le nombre définitif d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et dans le cadre du Placement Global, avant exercice éventuel de la Clause d'Extension, la répartition des actions entre l'Offre Publique

et le Placement Global ainsi que le prix de l'Offre Publique et le prix du Placement Global seront portés à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris relatif au dimensionnement final du Placement.

### **5.2.6 Option de sur-allocation**

Néant.

## **5.3 Fixation du prix**

### **5.3.1 Prix auquel les actions seront offertes**

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique (le "**Prix de l'Offre Publique**") sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le "**Prix du Placement Global**") et sera arrêté en même temps que celui-ci.

Le Prix du Placement Global résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs dans le cadre du Placement Global selon la technique dite de "construction du livre d'ordres" telle que développée par les usages professionnels.

Les allocations seront effectuées sur la base des critères de marché suivants :

- capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;
- quantité demandée ; et
- sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

Le Prix du Placement Global pourrait se situer dans une fourchette de prix entre 26,00 € et 30,00 € par action, fourchette qui pourra être modifiée à tout moment jusque et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix du Placement Global. Cette information est donnée à titre strictement indicatif et ne préjuge pas du Prix du Placement Global qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

En cas de modification de la fourchette de prix comme en cas de fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du Placement Global en dehors de la fourchette indicative de prix, se reporter au 5.1.4 de la deuxième partie du présent Prospectus.

### **5.3.2 Publicité du prix de l'offre**

Le prix des actions offertes dans le cadre du Placement fera l'objet, le 27 juin 2007, d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris.

### **5.3.3 Éléments d'appréciation du prix**

FOUNTAINÉ PAJOT n'a pas communiqué d'informations prévisionnelles (autre que les prévisions de chiffre d'affaires détaillées au chapitre 13 de la première partie du Prospectus) à la communauté financière y compris aux analystes financiers de la société de bourse de PORTZAMPARC Société de Bourse, et à l'exception des conseils de PORTZAMPARC Corporate Finance, intervenant comme Listing Sponsor, dans le cadre de la préparation de son projet d'introduction en bourse, et à ce jour, n'envisage pas de communiquer au marché financier de prévisions d'activité autres que celles indiquées dans le prospectus.

La fourchette de prix indicative, telle qu'elle est proposée dans le présent document, et qui fait ressortir une capitalisation de la Société avant augmentation de capital et après décote d'introduction de 39,08 M€ pour un prix fixé en milieu de fourchette par le Conseil d'Administration de la Société FOUNTAINÉ PAJOT, sur recommandation du Prestataire de Services d'Investissement PORTZAMPARC Société de Bourse, le 8 juin 2007 est cohérente avec les méthodes de valorisations usuellement employées conformément aux pratiques de marché dans le cadre de projets d'introduction et applicables à la Société.

A partir de la fourchette indicative de prix proposée, la valorisation qui sera in fine retenue résultera de la méthode de construction du livre d'ordres conformément aux usages professionnels. Dans ce cadre, les investisseurs préciseront leurs indications de souscription en fonction de la valorisation qu'ils proposeront. Le prix final

s'appréciera au regard de l'historique de la Société, des caractéristiques de son secteur d'activité et de ses perspectives de développement.

Cette fourchette indicative a été déterminée conformément aux pratiques de marché, après un processus au cours duquel a été prise en compte une série de facteurs, et en particulier l'analyse financière réalisée sur la Société et sa perception par les investisseurs, ainsi que la connaissance par les établissements présentateurs de l'introduction du secteur et de l'état actuel des marchés financiers. La fourchette indicative de prix a été définitivement fixée par la Société et ses actionnaires, à partir de la synthèse des informations qui lui ont été fournies à la suite de ce processus par les établissements présentateurs.

Pour aboutir à la fourchette indicative proposée, les critères présentés ci-dessous ont été retenus.

## 1- Actualisation des flux de trésorerie : Principales hypothèses.

La méthode des DCF est adaptée à la valorisation de FOUNTAINE PAJOT dont l'activité est conditionnée par d'importants investissements futurs.

De cette méthode ressort une valorisation cible à 12 mois de 54,7M€ post money, soit 35,5€ par action.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- augmentation de capital de 3,8 M€
- un taux d'actualisation de 10,3%
- la valeur terminale est obtenue par une croissance à l'infini de 2% pour le free cash flow 2018 (en croissance de 2% sur 2017)

La sensibilité de la valorisation s'analyse en fonction des hypothèses retenues. Celle-ci s'échelonne entre 38,8€ par action (taux d'actualisation de 9,5% et croissance à l'infini de 3%) et 33,0 € (taux d'actualisation de 12% et croissance à l'infini de 1,5%).

Tableau de sensibilité de la valorisation (€/action)

		Taux d'actualisation (CMPC)					
		9,5%	10,0%	10,5%	11,0%	11,5%	12,0%
Croissance à l'infini	+1,5 %	35,2	34,7	34,3	33,9	33,4	33,0
	+2,0 %	36,3	35,8	35,4	34,9	34,5	34,1
	+2,5 %	37,5	37,0	36,6	36,1	35,7	35,3
	+3,0 %	38,8	38,4	37,9	37,5	37,1	36,7

Source : Portzamparc.

## 2- Comparaisons boursières :

Le secteur du Nautisme est bien représenté en Bourse avec en particulier 4 sociétés cotées sur le marché financier français. Nous avons retenu un échantillon large de valeurs parmi lesquelles il convient cependant de sélectionner les acteurs dont l'activité et la situation économique est la plus proche de celle de Fontaine-Pajot. C'est dans cette perspective que nous identifions BENETEAU et COUACH comme les plus représentatives de l'activité et du stade de développement de Fontaine-Pajot.

La valorisation de Fontaine-Pajot résulte de la moyenne des multiples utilisés (VE/CA ; VE/EBE ; VE/REX ; PER ; PCF). Cette approche est prudente dans la mesure où elle ne met pas en valeur le différentiel de croissance important entre Fontaine-Pajot et les sociétés de l'échantillon.

Selon cette méthode, la valorisation ressort à 53,0M€ soit 34,4 €/action.

Echantillon retenu :

Groupe BENETEAU : Leader mondial de la plaisance voile, BENETEAU est la référence boursière en matière de nautisme. Le groupe conçoit, développe et réalise une gamme complète de bateaux tant sur le segment voile que moteur. Sur ces marchés, le groupe développe une stratégie de montée en gamme gage de croissance de l'activité et de la rentabilité. Enfin, BENETEAU développe une offre leader sur le marché des catamarans de croisière voile et moteur avec près de 200 unités produites chaque année. La direction de BENETEAU jouit d'une forte crédibilité auprès des investisseurs.

COUACH : Le groupe COUACH conçoit, construit et commercialise des bateaux moteur haut de gamme (20-37m). Véritable industriel du nautisme, le groupe a également développé un pôle service destiné à accompagner les besoins de ses clients en maintenance et réparation. Depuis son introduction sur l'Eurolist C, COUACH a régulièrement dépassé ses objectifs. Le groupe bénéficie d'une excellente image auprès des investisseurs. De part son positionnement de niche et la qualité de ses fondamentaux (taille et croissance du CA et niveau de la rentabilité), COUACH est selon nous un référentiel pertinent et valorisant pour Fontaine-Pajot.

Brunswick Corp. : Avec un CA de 5 665 M\$ en 2006, le groupe américain est l'un des tout premiers acteurs mondiaux du motonautisme. L'industrie du nautisme représente 91% de ses ventes en 2006 (les autres activités concernent la fabrication de matériel de fitness pour 593M\$ et la fabrication de billards et d'accessoires de bowling pour 458M\$). Ses activités chantier nautique sont toutefois réduites à 2 864M\$ (marques : Sea Ray, Bayliner, Boston Whaler, Quiksilver ...) si l'on isole la production de moteurs hors bord (marque Mercury) qui représente en 2006, 2 271M\$ de CA. De par la nature de son activité, Brunswick ne nous paraît pas être un comparable pertinent. Son intégration à l'échantillon tend à réduire la valorisation de Fontaine Pajot.

RODRIGUEZ Group : Le groupe RODRIGUEZ est le leader mondial dans la conception, la maîtrise d'œuvre et la commercialisation de bateaux moteur haut de gamme supérieur à 20 m. Contrairement à Fontaine-Pajot, RODRIGUEZ n'a pas d'activité industrielle intégrée. Par ailleurs, focalisé sur un marché de niche, le groupe a du développer une activité de vente de bateaux d'occasion généralement issus de reprises. Cette activité risquée est à l'origine des lourdes pertes enregistrées sur l'exercice 2006 en raison d'importantes provisions. Ces différences notables avec le modèle économique de Fontaine-Pajot justifient d'écarter RODRIGUEZ Group de notre échantillon de comparables boursiers. Sa présence dans l'échantillon tend à réduire la valorisation de Fontaine Pajot.

PONCIN Yachts : PONCIN Yachts a été créée en 2003 par Olivier PONCIN autour de la reprise en 2003 de Catana, Kelt auxquels sont associés des activités de services (concession de Port Pin Rolland). En mai 2005, le groupe lève des fonds afin de financer le développement de capacités de production aux processus novateurs destinées à la gamme Harmony. Dès 2006, le groupe affiche un retard sur son plan de marche avec des pertes consolidées à la clé. La déception et la défiance des investisseurs vis à vis de la direction du groupe, déjà en défaut par le passé (crise de croissance des chantiers Dufour en 2001), se traduit par une valorisation à la casse proche des fonds propres. Cette situation économique justifie d'écarter PONCIN Yachts des valeurs comparables. Sa présence dans l'échantillon pèse sur la valorisation de Fontaine Pajot.

HanseYachts : Le groupe HanseYacht est un industriel du nautisme allemand qui développe une gamme de bateaux à voile monocoques du 31 pieds au 63 pieds. En mars 2006, le chantier entre sur le marché du motonautisme avec l'acquisition de 51% de Norway's Fjord Boats AS. En 2007, le chantier a racheté la marque Moody auprès du britannique Premier Marinas Limited. Pour son exercice 2006, le groupe a réalisé un CA de 66,3M€ en croissance de 57% avec la production de 585 bateaux. Le groupe est coté depuis mars 2007 sur la Bourse de Frankfurt.

Société	Brunswick	Beneteau	Rodriguez Group	Hanse Yachts	COUACH	Poncine Yachts	Fontaine-Pajot
Capitalisation (millions)	2 353	1 662	480	220	160	56	
Marché	NYSE	Eurolist A	Eurolist B	Frankfort	Eurolist C	Eurolist C	
devise	\$	€	€	€	€	€	€
CA 06	4 296,1	826,2	474,7	66,3	69,8	42,4	36,0
CA07e	4 169,0	985,2	482,4	102,0	70,2	61,5	42,0
CA08p	4 345,0	1 087,1	482,9	146,3	81,8	76,7	50,1
var CA 06-08	0,6%	14,7%	0,9%	48,5%	8,2%	34,6%	18,1%
Mop 06	0,5%	12,6%	4,4%	9,4%	11,5%	-12,3%	5,0%
Mop07e	4,7%	13,0%	8,4%	11,9%	12,8%	1,6%	5,7%
Mop08p	5,7%	13,3%	11,6%	13,6%	13,4%	6,7%	8,5%
var ROC 06-08p	-2,8%	17,8%	64,8%	79,2%	17,0%	16,4%	53,8%
RNpdg récurrent 06	166,5	75,4	10,4	3,6	5,0	-2,6	1,0
RNpdg récurrent 07e	113,9	90,0	23,6	1,2	5,5	0,5	1,4
RNpdg récurrent 08p	139,5	102,0	35,1	1,3	7,0	3,3	2,7
var RN 06-08p	-8,5%	16,3%	83,9%	-40,7%	18,0%	ns	62,9%

Sources JCF, Portzamparc au 7 juin 2007

#### Ratios de valorisation des comparables boursiers

	Ev/CA 06	Ev/EBITDA 06	Ev/EBIT 06	Per 06
Beneteau SA	1,5	8,8	12,1	20,8 x
COUACH SA	1,9	12,7	16,7	30,8 x
Rodriguez Group SA	1,1	16,0	25,7	44,5 x
Brunswick Corp.	0,6	6,6	9,9	13,4 x
Poncin Yachts	1,6	high	high	high
HanseYachts AG	nd	nd	nd	60,5 x
Moyenne échantillon	1,5	10,8	14,4	30,8
<b>Fontaine Pajot (*)</b>	<b>1,2</b>	<b>12,5</b>	<b>24,6</b>	<b>42,6 x</b>

Sources JCF, Portzamparc

(\*) multiples sur le prix d'offre milieu de fourchette

Sources JCF, Portzamparc au 7 juin 2007

#### Synthèse sur la valorisation de FOUNTAINE PAJOT :

Synthèse des valorisations	M€	€/action
Actualisation des DCF	54,7	35,5
Comparaisons boursières	53,0	34,4
<b>Moyenne</b>	<b>53,8</b>	<b>35,0</b>

La valorisation post money ressort à 53,8M€, soit 35€ par action. Le prix d'offre milieu de fourchette (28€ par action) fait apparaître une décote de 20% sur cette valorisation.

#### Méthodes de valorisation non retenues

En revanche, ont été exclues car jugées non pertinentes les méthodes d'évaluation suivantes :

- **l'actualisation de dividendes**, Cette méthode repose sur la régularité du taux de distribution dans le futur. Cette hypothèse ne peut être validée par la politique de distribution passée. Pour le futur, le versement d'un dividende reste conditionné à la politique de développement menée par la direction.
- **La méthode de l'actif net comptable ou réévalué**, le multiple d'actif net ne valorisant pas une société sur ses perspectives de croissance ni de marges et n'étant pas de ce fait jugé pertinente dans le cas de FOUNTAINE PAJOT.
- **La méthode des transactions comparables**, cette méthode étant inapplicable en raison du manque d'information disponible sur les transactions récentes dans le secteur.

#### 5.3.4 Disparité de prix

Néant.

#### 5.4 Placement

##### 5.4.1 Coordonnées du Listing Sponsor et Prestataire de services d'investissements en charge du placement

###### **Listing Sponsor et Prestataire de services d'investissements**

Portzamparc Société de Bourse  
13 rue de la Brasserie  
BP 98 653  
44 186 Nantes Cedex 4

#### **5.4.2 Coordonnées des intermédiaires chargés du service financier et des dépositaires**

Le service des titres et le service financier des actions de la Société sont assurés par :

Natixis Services Emetteurs  
10 rue des roquemonts  
14099 CAEN Cedex 9

#### **5.4.3 Garantie**

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

En cas de demandes insuffisantes, l'augmentation de capital pourrait être limitée à 75% du montant initialement prévu.

## **6 ADMISSION AUX NEGOCIATIONS ET MODALITES DE NEGOCIATION**

### **6.1 Admission aux négociations**

Les 1.395.700 actions existantes composant le capital de la Société à la date du présent prospectus, ainsi que les 143 160 actions nouvelles à émettre, objet du présent document, ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Les conditions de cotation des actions seront fixées dans un avis d'Euronext Paris.

La première cotation des actions de la Société devrait avoir lieu le 27 juin 2007. Les négociations devraient débiter au cours de la séance de bourse du 3 juillet 2007.

### **6.2 Places de cotation**

Les actions de la Société ne sont actuellement admises aux négociations sur aucun marché boursier, réglementé ou non.

### **6.3 Offres concomitantes d'actions**

Néant.

### **6.4 Contrat de liquidité sur actions**

Un contrat de liquidité a été mis en place entre Portzamparc Société de Bourse et Compagnie du Catamaran, actionnaire de FOUNTAINE PAJOT.

En application de ce contrat, Compagnie du Catamaran mettra des titres (3 580) et des espèces (97.760 €) à disposition de PORTZAMPARC Société de Bourse afin que ce dernier puisse intervenir pour leur compte sur le marché en vue de favoriser la liquidité et la régularité des transactions, ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance.

Le contrat de liquidité sera mis en œuvre à partir des premières négociations à la cote d'Alternext, soit le 3 juillet 2007. Il est conclu pour une durée de douze mois et pourra être résilié à tout moment d'un commun accord ou par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis d'un mois.

### **6.5 Stabilisation**

Néant.

### **6.6 Rachat d'actions propres**

Néant.

## 7 DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE

### 7.1 Actionnaires cédants

Noms des cédants	Adresse	Lien avec la société
La compagnie du Catamaran	Zone Industrielle du fief Girard, 17290 AIGREFEUILLE	Néant
FCPR 21 Développement	9, avenue Hoche, 75008 PARIS	Néant
LOGIC SAS	4, passage des Hortensias, 17138 SAINT XANDRE	Néant
Yves Pajot	8, route de Trégaté, 44740 BATZ-SUR-MER	Néant

### 7.2 Nombre et catégorie des actions offertes par les actionnaires cédants

	Nombre d'actions initial	Nombre d'actions maximal (1)
La compagnie du Catamaran	41 871	48 151
FCPR 21 Développement	139 570	160 506
LOGIC SAS	49 966	57 461
Yves Pajot	27 900	27 900
<b>TOTAL</b>	<b>259 307</b>	<b>294 018</b>

(1) en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

### 7.3 Engagements de conservation des actions

Les actionnaires suivants :

- La Compagnie du Catamaran
- Logic SAS
- 21 Centrale Partners

se sont engagés irrévocablement à l'issue de la cession, à ne pas offrir, céder, nantir, ou transférer de quelque manière que ce soit le reste des actions de la société FONTAINE PAJOT par eux détenues, sauf dans le cadre du contrat de liquidité relatif aux actions FONTAINE PAJOT signé concomitamment par acte séparé, selon les termes suivants :

- 100% des actions détenues pendant 90 jours à dater de la première cotation des actions sur le marché Alternext d'Euronext Paris.
- 80 % des actions détenues pendant 180 jours à dater de la première cotation des actions sur le marché Alternext d'Euronext Paris.
- 60 % des actions détenues pendant 270 jours à dater de la première cotation des actions sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Etant précisé qu'au jour de la signature des présentes et par exception à ce qui précède, une partie des actions de la société FONTAINE PAJOT dont les actionnaires sont titulaires sont nanties au profit du Crédit Agricole Charente Maritime Deux Sèvres, en garantie du complet remboursement par la société d'un prêt en date du 17 juin 2002, d'un montant global de 1.170.000 euros.

Cet engagement porte sur 360.000 actions détenues par La Compagnie du Catamaran.

Nonobstant le présent engagement de conservation, selon l'évolution du cours des actions de la société sur le marché Alternext d'Euronext Paris, et si PORTZAMPARC Société de Bourse, considère que tout ou partie des contraintes fixées

au présent engagement de conservation ne sont plus nécessaires ou que telle opération envisagée n'est pas susceptible d'avoir un impact négatif sur le cours, en particulier en ce qui concerne les transferts de blocs, il sera possible de procéder à une telle opération ou à un tel transfert de bloc.

En conséquence, chaque actionnaire pourrait être délié, des stipulations figurant à l'article ci-dessus avec l'accord écrit et préalable de Portzamparc Société de Bourse (qui pourra être donné par courrier, fax, e-mail ou tout autre procédé écrit).

Un tel accord ne sera pas nécessaire dans les cas suivants :

i) pour toute cession ou transfert d'actions au profit d'un actionnaire de la Société soumis à la même obligation de conservation à la date de ladite cession ; et

(ii) pour toute cession ou transfert d'actions intervenant dans le cadre d'une fusion ;

(iii) pour toute cession ou transfert d'actions au profit d'une société ou d'un fonds d'investissement géré par la même société de gestion ou membre du même groupe que les nôtres ;

(iv) pour toute cession ou transfert d'actions acquises postérieurement à l'introduction de la société sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

La Société informera immédiatement le marché des modifications des engagements de conservation décrits au présent paragraphe 7.3 dont elle devra être informée sans délai par le PSI ou les actionnaires concernés dans les conditions et sous réserve des exceptions prévues aux articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

## **8 DEPENSES LIEES A L'EMISSION/A L'OFFRE**

### **8.1 Produit et charges relatifs à l'offre**

Le produit brut de la cession des actions existantes sans exercice de la clause d'extension est estimé à environ 7 260 596,00 € en considérant que le nombre d'actions cédées est de 259 307 et que la cession est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 28 € par action).

Le produit brut de l'émission des actions nouvelles est estimé à environ 4 008 480 € en considérant que le nombre d'actions émises est de 143 160 et que l'émission est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 28 € par action). En cas de limitation de l'opération à 75%, le produit brut serait ramené à 3 652 268 € sur la base des mêmes hypothèses de prix.

Sur les mêmes bases, la rémunération globale des intermédiaires financiers et le montant des frais juridiques, comptables et administratifs sont estimés à 530 K€. Les frais juridiques, comptables et administratifs seront pris en charge par la Société. La rémunération globale des intermédiaires financiers sera répartie entre la Société et les actionnaires cédants au prorata des actions émises et des actions cédées dans le cadre du Placement.

Le produit net de l'émission est estimé à environ 3,65 M€. Pour une émission limitée à 75%, le produit net peut être estimé à 2,67 M€.

## 9 DILUTION

### 9.1 Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre

En cas d'émission réalisée à 100%, soit 143 160 actions nouvelles, et en considérant que l'émission est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 28 € par action), le produit brut de l'émission s'élèverait à 4 008 480 €, soit une augmentation de capital de 164 634 € et une prime d'émission de 3 843 846 €.

Sur la base du prix de souscription de 28 € par action (point médian de la fourchette indicative de prix), les capitaux propres au 31 mars 2007 de la Société s'établiraient comme suit :

	Avant émission	Après émission à 100%	Après émission à 75%
Capitaux propres	7 357 000 €	11 365 480 €	10 363 129€
Nombre d'actions existantes	1 395 700	1 538 860	1 503 070
Capitaux propres par action	5,27 €	7,39 €	6,89 €

Il est rappelé que la Société ne possède aucune action propre à la date du présent Prospectus.

### 9.2 Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

#### Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Un actionnaire qui détiendrait 1% du capital de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société passer à :

- 0,91% en supposant une émission de 143 160 actions , et à
- 0,93% en supposant une émission de 107 370 actions (limitation à 75%).

#### Incidence sur la répartition du capital social et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote après le Placement évoluera comme suit :

##### En cas d'émission à 100%

	en nbre d'actions		en droits de vote	
La Compagnie du Catamaran	806 129	52,4%	1 612 258	60,3%
21 Centrale Partners	286 930	18,6%	573 860	21,5%
LOGIC SAS	42 934	2,8%	85 868	3,2%
Yves PAJOT	0	0,0%		0,0%
Jean-François FOUNTAINE	100	0,0%	200	0,0%
Claire FOUNTAINE	100	0,0%	200	0,0%
Daniel GIVON	100	0,0%	200	0,0%
Eric BRUNEEL	100	0,0%	200	0,0%
Public	402 467	26,2%	402 467	15,0%
<b>Total</b>	<b>1 538 860</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 675 253</b>	<b>100,0%</b>

**En cas de limitation à 75% de l'émission**

	en nbre d'actions		en droits de vote	
La Compagnie du Catamaran	848 000	56,4%	1 696 000	58,5%
21 Centrale Partners	426 500	28,4%	853 000	29,4%
LOGIC SAS	92 900	6,2%	185 800	6,4%
Yves PAJOT	27 900	1,9%	55 800	1,9%
Jean-François FOUNTAINE	100	0,0%	200	0,0%
Claire FOUNTAINE	100	0,0%	200	0,0%
Daniel GIVON	100	0,0%	200	0,0%
Eric BRUNEEL	100	0,0%	200	0,0%
Public	107 370	7,1%	107 370	3,7%
Total	1 503 070	100,0%	2 898 770	100,0%

**En cas d'émission à 100% et exercice intégral de la clause d'extension**

	en nbre d'actions		en droits de vote	
La Compagnie du Catamaran	799 849	52,0%	1 599 698	60,6%
21 Centrale Partners	265 994	17,3%	531 988	20,1%
LOGIC SAS	35 439	2,3%	70 878	2,7%
Yves PAJOT	0	0,0%	0	0,0%
Jean-François FOUNTAINE	100	0,0%	200	0,0%
Claire FOUNTAINE	100	0,0%	200	0,0%
Daniel GIVON	100	0,0%	200	0,0%
Eric BRUNEEL	100	0,0%	200	0,0%
Public	437 178	28,4%	437 178	16,6%
Total	1 538 860	100,0%	2 640 542	100,0%

## **10 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### ***10.1 Conseillers ayant un lien avec l'offre***

PORTZAMPARC Société de Bourse ne détient pas pour compte propre, directement ou indirectement, d'actions de la Société.

### ***10.2 Responsables du contrôle des comptes***

Cf paragraphe 1 du résumé de la deuxième partie du présent Prospectus.

*Fontaine Pajot*  
C A T A M A R A N S